

Diplôme de conservateur·rice des bibliothèques

Mémoire d'étude / mars 2024

Le rôle des bibliothèques dans l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle

Nina Pranal

Sous la direction de Florence Salanouve
Directrice de la valorisation – Enssib

Remerciements

Je tiens à remercier chaleureusement toutes les personnes sans qui ce travail n'existerait pas tel qu'il est.

Florence Salanouve, pour ses encouragements, sa confiance, ses conseils et ses retours.

Sophie Bobet et toute l'équipe de la médiathèque de la Canopée, pour leur accueil et leur enthousiasme lors de mon stage. Je n'oublierai pas tout ce que j'ai appris grâce à elles et eux.

Toutes les personnes qui ont pris le temps de répondre à mes questions, pour leur intérêt pour mon sujet, pour l'inspiration et de m'avoir aidée à y voir plus clair.

Mes camarades de la promotion Mary Shelley, pour l'entraide et tous les bons moments à Lyon et à Paris.

Ma famille, pour son soutien, et plus particulièrement ma mère, pour son accueil durant des temps d'écriture de ce travail.

Mes ami-es, pour leur présence, leurs visites et leur accueil durant tout ce temps d'étude où je me suis sentie comme en voyage. Merci à elles et eux pour la tendresse et l'élan.

Mes relecteurices, Gaël-le, Margot et Maxime pour la traque des coquilles et leurs remarques. Renaud et Nathalie Jallot, pour leur aide avec l'anglais.

Toutes celles et tous ceux qui luttent, écrivent, réfléchissent, agissent, pour en finir avec « le pays des ténèbres », pour que plus jamais on n'appelle la violence de l'amour.

Merci infiniment !

Résumé :

L'objectif de ce travail est de montrer qu'il est temps de reconnaître les bibliothèques comme des actrices clés de l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle au côté de tous les autres acteurs : soignant·es, enseignant·es, centres de santé sexuelle, associations concernées et bibliothèques associatives et militantes. Toutes les raisons d'affirmer et d'assumer ce rôle y sont présentées, ainsi que les actions que les bibliothèques peuvent mener dans ce domaine.

Descripteurs :

Education sexuelle

Bibliothèques – Politique publique

Bibliothèques publiques

Bibliothèques académiques

Abstract :

This paper aims to demonstrate that it is time to recognize libraries as key players in education on relational, affective, and sexual life. Indeed, they appear to be as important as other official actors, such as nursing staff, caregivers, teachers, sexual health centres, associations and activit libraries. All the reasons why libraries should affirm and embrace this role, along with the actions that they can undertake in this field, are comprehensively presented here.

Keywords :

Sex instruction

Libraries and state

Public libraries

Academic libraries



Cette création est mise à disposition selon le Contrat : « **Paternité-Pas d'Utilisation Commerciale-Pas de Modification 4.0 France** » disponible en ligne <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/deed.fr> ou par courrier postal à Creative Commons, 171 Second Street, Suite 300, San Francisco, California 94105, USA.

Sommaire

SIGLES ET ABREVIATIONS	9
INTRODUCTION.....	13
1. LA CONVERGENCE EN COURS DE DEUX HISTOIRES	21
1.1. L’histoire de l’éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle en France.....	21
<i>La première moitié du XXe siècle : l’éducation à la sexualité en débat</i>	21
<i>1945 - 1968 : l’éducation à la sexualité à l’école, un projet « pour après-demain »</i>	22
<i>Les années 70 : l’entrée officielle de l’éducation à la sexualité dans l’Éducation nationale.....</i>	23
<i>Les années 80-90 : l’éducation à la sexualité au temps du sida.....</i>	25
<i>Les années 2000 : l’éducation à la sexualité prise entre deux feux</i>	26
1.2. L’histoire des bibliothèques fait qu’elles sont concernées par ce domaine éducatif.....	33
<i>Les bibliothèques de lecture publique.....</i>	33
<i>Les bibliothèques de l’enseignement supérieur</i>	40
2. LE REGARD DES PROFESSIONNEL·LES SUR LE ROLE A JOUER DES BIBLIOTHEQUES DANS L’ÉVRAS.....	45
2.1. Les forces et les faiblesses internes pour la mise en œuvre de l’Évras en bibliothèque	46
2.1.1. <i>Les forces.....</i>	46
2.1.2. <i>Les faiblesses</i>	54
2.2. Les opportunités et les menaces sociales et politiques pour la mise en œuvre de l’Évras en bibliothèque.....	60
2.2.1. <i>Les opportunités.....</i>	60
2.2.2. <i>Les menaces</i>	65
3. CE QUE PEUVENT LES BIBLIOTHEQUES DANS LE DOMAINE DE L’ÉVRAS.....	71
3.1. Formaliser la démarche	71
<i>L’inscrire dans le projet de service ou d’établissement.....</i>	71
<i>...pour fédérer les équipes et accompagner le changement.....</i>	73
<i>La décliner dans la charte documentaire et les fiches-domaine.....</i>	75
3.2. S’insérer dans le réseau des acteurs en santé sexuelle et proposer un programme d’actions culturelles	76
3.3. Se former pour bien accueillir	79
<i>Être inclusif.....</i>	80
<i>Dédramatiser le sujet.....</i>	84
<i>Assurer un sentiment d’anonymat.....</i>	85

3.4. Rendre accessibles les collections sur la vie affective et sexuelle sans avoir à oser le demander	86
<i>Assurer leur présence dans tous les fonds de la bibliothèque</i>	<i>90</i>
<i>Identifier les collections concernées à l'aide d'un logo.....</i>	<i>92</i>
<i>Créer un fonds spécialisé en santé sexuelle</i>	<i>93</i>
CONCLUSION	95
BIBLIOGRAPHIE.....	97
SOURCES.....	103
ANNEXES.....	113
TABLE DES ILLUSTRATIONS	153
TABLE DES MATIERES.....	155

Sigles et abréviations

ABF – Association des bibliothécaires de France
ADBU – Association des directeurs et personnels de direction des bibliothèques universitaires et de la documentation
ARCAF – Association d'autodéfense et de ressources pour le choix et l'autonomie des femmes
BBL – Bureau des bibliothèques et de la lecture
BIATOSS – Bibliothécaires, ingénieurs, administratifs, techniciens, ouvriers, personnels sociaux et de santé
BML – Bibliothèque municipale de Lyon
BnF – Bibliothèque nationale de France
BULCO – Bibliothèque de l'Université du Littoral Côte d'Opale
CeGIDD – Centre gratuit d'information, de dépistage et diagnostic
CIA-OII – Collectif intersexe activiste - Organisation internationale des intersexes
CVEC – Contribution vie étudiante et de campus
CDI – Centre de documentation et d'information
CIDFF – Centre d'information sur le droit des femmes et des familles
CNR – Conseil national de la résistance
CP – Cours préparatoire
CPAM – Caisse primaire d'assurance maladie
COREVIH – Coordination régionale de lutte contre le virus de l'immunodéficience humaine
CPEF – Centre de planification et d'éducation familiale
CRIPS – Centre régional d'information et de prévention du sida
DAC – Direction des affaires culturelles
ÉICCF – Établissement d'information, de consultation ou de conseil familial
ÉSAT – Établissement et service d'aide par le travail
Évras – Éducation à la vie relationnelle affective et sexuelle
EVARS – Espace vie affective, relationnelle et sexuelle
FALC – Facile à lire et à comprendre
HCE – Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes
HCSP – Haut conseil de la santé publique
IGÉSR – Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche
INSPÉ – Institut national supérieur du professorat et de l'éducation
IST – Infections sexuellement transmissibles
IVG – Interruption volontaire de grossesse
LGBTQIA+ – lesbiennes, gays, bisexuel·les, trans, queer, intersexes, asexuel·le·s ou aromantiques
LSF – Langue des signes française
MESR – Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche
OBA – Openbare Bibliotheek d'Amsterdam
OMS – Organisation mondiale de la santé
ONU – Organisation des nations unies
RAMEAU – Répertoire d'autorité-matière encyclopédique et alphabétique unifié
SCD – Service commun de la documentation
SIGB – Système intégré de gestion de bibliothèque
SSU – Service de santé universitaire
VIH – Virus de l'immunodéficience humaine
VSS – Violences sexistes et sexuelles

J'ai appris à travers de gros chagrins que tous les systèmes d'oppression se nourrissent du silence public et de la terrorisation privée. Mais peu le font avec plus de force que les systèmes d'oppression sexuelle.

Peau, Dorothy Allison

En fait, aimer quelqu'un, ça s'apprend. C'est devenir ensemble des versions plus sensibles de nous-mêmes, plus intelligentes, et ça c'est possible. C'est trop beau non ? Moi, je trouve ça trop beau.

Klara dans Extra Life, Gisèle Vienne

INTRODUCTION

Il peut sembler gênant et incongru qu'une bibliothèque se soucie de la vie sexuelle et affective de ses publics. Le sujet est intime et sensible. Il peut facilement mettre mal à l'aise. Une bibliothèque est un espace public qui se veut accueillant et confortable pour tout le monde. Des espaces y sont souvent réservés aux enfants. On peut penser à partir de là que ce n'est vraiment pas le lieu, que ce serait choquant que ça le devienne. Pourtant ce travail cherche à montrer qu'il est légitime et nécessaire que les bibliothèques affirment leur rôle dans l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (Évras).

Cette expression d'Évras implique de reconnaître que ce qui relève de la vie relationnelle, affective et sexuelle n'est pas inné, que tout humain qui vient au monde a besoin d'une transmission dans ce domaine et que nous avons donc à réfléchir à ce que nous voulons transmettre et à comment nous le faisons. Préférer le silence ou même les mensonges parce qu'en la matière l'ignorance serait une vertu, c'est remettre cette éducation au hasard des rencontres et des expériences de l'éduqué. Il ne semble pas que ce soit le meilleur choix. La circulaire Fontanet du 23 juillet 1973, qui est le premier texte à introduire des cours d'information et d'éducation sexuelle dans l'Éducation nationale en France, s'ouvre sur ce constat : « Il a longtemps été admis que les éducateurs devaient tenir les enfants à l'écart des problèmes de l'âge adulte, et plus spécialement à l'égard de ceux qui concernent la sexualité. Mais les fables racontées aux plus petits et le silence opposé aux plus grands paraissent aujourd'hui chargées d'inconvénients très lourds, du double point de vue de l'évolution psychologique et de la relation de l'adolescent à l'adulte »¹. Ces inconvénients sont d'ordre individuel : ils nuisent à une sereine construction de soi, et politiques : ils nuisent aux relations sociales. Les mouvements féministes ont mis au jour à quel point ces silences et ces fables participent à la perpétuation d'un ordre social inégalitaire, injuste et violent. Cet ordre social n'a lui non plus rien de naturel. Il peut donc être changé. On peut espérer un monde où les êtres humains ont des relations plus plaisantes et épanouissantes parce que respectueuses et égalitaires. Et cela nécessite une véritable politique publique en faveur de l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle.

L'Évras ne concerne donc pas seulement le champ biologique et ne se réduit pas à des informations sur l'anatomie, la reproduction, les maladies des organes génitaux et les infections sexuellement transmissibles. Elle consiste plus largement en une « démarche éducative transversale et progressive, qui vise à favoriser l'estime de soi, le respect de soi et d'autrui, l'acceptation des différences, la compréhension et le respect de la loi et des droits humains, la responsabilité individuelle et collective, la construction de la personne et l'éducation du citoyen »². Il s'agit donc de donner aux jeunes et aux moins jeunes les connaissances et les valeurs qui leur permettront de se construire et de s'épanouir grâce à des relations sociales, affectives et sexuelles respectueuses. Cet épanouissement caractérise ce qu'on appelle la santé sexuelle.

¹ Citée par V. Poutrain dans « L'évolution de l'éducation à la sexualité dans les établissements scolaires : De « l'information sexuelle » à l'égalité entre les filles et les garçons ». *Éducation et socialisation*. 2014, n° 36. Disponible à l'adresse : <http://journals.openedition.org/edso/951>.

² Voir la circulaire n° 2018-111 du 12 septembre 2018. L'éducation à la sexualité. Disponible à l'adresse : <https://www.education.gouv.fr/bo/18/Hebdo33/MENE1824340C.htm>.

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) la définit ainsi :

La santé sexuelle est un état de bien-être physique, émotionnel, mental et social en matière de sexualité, ce n'est pas seulement l'absence de maladie, de dysfonctionnement ou d'infirmité. La santé sexuelle exige une approche positive et respectueuse de la sexualité et des relations sexuelles, ainsi que la possibilité d'avoir des expériences sexuelles agréables et sécuritaires, sans coercition, ni discrimination et ni violence. Pour atteindre et maintenir une bonne santé sexuelle, les droits humains et droits sexuels de toutes les personnes doivent être respectés, protégés et réalisés³.

Cet état de bien-être n'est pas la norme. En France, face au constat d'une éducation à la sexualité insuffisamment mise en œuvre dans l'Éducation nationale⁴, de l'ampleur des violences sexistes et sexuelles et des discriminations liées au genre et à l'orientation sexuelle, et de la nécessité toujours présente de lutter contre les grossesses non désirées et les IST⁵, la première stratégie nationale de santé sexuelle 2017-2030 a été lancée en 2017⁶. Elle insiste sur la nécessité de renforcer l'accès aux soins de santé sexuelle pour toutes et tous, mais également sur la nécessité de « poursuivre résolument *l'information, la promotion et la formation à la santé sexuelle dans tous les milieux, à toutes les étapes de vie* pour agir en profondeur sur la perception de la santé sexuelle et favoriser l'égalité de genre, ainsi que la lutte contre les discriminations et les violences sexistes et sexuelles »⁷. L'accès à une information de qualité dans le domaine de la santé sexuelle et, plus largement, le fait de vivre dans un environnement favorable à la santé sexuelle apparaissent donc comme des conditions *sine qua non* pour la bonne santé et le libre épanouissement des individus d'une société.

Le rapport de 2016 du Haut conseil de la santé publique (HCSP), qui a contribué à lancer la stratégie nationale de santé sexuelle, présente ainsi les facteurs qui produisent des « conditions favorables à la santé sexuelle » :

Il ne suffit pas [...] d'avoir de bonnes connaissances ou de l'information pour éviter certains risques liés à la sexualité. Encore faut-il :

- *avoir les compétences personnelles pour acquérir ces informations et les traduire en comportements ;*
- *évoluer dans un environnement qui permette d'adopter de tels comportements (accès aux ressources, normes sociales non défavorables)⁸.*

³ Voir MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ. *Stratégie nationale de santé sexuelle 2017-2030*. Disponible à l'adresse : https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/strategie_nationale_sante_sexuelle.pdf, définition citée p. 7.

⁴ Voir INSPECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION DU SPORT ET DE LA RECHERCHE, *Éducation à la sexualité en milieu scolaire*. Rapport n° 2021-149 – juillet 2021. Disponible à l'adresse : <https://www.Éducation.gouv.fr/media/113772/download>.

⁵ Voir la sous partie « Le contexte social : des besoins criants » de la partie « 2.2.1. Les opportunités », pour avoir accès aux chiffres et aux liens vers les différentes enquêtes sur ces sujets.

⁶ *Op. cit.*

⁷ C'est moi qui souligne. Voir MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ. *Feuille de route stratégie nationale de santé sexuelle 2021-2024*. Disponible à l'adresse : https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/feuille_de_route_sante_sexuelle_16122021.pdf, p. 22.

⁸ Voir HAUT CONSEIL DE LA SANTÉ PUBLIQUE. *Santé sexuelle et reproductive*. Mars 2016. Disponible à l'adresse : https://www.hcsp.fr/Explore.cgi/Telecharger?NomFichier=hcsp201600302_santesexuelleet reproductive.pdf.

Considérées sous cet angle, il apparaît évident que les bibliothèques ont un rôle à jouer dans cette politique publique. Cela est compris dans la définition classique de leurs missions, à savoir « garantir l'égal accès de tous à la culture, à l'information, à l'éducation, à la recherche, aux savoirs et aux loisirs »⁹. Pourtant l'idée que l'Évras est bel et bien une mission des bibliothèques n'est jamais formulée ainsi, ni dans la multiplicité des rapports publics qui recommandent de renforcer l'Évras dans tous les milieux et à toutes les étapes de la vie¹⁰, ni dans les projets d'établissement des bibliothèques, cela même quand des actions sont menées dans ces établissements qui relèvent bel et bien de l'Évras.

Le paradoxe est donc le suivant : les bibliothèques semblent tout à fait concernées par cette mission éducative, pourtant ni les textes fondamentaux sur les bibliothèques, ni les lois, les circulaires, les feuilles de route et les rapports publics ne les mentionnent comme ayant un rôle à jouer dans ce domaine. Les bibliothèques elles-mêmes ne l'affirment pas, cela même quand elles proposent des actions qui relèvent de cette éducation. N'est-il pas temps pour les bibliothèques de valoriser ces actions et d'encourager leur mise en œuvre dans une politique affirmée et assumée d'Évras ? Ou bien y a-t-il des raisons sérieuses de ne pas affirmer ce rôle des bibliothèques ? Renforcer la politique publique d'Évras, et même en faire une véritable politique publique et non une simple déclaration d'intention, n'exige-t-il pas que les bibliothèques soient reconnues par l'État et les collectivités territoriales comme un des éléments clés de cette politique au côté des autres acteurs concernés ?

Ces questions m'ont conduite à m'intéresser à toutes les raisons d'affirmer et d'assumer ce rôle pour les bibliothèques publiques, mais aussi à prendre au sérieux les freins et les résistances à la fois internes à la profession mais aussi externes (politiques et sociaux), qui font que jusqu'ici cette mission n'a jamais vraiment été affirmée et revendiquée. Ma volonté dans ce mémoire est donc de mettre en valeur ce que peuvent les bibliothèques *en tant que bibliothèques* dans le domaine de l'Évras et leur légitimité à assumer une telle mission, sans perdre de vue les résistances face à une telle idée, c'est-à-dire en réfléchissant à la fois sur un plan argumentatif et pratique à ce qui permettrait de les désarmer ou, quand c'est

⁹ C'est moi qui souligne. Je reprends ici une formulation extraite de la Loi Robert. Voir la loi n° 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique dite « Loi Robert ». Disponible à l'adresse : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044537514/>.

¹⁰ Parmi les rapports publics qui insistent sur la nécessité de renforcer l'Évras, voir notamment DÉFENSEUR DES DROITS. *Droits de l'enfant en 2017 : au miroir de la convention internationale des droits de l'enfant*. Remis le 20 novembre 2017. Disponible à l'adresse : https://medias.vie-publique.fr/data_storage_s3/rapport/pdf/174000797.pdf; INSPECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION DU SPORT ET DE LA RECHERCHE, *Éducation à la sexualité en milieu scolaire*. Rapport n° 2021-149 – juillet 2021. Disponible à l'adresse : <https://www.Éducation.gouv.fr/media/113772/download>; HAUT CONSEIL A L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES. *Rapport relatif à l'éducation à la sexualité : répondre aux attentes des jeunes, construire une société d'égalité hommes-femmes*. Rapport n°2016-06-13-SAN-021 – juin 2016. Disponible à l'adresse : http://haut-conseil-egalite.gouv.fr/IMG/pdf/hce_rapport_education_a_la_sexualite_2016_06_15_vf.pdf; HAUT CONSEIL DE LA SANTÉ PUBLIQUE. *Santé sexuelle et reproductive*. Mars 2016. Disponible à l'adresse : https://www.hcsp.fr/Explore.cgi/Telecharger?NomFichier=hcspr201600302_santesexuelleet reproductive.pdf; INSPECTION GÉNÉRALE DES AFFAIRES SOCIALES. *La prévention des grossesses non désirées : information, éducation et communication*. Rapport n° RM2009-118A – octobre 2009. Disponible à l'adresse : https://medias.vie-publique.fr/data_storage_s3/rapport/pdf/104000048.pdf; INSPECTION GÉNÉRALE DES AFFAIRES SOCIALES. *Organisation des structures de prévention et de prise en charge en santé sexuelle*. Rapport n°2022-049R. Février 2023. Disponible à l'adresse : <https://www.igas.gouv.fr/IMG/pdf/2022-049r.pdf>; INSPECTION GÉNÉRALE DES AFFAIRES SOCIALES. *L'accès gratuit et confidentiel à la contraception pour les mineurs*. Rapport n° 2014-167R – avril 2015. Disponible à l'adresse : https://www.igas.gouv.fr/IMG/pdf/Rapport_2014-167R.pdf; et CONSEIL ÉCONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL. *Droits sexuels et reproductifs en Europe : entre menaces et progrès*. Disponible à l'adresse : https://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Etudes/2019/2019_25_droits_sexuels_reproductifs.pdf.

nécessaire, en reconnaissant leur légitimité et en explicitant les limites et les conditions qui doivent être posées à l'assomption de cette mission par les bibliothèques. L'enjeu de mon travail est donc de faire apparaître les bibliothèques comme des actrices institutionnelles impensées de l'Évras afin qu'elles soient désormais reconnues et prises en compte par l'État et les collectivités territoriales comme un des acteurs de la mise en œuvre de cette politique publique. J'y assume donc une démarche d'*advocacy* : il s'agit d'un plaidoyer adressé aux professionnel·les des bibliothèques, aux politiques, aux décideurs, aux financeurs et aux partenaires potentiels en faveur de l'importance des bibliothèques étant donné le rôle social qu'elles sont en mesure d'assumer¹¹.

Faire cela exige un effort de réflexion et d'analyse du terrain afin de répondre aux interrogations suivantes.

Pourquoi les bibliothèques devraient-elles se lancer dans l'Évras alors qu'il y a un ensemble d'acteurs davantage formés et experts de la question, bien mieux identifiés, qui peuvent déjà s'en charger et qu'internet permet de trouver la majorité des informations que l'on pourrait rechercher concernant ce domaine ?

Pourquoi reprendre ce terme d'Évras issu de l'Éducation nationale et des centres de santé sexuelle alors qu'il est politiquement sensible¹², semble infantilisant quand il concerne des personnes majeures et que les bibliothèques ne l'emploient pas pour caractériser leurs actions en faveur de l'information dans le domaine de la sexualité et des relations affectives¹³ ?

Est-il bien légitime pour une bibliothèque de chercher à éduquer ses publics dans le domaine de la vie affective et sexuelle ? Cela n'est-il pas infantilisant et moralisateur et ne relève-t-il pas plutôt de choix privés et intimes ? Comment une bibliothèque pourrait-elle éduquer dans ce domaine sans moraliser et infantiliser ses publics, ni heurter leur rapport singulier aux relations amoureuses, à la pudeur et à la sexualité ?

S'engager dans une telle mission éducative ne revient-il pas à contrevenir au devoir de neutralité des bibliothécaires en prenant un positionnement ouvertement militant au côté des luttes féministes et LGBTQIA+ ?

Comment une bibliothèque peut-elle participer à l'éducation dans le domaine de la vie relationnelle, affective et sexuelle si celles et ceux qui y travaillent ne sont pas des enseignant·e·s et n'ont pas eux-mêmes été formé·es ? On comprend que les bibliothécaires s'investissent dans l'Éducation aux médias et à l'information (ÉMI) – un autre axe éducatif transversal mis en place dans l'Éducation nationale – puisque

¹¹ Voir <https://www.abf.asso.fr/4/155/582/ABF/commission-advocacy>. La commission Advocacy de l'ABF y définit le terme ainsi : « L'*advocacy* (ou plaidoyer) en faveur des bibliothèques porte la voix de celles-ci auprès des politiques et décideurs, financeurs et partenaires potentiels. Au-delà de la défense de leur existence et de leurs missions, il s'agit surtout de les inscrire dans les politiques publiques et les intérêts communs, de les rendre visibles en leur donnant une valeur et des éléments de compréhension du point de vue de l'interlocuteur. Entre relations publiques et militantisme, cette démarche est encore peu présente en France, contrairement à de nombreux autres pays ».

¹² A ce sujet, on pourra se reporter à la partie « 1.1. L'histoire de l'éducation à la vie relationnelle, sexuelle et affective en France » et à la partie « 2.2.2. Les menaces ».

¹³ Elles parlent plutôt d'actions en faveur de l'égalité des genres, de lutte contre les stéréotypes de genre et les discriminations mais évitent en général les termes d'« éducation » et de « sexualité ».

cela relève de leur domaine d'expertise, on comprendrait moins qu'ils le fassent pour l'Évras puisqu'ils ne sont pas particulièrement formés dans ce domaine.

Rendre davantage visible la thématique de la sexualité ne risque-t-il pas de faire de la bibliothèque un espace moins sûr, moins ouvert et accueillant ? Ne faudrait-il pas plutôt réserver d'autres espaces pour parler de sexualité et s'informer à ce sujet, des espaces plus intimes et identifiés comme tels, qui préservent davantage l'anonymat ou permettent un entre-soi plus facile à vivre comme dans les centres de santé sexuelle, les bibliothèques militantes ou les associations dédiées à des publics particuliers (femmes victimes de violences, personnes transgenres, personnes intersexes, personnes homosexuelles, etc.) ?

Le principe d'ouverture des bibliothèques à toutes les personnes sans distinction est-il compatible avec le soin de faire se sentir à l'aise et à leur place des publics dont les identités de genre, les orientations sexuelles ou les pratiques sexuelles sont socialement minorisées ? Autrement dit, comment la bibliothèque peut-elle être un espace *safe*¹⁴ pour ces publics (personnes transgenres, homosexuelles, bisexuelles, intersexes, asexuelles, en situation de handicap, malades chroniques, personnes âgées, etc.), sachant qu'un espace *safe* exige souvent une forme d'entre soi qui permet de se protéger des oppressions venant des personnes socialement privilégiées (personnes cis hétérosexuelles, personnes valides, etc.), tout en restant ouverte et accueillante pour toutes et tous ?

Dans ce travail, je m'intéresserai aux bibliothèques publiques françaises, plus précisément aux bibliothèques de lecture publique (les bibliothèques municipales et la bibliothèque publique d'information) et aux bibliothèques de l'enseignement supérieur (bibliothèques universitaires et bibliothèques des grandes écoles), afin de montrer que ces deux types de bibliothèques, aussi différents soient-ils, ont bel et bien un rôle à jouer dans le domaine de l'Évras auprès de leurs publics. Cela paraît d'emblée un peu plus évident pour les bibliothèques de lecture publique, qui sont explicitement ouvertes à toutes et tous, ont souvent des sections jeunesse, et cherchent à proposer des services qui répondent aux besoins les plus larges possibles de l'ensemble de leurs publics. Cela pourrait sembler moins évident pour les bibliothèques de l'enseignement supérieur dont le rôle premier est d'accompagner et de soutenir les activités d'enseignement et de recherche et de former à la recherche et à l'utilisation des ressources documentaires¹⁵. Mais l'évolution récente des bibliothèques de l'enseignement supérieur, qui prennent de plus en plus en charge leur rôle social en faveur du bien-être étudiant (reconnu comme une condition de leur réussite) et se laissent influencer par les services mis en œuvre dans les bibliothèques de lecture publique, justifie qu'on s'y intéresse pour penser la mise en œuvre de l'Évras, auprès des étudiant·es notamment, dans un contexte où les

¹⁴ La pratique des *safe spaces* s'est développée à partir des années 1960 dans les milieux féministes. Un espace *safe* est un lieu où chacun·e se sent à l'aise parce que son expérience est reconnue et que des attaques ou moqueries ne sont pas à craindre. Cela peut passer par la non-mixité (se retrouver entre femmes, entre lesbiennes, entre femmes victimes de racisme, entre hommes gays, entre personnes transgenres, entre personnes intersexes, etc.) et par la mise en place de règles de conduites ou d'expression. Voir NIEDERLANG, Pierre. *Vers la normativité queer*. Toulouse : Blast, 2023, p. 63.

¹⁵ Voir le code de l'éducation, Section 4 : Les bibliothèques et autres structures de documentation des établissements d'enseignement supérieur créées sous forme de services communs (Articles D714-28 à D714-40). Disponible à l'adresse : https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006071191/LEGISCTA000027866275/#LEGISCTA000027866275.

universités et les grandes écoles sont secouées depuis plusieurs années par un nombre important de scandales de violences sexistes et sexuelles.

Dans ce travail, je ne m'intéresserai pas à la BnF et aux bibliothèques patrimoniales et spécialisées car leurs missions premières d'archivage, de conservation et d'appui aux chercheurs et chercheuses fait qu'elles ne sont pas prioritairement concernées par la mission éducative des bibliothèques que mon travail cherche à faire apparaître au grand jour¹⁶. Les bibliothèques départementales de prêt ne seront pas non plus étudiées. Cela ne signifie toutefois pas qu'elles ne sont pas concernées par le sujet de ce mémoire d'étude : elles sont en effet des relais importants permettant la généralisation de la démarche d'Évras à tous les territoires puisqu'elles ont pour mission de constituer et d'aider le réseau des bibliothèques de lecture publique dans les communes de moins de 10 000 habitants.

L'Évras concernant aujourd'hui prioritairement l'Éducation nationale, il aurait été opportun de s'intéresser aux bonnes pratiques mises en œuvre dans les CDI des collèges et lycées par les documentalistes. Mais à la fois pour des raisons de temps et parce que les quelques documentalistes avec lesquelles je suis entrée en relation à ce sujet m'ont fait savoir qu'ils mettaient peu de choses en place dans ce domaine (dans un contexte où la mise en œuvre des trois séances annuelles dédiées à l'éducation à la sexualité et à la vie affective pour chaque classe du CP à la Terminale est rarement effective), ce travail ne se nourrira pas d'une étude des actions mises en œuvre dans les CDI en faveur de l'Évras.

Ce travail ne comprendra pas non plus une enquête formalisée auprès des publics au sujet de leurs besoins, de leurs pratiques informationnelles dans le domaine de la sexualité et de la vie affective et de leurs attentes éventuelles à l'égard des bibliothèques publiques. Le temps laissé ne m'a en effet pas permis de mener une enquête d'une telle ampleur. Je pourrai toutefois m'appuyer sur mes observations pendant mon stage à la bibliothèque de la Canopée¹⁷ et surtout sur les différentes enquêtes récentes qui ont été menées auprès de la population du territoire français, des étudiant·e·s et de certains publics de bibliothèque au sujet de la sexualité, de leurs pratiques de lecture et de leurs pratiques informationnelles dans le domaine de la santé sexuelle¹⁸.

Pour convaincre de l'intérêt d'affirmer que les bibliothèques ont un rôle à jouer dans l'Évras, je commencerai par une partie historique qui vise à montrer que si l'histoire de l'éducation à la sexualité et l'histoire des bibliothèques ont longtemps été deux histoires distinctes, nous sommes désormais au début de leur convergence. Cela permet d'envisager l'intégration à venir des bibliothèques de lecture publique et de l'enseignement supérieur dans la politique publique d'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle. Je poursuivrai avec une restitution de mon enquête de terrain, qui prendra la forme d'une analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces à la mise

¹⁶ À l'exception de la bibliothèque Marguerite Durand de la Ville de Paris et du centre des archives du féminisme au SCD d'Angers, qui en valorisant les archives féministes et LGBTQIA+ auprès du grand public participent à la sensibilisation aux discriminations et à la légitimation d'existences minorisées et donc ainsi, dans une certaine mesure, à l'Évras.

¹⁷ Mon stage a eu lieu du 29 août 2023 au 16 décembre 2023. Ma mission de stage était de proposer « une réflexion autour de la prise en compte de la sexualité dans les collections, la programmation culturelle et les partenariats à la médiathèque de la Canopée ». Le travail que j'ai mené à cette occasion a été nourri de mon travail pour mon mémoire et vice-versa.

¹⁸ Voir parmi les sources de la bibliographie celles qui sont référencées dans la partie « Enquêtes ».

en œuvre d'une démarche d'Évras en bibliothèque. L'enjeu de la dernière partie sera de montrer ce dont les bibliothèques sont concrètement capables pour agir en faveur de la santé sexuelle et de donner des pistes pour remédier aux faiblesses et menaces identifiées.

1. LA CONVERGENCE EN COURS DE DEUX HISTOIRES

1.1. L'HISTOIRE DE L'ÉDUCATION À LA VIE RELATIONNELLE, AFFECTIVE ET SEXUELLE EN FRANCE

La première moitié du XXe siècle : l'éducation à la sexualité en débat

La mise en œuvre d'une politique publique d'éducation à la sexualité en France s'inscrit dans une histoire assez chaotique qui est toujours en cours. Dans la première moitié du XXe siècle, alors qu'aucune politique publique n'existe dans ce domaine, la question de savoir si une éducation à la sexualité doit être dispensée dans les écoles fait débat. L'institution dans les années 1970 de cours d'information sexuelle obligatoires dans les établissements scolaires est le fruit de la lutte de celles et ceux qui ont affirmé la nécessité que de tels cours aient lieu dès le début du XXe. Mais entre ces avant-gardistes la polémique n'est pas moins vive. Elle oppose des médecins, des féministes, des ecclésiastiques, des sexologues, des partisans du néomalthusianisme et des enseignants qui, s'ils sont d'accord sur la nécessité d'éduquer la jeunesse en matière de sexualité, ne sont pas d'accord sur ses contours et son contenu. Les médecins hygiénistes publient des textes destinés à informer les classes bourgeoises des « choses de la procréation » afin d'éviter que les maladies vénériennes se propagent, les milieux néomalthusiens s'adressent plutôt aux milieux populaires et les incitent à la limitation des naissances, la sexologie naissante dénonce de son côté la « continence prolongée », les féministes ont le souci de protéger les femmes des violences sexuelles et plus largement de la domination masculine, et les ecclésiastiques cherchent à prévenir la divulgation des méthodes contraceptives, à lutter contre la masturbation et à promouvoir le virginité avant le mariage¹⁹. Ce qui est en débat ce sont moins les informations qui doivent être données, à savoir des connaissances fiables sur la sexualité, la reproduction, les maladies transmissibles, que l'objectif poursuivi par cette éducation.

Ces débats font apparaître à quel point la sexualité est traversée par des rapports de pouvoir. Dans *l'Histoire de la sexualité*, Foucault écrit qu'elle est « un point de passage particulièrement dense pour les relations de pouvoir [...], la sexualité n'est pas l'élément le plus sourd mais un de ceux, plutôt, qui est doté de la plus grande instrumentalité : utilisable pour le plus grand nombre de manœuvres, et pouvant servir de point d'appui, de charnière aux stratégies les plus variées »²⁰. Il lui revient à d'avoir montré comment à partir du XVIIIe siècle la sexualité est devenue progressivement une préoccupation centrale du pouvoir politique parce qu'il y a vu le meilleur moyen de contrôler la vie. Il écrit qu'« entre l'État et l'individu, le sexe est devenu un enjeu, et un enjeu public ; toute une trame de discours, de savoirs, d'analyses et d'injonctions l'ont investi ». L'enjeu pour le pouvoir politique est de discipliner ou normaliser les comportements sexuels afin de

¹⁹ Voir la préface de DE LUCA BARUSSE, Virginie à l'ouvrage de DURKHEIM, Émile et DOLÉRIS, Jacques-Amédée. *Sur l'éducation sexuelle*. Paris, France : Payot & Rivages. 2011 [1911] ; PELLETIER, Madeleine. *L'éducation féministe des filles*. Paris, France : Syros. 1978 [1914] et POUTRAIN, Véronique. L'évolution de l'éducation à la sexualité dans les établissements scolaires : De « l'information sexuelle » à l'égalité entre les filles et les garçons. *Éducation et socialisation*. 2014, n° 36. Disponible à l'adresse : <https://doi.org/10.4000/edso.951>.

²⁰ Voir FOUCAULT, Michel. *Histoire de la sexualité, 1 : La volonté de savoir*. Paris : Gallimard, 1991, p. 136.

produire des adultes sains et de gérer les comportements, de les « administrer [...] pour le plus grand bien de tous ». Ce gouvernement des corps, Foucault l'a également nommé « biopolitique ». Le terme désigne la prise en compte par le pouvoir politique de la vie de la « population » comprise de manière statistique (avec un taux de natalité, une pyramide des âges, un état de santé général, un taux de morbidité) comme une entité démographique à faire croître et à développer²¹.

En général, les promoteurs de l'éducation à la sexualité assument cette dimension disciplinaire et biopolitique de l'éducation à la sexualité : l'enjeu est de retarder autant que possible l'activité sexuelle des adolescent-es, plus prioritairement des jeunes femmes, et de les préparer à une sexualité à visée reproductive dans le seul cadre du mariage hétérosexuel. L'éducation à la sexualité est vue comme un outil disciplinaire qui sert à imposer des normes comportementales dans le domaine de la sexualité, en faisant la distinction entre une sexualité vertueuse (la sexualité hétérosexuelle reproductive dans le cadre du mariage) et une sexualité vicieuse ou perverse (la sexualité à visée non reproductive : masturbation, sexualité hors mariage, homosexualité, etc.).

1945 - 1968 : l'éducation à la sexualité à l'école, un projet « pour après-demain »

Dans la continuité de cette vision des choses et dans le cadre d'une politique nataliste au sortir de la seconde guerre mondiale, le plan Langevin-Wallon préconise, conformément au programme du gouvernement du CNR, la réforme du système éducatif et l'introduction de l'éducation à la sexualité dans les écoles. Un arrêté ministériel du 18 mars 1947 charge un comité dirigé par Louis François et constitué d'inspecteurs d'académie, de directeurs d'établissement scolaire, de syndicats d'enseignants, de médecins et de fédérations de parents d'élèves d'étudier « dans quelle mesure et sous quelle forme une éducation sexuelle pourrait être introduite dans les établissements d'instruction publique »²². Le rapport rendu en 1948 par ce comité prend le temps de définir le « mot d'éducation sexuelle [qui] résume ou contient deux choses distinctes : 1) l'information sexuelle 2) l'éducation sexuelle proprement dite »²³. L'information sexuelle renvoie aux connaissances scientifiques sur le fonctionnement des organes génitaux et les maladies. L'éducation, elle, a une dimension morale, c'est-à-dire qu'elle vise à « la formation du caractère permettant [à l'éduqué] de soumettre son instinct et ses impulsions au jugement de sa conscience et au pouvoir de sa volonté »²⁴.

L'objectif de cette éducation, à savoir la moralisation des éduqué-es, est pleinement assumé : « l'éducation sexuelle, c'est-à-dire le devoir de faire comprendre aux adolescents et aux jeunes gens que l'instinct sexuel est un instinct redoutable qui, laissé sans contrainte, risque de les entraîner à toutes sortes de perversions, de ruiner l'équilibre mental de l'individu et l'équilibre moral de la société, de leur faire comprendre que cet instinct, comme tous les autres, doit être placé sous la dépendance de la volonté et de la

²¹ *Op. cit.*, p. 34-37.

²² Voir le *Rapport du Comité d'étude concernant l'éducation sexuelle dans les établissements d'instruction publique*, établi par M. Louis François, président du Comité d'étude, Paris, Ministère de l'Éducation nationale, octobre 1948 cité dans REVENIN, Régis. *De l'éducation sexuelle : le rapport de 1948 dans Louis François et les frontières scolaires : Itinéraire pédagogique d'un inspecteur général (1904-2002)*. Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2014. Disponible à l'adresse : <http://books.openedition.org/pur/50946>.

²³ *Ibid.*

²⁴ *Ibid.*

raison, et l'instinct purement animal devenir instinct humain²⁵ ». L'enjeu est donc bien de discipliner le désir sexuel des jeunes afin « d'éviter les perversions, les refoulements et l'homosexualité » dans un contexte d'instauration progressive de la mixité dans les établissements scolaires²⁶ et de « détourner l'attention du sujet des questions qui lui sont posées afin que la curiosité de savoir, une fois satisfaite, ne puisse irriter la curiosité d'éprouver »²⁷.

Mais toute cette réflexion sur l'importance de la mise en œuvre d'une politique d'éducation à la sexualité se conclut sur l'impossibilité de celle-ci dans un futur proche : « l'éducation sexuelle dans les établissements d'instruction publique n'est pas pour aujourd'hui, peut-être même pas pour demain, mais on peut parfaitement l'envisager pour après-demain, si les organes compétents de l'Éducation nationale veulent bien dès maintenant se mettre au travail »²⁸. Les idées présentées apparaissent comme trop novatrices pour pouvoir prendre place dès à présent dans la réalité du monde scolaire. L'idée qu'il faut conduire un enseignement explicite et assumé de la sexualité dans les écoles se heurte aux méthodes traditionnelles fondées sur le silence et l'évitement et à l'absence de formation des enseignant·es. Une telle nouveauté exige également « un resserrement des liens entre l'école et les familles » car « comment concevoir en effet que l'élève ne trouve dans sa famille aucun écho [ou] des échos contradictoires à ces problèmes vitaux que lui aura expliqués et dévoilés l'école ? »²⁹. C'est l'évolution des mœurs et les évolutions juridiques en lien (également permises par l'accès des femmes au droit de vote en 1944) qui vont conduire à la réaffirmation de cette idée et à sa première mise en œuvre officielle. En effet les années 60 se caractérisent par la légalisation de la contraception avec la loi Neuwirth de 1967 et par ce qu'on a appelé la « libération sexuelle », c'est-à-dire un moment de légitimation de la sexualité non reproductive et non conjugale, de la sexualité pour le seul plaisir.

Les années 70 : l'entrée officielle de l'éducation à la sexualité dans l'Éducation nationale

C'est dans ce contexte que le mouvement français pour le planning familial créé en 1960 va faire pression pour que soit mise en œuvre une véritable politique publique en faveur de l'éducation sexuelle avec la création du Groupe national d'information et d'éducation sexuelle (GNIES) en 1969. Il participe également à lancer la première enquête sociologique d'ampleur sur la sexualité des Français dirigé par le docteur Pierre Simon. Le rapport Simon paraît en 1972, son objectif est de mieux cerner les nouvelles normes occidentales de la sexualité dans un contexte de libération des mœurs pour

²⁵ *Ibid.*

²⁶ Le XXe siècle voit la lente mise en œuvre de la mixité filles-garçons dans les écoles qui sera complètement effective dans les années 70. La réforme Haby de 1975 qui la rend obligatoire ne fait qu'entériner une pratique déjà bien installée. Cela a permis la résorption progressive de l'inégalité entre les filles et les garçons dans l'accès à l'éducation avec la distinction entre des écoles de filles et des écoles de garçons, qui ne proposaient pas le même parcours de formation et empêchaient ainsi les jeunes femmes de pouvoir accéder aux catégories professionnelles supérieures, dans l'idée qu'une bonne éducation doit avant tout en faire de bonnes épouses et de bonnes mères de famille.

²⁷ *Ibid.* cité dans POUTRAIN, Véronique. L'évolution de l'éducation à la sexualité dans les établissements scolaires : De « l'information sexuelle » à l'égalité entre les filles et les garçons. *Éducation et socialisation*. 2014, n° 36. Disponible à l'adresse : <https://doi.org/10.4000/edso.951>.

²⁸ *Ibid.*

²⁹ *Ibid.* cité dans REVENIN, Régis. *De l'éducation sexuelle : le rapport de 1948 dans Louis François et les frontières scolaires : Itinéraire pédagogique d'un inspecteur général (1904-2002)*. Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2014. Disponible sur Internet : <http://books.openedition.org/pur/50946>.

« procurer à ceux qui exercent une fonction de médiation sociale un outil d'éducation sexuelle »³⁰.

Ce mouvement de légitimation et d'élargissement du champ du « normal » en matière de comportements sexuels ne se fait toutefois pas sans heurts et sans protestations plus ou moins virulentes. En 1971, le tract du docteur Carpentier destiné aux adolescent·es intitulé « Apprenons à faire l'amour », sous-titré : « car c'est le chemin du bonheur ! C'est la plus merveilleuse façon de se parler et de se connaître », fait scandale. Il y donne des informations détaillées sur les relations sexuelles et fait l'éloge du plaisir sexuel, seul ou partagé, dans des relations hétérosexuelles ou homosexuelles, tout en rappelant la nécessité de la contraception pour éviter les risques de grossesses non désirées. Il clame « il n'y a pas d'anormal » (tout en fustigeant « les impuissants ou les frigides », en affirmant que « les relations hétérosexuelles paraissent [...] les plus riches de plaisir » et en clamant que « le coït interrompu est une pratique barbare »)³¹. Suite à la distribution du tract, Jean Carpentier sera condamné par la justice pour « outrages aux bonnes mœurs » et interdit d'exercer son métier pendant un an par l'ordre des médecins. Toutefois son passage à la télévision pour parler du tract le 7 mai 1976 sur FR3, sans qu'un nouveau scandale ait lieu, témoigne de l'évolution des mœurs et d'une acceptation plus large des idées défendues dans le tract³². De la même manière, le procès de Bobigny, en 1972, contre une femme mineure qui a avorté suite à un viol, ainsi que contre les femmes, dont sa mère, qui l'ont aidée à avorter, agit comme un révélateur du caractère obsolète de l'article 317 du code pénal de 1810 qui condamne l'avortement et de la loi du 31 juillet 1920 réprimant la provocation à l'avortement et la propagande anticonceptionnelle. Ce procès a été un pas important vers la dépénalisation de l'IVG en 1975 avec la loi Veil.

C'est dans ce contexte d'évolution progressive des mœurs et des transformations législatives qui l'accompagnent que prend place la circulaire Fontanet du 23 juillet 1973, du nom du ministre de l'Éducation nationale de l'époque, qui définit pour la première fois les grandes lignes de l'information et de l'éducation sexuelle en milieu scolaire. La circulaire reprend la distinction déjà faite dans le rapport François de 1948 entre « l'information sexuelle » qui se veut une information scientifique progressive intégrée aux programmes de biologie et « l'éducation sexuelle » qui a une dimension davantage morale. Mais la définition donnée de cette éducation permet de la concevoir d'une manière bien différente que ne le proposait le rapport François. En effet, elle vise à permettre aux adolescent·es « de réfléchir sur le sujet ; de parvenir à des choix raisonnés dans leur conception de la vie personnelle, de la relation à autrui, et d'institutions comme celles du mariage et de la famille ; de prendre conscience des conséquences de leurs actes vis-à-vis d'eux-mêmes, vis-à-vis d'autrui, vis-à-vis de la société ; d'arriver par là à une meilleure intelligence des problèmes humains et sociaux qu'ils ne manqueront pas de rencontrer et d'avoir à leur égard une attitude plus compréhensive et plus responsable »³³. Cette circulaire propose donc une conception de l'éducation sexuelle beaucoup moins

³⁰ Voir SIMON Pierre, GONDONNEAU Jean, MIRONER Lucien, DOURLIN-ROLLIER Anne-Marie. Rapport sur le comportement sexuel des Français. Paris, France : Éditions René JULLIARD & Pierre CHARRON. 1972.

³¹ Voir CARPENTIER, Jean. *Apprenons à faire l'amour*. 1971. Disponible à l'adresse : <https://www.archives.net/html/Documents/drcarpentier.pdf>.

³² Voir l'archive INA de l'émission disponible à l'adresse : <https://www.ina.fr/ina-eclairage-actu/video/i22165659/apprenons-a-faire-l-amour> [consultée le 28 février 2024].

³³ Voir la circulaire Fontanet du 23 juillet 1973 cité par POUTRAIN, Véronique. L'évolution de l'éducation à la sexualité dans les établissements scolaires: De « l'information sexuelle » à l'égalité entre les filles et les garçons. *Éducation et socialisation*. 2014, n° 36. Disponible à l'adresse : <https://doi.org/10.4000/edso.951>.

moralisatrice et disciplinaire que ne l'était celle envisagée par le rapport François. Il s'agit d'encourager l'éduqué·e à faire des choix éclairés et réfléchis en ce qui concerne sa vie affective et sexuelle sans lui proposer au préalable de modèle normatif. La circulaire affirme ainsi que « l'école ne peut se placer sur un autre plan que celui de la connaissance, et du respect des diverses formes de pensées. En aucun cas, elle n'a le droit de peser sur les consciences »³⁴. Le texte se veut à la fois consensuel et progressiste : il cherche à accompagner le mouvement de libéralisation des mœurs et de critique des institutions traditionnelles (mariage hétérosexuel, maternité, famille) sans pour autant les mettre en cause. Mais le consensus avec les associations de parents d'élèves n'a pu se faire que parce que cette éducation à la sexualité était facultative et soumise à l'autorisation des parents. Seule l'information sexuelle est obligatoire et intégrée au programme. Dans la réalité, l'éducation sexuelle continue donc d'être majoritairement une affaire familiale et privée, d'autant plus que sa mise en œuvre se heurte à un manque de moyens et à l'absence de formation appropriées pour les enseignant·es, qui sont tels que ces cours facultatifs ne sont que très rarement proposés. L'information sexuelle, elle, est rapidement abordée dans les cours de biologie et d'économie familiale et sociale³⁵.

Les années 80-90 : l'éducation à la sexualité au temps du sida

C'est l'épidémie de sida qui décime des millions de personnes dans le monde dans les années 80 et la pression exercée par les militant·es, qui ont conduit l'État français à se ressaisir de la question. La circulaire de 1985 de Chevènement introduit l'éducation à la sexualité à l'école primaire et la circulaire du 19 novembre 1998 « relative à l'éducation à la sexualité et à la prévention du sida » (qui remplace celle de 1996 dont un paragraphe a été annulé par le conseil d'État pour vice de forme suite au recours formé par la confédération nationale des associations familiales catholiques), cherche à renforcer et à généraliser les actions de sensibilisation et de prévention des risques liés au VIH, mais aussi plus largement des maladies sexuellement transmissibles. Parmi les objectifs, sont également mentionnées la lutte contre les grossesses non désirées et contre les violences sexuelles. C'est le premier texte officiel où l'éducation à la sexualité est présentée explicitement comme un moyen de lutter contre les violences sexuelles³⁶.

Cette nouvelle circulaire met fin à la distinction entre information à la sexualité obligatoire et éducation à la sexualité facultative et inscrit comme obligatoire deux heures d'éducation à la sexualité par année scolaire au collège. Elle propose une définition de la sexualité, qui lui permet de préciser le champ de cette éducation qui ne concerne pas seulement les risques liés aux relations sexuelles. En effet, la sexualité y est définie ainsi : « Si la sexualité humaine est inséparable de données biologiques, elle intègre également des dimensions psychologiques, affectives, socio-culturelles et morales qui, seules, permettent un ajustement constant aux situations vécues des hommes et des femmes, dans leurs rôles personnels, parentaux et sociaux »³⁷. Cette définition fait apparaître la dimension culturelle, historique, juridique et politique de la sexualité. Elle permet de

³⁴ *Op. cit.*

³⁵ Voir INSPECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION DU SPORT ET DE LA RECHERCHE, *Éducation à la sexualité en milieu scolaire*. Rapport n° 2021-149 – juillet 2021. Disponible à l'adresse : <https://www.education.gouv.fr/media/113772/download>.

³⁶ Voir la circulaire n°98-234 du 19 novembre 1998. L'éducation à la sexualité et prévention du sida. Disponible à l'adresse : <https://www.education.gouv.fr/bo/1998/46/ensel.htm>.

³⁷ *Ibid.*

comprendre pourquoi l'éducation à la sexualité ne peut pas consister seulement en une information sexuelle scientifique sur l'anatomie et la prévention des IST. Parce que la sexualité est traversée par des rapports de pouvoir et qu'elle est le reflet des inégalités sociales et de genre, l'éducation à la sexualité doit aussi avoir une dimension éthique et prendre en charge les notions de respect, d'égalité, de lutte contre les discriminations et les violences.

La circulaire de 1998 énonce ainsi parmi les objectifs de cette éducation : faire « comprendre qu'il puisse y avoir des comportements sexuels variés » (on remarquera que le terme d'homosexualité n'est pas énoncé alors même que la dépénalisation de l'homosexualité date de la loi Forni du 4 août 1982 et qu'elle a été retirée de la liste des maladies mentales de l'OMS en 1991) et « développer l'esprit critique à l'égard des stéréotypes en matière de sexualité, en amenant notamment les élèves à travailler sur les représentations idéalisées, irrationnelles et sexistes » afin de « mieux faire face à la multiplicité des messages médiatiques et sociaux qui les assaillent quotidiennement ». L'éducation sexuelle est vue comme un outil de construction de soi, d'épanouissement personnel, mais aussi d'éducation au « respect de soi et d'autrui » et à la « responsabilité individuelle, familiale et sociale »³⁸. Cette circulaire n'aborde donc la lutte contre l'homophobie que de manière implicite et affirme le « rôle de premier plan » de la famille dans l'éducation à la sexualité en affirmant que l'école « a un rôle spécifique, complémentaire et essentiel dans la formation des individus à la vie contemporaine »³⁹.

Malgré cette circulaire, il ne semble pas que la mise en œuvre de l'éducation à la sexualité se soit beaucoup développée. Elle reste majoritairement cantonnée au cours de biologie et à la seule étude des mécanismes de reproduction et n'est pas conduite comme une « éducation à la vie » qui concerne beaucoup plus de sujets⁴⁰. C'est ce constat qui a conduit à davantage de volontarisme dans les années 2000, mais cela n'a pas été sans rencontrer des résistances.

Les années 2000 : l'éducation à la sexualité prise entre deux feux

Le 29 septembre 2000, le ministre de l'Éducation nationale de l'époque, Jack Lang, en collaboration avec la ministre de la famille, Ségolène Royal, déclare dans un discours la parution à venir d'un « BO spécial consacré à la mixité et à l'égalité ». Son intention est de faire de l'éducation sexuelle un axe essentiel de l'éducation à la santé et de lui donner une orientation nouvelle. Il s'agit d'ajouter « à la connaissance scientifique du corps qui est un préalable bien souvent indispensable pour éviter la propagation, parmi les jeunes, de visions erronées ou totalement fantasmatiques du corps humain, une dimension novatrice et indispensable : la dimension *affective* et *relationnelle* de la sexualité »⁴¹. Autrement dit, il s'agit notamment de faire de cette éducation un levier dans la lutte contre les violences sexistes et sexuelles et contre l'homophobie. Jack Lang

³⁸ *Ibid.*

³⁹ *Ibid.*

⁴⁰ Voir POUTRAIN, Véronique. L'évolution de l'éducation à la sexualité dans les établissements scolaires : De « l'information sexuelle » à l'égalité entre les filles et les garçons. *Éducation et socialisation*. 2014, n° 36.

⁴¹ C'est moi qui souligne. Voir LANG, Jack. *Déclaration de M. Jack Lang, ministre de l'Éducation nationale, sur l'éducation sexuelle et la prévention des mineures en matière de grossesses non désirées*. Vanves, 29 septembre 2000. Disponible à l'adresse : <http://www.vie-publique.fr/discours/145509-declaration-de-m-jack-lang-ministre-de-leducation-nationale-sur-led>.

affirme en effet qu' « il est essentiel, à [ses] yeux, que l'éducation à la sexualité, soit une voie, offerte à tous les adolescents, vers le refus de l'intolérance en matière sexuelle, cette intolérance qui prend, chaque jour, et parfois dans nos établissements, le visage ignoble des injures sexistes, de l'homophobie, du machisme, du rapport de force, voire des violences sexuelles »⁴². L'égalité entre les genres et la fin des discriminations basées sur l'identité de genre et l'orientation sexuelle ne pourront pas advenir sans la mise en œuvre d'une telle éducation pour toutes et tous.

En 2001, la loi relative à l'interruption volontaire de grossesse et à la contraception rend obligatoire la mise en place de trois séances annuelles d'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle pour chaque classe à l'école, au collège et au lycée⁴³. Entre la première circulaire de 1973 qui imposait une information sexuelle obligatoire, la circulaire de 1998 qui s'inscrivait principalement dans un plan de prévention contre le sida et la loi de 2001, le périmètre de l'éducation à la sexualité s'est élargi : il ne concerne plus seulement la prévention et la réduction des risques (grossesses précoces non désirées, infections sexuellement transmissibles), mais aussi l'égalité, la déconstruction des stéréotypes de genre, le consentement, les identités de genre, l'orientation sexuelle, la lutte contre le sexisme et les violences sexistes et sexuelles, contre la prostitution et la pornographie. On peut désormais parler d'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle, plutôt que seulement d'éducation à la sexualité. L'impact de la transition numérique et des réseaux sociaux sur ces questions commence également à être pris en compte. Le périmètre des publics concernés s'est lui aussi élargi : les cours ne doivent plus seulement avoir lieu au collège mais également dans les écoles et les lycées. La circulaire du 17 février 2003 intitulée « L'éducation à la sexualité dans les écoles, les collèges et les lycées » qui annule et remplace celle de 1998 va donc plus loin que la précédente : elle présente l'éducation à la sexualité en milieu scolaire comme « une composante essentielle de la construction de la personne et de l'éducation du citoyen » et apporte un cadrage pour les personnels de l'Éducation nationale et pour les partenaires appelés à intervenir dans les écoles, collèges et lycées⁴⁴. Elle indique notamment que l'éducation à la sexualité ne revient pas seulement à l'enseignant·e de SVT ou à l'infirmier·ère scolaire, mais à l'ensemble des membres de la communauté éducative, dans l'idée que chaque agent·e dispose de compétences complémentaires sur des aspects différents de cette éducation qui concerne également « la littérature, l'éducation civique, les arts plastiques, la philosophie, l'histoire, l'éducation civique juridique et sociale, etc. »⁴⁵. Un·e enseignant·e d'histoire peut ainsi par exemple apporter des éléments sur l'histoire de la conquête de l'égalité femmes-hommes ou des mœurs en matière de relations amoureuses. Un·e enseignant·e de philosophie peut également conduire les élèves à réfléchir aux notions de liberté et de déterminisme en parlant des normes sociales, des stéréotypes de genre et en présentant des auteur·rices comme Pierre Bourdieu, auteur de *La domination masculine* ou Simone de Beauvoir, autrice du *Deuxième sexe*.

Cette circulaire affirme également l'importance du « respect des consciences, du droit à l'intimité et de la vie privée de chacun » afin que cette éducation trouve sa place à

⁴² *Ibid.*

⁴³ Voir la loi n° 2001-588 du 4 juillet 2001 relative à l'interruption volontaire de grossesse et à la contraception. https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/article_jo/JORFARTI000001718526.

⁴⁴ Voir la circulaire n° 2003-027 du 17 février 2003. L'éducation à la sexualité dans les écoles, les collèges et les lycées. Disponible à l'adresse : <https://www.education.gouv.fr/botexte/bo030227/MENE0300322C.htm>.

⁴⁵ *Ibid.*

l'école « sans heurter les familles ou froisser les convictions de chacun ». Mais cela est difficile quand les « valeurs communes de tolérance et de liberté » ne sont pas portées par toutes et tous dans un contexte où le sexisme, l'homophobie et les violences sexuelles ont la vie dure.

En 2010, le ministère de l'Éducation nationale s'engage dans la lutte contre les violences sur les enfants : l'article L.542-3 du code de l'éducation prévoit une séance annuelle du CP à la Terminale afin d'informer et de sensibiliser sur les violences intrafamiliales à caractère sexuel. Il s'agit de prévenir ce risque et de faciliter les signalements.

Mais les bonnes intentions ne suffisent pas et, en 2013, la loi de 2001 n'est toujours pas respectée : les trois séances annuelles obligatoires d'éducation à la sexualité pour chaque tranche d'âge du CP à la Terminale ne sont pas mises en œuvre de manière généralisée à l'ensemble du territoire. La loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République rappelle le caractère obligatoire des trois séances minimums par année scolaire, mais cela ne permet pas de créer un mouvement d'ampleur faute de moyens, de formations des personnels concernés et de cadrage suffisamment précis dans les programmes des différentes disciplines concernées pour que chaque enseignant·e sache comment il est censé apporter sa pierre à l'édifice.

Une nouvelle circulaire paraît le 12 septembre 2018, qui annule et remplace celle du 17 février 2003. Elle se situe dans la continuité de la précédente en en reprenant de nombreux passages, mais adopte un ton plus prudent qui cherche à répondre à des inquiétudes ou à des critiques formulées contre l'éducation à la sexualité notamment des jeunes enfants. Elle s'ouvre ainsi : « [L'éducation à la sexualité] doit trouver sa place à l'école dans un esprit de *laïcité*, de *neutralité* et de *discernement*. En effet, l'Éducation nationale et l'ensemble de ses personnels agissent, en la matière, dans le plus grand respect des consciences et fait preuve d'une grande vigilance pour que les enseignements soient pleinement adaptés à l'âge des enfants. Cette éducation vise à la connaissance, au respect de soi, de son corps et au respect d'autrui, sans dimension sexuelle *stricto sensu* à l'école élémentaire. [...] L'enfance et l'intimité sont pleinement respectées »⁴⁶. C'est la première fois que les notions de neutralité et de laïcité sont mobilisées dans une circulaire sur l'éducation à la sexualité. Le rappel de ces deux valeurs fait sens dans un contexte houleux où, depuis 2010, chaque tentative de renforcer cette politique publique d'Éducation à la sexualité a suscité des réactions inquiètes voire hostiles, qui ont pu conduire à des retours en arrière.

L'année 2010 a été marquée par l'interdiction par le ministre de l'Éducation nationale de la projection du film d'animation *le Baiser de la lune* de Sébastien Watel aux classes de primaire. Le film a pour but d'expliquer les relations homosexuelles aux enfants et de les sensibiliser à l'homophobie à travers l'histoire de deux poissons amoureux l'un de l'autre. Suite à l'indignation d'une partie de la classe politique et d'associations qui y voient de la « propagande en faveur de l'homosexualité » dans une « école qui prive les parents de leur rôle d'éducateur », Luc Chatel s'est opposé à sa

⁴⁶ C'est moi qui souligne. Voir la circulaire n° 2018-111 du 12 septembre 2018. L'éducation à la sexualité. Disponible à l'adresse : <https://www.education.gouv.fr/bo/18/Hebdo33/MENE1824340C.htm>.

diffusion dans les classes de CM1 et CM2⁴⁷. Le film sera finalement mis à disposition des enseignant·es en 2012⁴⁸.

En 2011, de nouveaux manuels de SVT ont suscité l'indignation d'associations catholiques conservatrices, relayée par des parlementaires de droite, parce qu'ils véhiculeraient l'idéologie de « la théorie du genre » et nieraient « l'altérité sexuelle naturelle de l'homme et de la femme »⁴⁹. On y trouvait en effet une explication de la différence entre les concepts de sexe et de genre. Mais ces concepts ne sont pas propres à une « théorie » ou une « idéologie » : ils sont fréquemment utilisés et discutés, notamment dans les sciences humaines, pour distinguer le sexe biologique des rôles, comportements, attitudes, activités et attributs qu'une société considère comme approprié pour les femmes et les hommes. Comprendre l'histoire de la pensée ne peut pas se faire sans l'apprentissage de cette distinction conceptuelle qui est également nécessaire pour mettre en cause l'idée d'un destin biologique qui justifierait l'infériorité des femmes par rapport aux hommes.

En 2014, peu de temps après les violentes polémiques qui ont envahi l'espace politique et médiatique au moment du vote de la loi du « mariage pour tous » qui a légalisé le mariage homosexuel le 17 mai 2013, le gouvernement finit par abandonner les ABCD de l'égalité qui étaient des outils de lutte contre les inégalités entre les filles et les garçons expérimentés dans 275 écoles. Les pressions sont venues des militant·es de la Manif pour tous opposé·es à la légalisation du mariage homosexuel. Iels voient dans ces ABCD un nouveau cheval de Troie de la « théorie du genre » à l'école qui prône « l'indifférenciation sexuelle » et vise à « détruire le modèle hétérosexuel de la famille » alors qu'il s'agit de lutter contre les stéréotypes filles-garçons afin de contrer les inégalités de réussite scolaire et d'orientation notamment⁵⁰.

En 2018, suite à la promulgation, le 3 août, de la loi n° 2018-703 renforçant la lutte contre les violences sexistes et sexuelles et à l'annonce de la nouvelle circulaire concernant l'éducation à la sexualité pour la rentrée 2018, une rumeur est lancée par le biais de pétitions, vidéos et tribunes, laissant entendre que cette loi contiendrait l'obligation d'enseigner la masturbation aux enfants scolarisés en école maternelle et favoriserait la pédocriminalité.

On comprend donc mieux le soin pris à affirmer l'adaptation du contenu des enseignements à l'âge des enfants, le souci de lutter contre les violences sexuelles (et

⁴⁷ Voir LARONCHE Martine, La lutte contre l'homophobie privée d'école. *Le Monde*. 15 mai 2010. Disponible à l'adresse : https://www.lemonde.fr/vous/article/2010/05/15/la-lutte-contre-l-homophobie-privee-d-ecole_1352199_3238.html.

⁴⁸ Voir ZEROUALA, Faïza. Faut-il parler de l'homosexualité dès le primaire ? *Le Monde*. 27 avril 2012. Disponible à l'adresse : https://www.lemonde.fr/ecole-primaire-et-secondaire/article/2012/04/27/faut-il-parler-de-l-homosexualite-des-le-primaire_1692368_1473688.html.

⁴⁹ Voir CÉDELLE, Luc. Contre la « théorie du genre » au lycée, l'UMP se mobilise. *Le Monde*. 31 août 2011. Disponible à l'adresse : https://www.lemonde.fr/societe/article/2011/08/31/contre-la-theorie-du-genre-au-lycee-l-ump-se-mobilise_1565751_3224.html.

⁵⁰ Voir EUZEN, Philippe. L'« ABCD de l'égalité », au cœur de la polémique sur la « théorie du genre ». *Le Monde*. 31 janvier 2014. Disponible à l'adresse : https://www.lemonde.fr/politique/article/2014/01/31/qu-est-ce-que-l-abcd-de-l-egalite_4358081_823448.html. Selon le communiqué de presse du ministère de l'Éducation nationale du 1^{er} octobre 2013, les ABCD de l'égalité devaient offrir « aux enseignants des outils utiles pour aborder l'égalité entre les filles et les garçons par des séquences pédagogiques et des entrées au sein des programmes officiels existants : sciences, éducation physique et sportive, maîtrise de la langue, histoire, etc. Faire prendre conscience aux enfants des limites qu'ils se fixent eux-mêmes, des phénomènes d'autocensure trop courants, leur donner confiance en eux, leur apprendre à grandir dans le respect des autres, tels sont les objectifs poursuivis [...] ».

1. La convergence en cours de deux histoires

donc bien sûr aussi contre la pédocriminalité) et le rappel des principes de « laïcité, de neutralité et de discernement »⁵¹. La circulaire précise de manière plus formalisée que la précédente les trois champs que recouvre l'éducation à la sexualité : le champ biologique, le champ psycho-émotionnel et le champs juridique et social.



Figure 1- Infographie du ministère de l'Éducation nationale pour décrire les trois champs de connaissances et de compétences de l'éducation à la sexualité⁵²

Cette circulaire de 2018 reprend l'essentiel des éléments de celle de 2003. On peut toutefois noter deux nouvelles mentions. Dans le cadre de la lutte contre les violences sexuelles, elle introduit la nécessité d'une formation des élèves au respect du non-consentement. On y trouve également pour la première fois une mention de la lutte contre la transphobie, en sus de celle contre les violences sexistes et sexuelles, et l'homophobie, qui sont toutes présentées comme « contraires aux droits de l'Homme ». Depuis le décret du 8 février 2010, la transidentité n'est plus considérée comme une maladie mentale en France, ce qui va de pair avec la reconnaissance que le mal-être et la souffrance que vivent les personnes transgenres viennent des discriminations qu'elles subissent et non d'une maladie qu'elles auraient⁵³. Dans ce sillage, la lutte contre la transphobie à l'école a été l'objet d'une circulaire spécifiquement dédiée datant du 29 septembre 2021 et intitulée « pour une

⁵¹ *Op. cit.*

⁵² Elle est disponible à la page suivante [consultée le 22 février 2024] : <https://www.education.gouv.fr/education-la-sexualite-1814>.

⁵³ Voir le décret n° 2010-125 du 8 février 2010. Disponible à l'adresse : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000021801916>.

meilleure prise en compte des questions relatives à l'identité de genre en milieu scolaire »⁵⁴.

En 2021, quatre ans après le scandale de l'affaire Weinstein et la naissance du mouvement mondial #Me Too qui a mis au grand jour l'ampleur effroyable des violences sexuelles, y compris en France, un rapport de l'IGÉSR sur l'éducation à la sexualité en milieu scolaire appuie le constat du non-respect de la loi de 2001 : seuls 15 % des écoliers et des lycéens et moins de 20 % des collégiens bénéficient des trois séances annuelles obligatoires d'éducation à la sexualité⁵⁵. Cela est lié à un « cadre réglementaire et opérationnel qui manque de clarté », un manque de moyens financiers, un manque de formation et de disponibilité du personnel de l'Éducation nationale (enseignant et médicosocial), l'absence d'inscription de l'éducation à la sexualité dans les programmes des différentes disciplines enseignées et à des difficultés de gestion des emplois du temps des élèves⁵⁶.

Les réactions à cet état de fait sont contrastées. D'un côté, on observe, comme on l'a vu plus haut, que chaque tentative de renforcer l'éducation à la vie affective et à la sexualité en milieu scolaire se heurte à des résistances d'associations ou de partis politiques situés à droite et plus généralement à l'extrême droite. Ainsi la circulaire de la rentrée 2022, où le ministre de l'Éducation nationale Pap Ndiaye affirme sa volonté de renforcer l'éducation à la sexualité dans les écoles pour respecter la loi de 2001, a entraîné les attaques du collectif « La manif' pour tous » et d'Éric Zemmour qui a appelé les parents d'élèves à constituer un réseau de « parents vigilants ». Ce réseau est désormais actif et entend s'imposer face à toute tentative de renforcer la mise en œuvre de l'éducation à la sexualité dans les écoles au nom de l'idée qu'il faut protéger les enfants contre « la propagande LGBT » et l'apprentissage de la « détestation de la France »⁵⁷. On retrouve également des craintes adressées au ministre par l'association SOS éducation qui considère que « l'école de la République a le devoir d'instruire [...] et que c'est aux parents que revient la responsabilité d'éduquer leurs enfants », qui s'inquiète des dérives de certains cours d'éducation à la sexualité qui sexualiseraient les enfants et les inciteraient à avoir des relations sexuelles précoces, et qui considère que l'enjeu des séances d'éducation à la sexualité « doit se limiter à protéger les enfants des sévices et abus sexuels »⁵⁸.

⁵⁴ Voir la circulaire du 29 septembre 2021. Pour une meilleure prise en compte des questions relatives à l'identité de genre en milieu scolaire. Disponible à l'adresse : <https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo36/MENE2128373C.htm>.

⁵⁵ Voir INSPECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION DU SPORT ET DE LA RECHERCHE, *Éducation à la sexualité en milieu scolaire*. Rapport n° 2021-149 – juillet 2021. Disponible à l'adresse : <https://www.education.gouv.fr/media/113772/download>.

⁵⁶ *Ibid.*

⁵⁷ Voir leur site : <https://www.parents-vigilants.fr/>; voir aussi BATTAGLIA, Mattea et SÉNÉCAT, Adrien. Education sexuelle à l'école : le retour des rumeurs. *Le Monde*. 11 septembre 2018. Disponible à l'adresse : https://www.lemonde.fr/societe/article/2018/09/11/education-a-la-sexualite-de-quoi-les-familles-ont-elles-peur_5353242_3224.html et LECHERBONIER, Sylvie. L'éducation à la sexualité, un dossier miné pour Pap Ndiaye. *Le Monde*. 12 septembre 2022. Disponible à l'adresse : https://www.lemonde.fr/societe/article/2022/09/12/1-education-a-la-sexualite-un-dossier-mine-pour-pap-ndiaye_6141307_3224.html.

⁵⁸ Voir leur lettre adressé au ministre de l'Éducation nationale en date du 3 avril 2023 [consultée le 14 janvier 2024] : <https://soseducation.org/docs/mobilisations/education-sexualite/courrier-pap-ndiaye-derives-education-sexualite.pdf>.

Mais d'un autre côté, on observe des critiques fortes à l'égard du manque de moyens accordés à la mise en œuvre de l'Évras. On peut en effet considérer qu'il est à l'origine des chiffres inquiétants concernant notamment les violences sexistes et sexuelles, y compris sur les enfants, et la recrudescence des IST chez les jeunes. C'est ce qui explique que le 2 mars 2023, le Planning familial, SOS homophobie et Sidaction aient saisi le tribunal administratif de Paris pour « faire reconnaître la responsabilité de l'Etat dans le défaut de mise en œuvre » de la loi de 2001⁵⁹. En novembre 2023, ces trois structures accompagnées d'autres associations parties prenantes de cette éducation (Fédération nationale solidarité femmes, Fédération nationale des centres d'information sur les droits des femmes et des familles, Association de lutte contre le sida et pour la santé sexuelle, etc.) ont fait paraître un livre blanc à destination des pouvoirs publics intitulé *Pour une véritable éducation à la sexualité*. Parmi les trois axes d'actions retenus, le troisième s'intitule : « Développer un environnement favorable à l'éducation à la sexualité en dehors du milieu scolaire »⁶⁰. Cette recommandation qui vise à faire en sorte que l'Éducation nationale ne soit pas vue comme le seul acteur stratégique de la mise en œuvre de cette éducation, va dans le sens des derniers rapports et textes institutionnels produits sur le sujet⁶¹. La stratégie nationale de santé sexuelle, lancée en 2017, a pour but de mettre fin au morcellement et au manque de coordination des différents plans et politiques de santé publique liées à la santé sexuelle et de mettre en place « une vision holistique de la santé sexuelle [qui ne soit pas centrée uniquement sur la notion de risques] ainsi qu'une concertation et une coordination des acteurs de l'éducation, de la prévention, du social et du socio- culturel, du sanitaire et du médico-social »⁶². Le public visé n'est plus seulement la jeunesse. C'est l'ensemble de la population, de tout âge, de tout milieu, et tout au long de la vie, avec une attention particulière envers les personnes les plus exposées aux violences, aux infections sexuellement transmissibles, aux discriminations et les plus éloignées de l'offre généraliste de santé sexuelle. C'est ce qui explique la volonté politique d'élargir le champ des acteurs et des lieux impliqués dans cette action éducative.

⁵⁹ Voir LECHERBONIER, Sylvie. Education à la sexualité : trois associations attaquent l'Etat pour « défaut de mise en œuvre de la loi ». *Le Monde*. 2 mars 2023. Disponible à l'adresse : https://www.lemonde.fr/societe/article/2023/03/02/education-a-la-sexualite-trois-associations-attaquent-l-etat-pour-defaut-de-mise-en-uvre-de-la-loi_6163844_3224.html.

⁶⁰ Voir BERETS, Anne ; RIALIN, Chantal ; BOUSQUET, Danielle ; THUNE, Florence ; BRIE, Françoise ; PEREIRA DIOGO, Laura ; KAPO, Ramata ; GUERESCHI Saphia ; DUROCHER, Sarah ; BOURDIN, Valérie. *Le livre blanc pour une véritable éducation à la sexualité. Les recommandations de la société civile aux pouvoirs publics*. Novembre 2023. Disponible à l'adresse : https://www.planning-familial.org/sites/default/files/2023-11/LIVRE_BLANC_WEB.pdf.

⁶¹ Voir notamment le rapport de l'INSPECTION GÉNÉRALE DES AFFAIRES SOCIALES. *La prévention des grossesses non désirées : information, éducation et communication*. Rapport n° RM2009-118A – octobre 2009. Disponible à l'adresse : https://medias.vie-publique.fr/data_storage_s3/rapport/pdf/104000048.pdf, où les actions d'information et d'éducation à la sexualité sont présentées comme particulièrement nécessaires, notamment pour les jeunes exclus ou en marge du système scolaire et les femmes en situation de précarité sociale, le rapport du DÉFENSEUR DES DROITS. *Droits de l'enfant en 2017 : au miroir de la convention internationale des droits de l'enfant*. Remis le 20 novembre 2017. Disponible à l'adresse : https://medias.vie-publique.fr/data_storage_s3/rapport/pdf/174000797.pdf où est affirmée l'importance d'améliorer l'éducation à la sexualité en France « dans et en dehors du milieu scolaire [...] ce qui implique de renforcer le rôle que sont amenés à jouer l'ensemble des parties prenantes en la matière » et le rapport du HAUT CONSEIL A L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES. *Rapport relatif à l'éducation à la sexualité : répondre aux attentes des jeunes, construire une société d'égalité hommes-femmes*. Rapport n°2016-06-13-SAN-021 – juin 2016. Disponible à l'adresse : http://haut-conseil-egalite.gouv.fr/IMG/pdf/hce_rapport_education_a_la_sexualite_2016_06_15_vf.pdf où est affirmé que « si en matière d'éducation à la sexualité l'école de la République doit assumer tout son rôle, elle ne peut pas, à elle seule, tout prendre en charge. C'est pourquoi le HCE appelle à la mobilisation de la société dans son ensemble ».

⁶² *Op. cit.*

Pourtant les bibliothèques ne sont jamais mentionnées comme des actrices légitimes de cette éducation. Elles n'affirment pas non plus ce rôle. Le fait qu'il s'agisse d'un sujet relativement récent qui a mis du temps à susciter l'intérêt, et que sa médiatisation dans les années 2000 soit liée à des scandales réguliers de la part d'associations et de politiques qui expriment leurs craintes sur les contenus de cette éducation, crée une atmosphère qui rend difficile d'assumer un tel engagement sans craindre des retombées. La question se pose donc de savoir ce qui justifie le fait qu'une bibliothèque soit un lieu approprié, autant que l'est une école, un centre de santé sexuelle ou une association spécialisée dans le domaine, pour éduquer à la vie relationnelle, affective et sexuelle. Retracer l'évolution des bibliothèques de lecture publique et des bibliothèques de l'enseignement supérieur permet de le comprendre.

1.2. L'HISTOIRE DES BIBLIOTHEQUES FAIT QU'ELLES SONT CONCERNEES PAR CE DOMAINE EDUCATIF

Les bibliothèques de lecture publique

La première moitié du XXe siècle : ouvrir les bibliothèques au plus grand nombre et le mettre à l'abri des « formes anormales de la vie sentimentale et physiologique »

En parallèle des réflexions et débats sur la nécessité de mettre en œuvre une politique publique d'éducation à la sexualité dans la première moitié du XXe siècle, on discute dans le milieu des bibliothèques du rôle de celles-ci et de leur identité. Faut-il les ouvrir au plus grand nombre ou au contraire continuer à les réserver aux élites cultivées ? La question se pose dans un contexte où les différentes réformes éducatives qui ont jalonné le XIXe siècle ont entraîné le développement de la lecture dans des couches de plus en plus nombreuses de la population. Si les bibliothèques en France ont longtemps eu une identité de « temple du savoir » réservé aux disciplines nobles et aux érudits, le XXe siècle, dans le sillage de l'existence des bibliothèques populaires, s'ouvre doucement à l'idée que les bibliothèques ne doivent pas être des bibliothèques d'étude réservées à l'élite, mais être faites pour le grand public qui doit y trouver des collections appropriées à ses goûts et à ses besoins⁶³. Un groupe de bibliothécaires milite en ce sens : la bibliothèque idéale doit être gratuite, ouverte à toutes et tous sans distinction, y compris aux enfants, avec des collections variées, adaptées aux différents publics et en libre-accès. On doit pouvoir y étudier mais aussi s'informer et se distraire⁶⁴.

⁶³ Les bibliothèques populaires émergent au milieu du XIXe siècle, elles sont ouvertes au « peuple » (les travailleur·ses, les ouvrier·ères) et ont été créées par des paroisses, des municipalités ou des associations qui peuvent avoir des convictions très variées (religieuses, laïques, philanthropiques, politiques). Les classes laborieuses sont vues comme influençables, potentiellement déraisonnables et dangereuses. L'enjeu de ces bibliothèques est le plus souvent de leur fournir un cadre moral, chrétien, républicain ou socialiste selon les cas, afin d'augmenter leur niveau de connaissances et de les éloigner des plaisirs futiles et dégradants. L'État surveille les collections de ces bibliothèques par le biais de comités d'inspections et d'achats. Elles disparaissent quasiment toutes à la fin du XIXe siècle. Voir SANDRAS, Agnès (dir.). *Des bibliothèques populaires à la lecture publique*. Villeurbanne : Presses de l'Essib, 2014. Disponible à l'adresse: <https://books.openedition.org/pressesensib/12308>.

⁶⁴ Voir notamment MOREL, Eugène. *La librairie publique*, Paris, A. Colin, 1910. Il caractérise ainsi la bibliothèque du futur qu'il appelle de ses vœux : « Non plus ces taudis où par un guichet, devant lequel on fait queue, un fonctionnaire vous passe un roman noir et crasseux, ce que l'on a nommé bibliothèque populaire pour la distinguer des bibliothèques savantes où des gens de loisirs vont dans l'après-midi, lire ces mêmes ouvrages, mais la bibliothèque libre, maison claire, ouverte tout le jour, ayant des livres pour tous, adultes et enfants, savants et étudiants, rayonnant au loin par des services mobiles, fournissant de livres les campagnes, fournissant les ateliers, les usines, les mines, les champs ».

Parmi les bibliothécaires modernistes, on distingue notamment Eugène Morel. Inspiré par les bibliothèques britanniques, il défend l'idée que les bibliothèques doivent être publiques, laïques et gratuites comme les écoles et avoir un rôle d'information et de formation des citoyen·nes. Puisque pour des raisons diverses, « tous n'ont pas profité de l'école... la bibliothèque répare »⁶⁵. Le rôle social des bibliothèques se voit ainsi affirmé. Mais il s'agit également d'encadrer et de moraliser les bénéficiaires des services de la bibliothèque en faisant en sorte que les lectures proposées soient utiles et morales. En 1937, le *Manuel pratique du bibliothécaire* de Léo Crozet qui s'ancre dans le courant moderniste, fait ainsi les recommandations suivantes :

*Les ouvrages donnant une réfutation de la morale courante et traditionnelle (Éloge de l'Adultère) ou légèrement érotiques, recevront une étiquette de couleur spéciale, sur le dos, et ne seront pas communiqués aux lecteurs de moins de vingt ans. Il en sera de même des romans où sont décrites, même discrètement, les formes anormales de la vie sentimentale et physiologique. Ces dernières catégories devront être absolument exclues des bibliothèques de lecture publique, dont la fonction est de concourir à l'élévation intellectuelle et morale. Il convient de même de n'acquérir qu'avec prudence certaines œuvres dont l'argent est le sujet principal. On proscriera les magazines policiers*⁶⁶.

On retrouve donc chez les bibliothécaires modernistes le même esprit progressiste que chez les militant·es de la mise en place de cours d'éducation à la sexualité dans les écoles : toutes et tous portent l'idée que l'information et la connaissance doivent être transmises au plus grand nombre sans distinction de situation sociale, d'origine, de croyance ou de genre⁶⁷ et qu'il revient à la collectivité publique de faire exister les conditions matérielles de la réalisation de cette idée grâce aux institutions que sont notamment les écoles et les bibliothèques. Mais les modernistes ne perdent pas de vue le rôle prescriptif que peut avoir une bibliothèque en matière de comportements, y compris dans le domaine de la sexualité. On voit bien comment cette recommandation qui propose d'exclure des bibliothèques de lecture publique les ouvrages qui parlent de sexualité et présentent des formes de vie affective et sexuelle hors-normes est prise dans ce que Pierre Niedergang appelle, suite à sa lecture de *l'Histoire de la sexualité* de Michel Foucault, « la matrice de la normalité », matrice dominante dans la première moitié du XXe siècle qui conduit à condamner les sexualités vues comme « anormales », c'est-à-dire les sexualités non hétérosexuelles et non reproductives qui ont lieu en dehors du cadre du mariage⁶⁸.

La deuxième moitié du XXe siècle : la métamorphose des bibliothèques en lieux de vie sociaux et culturels

L'idée de mettre en place un véritable service de lecture publique sur l'ensemble du territoire fait doucement son chemin. Il faudra attendre la fin de la seconde guerre mondiale (dans un contexte d'élévation générale du niveau de vie, économique et culturel) et la mise en place en mars 1945 de la Direction des

⁶⁵ Voir MOREL Eugène (dir.). *Catalogue de la Bibliothèque de Levallois-Perret*, Paris, L'Émancipatrice (Imprimerie coopérative), 1925 cité dans SANDRAS, Agnès (dir.). *Des bibliothèques populaires à la lecture publique*. Op. cit.

⁶⁶ Voir CROZET, Léo. *Manuel pratique du bibliothécaire*. Paris : Emile Nourry, 1937, p. 56-57. Disponible à l'adresse : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/48783-manuel-pratique-du-bibliothecaire.pdf>.

⁶⁷ La question de savoir si les filles et les garçons devaient avoir accès aux mêmes connaissances dans le domaine de la sexualité ne faisait en réalité pas l'unanimité parmi les défenseurs·seuses de l'éducation à la sexualité dans les écoles au début du XXe siècle.

⁶⁸ Voir NIEDERGANG, Pierre. *Vers la normativité queer*. Toulouse : Blast, 2023, p. 77-92.

bibliothèques et de la lecture publique au ministère de l'Éducation nationale pour que les idées des bibliothécaires modernistes fassent effet et que s'instaure progressivement un réseau de bibliothèques de lecture publique qui couvre une grande partie du territoire⁶⁹. Des bibliothèques centrales de prêt sont créées dans les départements suite à l'ordonnance du 2 novembre 1945. Leur nombre augmente lentement : l'ensemble des départements ne sera couvert qu'en 1982. Elles ont pour mission de desservir les communes de moins de 15 000 habitants. Dans les plus grandes villes, les bibliothèques s'ouvrent à un public toujours plus large, on voit notamment s'ouvrir les premières sections enfantines.

Dans les années 1970, la Direction des bibliothèques et de la lecture publique est remplacée par la Direction du livre qui est désormais rattachée au ministère de la culture. Ce basculement de la lecture publique du ministère de l'Éducation nationale vers le ministère de la Culture a probablement contribué à accélérer l'investissement des collectivités locales dans le renforcement et la création de bibliothèques de lecture publique. Les années 1970, 1980, 1990 se caractérisent ainsi par la croissance du nombre de bibliothèques de lecture publique et de leur fréquentation⁷⁰. Des bibliothèques innovantes apparaissent : on parle désormais de médiathèque pour signaler la diversification des collections dans des établissements qui proposent à l'emprunt des bandes dessinées, des documents sonores, des documents vidéos ou encore des jeux. Leur objectif est de s'adresser à un public le plus large possible en proposant des espaces conviviaux, confortables et familiers, qui se démarquent des bibliothèques d'étude dans lesquelles seuls les lettrés se sentent les bienvenus. Désormais l'attention est moins braquée sur le niveau des collections, leur caractère éducatif et leur concours à l'élévation intellectuelle et morale des publics, que sur les besoins et les intérêts de la population afin de favoriser un accès concret aux bibliothèques. On voit également se développer la mise en œuvre d'actions culturelles⁷¹ qui jouent un rôle de médiation et permettent de lutter contre les inégalités d'accès à l'information, au savoir et à la culture. Il s'agit toutefois de se démarquer de l'école en plaçant à égalité ce qui relève de la culture dite populaire et ce qui relève de la culture scolaire, en favorisant le libre accès aux collections, la libre circulation dans les espaces et la libre participation aux actions culturelles proposées, sans jamais contraindre ou imposer une autorité surplombante. Le rôle social des bibliothèques de lecture publique s'affirme et se généralise, ce qui permet de comprendre la diversification des publics de bibliothèques qui peuvent y venir pour des raisons très différentes (et non plus seulement pour étudier ce qui relève de la culture savante). Cinéma mis à part, la

⁶⁹ D'après la page de communication du ministère de la culture [consultée le 14 janvier 2024], on recense aujourd'hui 15500 bibliothèques publiques sur le territoire et 93% des français habitent désormais à moins de 10 minutes d'une bibliothèque. Voir la page : <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Livre-et-lecture/Ma-bibliotheque-le-monde-a-portee-de-main>.

⁷⁰ Voir CHAMBON, Fabrice. *Le rôle social des bibliothèques: quels terrains d'action et stratégies d'alliances pour la réduction des inégalités d'accès au savoir ?* Mémoire d'étude de conservateur-riche de bibliothèque, sous la direction de Thierry Ermakoff. Villeurbanne : Enssib, 2010. Disponible à l'adresse : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/48221-le-role-social-des-bibliotheques.pdf>. En 1997, 21% des français sont inscrits dans une bibliothèque municipale. Voir LOMBARDO, Philippe et LOUP, Wolff. Cinquante ans de pratiques culturelles en France. Rapport n° CE-2020-2. Juillet 2020. Culture études. Disponible à l'adresse : https://www.culture.gouv.fr/Media/Medias-creation-rapide/CE-2020-2_Cinquante-ans-de-pratiques-culturelles-en-France.pdf2.

⁷¹ Les nouvelles bibliothèques intègrent de plus en plus fréquemment dans leur bâtiment des espaces dédiés aux actions culturelles comme des auditoriums, des salles d'exposition, des ateliers.

bibliothèque est dans ces années l'établissement culturel le plus fréquenté par les Français, notamment grâce à la fréquentation par des usager·ères non inscrit·es⁷².

C'est dans ce contexte qu'ont pu exister une réflexion professionnelle et des actions pour lutter contre le sida dans les bibliothèques. Deux articles du BBF retracent des journées d'étude qui ont eu lieu sur le sujet, une en 1994 et deux autres en 1996. La question était « que peut-on faire ? » et le constat a été que : « toutes sortes d'actions étaient déjà entreprises dans les bibliothèques, en France et à l'étranger » (diffusion de bibliographies, de documents d'informations, projections de vidéos, expositions, tables rondes, distribution de préservatifs, etc.)⁷³. Une fois reconnu que « la maladie trouve en partie sa force dans l'absence d'information suffisante et d'écoute » et la « sous-information des jeunes dans le domaine des conséquences de l'activité sexuelle en général »⁷⁴, les deux articles affirment la responsabilité des bibliothécaires dans la mise à disposition d'une information à jour et pertinente sur tout ce qui est en lien avec cette maladie et sur la nécessité d'être en lien avec les associations et les soignant·es qui disposent des dernières connaissances sur le sujet. Cela exige un travail soigneux de désherbage dans un contexte où les informations évoluent rapidement et où les fausses informations peuvent avoir des conséquences sociales dramatiques, notamment d'exclusion et de mépris à l'égard des personnes concernées par la maladie. Philippe Raccah qui a écrit le compte-rendu de la journée d'étude de 1994, rappelle ainsi que : « Le premier travail des bibliothèques est d'offrir sur le sujet une documentation pertinente, c'est-à-dire complète et actuelle, pensons en particulier à l'élimination dans un domaine où beaucoup de livres se périment vite, et aux implications politiques sexuelles et morales du choix des titres sur le sida »⁷⁵. En 1996, il semble qu'il y ait un large consensus sur cette idée : une enquête de la Fédération française pour la coopération des bibliothèques auprès de 585 bibliothèques municipales, départementales et universitaires fait apparaître que 92% d'entre elles disent « offrir des documents pertinents sur le sujet » et se considèrent « comme un relais de diffusion de l'information »⁷⁶. Les bibliothèques de lecture publique sont ainsi vues comme des lieux appropriés pour proposer des actions en faveur de la santé sexuelle.

Les années 2000 : l'arrivée des questions de genre et de sexualité dans les bibliothèques de lecture publique

Dans les années 2000, dans un contexte de révolution numérique et de perte de vitesse de la lecture des livres, il est clair que désormais les bibliothèques déploient des actions bien au-delà de leur rôle traditionnel de lieu d'étude et de prêt de livres. Elles prennent de plus en plus l'identité de tiers lieux⁷⁷, c'est-à-dire d'espaces de

⁷² En 1988, on dénombre parmi la population 23% d'usager·ères de bibliothèques, et 31% en 1997 (pour 21% d'inscrit·es). Voir : <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Etudes-et-statistiques/L-enquete-pratiques-culturelles/L-enquete-2018/Generations-tous-les-resultats-de-l-enquete-2018/Bibliothèques>.

⁷³ Voir RACCAH, Philippe. « Les bibliothèques face au SIDA ». *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 1995, n° 2, p. 76-77. Disponible à l'adresse : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1995-02-0076-004>.

⁷⁴ Voir BLANES, Élisabeth. Les bibliothèques face au SIDA. *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 1997, n° 3, p. 80-82. Disponible à l'adresse : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1997-03-0080-006>.

⁷⁵ *Op. cit*

⁷⁶ *Ibid.*

⁷⁷ Voir SERVET, Mathilde. « Les bibliothèques troisième lieu : une nouvelle génération d'établissements culturels ». *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 2010, n° 4, p. 57-63. Disponible à l'adresse : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2010-04-0057-001> <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2010-04-0057-001> et ORSENNA, Erik. Voyage au pays des bibliothèques. Lire aujourd'hui, lire demain. Février 2018. Disponible à l'adresse :

vie, de sociabilité et de partage, distincts du foyer et de l'école ou du travail. On y trouve des services diversifiés pour répondre aux différents besoins des publics qui peuvent s'approprier les espaces en fonction de leurs intérêts. La loi Robert du 21 décembre 2021 définit les missions des bibliothèques de lecture publique de la manière suivante : « garantir l'égal accès de tous à la culture, à l'information, à l'éducation, à la recherche, aux savoirs et aux loisirs ainsi que favoriser le développement de la lecture »⁷⁸. L'affirmation de ces missions permet de comprendre pourquoi il est pertinent que l'éducation à la vie relationnelle, sexuelle et affective ne reste pas cantonnée au seul milieu scolaire.

Les circulaires de 2003 et de 2018 portant sur l'éducation à la sexualité en milieu scolaire formulent parmi les objectifs de cette éducation : « proposer des ressources d'information et de soutien dans et à l'extérieur de l'établissement », « apprendre à [les] connaître et [les] utiliser » et « développer l'exercice de l'esprit critique notamment par l'analyse des modèles et des rôles sociaux véhiculés par les médias, en matière de sexualité »⁷⁹. La circulaire de 2003 énonce également l'importance de disposer de « ressources et relais extérieurs à l'école » et nomme des « lieux d'information » et des « centres de documentation spécialisés » sans qu'on sache précisément à quoi il est fait référence. Les bibliothèques, sans être nommées explicitement, apparaissent ainsi tout à fait concernées par cette mission éducative qui exige des compétences de tri, de classification, de valorisation de l'information et des connaissances, ainsi que la mise à disposition d'outils permettant le développement de l'esprit critique face au flux médiatique et à toutes les injonctions et fausses informations qu'il diffuse.

La dernière version du code de déontologie des bibliothécaires de l'Abf qui date de 2020, ajoute ainsi, parmi les missions des bibliothécaires vis-à-vis des publics, le fait de « favoriser la construction de soi et le développement de l'esprit critique » et de « promouvoir auprès des publics une conception de la bibliothèque ouverte, tolérante, conviviale et laïque »⁸⁰. À la lecture de ces textes écrits à priori dans l'ignorance les uns des autres, il apparaît clairement que les objectifs des bibliothèques de lecture publique englobent en eux les objectifs de l'Évras telle qu'elle a été définie en milieu scolaire. Que les bibliothèques s'engagent dans cette politique publique est d'autant plus intéressant que les outils de formation qu'elles proposent ne sont pas les mêmes que dans l'institution scolaire. Ils reposent sur le désir de savoir et d'apprendre des personnes qui viennent à la bibliothèque. Les bibliothécaires ne sont pas des enseignant·es : ils et elles n'ont pas besoin d'être expert·es d'une discipline pour participer au processus de formation de leurs publics. Ils correspondent à la figure « non autoritaire et discrète » dont parle Ivan Illich dans *Une société sans école*, qui met en lien et rend accessible le savoir pour toutes et tous, assure le confort des personnes et la mise à disposition de ce dont elles ont besoin. Pour nommer les éducateur·rices d'une société sans école Ivan Illich parle également « d'administrateurs de réseaux chargés d'assurer la mise en place et la permanence des voies d'accès aux ressources éducatives » et de « pédagogues qui aideraient l'étudiant à trouver le chemin le plus

<https://www.culture.gouv.fr/content/download/182381/file/20182002%20Rapport%20Voyage%20au%20pays%20des%20biblioth%C3%A8ques.pdf?inLanguage=fr-FR>.

⁷⁸ Voir la loi n° 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique dite « Loi Robert ». Disponible à l'adresse : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044537514/>.

⁷⁹ *Op. cit.*

⁸⁰ Voir ABF. Code de déontologie du bibliothécaire, 2023. Disponible à l'adresse : https://www.abf.asso.fr/fichiers_site/fichiers/ABF/textes_reference/code_deontologie_ABF_commentairedesmodification_s.pdf.

propre à le conduire au but recherché »⁸¹. Ces pédagogues et ces administrateur·rices ont des missions qui sont identiques à celles des bibliothécaires qui sont donc bel et bien à leur manière des éducateur·rices pour toutes les personnes désireuses d'apprendre, cela tout au long de leur vie, y compris pour les personnes qui ont eu un parcours scolaire compliqué. C'est ce qui est affirmé avec force dans les principes directeurs de l'IFLA/Unesco de 2001 au sujet des services de la bibliothèque publique :

*Les bibliothèques publiques ont pour objet principal de fournir des ressources et des services dans tous les types de médias pour répondre aux besoins des individus et des groupes en matière d'éducation, d'information et de développement personnel, ceci incluant la détente et le loisir. [...] Tout au long de leur vie, les hommes doivent s'éduquer [...]. L'apprentissage ne s'arrête pas avec la fin des études ; c'est, pour la plupart des gens, une activité permanente. [...] Dans ce processus, la bibliothèque publique joue un rôle important*⁸².

Que les bibliothèques s'investissent dans ce rôle est d'autant plus important qu'elles sont fréquentées par un large public de tout âge et de tous les milieux sociaux⁸³. L'engagement plus spécifique des bibliothèques de lecture publique dans l'Évras est d'autant plus légitime qu'il existe déjà (on l'a vu dans le cadre de la lutte contre le sida) et qu'il s'est renforcé, même s'il n'est pas affirmé comme tel. En effet les années 2000 voient arriver la prise en compte des inégalités de genre, du sexisme, des différentes identités de genre et orientations sexuelles dans les bibliothèques publiques. Dans son mémoire de 2013 *Du placard aux rayons : visibilité des questions de genre dans les bibliothèques publiques*, Renan Benyamina note qu'« en France, les ressources sont extrêmement rares, sinon inexistantes, sur le traitement des questions de genre et sur l'accueil de publics LGBT en bibliothèques publiques »⁸⁴. Onze ans plus tard, le constat est différent : la littérature professionnelle française s'est désormais emparée du sujet et on trouve un certain nombre d'articles et travaux de recherche centrés notamment sur les bibliothèques comme lieu ressources pour les publics LGBTQI+, sur la lutte contre les stéréotypes de genre dans les bibliothèques jeunesse, et plus généralement contre le sexisme, les violences sexuelles et en faveur de l'égalité des genres⁸⁵. Ce que Pierre Niedergang a appelé « la matrice normative de la sécurité ou du *safe* » s'impose désormais⁸⁶. Cette nouvelle matrice prend place dans un contexte où la masturbation, la sexualité

⁸¹ Voir ILLICH, Ivan. *Une société sans école*. Paris : Éditions Points, 2015.

⁸² Voir UNESCO et IFLA. *Les Services de la bibliothèque publique: principes directeurs de l'IFLA/UNESCO - UNESCO Bibliothèque Numérique*. Disponible à l'adresse : <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000124654>.

⁸³ Pour une vue plus détaillée voir LOMBARDO, Philippe et LOUP, Wolff. *Cinquante ans de pratiques culturelles en France*. Rapport n°CE-2020-2. Juillet 2020. Culture études. Disponible à l'adresse : https://www.culture.gouv.fr/Media/Medias-creation-rapide/CE-2020-2_Cinquante-ans-de-pratiques-culturelles-en-France.pdf2.

⁸⁴ Voir BENYAMINA, Renan. *Du placard aux rayons: visibilité des questions de genre dans les bibliothèques publiques*. Mémoire d'étude de conservateur·rice des bibliothèques, sous la direction de Christophe Catanèse. Villeurbanne : Enssib, 2013. Disponible à l'adresse : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/60383-du-placard-aux-rayons-visibilite-des-questions-de-genre-dans-les-bibliotheques-publiques.pdf>, p. 10. A ce sujet, voir aussi SALANOUVE, Florence. *Les bibliothèques en France ont-elles un Genre ? : l'indispensable conversion du regard vers le Genre*. Revue de l'Enssib, 2016, n° 3. Disponible à l'adresse : <https://bbf.enssib.fr/revue-enssib/consulter/revue-2016-03-003>. Dans cet article elle s'interroge sur les raisons pour lesquelles les études sur les bibliothèques sont restées *gender-blind*, c'est-à-dire « aveugle et réticente aux études de genre ».

⁸⁵ Voir la partie « les bibliothèques engagées en faveur de la santé sexuelle » dans ma bibliographie.

⁸⁶ *Op. cit.*

hors-mariage, l'homosexualité, le travestissement, les transitions de genre sont de moins en moins vus comme des comportements anormaux qu'il faudrait prévenir et empêcher. Désormais un discours ou un comportement sera jugé de manière positive non pas s'il est « normal » mais s'il est « safe », c'est-à-dire s'il est sans danger, sans violence et non-discriminant et s'il respecte les limites exprimées par les personnes, c'est-à-dire leur consentement. Ainsi les bibliothèques ne cherchent plus à proposer des collections qui visent à prévenir les déviances sexuelles par rapport au modèle hétérosexuel. Elles s'engagent plutôt dans une dynamique de prévention des conduites irrespectueuses, discriminatoires et violentes en raison du genre ou de l'orientation sexuelle, et tournent leur offre vers les besoins et les goûts de leurs publics dans toute leur multiplicité, avec une attention accrue à la diversité des représentations proposées, y compris de la vie affective et sentimentale

Cela explique l'apparition des premiers fonds spécialisés sur le genre et les féminismes dans des bibliothèques de lecture publique, notamment le « point G » à la bibliothèque municipales de Lyon en 2006, l'espace « Égalité de genre » à la bibliothèque Olympe de Gouges de Strasbourg en 2012 et le fonds « Féminismes » de la bibliothèque Claude Lévi-Strauss à Paris en 2020⁸⁷. Le projet de constitution d'un fonds spécialisé LGBTQIA+ à la bibliothèque Buffon de Paris est également en cours. Autre signe de l'importance du sujet : l'existence de la commission Légothèque de l'Abf créée en 2012 qui mène une réflexion sur la construction de soi en lien notamment avec les questions de genre et d'orientations sexuelles et sentimentales pour repenser les missions et services des bibliothèques⁸⁸. Son travail de veille et de restitution d'initiatives prises par différentes bibliothèques est un appui important pour les professionnel·les des bibliothèques intéressé·es par ces questions, de même que le sont les journées d'étude organisées ces dix dernières années sur cette nouvelle thématique⁸⁹.

Toutefois le fait qu'on dispose aujourd'hui de davantage de ressources sur la prise en compte du genre dans les bibliothèques ne fait pas pour autant que le rôle des bibliothèques en faveur de la santé sexuelle grâce à un véritable travail d'éducation est pensé et affirmé. Ainsi l'ouvrage important paru en 2021 aux presses de l'Enssib *Agir pour l'égalité. Questions de genre en bibliothèque*, qui fait en quelque sorte une synthèse de la réflexion professionnelle contemporaine sur l'égalité des genres en bibliothèques, n'évoque jamais la question en termes d'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle, cela alors même que cette éducation peut être vue comme un moyen nécessaire à la réalisation effective de l'égalité entre les genres et à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles qui sont deux axes importants des politiques gouvernementales et territoriales actuelles⁹⁰. Le blog de la Légothèque n'évoque lui non plus jamais la question en

⁸⁷ On les trouvera sur la carte en ligne de la Légothèque qui recense les centres de ressource sur les thématiques du genre, des femmes et des personnes LGBT. Voir ici : https://www.abf.asso.fr/pages/carte_lego/carte_bib_genre.php.

⁸⁸ Voir BATS, Raphaëlle, CHAIMBAULT, Thomas, COLOMB Philippe, PICARD David-Georges. Texte fondateur de la Légothèque. 2012. Disponible à l'adresse : <https://legothequeabf.wordpress.com/texte-fondateur/>

⁸⁹ J'ai notamment recensé la journée d'étude « sexe, genre et bibliothèque » du 13 décembre 2013 à Mediadix, la journée d'étude de l'Abf du 5 décembre 2016 à Strasbourg sur « la question de l'égalité femmes-hommes en médiathèque », la journée d'étude sur « les bibliothèques sensibles au genre » à Brest le 14 octobre 2021, la journée d'étude « des bibliothèques en tout genre » du 16 février 2023 à Toulouse et la conférence en distanciel sur les enjeux du genre en bibliothèque organisée par le CFCB Bretagne-Pays de la Loire le 17 octobre 2023.

⁹⁰ En septembre 2015, la France a adopté l'Agenda 2030 qui comprend 17 objectifs de développement durable. Le cinquième objectif est celui de l'égalité entre les genres. Dans la foulée, l'égalité hommes-femmes a été déclarée

termes d'éducation à la sexualité et à la vie affective et on remarquera que parmi les nombreux tags présents à gauche de la page du blog, le terme « sexualité » est absent alors que les termes « genre », « sexisme », « homosexualité », « transidentité » sont présents.

On pourrait penser que cette ouverture progressive aux questions de genre et de sexualité et à la lutte contre les discriminations est spécifique aux bibliothèques de lecture publique. Ce n'est pas le cas. L'évolution propre des bibliothèques de l'enseignement supérieur les a également conduites à se saisir des questions de santé sexuelle, d'égalité de genre et de lutte contre les VSS.

Les bibliothèques de l'enseignement supérieur

Le début du XXe siècle : la scientia sexualis

Au début du XXe siècle, les bibliothèques rattachées aux universités sont réservées à une élite et jouent leur rôle traditionnel de soutien à l'étude, à la recherche, à la science et ainsi aux activités d'enseignement qui ont lieu dans les universités. Si ces bibliothèques faisaient peu de cas de la santé sexuelle des privilégié·es (majoritairement masculins) qui venaient y étudier, cela ne signifie pas que la sexualité était un sujet absent des ouvrages présents. La gêne autour de ce qui relevait de la sexualité n'en faisait pas moins un objet de discours scientifiques et d'écrits théoriques mis à disposition dans les bibliothèques rattachées aux universités, notamment les universités de médecine. Foucault a mis en valeur le projet de faire une « science » de la sexualité au XIXe siècle. Il fait remarquer que ces discours savants jurent par rapport aux autres discours scientifiques par leur « faible teneur, je ne dis même pas en scientificité, mais en rationalité élémentaire [qui] les met à part dans l'histoire des connaissances »⁹¹. Ils sont en effet fortement sous la coupe de l'opinion et de la morale traditionnelle. Se développe ainsi une « médecine des perversions » qui catégorise et pathologise les sexualités déviantes par rapport à la norme conjugale hétérosexuelle. Soigner les pervers sexuels, c'est alors ramener les individus à cette norme pour éviter la « dégénérescence » des générations futures⁹². Mais le début du XXe siècle voit aussi apparaître d'autres discours sur la sexualité : celui de la psychanalyse, notamment avec les œuvres de Freud et celui de la sexologie naissante. Il revient aux bibliothèques des universités de rendre accessibles ces documents à l'étude et de participer au développement de la réflexion scientifique sur le sujet.

La deuxième moitié du XXe siècle : la massification de l'accès aux études supérieures et les débuts des études féministes

Au cours de la deuxième moitié du XXe siècle, le nombre d'étudiant·es de l'enseignement supérieur en France ne cesse de croître. Désormais les filles comme les garçons ont accès à ces études même si la répartition dans les différentes filières reste genrée (on trouve plus de filles dans les filières littéraires et plus de garçons dans les filières scientifiques). Les inscriptions dans l'enseignement supérieur ont été multipliées

grande cause nationale du quinquennat par le président de la République en 2017 et la lutte contre toutes les violences sexistes et sexuelles a été présentée comme le premier pilier de cette grande cause du quinquennat.

⁹¹ Voir FOUCAULT, Michel. *Histoire de la sexualité, 1 : La volonté de savoir*. Paris : Gallimard, 1991, p. 71-73.

⁹² *Op. cit.*, p. 155-156.

par 7 en 40 ans : on passe de 310 000 étudiant·es inscrit·es dans l'enseignement supérieur en 1960 à 2 160 000 en 2000⁹³. Cela s'explique par le boom démographique de l'après-guerre et par l'augmentation du taux de réussite au baccalauréat, également lié au développement de la diversification des filières du baccalauréat.

Cette massification de l'accès aux études supérieures a eu des conséquences pour les bibliothèques de l'enseignement supérieur. De nouvelles académies et de nouvelles universités ont été créées. Cela a impliqué la mise sur pied d'un nombre important de nouvelles bibliothèques universitaires et la généralisation du libre-accès aux collections suite aux instructions du 20 juin 1962. Dans le sillage de mai 1968 est votée la loi Faure, loi d'orientation de l'enseignement supérieur, qui favorise la participation à la gestion de l'établissement de l'ensemble des acteurs (enseignant·es chercheur·euses, étudiant·es, bibliothécaires, ingénieur·es, administratifs, technicien·nes, ouvrier·ères, personnels sociaux et de santé, élu·es locaux, syndicalistes, entrepreneur·ses) et l'interdisciplinarité. La même année est créé le centre universitaire de Vincennes sur décision du ministre, centre universitaire expérimental ouvert aux salarié·es non bacheliers qui propose un enseignement de disciplines jusque-là non enseignées à l'Université. En 1973, Hélène Cixous y fonde le centre de recherches en études féminines et crée le premier doctorat pluridisciplinaire en « études féminines ». Ce centre est contemporain des tout premiers programmes universitaires aux États-Unis sur les questions féministes (*Women studies*) nés suite aux mouvements de contestations politiques occidentaux des années 60 qui ont donné à la sexualité et au rapport entre les sexes une place centrale. Il se nourrit également du travail d'autres groupes de recherche en études féministes formés à la même époque dans d'autres universités en France⁹⁴.

Les années 1970 et 1980 voient également les bibliothèques être constituées en service commun de documentation (SCD) dans un contexte d'autonomisation progressive des établissements d'enseignement supérieur. Elles sont ainsi davantage intégrées à la politique des établissements auxquelles elles appartiennent et participent à la mettre en œuvre. Ces services communs ont une « mission d'orientation, d'étude, de recherche et d'enseignement bibliographique et documentaire »⁹⁵. Le rôle des bibliothèques de l'enseignement supérieur dans la lutte contre le sida est ainsi pensé d'abord à partir de cette mission : il s'agit d'abord et avant tout de soutenir l'étude et la recherche autour de cette nouvelle maladie et de mettre à disposition des étudiant·es les documents les plus à jour dans ce domaine⁹⁶.

⁹³ Voir la fiche du MESR « Les évolutions de l'enseignement supérieur depuis 50 ans : croissance et diversification » [consultée le 14 janvier 2024]. Disponible à l'adresse : https://publication.enseignementsup-recherche.gouv.fr/eesr/9/EESR9_ES_09-les_evolutions_de_l_enseignement_superieur_depuis_50_ans_croissance_et_diversification.php#ILL_EESR9_ES_09_01.

⁹⁴ Voir la page de présentation du centre ici [consultée le 14 janvier 2024] : <https://cefeg.univ-paris8.fr/presentation>.

⁹⁵ Voir le décret du 23 décembre 1970. Disponible à l'adresse : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000689005>.

⁹⁶ Parmi les actions recensées dans l'article déjà cité d'Elisabeth Blanes, on trouve celles-ci : « La bibliothèque universitaire de Bordeaux-Sciences de la vie et de la santé s'intègre dans un projet universitaire en publiant et diffusant une revue de presse, Louvain alimente trois bases de données formant le « resodoc de l'Université catholique de Louvain » ; l'une, Doctes/Doc-Santé (1990) sur Internet, fournit la documentation scientifique belge non décrite par ailleurs, et un ensemble d'adresses d'associations ; la base Qui-Santé (1991), factuelle et signalant les recherches en cours, sur disquette, en ligne et sur Internet et, en liaison avec la communauté internationale, une base de données conceptuelle Lexique (1993), proposant une cinquantaine de définitions se rapportant à l'éducation à la santé. Parallèlement, l'UCL travaille depuis 1994 en coopération avec le Crips à la conception d'un thésaurus européen pour l'infection par le VIH et sida ».

Les années 2000 : un nouveau focus sur la santé sexuelle des étudiant·es, l'éducation au consentement et la lutte contre les VSS

Dans les années 2000, le nombre d'étudiant·es se stabilise : en 2022 plus de 2 935 000 d'étudiant·es sont inscrit·es dans l'enseignement supérieur⁹⁷. Les études de genre ont gagné en légitimité et font leur entrée dans les universités, notamment sous la forme de masters d'étude de genre⁹⁸. Cela s'accompagne de la constitution de collections spécialisées sur les questions de genre, de sexualité et de féminismes dans les bibliothèques rattachées à des établissements qui proposent des formations dans le domaine. Avec la loi de 2001 sur l'éducation à la sexualité dans les écoles, collèges et lycées, les bibliothèques rattachées aux établissements de formation des enseignant·es du primaire et du secondaire (nommés INSPÉ depuis 2019) se mettent à acquérir des fonds documentaires pour former les enseignant·es sur ces questions et leur fournir des ressources appropriées pour leurs activités d'enseignement.

Les bibliothèques sont désormais régies par le code de l'éducation de 2013, leur mission reste fondamentalement la même que celle qu'elles avaient déjà au XXe siècle, à savoir contribuer « aux activités de formation et de recherche des établissements »⁹⁹. Mais leur intégration dans les politiques d'établissement et la prise en compte par ces politiques de la qualité de vie des étudiant·es, vue comme une condition de leur réussite, a conduit les bibliothécaires de l'enseignement supérieur à tourner davantage leur attention vers le bien-être de leurs publics et leur santé.

Depuis la loi du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche, des missions « égalité entre les hommes et les femmes » ont été créées dans l'ensemble des établissements publics d'enseignement supérieur¹⁰⁰. Les scandales qui ont émaillé les années 2010 et 2020 au sujet de violences sexistes et sexuelles entre étudiant·es ou entre étudiant·es et enseignant·es ont contraint à une prise de conscience politique de la nécessité de former la jeunesse étudiante et le personnel au consentement et au respect de la loi dans ce domaine. Désormais l'énergie des établissements d'enseignement supérieur devra être moins tournée vers l'étouffement des affaires et la couverture des agresseurs, que vers l'accompagnement des victimes, leur protection, la prise de sanctions appropriées à la gravité des faits, et la sensibilisation et la formation des étudiant·es et des personnels sur ces questions. La recommandation faite en 2017 de mettre en place un plan d'action de lutte contre les VSS et un dispositif de signalement devient obligatoire avec la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019, qui introduit également les discriminations dans le champ du dispositif de

⁹⁷ Voir la fiche sur l'évolution des effectifs du supérieur à la page suivante [consultée le 14 janvier 2024] : <https://www.education.gouv.fr/media/157458/download>.

⁹⁸ Voir GOURDON, Jessica. « Les études sur le genre ont gagné en légitimité ». *Le Monde*. 21 septembre 2017. Disponible à l'adresse : https://www.lemonde.fr/campus/article/2017/09/21/les-etudes-sur-le-genre-ont-gagne-en-legitimite_5188904_4401467.html.

⁹⁹ Voir le code de l'éducation, Section 4 : Les bibliothèques et autres structures de documentation des établissements d'enseignement supérieur créées sous forme de services communs (Articles D714-28 à D714-40). Disponible à l'adresse : https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006071191/LEGISCTA000027866275/#LEGISCTA000027866275.

¹⁰⁰ Voir la LOI n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche. 22 juillet 2013. Disponible à l'adresse : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000027735009>.

signalement¹⁰¹. En 2021, est lancé un plan national d'action contre les violences sexistes et sexuelles dans l'ESR. Ce plan prévoit « une formation et une sensibilisation de la communauté étudiante » et « une campagne de communication nationale sur la notion de consentement »¹⁰². Il concerne tous les acteurs de l'enseignement supérieur, y compris les bibliothèques. Dans le rapport relatif à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans les instituts d'études politiques est ainsi noté qu'il « apparaît nécessaire [...] d'assurer un continuum d'éducation à la sexualité au passage à l'enseignement supérieur »¹⁰³. De fait, les chiffres des violences sont inquiétants et exigent une politique volontariste pour mettre fin aux violences sexistes et sexuelles et anti-LGBTQIA+ et aux discriminations¹⁰⁴. 2021 voit ainsi également la parution d'un guide pour lutter contre la haine et les discriminations anti-LGBT+ dans l'enseignement supérieur¹⁰⁵.

Depuis la crise sanitaire de 2020, les questions de santé étudiante, physique et mentale, ont pris une place importante au sein de l'enseignement supérieur. Dans son mémoire sur la prise en compte de la santé mentale des publics en bibliothèque universitaire, Alexandre Couturier note que les gouvernances universitaires démontrent désormais leur volonté « d'assumer la responsabilité d'élaborer et de mettre en œuvre, dans les établissements, une politique de santé ambitieuse » afin de renforcer la réussite étudiante. Le plan stratégique d'une bibliothèque de l'enseignement supérieur peut ainsi comprendre des initiatives sur la réussite des étudiant·es et éventuellement sur leur bien-être¹⁰⁶. Cette évolution récente des

¹⁰¹ Voir l'article 80 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique. Disponible à l'adresse : https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article_lc/JORFARTI000038889268/.

¹⁰² Voir MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE. *Plan national d'action contre les violences sexistes et sexuelles dans l'ESR 2021-2025*. Disponible à l'adresse : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/2022-11/plan-national-d-action-contre-les-violences-sexistes-et-sexuelles-dans-l-enseignement-sup-rieur-et-la-recherche-13730.pdf>.

¹⁰³ Voir INSPECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION, DU SPORT ET DE LA RECHERCHE (IGÉSR), *Mission relative à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans les Instituts d'études politiques*. Rapport n°143 – juillet 2021. Parution le 26 juillet 2021. Disponible à l'adresse : https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/imported_files/documents/Mission_VSS_dans_les_IEP_1416414.pdf.

¹⁰⁴ La ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche affirme que pour l'année universitaire 2019-2020 ce sont 140 000 étudiant·e·s qui ont été concerné·e·s par des agressions ou tentatives d'agressions. Voir aussi : OBSERVATOIRE ÉTUDIANT DES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR. *Baromètre 2023 des violences sexistes et sexuelles dans l'Enseignement-supérieur*. 2023. Disponible à l'adresse : <https://observatoire-vss.com/wp-content/uploads/2023/04/Rapport-detaille-Barometre-2023-des-violences-sexistes-et-sexuelles-dans-lEnseignement-superieur.pdf>. Il y est dit que les violences sexistes et sexuelles « sont systémiques » et qu'en 2023 « plus d'un quart des étudiant·e·s déclarent avoir été victimes d'au moins un fait de violence sexistes, sexuelle ou LGBTQIA+phobe » et que « près d'un·e étudiant·e sur dix déclare avoir été victime de violence sexuelle depuis son arrivée dans l'enseignement supérieur ».

¹⁰⁵ Voir MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION. *Lutter contre la haine et les discriminations anti-LGBT+ dans l'enseignement supérieur et la recherche*. 2021. Disponible à l'adresse : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/2021-10/guide-2021-lutter-contre-la-haine-et-les-discriminations-anti-lgbt-dans-l-esr--14053.pdf>.

¹⁰⁶ Voir COUTURIER, Alexandre. *Prendre en compte la santé mentale des publics en bibliothèque universitaire*. Mémoire d'étude de conservateur·rice des bibliothèques, sous la direction de Nadine rousseau-kiker. Villeurbanne : Enssib, 2023. Disponible à l'adresse : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/71155-prendre-en-compte-la-sante-mentale-des-publics-en-bibliotheque-universitaire.pdf>; et le rapport de l'INSPECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION, DU SPORT ET DE LA RECHERCHE (IGÉSR), MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE. *Des services universitaires de médecine préventive et de promotion de la santé (SUMPPS) vers des services de santé étudiante (SSE)*. Rapport n° 2021-179 – octobre 2021. Parution le 16 mars 2022. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/2022-03/rapport-igesr-2021-179-17153.pdf>. Il y est écrit que « Les établissements doivent aujourd'hui contribuer à transmettre aux étudiants les bonnes pratiques participant au bien-être personnel et dans cette perspective, ils ont aussi la responsabilité directe de : – créer les conditions d'études favorables pour leurs étudiants ; [...] – faciliter une trajectoire de réussite dans l'enseignement supérieur. ». Dans ce rapport est formulé le souhait d'intégrer la santé dans toutes les dimensions de la vie étudiante et qu'elle ne soit pas une mission de l'Université isolée des autres et portée par les seuls services de santé universitaire (SSU).

1. La convergence en cours de deux histoires

bibliothèques de l'enseignement supérieur, qui prennent de plus en plus en charge leur rôle social en faveur du bien-être étudiant¹⁰⁷, dans un contexte de lutte contre les violences sexistes et sexuelles et contre les discriminations, les a conduites à se laisser influencer par les services mis en œuvre dans les bibliothèques de lecture publique, dont on a vu qu'elles ont pris en charge ce rôle depuis plus longtemps. C'est également ce qui justifie le fait que les bibliothèques de l'enseignement supérieur puissent être considérées comme des lieux tout à fait appropriés pour participer à la mise en œuvre de la politique publique d'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle. Cela d'autant plus que ce sont des lieux très fréquentés qui assurent un certain anonymat aux publics qui y passent et que le personnel des bibliothèques peut compter sur les appuis du personnel de santé des SSU, des missions égalité hommes-femmes et des enseignant·es chercheur·ses spécialistes de la santé sexuelle et des questions de genre et de consentement pour mener à bien des actions dans ce domaine.

¹⁰⁷ Le congrès 2023 de l'Adbu a ainsi eu pour thème : le rôle social des bibliothèques universitaires. Pour une réflexion sur les dernières évolutions des bibliothèques de l'enseignement supérieur, voir aussi : KERDAFFREC, Clémence. De nouveaux services et un risque de perte d'identité dans les BU ? Dans : *Campus Matin*. 12 avril 2023. Disponible à l'adresse : <https://www.campusmatin.com/vie-campus/experience-etudiante/bibliotheques-universitaires-des-missions-loin-des-collections.html>.

2. LE REGARD DES PROFESSIONNEL·LES SUR LE RÔLE À JOUER DES BIBLIOTHÈQUES DANS L'ÉVRAS

Une fois établies ces raisons historiques d'affirmer que les bibliothèques ont désormais un rôle à jouer dans l'Évras, il est intéressant d'aller voir ce qu'il en est sur le terrain. Mon terrain d'enquête comprend à la fois des bibliothèques de lecture publique et des bibliothèques de l'enseignement supérieur. J'ai recueilli des paroles issues de 17 structures documentaires de lecture publique (dont 9 font partie du réseau des bibliothèques de la Ville de Paris) et de 27 structures documentaires de l'enseignement supérieur¹⁰⁸. Certaines structures documentaires ont été enquêtées de manière plus poussée grâce au recoupement de plusieurs entretiens de parties prenantes à la mise en œuvre d'actions dans le domaine de la vie relationnelle, affective et sexuelle¹⁰⁹. En tout, j'ai accédé aux paroles de 62 professionnel·les concernés par cette question : 32 personnes ont été interrogées lors d'un entretien oral en présentiel ou à distance, 2 ont préféré répondre par écrit et 28 ont répondu à un questionnaire en ligne¹¹⁰. Les professionnel·les interrogé·es sont des professionnel·les des bibliothèques¹¹¹, mais aussi des professionnel·les travaillant en partenariat avec les bibliothèques pour mener à bien des actions qui relèvent de l'Évras (cadre de santé d'un centre de santé sexuelle, infirmier·ère du SSU, cheffe de projet égalité et lutte contre les discriminations d'une université, chargé de lutte contre les VSS, responsable de mission égalité¹¹²). J'ai également pu bénéficier de mon stage à la médiathèque de la Canopée à Paris (d'août à décembre 2023) pour mener des entretiens et un travail d'observation participante qui ont nourri mon enquête. Ma mission de stage était de participer au renforcement de la démarche de la médiathèque en faveur de la santé sexuelle de ses publics tant au niveau des collections, de l'action culturelle que de l'accueil.

Ce travail ne permet donc d'avoir qu'une vision partielle du regard des professionnel·les sur l'idée que les bibliothèques ont un rôle à jouer dans le domaine de l'Évras. La très grande majorité des personnes travaillant en bibliothèque qui ont répondu à mes questions l'ont fait parce que leur bibliothèque est déjà peu ou prou engagée dans une démarche sensible aux questions de sexualité, d'identité de genre et de lutte contre les discriminations, ou *a minima* parce qu'elles sont engagées à titre personnel sur ces questions. Un grand nombre des bibliothèques enquêtées possède un centre de ressources sur le genre (le « point G » à la BML, l'espace « Égalité de genre » à la bibliothèque Olympe de Gouges de Strasbourg, le fonds « Féminismes » de la bibliothèque Claude Lévi-Strauss à Paris, le fonds « Aspasia » de la BU éducation de Lyon 1 ou encore le fonds « Femmes et féminisme » de la BU

¹⁰⁸ Voir les tableaux des bibliothèques enquêtées dans les annexes 3 et 4 et le profil des 28 personnes qui ont répondu au questionnaire dans l'annexe 5.

¹⁰⁹ Voir les tableaux des bibliothèques enquêtées dans les annexes 3 et 4.

¹¹⁰ On trouvera ma grille d'entretien dans l'annexe 1 et le questionnaire en ligne ainsi que les réponses anonymisées au questionnaire dans l'annexe 2.

¹¹¹ Toutes les personnes qui ont répondu au questionnaire en ligne sont des professionnel·les des bibliothèques.

¹¹² On les trouvera listées dans les tableaux des bibliothèques enquêtées dans les annexes 3 et 4.

2. Le regard des professionnel·es sur le rôle à jouer des bibliothèques dans l'Évras

d'Angers). La constitution et la valorisation de tels fonds n'étant pas la norme¹¹³, mon travail d'enquête ne prétend donc pas parvenir à des résultats représentatifs du positionnement des bibliothèques publiques au sujet de l'idée qu'elles ont un rôle à jouer dans l'Évras. C'est une enquête qualitative qui a été menée grâce à des entretiens qualitatifs semi-directifs et un questionnaire en ligne qui reprenait les questions de ma grille d'entretien¹¹⁴.

Le choix a été fait d'anonymiser entièrement les réponses aux questionnaires en ligne et d'anonymiser partiellement les réponses aux entretiens qualitatifs menés parce qu'il est intéressant de pouvoir situer certains propos et d'avoir accès à l'histoire de certains établissements.

2.1. LES FORCES ET LES FAIBLESSES INTERNES POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'ÉVRAS EN BIBLIOTHEQUE

2.1.1. Les forces

Un accord très majoritaire sur le fait que les bibliothèques ont un rôle à jouer dans ce domaine

Le questionnaire en ligne et mes entretiens commençaient en général par la question de savoir si les personnes interrogées étaient d'accord avec l'idée que les bibliothèques ont un rôle à jouer dans l'Évras¹¹⁵. La grande majorité d'entre elles ont répondu qu'elles étaient d'accord avec cette idée, tout en précisant souvent qu'elles ne s'étaient jamais formulé les choses ainsi. Aucune n'a répondu non. Quatre personnes, sur les 62 interrogées, ont donné un avis modéré ou sceptique au premier abord.

Il apparaît en effet qu'il n'est pas courant d'utiliser l'expression d'Évras pour nommer ce que font les bibliothèques dans ce domaine. Les professionnel·es des bibliothèques ou les personnes des missions égalité parlent plutôt de « lutte contre les stéréotypes de genre », de « lutte contre les VSS », d'« actions en faveur de l'égalité des genres », de « lutte contre les discriminations sexistes ou liées aux orientations sexuelles et identités de genre » ou alors d'« inclusion et de diversité ». Seuls les centres de santé sexuelle et les SSU sont familiers des termes d'Évras et de santé sexuelle et les utilisent.

Pour certains d'entre eux, mais cela semble tout de même peu fréquent, les bibliothèques sont considérées comme des partenaires légitimes et évidents. Ainsi Catherine Neveu, cadre de santé au centre de santé sexuelle de Paris Centre, est à

¹¹³ Dans son mémoire d'étude datant de 2013 Renan Benyamina ne recense que deux établissements qui proposent un regroupement thématique sur le genre : l'Espace égalité de genre à la Médiathèque Olympe de Gouges de Strasbourg et le Point G à la Bibliothèque municipale de Lyon. Voir BENYAMINA, Renan. *Du placard aux rayons : visibilité des questions de genre dans les bibliothèques publiques*. Mémoire d'étude de conservateur·rice des bibliothèques, sous la direction de Christophe Catanèse. Villeurbanne : Enssib, 2013. Disponible à l'adresse : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/60383-du-placard-aux-rayons-visibilite-des-questions-de-genre-dans-les-bibliotheques-publiques.pdf>, p. 23. D'autres regroupements se sont constitués les dix dernières années mais cela reste assez rare (à la différence de ce qui se fait en librairie où on trouve le plus souvent un rayon « féminisme » ou « genres et sexualités »).

¹¹⁴ Voir le questionnaire en ligne dans l'annexe 2.

¹¹⁵ Dans le questionnaire, 26 personnes ont répondu « oui » à cette question. Les deux autres ont répondu « Je ne sais pas ». Voir l'annexe 5.

2. Le regard des professionnel les sur le rôle à jouer des bibliothèques dans l'Évras

l'initiative du partenariat avec la bibliothèque de la Canopée. Dans son ancien poste, elle avait également pris soin de contacter la bibliothèque proche du centre de santé sexuelle pour lequel elle travaillait. À l'Université d'Angers un partenariat entre les BU et le SSU existe depuis plusieurs années¹¹⁶. De même dans les Universités de Lyon 1, de Grenoble Alpes et de Paris 8 où les SSU utilisent les BU pour installer leurs stands et faire de la prévention et de l'information dans le domaine de la santé sexuelle¹¹⁷.

Une fois présenté le champ très large qu'englobe l'Évras et la notion de santé sexuelle¹¹⁸, le personnel des bibliothèques interrogé reconnaît très majoritairement que les bibliothèques ont bien un rôle à jouer dans ce domaine. Pour justifier cette affirmation, il s'appuie sur la manière classique de définir le rôle des bibliothèques : un rôle d'« information »¹¹⁹ et d'« éducation », et donc aussi de « lutte contre la désinformation ». Le responsable de la communication et de la formation continue dans un SCD note ainsi que les bibliothèques « sont des lieux privilégiés d'information et ont un devoir de lutte contre la désinformation. Les sujets attachés à l'Évras étant particulièrement touchés par ces problématiques de mésinformation, voire de désinformation »¹²⁰. Les répondants insistent également sur le rôle social des bibliothèques, y compris des bibliothèques universitaires, et sur leur rôle dans la « construction de soi » et de la « citoyenneté » pour justifier leur réponse.

Une autre justification est celle du besoin des publics. Un responsable du pôle documentaire d'une bibliothèque de l'enseignement supérieur note ainsi qu'il pense que « c'est extrêmement important pour nos publics, à savoir des jeunes en fin d'adolescence/début d'âge adulte, et donc encore en construction et qui ont des vies dans lesquelles ces questionnements sont particulièrement prégnants »¹²¹. Cette idée a été mentionnée à plusieurs reprises par des bibliothécaires travaillant dans des bibliothèques de l'enseignement supérieur et de lecture publique. Dans les bibliothèques de lecture publique, il a été fait référence à l'accueil des adolescent·es qui peuvent être en demande d'informations et de ressources dans ce domaine, mais aussi aux publics de tous âges éloignés de l'accès à l'information dans ce domaine pour des raisons diverses (précarité, handicap, publics allophones, etc.).

Cette adhésion massive à l'idée que les bibliothèques ont un rôle à jouer dans l'Évras ne doit pas faire oublier le biais de mon enquête : si les personnes répondent, c'est parce qu'elles sont intéressées par le sujet et qu'elles ont le plus souvent des choses à dire sur les actions qu'elles mènent dans leur bibliothèque dans ce domaine.

À la question de savoir si les personnes interrogées sont d'accord avec l'idée que les bibliothèques ont un rôle à jouer dans l'Évras, quatre ont tout de même

¹¹⁶ Information recueillie lors de l'entretien du 9 octobre 2023 avec Céline Maudet Rioual, Infirmière, coordinatrice éducation à la santé du SSU de l'Université d'Angers.

¹¹⁷ Information recueillie lors des entretiens avec Jules Ronchail, Infirmier, coordinateur des étudiant.e.s relay santé du SSU de Lyon 1 le 23 octobre 2023 et Marie Déage, directrice des services aux publics du SCD de l'Université Grenoble Alpes le 23 octobre 2023.

¹¹⁸ Pour la définition du terme, voir la partie « 1.1. L'histoire de l'Évras en France » et la manière dont elle est définie dans le questionnaire en ligne présent dans l'annexe 2.

¹¹⁹ Le terme revient 14 fois dans les 26 réponses du questionnaire, qui justifient leur réponse affirmative à la question de savoir si les bibliothèques ont un rôle à jouer dans l'Évras.

¹²⁰ Voir les réponses au questionnaire dans l'annexe 5.

¹²¹ *Ibid.*

2. Le regard des professionnel les sur le rôle à jouer des bibliothèques dans l'Évras

répondu de manière modérée ou sceptique. Toutes travaillent dans des bibliothèques de l'enseignement supérieur. Mais à bien les écouter ou les lire, le scepticisme énoncé au premier abord n'est pas la négation du bien-fondé de ce rôle. Deux directrices de bibliothèques d'enseignement supérieur ont fait remarquer qu'« il n'y a pas de demande de la part de la tutelle à s'investir dans cette éducation »¹²² ou encore qu'ils n'ont « jamais été interpellés sur ce sujet »¹²³. Mais la première rappelle qu'il y a tout de même une demande institutionnelle en matière de lutte contre les VSS et que la bibliothèque est engagée dans cette démarche. Elle reconnaît en suivant que la bibliothèque a un rôle à jouer dans le domaine parce qu'elle s'est positionnée sur l'accompagnement de la vie étudiante avec le prêt d'objets et le développement d'une collection « Loisirs » où sont proposés des BD, des romans, des témoignages sur la charge mentale, le consentement, la masculinité, etc. La seconde directrice a souhaité revenir sur ses réponses au questionnaire en m'écrivant un mail pour s'excuser d'avoir répondu un peu vite et me faire savoir que si « ce thème n'est pas au centre de la politique de l'établissement, nous menons quand même des actions dans ce domaine »¹²⁴. Une bibliothécaire référente VSS au sein d'un SCD conteste ce rôle en disant que « les bibliothèques ont un rôle de protection et d'information mais pas d'éducation. Les bibliothécaires sont des passeurs de savoir pas des enseignants »¹²⁵. Mais affirmer ce rôle d'information ne revient pas à nier leur rôle dans l'Évras¹²⁶. Enfin, une directrice adjointe d'un SCD justifie son scepticisme ainsi :

En tant que BU, nous avons un rôle social qui est évident, notamment dans le fait de proposer des espaces de travail, d'échanges et de partages, de vie culturelle, mais je ne me suis jamais posé la question de savoir si nous avons un rôle à jouer dans le domaine que vous évoquez. Pour moi, il concerne davantage les BM ou les actions de prévention menées par les services compétents de l'Université (et déployées dans les composantes/campus/et pourquoi pas les BU pour la communication)¹²⁷.

Dans cette réponse, le rôle des bibliothèques de lecture publique est reconnu, mais pas celui des BU dont la définition classique des missions ne permet pas de prendre compte ce rôle. Leur mission centrale est en effet de contribuer « aux activités de formation et de recherche des établissements »¹²⁸. Mais cette réponse affirme tout de même le nouveau rôle social des BU et le déploiement possible de certaines actions menées par les services compétents de l'université dans ces espaces documentaires.

¹²² Information recueillie lors d'un entretien oral.

¹²³ Voir les réponses au questionnaire dans l'annexe 5.

¹²⁴ *Ibid.*

¹²⁵ Propos recueilli lors d'un entretien oral. Dans la suite de cette partie, quand la source d'une citation n'est pas mentionnée, c'est qu'elle est issue d'un des entretiens oraux que j'ai menés dans le cadre de mon enquête de terrain.

¹²⁶ Je reviendrai sur le questionnement de la profession autour de cette notion d'éducation dans la sous-partie « Des doutes sur l'expression d'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle » dans la partie « 2.1.2. Les faiblesses ».

¹²⁷ Voir annexe 5.

¹²⁸ Voir le code de l'éducation, Section 4 : Les bibliothèques et autres structures de documentation des établissements d'enseignement supérieur créées sous forme de services communs (Articles D714-28 à D714-40).

Disponible à l'adresse :

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006071191/LEGISCTA000027866275/#LEGISCTA000027866275.

2. Le regard des professionnel·les sur le rôle à jouer des bibliothèques dans l'Évras

Une mission cohérente avec ce que nombre de bibliothèques font déjà même si elles ne le formulent pas ainsi

L'expression d'Évras est souvent mal connue et renvoie spontanément à une compréhension étroite de l'expression, c'est-à-dire à une éducation portant prioritairement sur la dimension anatomique et médicale de la sexualité. Cela a pu entraîner une sous-appréciation des actions menées dans ce domaine par les personnes interrogées qui ne considéraient pas toujours que les actions mises en place pour lutter contre les stéréotypes de genre ou contre le sexisme, l'homophobie et la transphobie pouvaient être considérées comme relevant de cette éducation. Ce constat conduit à se demander s'il est bien utile de reprendre ce terme d'Évras pour nommer ce que font les bibliothèques dans ce domaine, question qui a été posée par certaines personnes interrogées peu convaincues de l'intérêt de reprendre ce terme. Il sera question de cela dans la partie suivante sur les faiblesses¹²⁹.

Ici, il s'agit de montrer que si les professionnel·les interrogé·es sont d'accord avec l'idée que les bibliothèques ont un rôle à jouer dans l'Évras, c'est parce qu'elles le jouent déjà peu ou prou, ou qu'elles ont des projets en réflexion qui rentrent dans le cadre de cette éducation, cela même si ce n'est jamais l'axe stratégique choisi pour justifier la mise en place de ces actions.

De fait, il semble que toutes les bibliothèques de lecture publique proposent des ouvrages sur les thèmes de la vie relationnelle, affective et sexuelle. On trouve en général des documentaires, des romans ou des BD sur ces sujets. Il existe en effet une importante production éditoriale dans le domaine et les bibliothèques de lecture publique qui ont vocation à fournir de la documentation d'actualité sur des sujets contemporains acquièrent ces ouvrages et les mettent à disposition de leurs publics, d'autant plus quand il s'agit d'ouvrages qui ont connu un fort succès et ont fait parler d'eux comme *Les sentiments du prince Charles* (2016) de Liv Strömquist, *Sorcières, la puissance invaincue des femmes* de Mona Chollet (2019) ou *Jouissance club* de Jüne Pla (2020). Les différentes dates internationales comme le 25 novembre (journée de lutte contre les violences faites aux femmes), le 1^{er} décembre (journée de lutte contre le sida), le 8 mars (journée des droits des femmes), le 17 mai (journée internationale de lutte contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie) ou encore le mois des fiertés en juin sont souvent l'occasion pour les bibliothèques de lecture publique de mettre en œuvre des actions qui relèvent de l'Évras.

Mais j'ai également pu observer des bibliothèques où la démarche est davantage formalisée et qui font de véritables choix stratégiques pour aborder les thématiques de cette éducation. À la bibliothèque Françoise Sagan du 10^e arrondissement de Paris, c'est l'angle de la parentalité qui est privilégié grâce à la mise en place d'un fonds parents où on trouve (parmi d'autres) des ouvrages sur la sexualité et la vie affective, soit pour les parents qui connaissent une nouvelle forme de vie, soit pour accompagner les parents dans la transmission d'informations dans ce domaine à leur enfant ou adolescent·es. Dans ce fonds, il y a une attention au fait que les ouvrages soient représentatifs des différentes orientations sexuelles, identités de genre et formes de parentalité. Pour valoriser ce fonds, des rencontres en

¹²⁹ Voir plus précisément la sous-partie « Des doutes sur l'expression d'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle » dans la partie « 2.1.2. Les faiblesses ».

2. Le regard des professionnel les sur le rôle à jouer des bibliothèques dans l'Évras

partenariat avec le réseau de santé périnatal parisien (constitué de sage-femmes, psychiatres et psychologues) sont organisées régulièrement¹³⁰.

À la bibliothèque Claude Lévi-Strauss du 19^e arrondissement de Paris, c'est l'angle du féminisme qui a été retenu suite à la constitution en 2020 d'un fonds spécialisé « Féminisme·s » dont l'objectif est de « répondre à une demande d'information grandissante sur les questions féministes »¹³¹. Parce qu'« il est important que les collections représentent les gens » et que le quartier est caractérisé par une forte diversité socio-culturelle, une attention particulière est portée « aux théories et aux vécus qui concernent les femmes en marge, notamment les femmes racisées et handicapées »¹³². Le fonds est valorisé grâce à un groupe de discussion féministe nommé « Les Agiteuses », qui se réunit un samedi par mois autour d'une thématique (telles que les rivalités féminines, les masculinités, la vieillesse, les féminismes queer, etc.). En outre, le blog du groupe permet de mettre à disposition les bibliographies produites par les bibliothécaires pour préparer chaque séance, et informer plus généralement sur les actualités en lien avec les féminismes à la bibliothèque et en dehors¹³³. Ce groupe de parole jouit d'un grand succès (toutes les personnes qui voudraient y participer ne peuvent pas y être accueillies), mais le constat a été fait qu'il rassemble des gens qui se ressemblent : majoritairement des femmes diplômées et déjà sensibilisées et formées sur les questions féministes. Pour ne pas perdre de vue les publics qui pourraient se sentir moins concernés et intéressés par ces questions, la bibliothèque a redoublé d'effort dans son travail avec ses partenaires et utilise sa maîtrise des techniques d'éducation populaire pour mener des actions en lien avec les féminismes. Les bibliothécaires ont ainsi été impliquées pendant une année dans l'organisation de six ateliers sur la vie affective à destination de personnes travaillant dans un ESAT (Établissement et service d'aide par le travail) dans le cadre d'un cycle organisé par leur responsable de formation autour de la vie affective et sexuelle¹³⁴.

À la bibliothèque Louise Michel du 20^e arrondissement de Paris, il n'y a pas de fonds spécialisé, mais l'axe stratégique général est celui de la représentation des diversités, de l'inclusion et de la lutte contre les stéréotypes de genre. En 2015, bibliothèque a été pionnière dans l'organisation de la lecture de contes inclusifs par des drag queens. Depuis, une lecture par an est organisée. La bibliothèque propose également des ateliers contre le harcèlement scolaire et le harcèlement sexuel avec l'association Hands away, un atelier « la fresque de la diversité », des ateliers couture de serviettes hygiéniques et diverses conférences sur le sexisme et jeux vidéos, les personnes LGBT dans le rap, etc.

¹³⁰ Information recueillie lors de mon entretien avec Louise Ferreira, la responsable du fonds, le mercredi 18 octobre 2023.

¹³¹ Citation extraite de la fiche-domaine du fonds.

¹³² Citations issues de mon entretien du 26 octobre 2023 avec Juliette Nguyen responsable du fonds.

¹³³ Voir le blog de la bibliothèque : <https://lesagiteuses.wordpress.com/>.

¹³⁴ Parmi les autres partenaires impliqués, il y avait également le CIDFF (centre d'information sur le droit des femmes et des familles), le CRIPS (centre régional d'information et de prévention du sida) et une gynécologue. Les bibliothécaires définissaient une thématique pour chaque atelier qui se faisait en présence de la responsable de formation et de la psychiatre qui suivait les personnes présentes. Ils étaient animés par un binôme de bibliothécaires qui utilisaient des méthodes de l'éducation populaire (comme le world café) pour construire des discussions autour de questions comme : « Est-ce que tu dragues ? », « Comment tu dragues ? », « Que voudrais-tu que les gens arrêtent de faire quand ils te rencontrent ? », etc. Le dernier atelier a été « un atelier pancarte » pour les conduire à la revendication morale et politique de choses pour eux-mêmes. Ils ont présenté ces pancartes et leurs revendications à l'occasion d'une soirée « Femmes et handicap ».

2. Le regard des professionnel·les sur le rôle à jouer des bibliothèques dans l'Évras

La bibliothèque de la Canopée a, elle aussi, choisi l'angle d'attaque de l'inclusion et de la diversité pour mener des actions dans ce domaine, mais elle assume un angle plus spécifiquement tourné vers la sexualité et pas seulement vers la vie affective, cela notamment grâce à son partenariat avec le centre de santé sexuelle de Paris Centre. Il a pris la forme de l'organisation d'une soirée par an sur les thématiques de l'inceste (2021), du sexe sans consentement (2022) et de la prostitution étudiante (2023), de la mise en œuvre de rendez-vous dans la médiathèque par des intervenant·es du centre auprès des bénéficiaires des petits-déjeuners solidaires du jeudi matin¹³⁵ et de l'achat d'ouvrages à destination du fonds « Vie pratique ». Mon stage et les discussions avec l'équipe dans ce cadre ont conduit à formuler comme axe stratégique pour la médiathèque le fait d'œuvrer en faveur de la santé sexuelle des publics, avec une attention aux publics les plus éloignés de l'information et de l'offre de soin dans ce domaine.

À la bibliothèque municipale de Lyon, c'est l'angle de la lutte contre les discriminations grâce à la préservation des archives et à la transmission de l'histoire des luttes féministes et LGBTQIA+ qui a été retenu. Cela passe notamment par le centre de ressources sur le genre qui y existe depuis 2005 et qu'on appelle communément le « point G » (sous-titre ; « identités, sexualités, mémoire gay et lesbienne »), par l'organisation d'un club de lecture mensuel sur la littérature queer à destination des 15-30 ans¹³⁶ et par le partenariat qui dure depuis plus de 10 ans avec le festival de cinéma LGBTQIA+ « Ecrans mixtes ».

À la bibliothèque Olympe de Gouges de Strasbourg, c'est l'angle de l'égalité hommes-femmes qui est privilégié depuis la création de l'espace « Égalité de genre » en 2012, où on trouve une collection de documents spécialisés sur le sujet. De nombreuses actions sont déployées à destination de la jeunesse pour lutter contre les stéréotypes de genre et également à destination des professionnel·les qui travaillent avec les enfants pour les former sur ces questions. La bibliothèque accueille également de nombreuses conférences et présentations d'ouvrages du fonds, ainsi qu'un club de lecture animé par l'association « Osez le féminisme ».

On voit ainsi que, dans les bibliothèques de lecture publique, plusieurs angles d'attaque sont possibles pour s'emparer des questions de vie relationnelle, affective et sexuelle. Les différents choix stratégiques présentés ont été faits en fonction des contextes propres aux établissements (spécificité du territoire, de la politique de la ville, des moyens accordés, des partenariats possibles, des publics, de l'engagement et de l'expertise des équipes). Dans les bibliothèques de l'enseignement supérieur,

¹³⁵ En partenariat avec la Chorba et l'Armée du salut, la médiathèque reçoit tous les jeudis matins des personnes sur la coursive de son bâtiment, qui viennent s'installer à des tables pour bénéficier des petits-déjeuners gratuits qui sont distribués. La médiathèque leur ouvre ses portes à cette occasion (alors qu'elle est normalement fermée aux publics à cette horaire-ci). Des soignant·es du centre de santé sexuelle sont passé·es pour présenter le centre qui est à côté de la médiathèque et proposer des rendez-vous confidentiels le jeudi matin suivant dans la médiathèque afin de faire un test de dépistage d'IST et de répondre à leurs questions.

¹³⁶ Il est présenté ainsi en ligne : « Dédié à la littérature sous toutes ses formes, ce club de lecture pour les 15-30 ans met particulièrement en lumière les auteurs/autrices, intrigues, personnages et contextes LGBTI+. Il est ouvert à tout le monde dans le respect des diversités de genre et de sexualité. Des bibliothécaires des départements Littératures et Point G (centre de ressource sur le genre) l'animent tous les derniers jeudis du mois [...]. N'hésitez pas à venir avec vos livres et vos meilleurs conseils de lecture (ou simplement écouter les autres !) ». La responsable du centre de ressources sur le genre qui participe à l'animer avec une autre bibliothécaire a expliqué qu'un thème est donné pour chaque session. Les personnes viennent avec les livres qu'elles ont aimés et les bibliothécaires peuvent éventuellement présenter des ouvrages sur le thème. Elle affirme que « c'est un espace important de discussion avec les jeunes et aussi de transmission de l'histoire LGBTQIA+ ».

2. Le regard des professionnel les sur le rôle à jouer des bibliothèques dans l'Évras

la démarche est plus uniforme quand elle existe : elle est justifiée par l'attention nouvelle des établissements de l'enseignement supérieur au bien-être étudiant et à la lutte contre les VSS. Au niveau des collections, on pourra trouver des ouvrages sur la vie relationnelle, affective et sexuelle dans les fonds « Loisirs et Vie pratique » ou « Vie étudiante » qui commencent à se généraliser et où on trouve des romans, des BD et des documentaires. L'objectif étant de fournir aux étudiant·es des documents pour se détendre, mais aussi s'informer et trouver du soutien sur des questions qui les concernent (stress, sommeil, alimentation, image de soi, vie affective, sexualité, etc.). Des actions culturelles en lien avec la mission égalité ou le SSU (quand ces partenariats existent¹³⁷) ou en lien avec la collection sur les études de genre ou le féminisme (quand cette collection existe en lien avec les disciplines enseignées) peuvent également être menées dans les bibliothèques de l'enseignement supérieur et participer à l'Évras de leurs publics. Ces partenariats avec les SSU et les missions égalité peuvent prendre la forme de suggestion d'achat¹³⁸, de l'installation de stands dans les halls de bibliothèques animés par exemple par des infirmier·ères ou des étudiant·e·s relais santé, de projections de films, d'expositions, d'organisation d'ateliers d'autodéfense, d'atelier « fresque du sexisme », d'animation d'un groupe de parole par un·e infirmier·ère ou un·e psychologue, d'accueil d'une session de théâtre forum sur le consentement, etc. Les bibliothécaires sont sollicité·es pour organiser l'accueil des événements et saisissent en général l'occasion pour valoriser les ouvrages qui y sont rattachés thématiquement. Les temps forts internationaux mais aussi propres aux universités sur les thématiques en lien avec la vie affective, relationnelle et sexuelle¹³⁹ sont également assez souvent l'occasion pour les bibliothèques d'accueillir ou de mettre en place des actions qui relèvent de l'Évras. Cette formulation est retenue et assumée par les soignant·es du SSU qui interviennent dans les bibliothèques en y proposant des stands, ce n'est pas celle retenue par les missions égalité ou par les enseignants chercheurs qui interviennent sur ces thèmes. Les expressions utilisées seront alors plutôt celles de « lutte contre les VSS », « lutte contre les discriminations de genre ou encore d' « actions en faveur de l'égalité des genres » ou du « bien-être étudiant ».

¹³⁷ A chaque fois qu'ils existent, les personnes y participant signalent l'intérêt et la pertinence de ces partenariats. Les missions égalité et les SSU voient les bibliothèques comme des lieux où ils sont bien accueillis et tout à fait propice pour le déploiement de leurs actions étant donné qu'elles sont des lieux de passage important qui assurent un certain anonymat et permettent de capter un grand nombre d'étudiant·es. Cela s'est retrouvé notamment dans les propos de Marthe Villafagne, cheffe de projet de la mission égalité-diversité de Lyon 1, de Jules Ronchail, infirmier coordinateur des étudiant·e·s relai santé du SSU de Lyon 1, de Céline Maudet, infirmière, coordinatrice éducation à la santé du SSU Angers, de Maxime Szczepanski, responsable du service des collections et des usages documentaires au SCD d'Angers, de Virginie Delrue, chargée d'animations culturelles, des formations et des acquisitions en SVT à la BULCO, de Marie Déage, directrice des services aux publics du SCD Grenoble Alpes, de Maxime Gatti, chargé de la lutte contre les VSS à l'université Grenoble Alpes et de Catherine Saupin, responsable de la mission égalité de genre de sciences po Lille.

¹³⁸ C'est par exemple le cas à Lyon 1 : la mission égalité-diversité de Lyon 1 fait notamment des suggestions d'achat à la BU éducation qui possède le fonds spécialisé « Aspasia » ; de même le SSU fait des suggestions d'achat à la BU santé où une étagère intitulée « Les ouvrages conseillés par le SSU » a été constituée.

¹³⁹ Par exemple le festival hors de genre de Lyon 1 organisé par la mission égalité-diversité (<http://egalite-diversite.univ-lyon1.fr/2023/04/18/queerfestival23/>), le mois du genre à l'université d'Angers (<https://moisdugenre.univ-angers.fr/>), le mois de l'égalité à Grenoble (<https://bibliotheques.univ-grenoble-alpes.fr/actualites/actualites-culturelles/le-mois-de-l-egalite-1207867.kjsp>), la semaine de l'égalité à Science po Lille.

*Un engagement fort et une expertise de certain·es
professionnel·les des bibliothèques sur ces questions*

Mon enquête a également fait apparaître à quel point la thématique de la vie relationnelle, affective et sexuelle est une thématique qui a pour particularité de susciter un engagement fort chez certaines personnes travaillant en bibliothèque du fait de leur parcours personnel et de leur formation. Ces thématiques sont en effet rattachées à la lutte contre le sexisme, les violences sexuelles, l'homophobie, la transphobie et en faveur de l'égalité. L'engagement personnel des professionnel·les conduit à effectuer un travail de veille actif, à se tenir au courant des dernières actualités sur le sujet et à développer une réelle expertise sur laquelle les structures documentaires peuvent s'appuyer pour mener des actions. Il existe en effet une importante documentation dans le domaine qui favorise l'auto-formation. Des groupes de travail se sont également constitués sur ces sujets. La Légothèque (commission de l'Abf) qui rassemble des bibliothécaires travaillant en lecture publique et dans l'enseignement supérieur, mène ainsi une réflexion collective sur le rôle d'accompagnement à la construction de soi des bibliothèques, notamment en ce qui concerne l'identité de genre et l'orientation sentimentale et sexuelle. Chacun·e des membres peut ainsi profiter de ce travail collectif pour diffuser les réflexions menées, convaincre les équipes de l'importance du sujet et entreprendre des actions dans son établissement. Le développement des formations universitaires ces dernières années dans le domaine (master d'études sur le genre, DU santé sexuelle et droits humains, etc.) permet également d'élargir le vivier de recrutement des bibliothécaires. La responsable du centre de ressources sur le genre à la BML a ainsi été recrutée du fait de son parcours antérieur d'anthropologue spécialiste des rapports sociaux de sexe et de la variabilité culturelle du genre.

J'ai également pu constater la force de l'engagement des professionnel·les des bibliothèques sur ces questions en écoutant les retours d'expérience de celles et ceux qui ont été confronté·es à des hostilités suite à l'organisation de lectures de contes inclusifs par des drag queens ou drag kings. Ces contes à destination des enfants sont lus par des artistes qui peuvent être déguisé·es de manière spectaculaire en toute sorte d'êtres (une porte, un arbre, etc.) ou travesties dans un autre genre que celui dans lequel ils et elles sont identifié·es au premier abord. Ils sont alors l'occasion de réfléchir à ce qui est attendu d'une femme ou d'un homme dans ses tenues et ses comportements et ainsi de déconstruire les stéréotypes de genre. Les contes choisis prônent la bienveillance, l'acceptation de soi et le respect des autres. Ils ne visent pas à sexualiser les enfants, à les inciter à l'homosexualité ou à leur faire croire qu'on peut changer de genre selon son bon plaisir, comme le leur reprochent leurs détracteurs. Il s'agit plutôt d'ouvrir un espace de questionnement et de liberté par rapport aux normes sociales genrées qui créent des inégalités entre les enfants.

D'après les témoignages que j'ai pu recueillir, le fait qu'une lecture ait été interrompue par un militant « anti-woke », que des vidéos de ces lectures soient partagées sur des réseaux sociaux hostiles à la pratique, que des lettres soient envoyées aux directeur·rices d'établissement pour leur demander d'annuler ces manifestations ou que des manifestants (très peu nombreux) se rassemblent devant la bibliothèque le jour de la lecture n'a pas entamé la détermination des équipes à

2. Le regard des professionnel les sur le rôle à jouer des bibliothèques dans l'Évras

continuer à organiser ce type d'événement, à défendre leur bienfondé et à lutter contre les discriminations¹⁴⁰.

2.1.2. Les faiblesses

La sortie d'une zone de confort

On a vu que l'éducation à la sexualité est un sujet médiatique et polémique qui ne fait pas consensus. S'il est propice à susciter des engagements forts, il peut aussi générer un malaise, une gêne, des craintes par rapport à la réaction des publics, du scepticisme, voire même une franche hostilité. Une directrice de SCD a ainsi pu dire que « pour elle, la sexualité, c'est plus délicat encore que la santé mentale. Le sujet est plus sulfureux et inconfortable ». Lors de mes entretiens et dans le questionnaire en ligne, je demandais aux personnes interrogées si elles identifiaient des freins à la mise en place d'actions dans le domaine de la vie relationnelle, affective et sexuelle. Quelques-unes n'en ont relevé aucun (4 personnes ont répondu non dans le questionnaire) mais la majorité ont considéré qu'il y avait des freins. Celui qui a été le plus souvent mentionné est « le frein humain » parce que « certaines personnes (usagers, bénévoles, élus, parfois professionnels des bibliothèques) peuvent estimer que ce sujet n'a pas à être présent en bibliothèques pour des raisons personnelles/idéologiques (tabou de la sexualité, rejet des questions de genre considérées comme trop orientées politiquement) ou estiment qu'il s'agit du rôle d'autres organismes et non de la bibliothèque »¹⁴¹. L'adhésion de toute l'équipe n'est donc pas toujours facile à obtenir. Le sujet peut être considéré comme « trop intime » ou « vulgaire » pour être valorisé. On m'a ainsi fait le récit de la gêne et des doutes suscités par la valorisation du livre *Éloge des petites bites : pour en finir avec la dictature viriliste* d'Octavie Delvaux (2023) sur une des tables de la bibliothèque. D'autres exemples, plus virulents, ont été cités comme des bibliothécaires qui s'insurgent face à la mise en place de boîtes à dons pour récolter des protections périodiques en clamant que « c'est ridicule » ou que « ce n'est pas notre rôle » ou encore en arrachant les feuilles A4 apposées sur les logos genrés des toilettes afin de les rendre mixtes (décision prise en équipe et soutenue par la direction). Le personnel travaillant en bibliothèque de l'enseignement supérieur a également souvent mentionné comme frein l'éloignement du cœur de métier et des missions traditionnelles des bibliothécaires de l'enseignement supérieur. La difficulté est donc de répondre à celles et ceux qui font remarquer que « ce n'est pas dans nos missions » et qui se demandent si « étant donné le manque de compétences, de moyens et de temps, il n'est pas absurde d'engager ses forces dans un tel domaine »¹⁴².

On a vu une forte adhésion des personnes interrogées à l'idée que les bibliothèques ont un rôle à jouer dans l'Évras, mais elles ont toujours pris soin de poser les limites d'une telle affirmation. Il a été dit plusieurs fois que « les bibliothécaires ne sont pas des travailleurs sociaux, ni des professionnels de santé » et qu'« on ne doit pas leur demander de prendre des responsabilités qui ne sont pas les leurs ». Iels ne peuvent pas proposer d'accompagnement personnalisé sur ces questions comme le ferait par exemple un·e conseiller·ère conjugal·e et familial·e.

¹⁴⁰ Je m'appuie sur les témoignages des bibliothécaires travaillant dans les bibliothèques Jacqueline Romilly, Louise Michel, Parmentier et la Canopée de la Ville de Paris.

¹⁴¹ Citation de la réponse au questionnaire d'un assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques dans une bibliothèque de lecture publique.

¹⁴² Propos rapportés par une des bibliothécaire interrogée lors d'un entretien oral.

2. Le regard des professionnel·les sur le rôle à jouer des bibliothèques dans l'Évras

Le responsable adjoint d'une BU écrit ainsi : « Je ne me sentirai ni légitime ni compétent pour outrepasser mon rôle de bibliothécaire et donc de mise à disposition d'informations en organisant le type d'activités citées dans la présentation et risquant donc d'influer sur des décisions relevant de la sphère privée »¹⁴³.

L'inconfort peut également venir du fait de se confronter à la vie personnelle et intime des publics. La responsable du centre de ressources sur le genre à la BML rapporte ainsi qu'elle reçoit régulièrement des mails (par le biais du Guichet du Savoir) suite à des actions culturelles en lien avec le centre de ressources sur le genre¹⁴⁴. Dans ces messages, des personnes s'interrogent parfois sur leur vie personnelle, sur leur identité de genre, leur corps, leur orientation sexuelle, sur les discriminations qu'elles subissent. Elle affirme l'importance que les publics ne les prennent pas pour des psychologues ou des confident·es et rappelle que les bibliothécaires ne font pas de diagnostics médicaux ni d'assistance juridique. Pour autant, elle considère que répondre à de tels questionnements relève bien de sa mission : elle répond exclusivement sur le plan de l'information et des ressources à disposition. Elle n'éprouve personnellement pas de gêne par rapport à l'intimité mais estime que cela vient de son parcours initial de chercheuse et de militante. Répondre à des interrogations de cet ordre nécessite d'être formé sur ces sujets et d'avoir une bonne connaissance de la documentation existant dans le domaine. De même concernant le recueil des paroles des personnes victimes de violence : le sujet est revenu plusieurs fois lors des entretiens et suscite un inconfort lié au sentiment d'être incompetent et de ne pas pouvoir être à la hauteur de cette responsabilité. Une directrice d'une bibliothèque de l'enseignement supérieur affirme l'importance de ne pas jouer « aux apprentis sorciers » dans ce domaine. Elle a une collègue référente sur les questions de VSS qui a reçu une importante formation. Savoir écouter quelqu'un qui est victime de violence et réagir de manière appropriée ne s'improvise pas.

Des doutes sur l'expression d'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle

Lors des entretiens menés, plusieurs personnes se sont également interrogées sur la pertinence d'utiliser cette expression d'Évras et ont émis des doutes à ce sujet. Pour la responsable du fonds Féminisme·s à la bibliothèque Claude Lévi-Strauss, l'expression est vraiment peu attractive. Formuler les choses ainsi pour nommer les actions de la bibliothèque risque d'entraîner le désintéressement des publics. Selon elle, si on veut parler à tout le monde, il faut réfléchir à d'autres formulations¹⁴⁵.

Il apparaît que c'est d'abord l'expression d'« éducation » qui pose un problème. Le terme renvoie prioritairement à l'enseignement tel qu'il a été pratiqué dans l'Éducation nationale. On peut lui trouver une coloration « infantilisante et moralisatrice ». Cette idée que les bibliothécaires n'ont pas à prendre un rôle prescriptif ou normatif est revenue à plusieurs reprises lors de mes entretiens et dans les réponses au questionnaire. Alors

¹⁴³ Voir l'annexe 5. La définition suivante de l'Évras était donnée dans la présentation du questionnaire : « L'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (Évras) concerne à la fois l'information dans le domaine de la sexualité (anatomie, reproduction, contraception, prévention des IST, des grossesses non désirées, etc.) mais aussi toutes les œuvres et actions qui participent à la construction de soi et au respect des autres grâce à des relations affectives saines (notamment avec la notion de consentement et la lutte contre les VSS) et à la reconnaissance des différentes orientations sexuelles et identités de genre ».

¹⁴⁴ Information recueillie lors de l'entretien avec Sylvie Tomolillo le 23 mai 2023.

¹⁴⁵ Information recueillie lors de l'entretien avec Juliette Nguyen le 26 octobre 2023.

2. Le regard des professionnel les sur le rôle à jouer des bibliothèques dans l'Évras

même qu'elle considère qu'il est très important d'initier une démarche d'Évras auprès des étudiant-es, la cheffe de projet de la mission égalité de Lyon 1 pense qu'il est « un peu régressif de proposer d'éduquer dans ce domaine des jeunes adultes qui sont censés être déjà formé-es ». Elle considère que la mission égalité-diversité et le SSU jouent bien un tel rôle éducatif mais qu'il est important de le formuler autrement : en parlant de lutte contre les discriminations et pour l'égalité de son côté et de santé du côté du SSU¹⁴⁶.

On peut également discuter de l'expression d'Évras dans son entier et de l'utilité de la reprendre telle quelle. Reprendre ce terme permet d'ancrer l'action des bibliothèques dans les politiques publiques menées en faveur de la santé sexuelle. Mais cela ne signifie pas que l'expression soit la plus appropriée. La réflexion des bibliothécaires qui en doutent recoupe la discussion en cours sur l'appellation que devrait recevoir cet enseignement. Le rapport de l'IGÉSR de 2021 sur l'éducation à la sexualité en milieu scolaire indique que « les interrogations sur l'acceptation du terme « éducation à la sexualité » et sur son contenu, mal connu ou mal compris [...] induisent la nécessité de réfléchir au choix du terme lui-même »¹⁴⁷. Le livre blanc de novembre 2023 *Pour une véritable éducation à la sexualité*, qui a pour but de rendre effective la loi de 2001 en adressant 46 recommandations au ministre de l'Éducation nationale, reprend cette recommandation du rapport de l'IGÉSR. La recommandation 44 est de « redéfinir la dénomination de l'éducation à la sexualité afin qu'elle corresponde mieux aux objectifs et contenus qui lui sont attribués » pour éviter des malentendus et fausses croyances à l'origine de réticences et de méfiances de certaines personnes¹⁴⁸. La difficulté est donc de trouver la manière la plus appropriée de nommer cette mission des bibliothèques. L'enjeu est de ne pas effrayer, inquiéter ou gêner les publics, de ne pas véhiculer un imaginaire faux sur le type de démarche dans lequel s'engage la bibliothèque, sans pour autant céder à l'autocensure, c'est-à-dire en assumant un engagement en faveur de la santé sexuelle des publics et donc aussi contre le sexisme, la transphobie et l'homophobie.

La tension entre engagement et devoir de neutralité

Les différents entretiens menés ainsi que les réponses au questionnaire ont également fait apparaître une tension éthique liée au conflit entre, d'un côté, le devoir de neutralité et de pluralisme¹⁴⁹ et, de l'autre, la démarche de lutte contre le sexisme, l'homophobie et la transphobie. Le devoir de neutralité des agent-es du service public correspond au devoir de traiter de façon égale toutes les personnes et de respecter leur liberté de conscience et leur dignité. Il leur interdit de « manifester [leurs] convictions qu'elles soient religieuses, philosophiques ou politiques, à

¹⁴⁶ Information recueillie lors de l'entretien avec Marthe Villafagne le 6 juillet 2023.

¹⁴⁷ Voir INSPECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION DU SPORT ET DE LA RECHERCHE, *Éducation à la sexualité en milieu scolaire*. Rapport n° 2021-149 – juillet 2021. Disponible à l'adresse : <https://www.Éducation.gouv.fr/media/113772/download>, p. 47.

¹⁴⁸ Voir BERETS, Anne ; RIALIN, Chantal ; BOUSQUET, Danielle ; THUNE, Florence ; BRIE, Françoise ; PEREIRA DIOGO, Laura ; KAPO, Ramata ; GUERESCHI Saphia ; DUROCHER, Sarah ; BOURDIN, Valérie. *Le livre blanc pour une véritable éducation à la sexualité. Les recommandations de la société civile aux pouvoirs publics*. Novembre 2023. Disponible à l'adresse : https://www.planning-familial.org/sites/default/files/2023-11/LIVRE_BLANC_WEB.pdf, p. 60.

¹⁴⁹ Voir la loi n° 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique dite « Loi Robert ». Disponible à l'adresse : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044537514/>. Après avoir défini les missions des bibliothèques territoriales, la loi énonce que « ces missions s'exercent dans le respect des principes de pluralisme des courants d'idées et d'opinions, d'égalité d'accès au service public et de mutabilité et de neutralité du service public. »

2. Le regard des professionnel les sur le rôle à jouer des bibliothèques dans l'Évras

l'égard des usagers et de [leurs] collègues »¹⁵⁰. Le pluralisme, en lien avec ce devoir de neutralité, renvoie aux collections des bibliothèques qui doivent représenter « chacune à son niveau ou dans sa spécialité, la multiplicité des connaissances, des courants d'idées et d'opinions et des productions éditoriales [et qui] doivent être exemptes de toutes formes de censure idéologique, politique ou religieuse ou de pressions commerciales »¹⁵¹. La connaissance de ces deux devoirs entraîne parfois une crainte que Camille Hubert décrit ainsi :

J'ai l'impression qu'il y a parfois une crainte en bibliothèque sur le fait de mettre à disposition des brochures, flyers, au nom de la neutralité : ne pas accepter le flyer d'une asso LGBT pour ne pas accepter le flyer d'une asso d'extrême droite si cela se présentait. Mais il y a toujours un regard des bibliothécaires dans le choix des brochures, comme pour les collections. C'est le rôle d'un service public de mettre à disposition des informations sur des associations d'utilité publique. Cela pourrait d'ailleurs être intégré dans la politique documentaire¹⁵².

La difficulté pour les bibliothécaires du service public est que la démarche de lutte contre le sexisme, l'homophobie et la transphobie est parfois perçue comme militante, surtout quand elle concerne la défense des droits de minorités, défense parfois assimilée à une forme de « communautarisme » mettant en danger les valeurs universalistes de la république. À la question de savoir quelles étaient les limites au rôle des bibliothèques dans l'Évras, plusieurs personnes (par ailleurs d'accord avec l'idée que les bibliothèques ont un rôle à jouer dans ce domaine), ont répondu qu'il ne fallait pas que la démarche soit militante. La crainte de l'accusation de « communautarisme » a également été mentionnée deux fois. L'une d'entre elles expliquait ainsi le choix de ne pas s'abonner à des revues explicitement destinées à un public homosexuel : « puisqu'on n'est pas censé avoir des revues que pour les hétéros ». Elle a reconnu en même temps que les choses sont plus complexes parce qu'il y a bien des revues auxquelles la bibliothèque est abonnée, qui oublient les identités homosexuelles et pourraient être perçues comme adressées exclusivement à un public hétérosexuel.

Ces deux principes (neutralité vs engagement) sont donc en tension. Une bibliothèque étant un espace limité et un espace de médiation, elle doit faire des choix en matière d'acquisition, de désherbage et de valorisation. En ce sens, la bibliothèque n'est pas neutre : elle fait des choix stratégiques et assume un rôle politique. Mon enquête m'a permis d'observer différentes manières de résoudre cette tension.

Certaines bibliothèques de lecture publique assument une démarche pleinement engagée et même « militante » pour l'une d'entre elles. Si les bibliothécaires rencontrés dans cette bibliothèque choisissent d'assumer ce terme, c'est parce qu'elles considèrent que la neutralité n'existe pas et qu'il y a bien une

¹⁵⁰ Voir le portail de la fonction publique : <https://www.fonction-publique.gouv.fr/etre-agent-public/mes-droits-et-obligations/laicite-et-neutralite-de-la-fonction-publique>.

¹⁵¹ Voir l'article L. 310-4 de la « Loi Robert ».

¹⁵² Voir l'entretien de Camille Hubert avec Florence Salanouve « S'engager, une nouvelle posture professionnelle ? » dans SALANOUVE, Florence (dir.). *Agir pour l'égalité. Questions de genre en bibliothèque*. Villeurbanne, France : Presses de l'Enssib, 2021. Disponible à l'adresse : <https://books-openedition-org.docelec.enssib.fr/pressesenssib/16217>.

2. Le regard des professionnel·les sur le rôle à jouer des bibliothèques dans l'Évras

lutte à mener contre des forces politiques hostiles à la démarche¹⁵³. Dans ces bibliothèques, l'axe stratégique privilégié est celui de l'inclusion, autrement dit de la lutte contre les préjugés et les discriminations sexistes, homophobes et transphobes. Elles assument donc une politique documentaire qui exclut autant que possible de leurs achats (et *a minima* de leurs valorisations) des ressources contenant de tels préjugés et proposent aux publics des ressources en faveur de l'inclusion et soucieuses de la représentation des diversités.

Dans les bibliothèques de lecture publique et les bibliothèques de l'enseignement supérieur enquêtées, j'ai également rencontré d'autres professionnel·les qui choisissent d'affirmer leur neutralité et leur respect du pluralisme pour se prémunir de certaines critiques et manifester leur ouverture aux différents points de vue. Estella Peverelli, coordinatrice de l'espace « Égalité de genre » à la bibliothèque Olympe de Gougues de Strasbourg écrit ainsi que :

La médiathèque a su démontrer en effet qu'elle pouvait être un espace de ressources pluralistes et que la crainte liée à une « discrimination inversée », pour ainsi dire, n'était pas fondée : la poldoc préserve et favorise la diversité des ressources mises à disposition du public. La cancel culture et la misandrie ne sont pas érigés en devise figurant au frontispice de l'établissement, puisque l'expression – avec la bienveillance en préalable – d'une variété d'opinions demeure encouragée à tous les niveaux¹⁵⁴.

La directrice d'une bibliothèque de l'enseignement supérieur donne une réponse assez semblable quand elle se confronte à la réputation « gauchiste » de son établissement : elle considère que son équipe respecte le devoir de neutralité au sens où elle s'efforce d'acquiescer toute la diversité de la production éditoriale dans le domaine des sciences politiques et sociales. Si un grand nombre d'ouvrages proposés peuvent être considérés comme étant « à gauche », c'est lié à la production éditoriale, pas à des choix partisans que les bibliothécaires feraient. L'attachement au respect des principes de neutralité et de pluralisme est défendu par toutes les personnes interrogées travaillant dans les bibliothèques de l'enseignement supérieur, parce que ce sont des bibliothèques d'étude et de recherche dont la visée scientifique exige la mise à disposition de l'ensemble des points de vue sur un sujet.

Un autre positionnement rencontré dans les bibliothèques de lecture publique enquêtées, majoritaire, est celui de l'articulation entre neutralité et engagement¹⁵⁵. Un

¹⁵³ La notion de neutralité est une notion très discutée dans la bibliothéconomie critique. On reproche au terme de masquer son absence de neutralité parce que les choix faits ne sont jamais neutres, ils viennent toujours d'un positionnement situé et ont des implications politiques. A ce sujet, voir LE GUEVEL, Quentin et PROST, Julien. Neutralité, pluralité, lâcheté ? 2023. *Bibliothèques, objets politiques*¹⁵³. *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*. 2023, p. 40-44. Disponible à l'adresse : <https://www.cairn.info/bibliothèques-objets-politiques--9782492897023-page-40.htm>; HUBERT, Camille. *Bibliothécaires et militantisme : neutralité et pratiques professionnelles*. Mémoire d'étude de conservateur·rice des bibliothèques, sous la direction de Raphaëlle Bats. Villeurbanne : Enssib, 2014 et SALANOUVE, Florence. *Les bibliothèques en France ont-elles un Genre ? : l'indispensable conversion du regard vers le Genre*. Revue de l'Enssib, 2016, n° 3. Disponible à l'adresse : <https://bbf.enssib.fr/revue-enssib/consulter/revue-2016-03-003>.

¹⁵⁴ Voir « *Soft power à la médiathèque Olympe de Gougues, l'expérience strasbourgeoise* » dans SALANOUVE, Florence (dir.). *Agir pour l'égalité. Questions de genre en bibliothèque*. Villeurbanne, France : Presses de l'Enssib, 2021. Disponible à l'adresse : <https://books-openedition-org.docelec.enssib.fr/pressesenssib/16265>.

¹⁵⁵ On retrouve un tel positionnement dans l'article de LAHARY, Dominique. *Politiques publiques et responsabilités des bibliothécaires*. 2023. *Bibliothèques, objets politiques*. *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*. 2023, p. 28-33. Disponible à l'adresse : <https://www.cairn.info/bibliothèques-objets-politiques--9782492897023-page-28.htm>. Il y écrit que : « La neutralité, obligation de tout agent public, ne s'oppose pas à l'engagement [...] Le métier de bibliothécaire est de ceux qui peuvent faire l'objet d'un engagement profond que sont l'émancipation par la culture et l'information ou la non-discrimination ».

2. Le regard des professionnel·les sur le rôle à jouer des bibliothèques dans l'Évras

directeur de bibliothèque de lecture publique le formule ainsi : « C'est important de respecter une forme de pluralisme tout en affichant un engagement ». Il explique que cet engagement peut se manifester par un certain déséquilibre : on ne peut pas désherber tous les ouvrages sexistes et hétérocentrés, et il est important de proposer aux publics des documents qui ont des positionnements conservateurs (« même si cela ne nous fait pas plaisir »), mais ils doivent être minoritaires par rapport aux autres ressources. Dans les bibliothèques de lecture publique qui prennent ce positionnement, une réflexion est menée sur les ouvrages qui rencontrent un fort succès auprès des publics alors même qu'ils sont pleins de clichés sexistes et érotisent les violences sexuelles. C'est notamment le cas de la « *dark romance* », nouveau genre littéraire qui connaît un grand succès, notamment auprès d'un public féminin souvent jeune. Ce succès justifie que ces ouvrages soient achetés et présents dans les rayonnages, mais avec la conscience pour les bibliothécaires que « le modèle de relations amoureuses présentées n'est pas très désirable ». Cela les conduit à trouver des stratégies pour éviter qu'un public trop jeune n'emprunte ces ouvrages (en plaçant certains d'entre eux dans les étagères « adultes » plutôt que dans les étagères « jeunes adultes ») et pour visibiliser d'autres ouvrages aux côtés de ceux-ci, qui présentent une vision plus respectueuse et inclusive des relations amoureuses. De la même manière, la parution du *Consentement* de Vanessa Springora en 2020 a entraîné une réflexion professionnelle sur le sort à réserver aux ouvrages de l'écrivain Gabriel Matzneff accessibles en bibliothèque¹⁵⁶. Plutôt que de les faire disparaître, le choix a souvent été fait de retirer ses ouvrages des rayons pour les mettre en magasin et les rendre disponibles au prêt seulement sur demande et/ou d'accompagner la notice des ouvrages d'une biographie de l'auteur qui explique les poursuites judiciaires en cours à son encontre et pourquoi le contenu de ses ouvrages pose problème.

Les publics en ont-ils besoin ?

Une dernière interrogation est revenue quelques fois, celle de savoir si les publics ont besoin des bibliothèques pour accéder aux informations et ressources sur la sexualité et la vie affective, dans un contexte où les gens lisent de moins en moins de livres et où toutes les informations au sujet de la vie relationnelle, affective et sexuelle sont disponibles sur internet.

De manière générale, les réseaux sociaux sont désormais une source privilégiée d'information sur la sexualité et la vie affective, devant les pairs, les parents et les professionnel·les de santé¹⁵⁷. Les réseaux sociaux permettent de poser des questions et d'obtenir des réponses tout en préservant son anonymat, ce que ne peut pas faire aussi bien une bibliothèque. La responsable du centre de ressources sur le genre à la BML a ainsi témoigné du mail d'une usagère de la bibliothèque suite à la constitution du fonds : elle les remerciait d'avoir mis en place un tel centre de ressources, tout en disant qu'elle ne s'en approcherait pas par peur de se rendre visible en tant que personne homosexuelle. Une enquête ethnographique sur les pratiques informationnelles de personnes transgenres montre que leurs recherches

¹⁵⁶ Le livre de Vanessa Springora est un récit de la relation d'emprise qu'elle a eu avec Gabriel Matzneff quand elle avait 14 ans alors qu'il était âgé de 49 ans. L'écrivain est connu pour faire le récit assumé de ses relations sexuelles avec des enfants et des adolescent·e·s dans ses œuvres. La parution du livre de Vanessa Springora a entraîné l'ouverture par le parquet de Paris d'une enquête pour viols sur mineurs contre Gabriel Matzneff et la décision de ses éditeurs de cesser de commercialiser ses œuvres.

¹⁵⁷ Voir IRIBARGENAY Léa. Sur Instagram, la nouvelle génération de l'éducation sexuelle. *Le Monde*. 31 août 2021. Disponible à l'adresse : https://www.lemonde.fr/campus/article/2021/08/31/sur-instagram-la-nouvelle-generation-de-l-education-sexuelle_6092814_4401467.html.

2. Le regard des professionnel·les sur le rôle à jouer des bibliothèques dans l'Évras

d'informations se passent principalement en ligne¹⁵⁸. Il y apparaît que, si les bibliothèques de lecture publique sont peu utilisées par les personnes transgenres pour obtenir des informations utiles à leurs parcours de transition, c'est parce qu'elles sont vues comme proposant trop peu de ressources ou alors des ressources trop difficiles à trouver et qu'elles ne garantissent pas l'anonymat qu'internet rend possible.

Un responsable du service des collections et des usages documentaires d'un SCD évoque lui aussi la concurrence d'internet en faisant remarquer que « les étudiants lisent peu de livres, notamment en licence et, quand ils lisent, c'est avant tout dans une optique utilitariste (réussir leurs examens) ». Il constate que, quand les étudiants ont besoin d'une information, ils demandent à leurs pairs ou à internet, éventuellement à leurs professeurs, mais c'est seulement en dernier recours qu'ils iront voir dans un livre. Du côté des actions culturelles, une personne travaillant en SCD fait remarquer qu'« il n'y a jamais beaucoup de monde qui vient aux conférences ou actions de prévention en la matière ». De même dans les bibliothèques des quartiers aisés de Paris, des doutes ont été émis sur le fait que cela réponde à une demande des publics. Les actions culturelles sur ces thématiques ont du mal à faire le plein.

Ces remarques ne sont pas majoritaires et ne mettent pas en cause l'idée que les bibliothèques ont un rôle à jouer dans l'Évras, mais elles interrogent sur la meilleure manière de jouer ce rôle en tant que bibliothèque située dans un certain territoire, recevant un certain public, dans un contexte où d'autres acteurs sont mobilisés sur cette question : l'Éducation nationale, les centres de santé sexuelle et les autres lieux d'accueil, d'écoute et d'accompagnement, mais aussi les instagrameur·ses, tiktokeur·ses et you tuber·euses.

2.2. LES OPPORTUNITÉS ET LES MENACES SOCIALES ET POLITIQUES POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'ÉVRAS EN BIBLIOTHÈQUE

2.2.1. Les opportunités

Un sujet d'actualité qui suscite l'intérêt des publics

Une grande partie des réponses à l'enquête énonce qu'il y a une demande des publics sur ces questions. Les différentes responsables des fonds spécialisés rencontrées m'ont toutes fait part du bon taux de rotation de ces fonds dont l'existence n'est pas mise en cause. De nouveaux projets de constitution de fonds spécialisés sur des thématiques en lien avec la santé sexuelle sont en cours. C'est par exemple le cas à la bibliothèque Buffon de la Ville de Paris. Les bibliothécaires interrogé·es font remarquer qu'il y a un public pour les ouvrages sur les questions de genre, de féminismes, de violences sexuelles, surtout quand ces ouvrages sont médiatisés. À la Ville de Paris, le roman multi-primé *Triste tigre* de Neige Sinno, sur le sujet difficile de l'inceste, a connu à l'automne 2023 un succès phénoménal

¹⁵⁸ Voir STASSIN, Bérengère. Les pratiques informationnelles des personnes transgenres. Quels besoins et usages de l'information dans un parcours de transition ? *Balisages. La revue de recherche de l'Enssib*. Enssib, Février 2023, n° 5. Disponible à l'adresse : <https://publications-prairial.fr/balisages/index.php?id=979#tocto2n8>.

2. Le regard des professionnel·les sur le rôle à jouer des bibliothèques dans l'Évras

en bibliothèque. Il était disponible dans une cinquantaine de bibliothèques de prêt de Paris (certaines avaient deux ou trois exemplaires de l'ouvrage) et était impossible à réserver parce que le quota de 5 réservations était atteint pour la soixantaine d'ouvrages en circulation. Le groupe de discussion féministe « Les Agiteuses » à la bibliothèque Claude Lévi-Strauss de Paris est, lui aussi, victime de son succès. Il a lieu une fois par mois le samedi soir et dure 2h30. La jauge est d'une vingtaine de personnes. Les bibliothécaires ne parviennent pas à y accueillir toutes les personnes intéressées. De manière générale, les professionnel·les des bibliothèques retiennent des retours positifs des publics sur les actions entreprises en lien avec la santé sexuelle, l'égalité entre les genres et la lutte contre les discriminations.

Ce succès est lié à un contexte culturel post # Me too qui a fait des thèmes de la vie relationnelle, affective et sexuelle un sujet d'actualité important. Ce mouvement de libération de la parole au sujet des violences sexuelles a entraîné un bond de la production éditoriale sur les thématiques de la vie relationnelle, affective et sexuelle d'un point de vue féministe (aussi bien dans les documentaires que dans les fictions, aussi bien en adulte qu'en jeunesse), ainsi qu'un regain d'intérêt de la part des publics, des chercheur·euses, des enseignant·es et des médias sur ces questions. Plusieurs professionnel·les des bibliothèques ont fait référence à ce contexte comme une opportunité à prendre en compte pour renforcer l'engagement de leur bibliothèque dans une démarche d'Évras.

Le contexte social : des besoins criants

Autre argument mentionné par les professionnel·les pour justifier l'investissement des bibliothèques dans l'Évras : le fait que le manque d'information et d'éducation se fait toujours sentir malgré toutes les ressources qui existent en ligne pour s'informer et se former.

Le Haut Conseil à l'Égalité fait chaque année un rapport sur l'état des lieux du sexisme en France. Ces rapports ne constatent aucune amélioration, bien au contraire : « Loin de reculer, le sexisme s'ancre, voire progresse » affirme le dernier rapport sorti en janvier 2024¹⁵⁹. On n'observe pas une diminution progressive du sexisme au fil des générations comme on aurait pu s'y attendre. « Les réflexes masculinistes et les comportements machistes s'ancrent, en particulier chez les jeunes hommes adultes, pendant que l'assignation des femmes à la sphère domestique et au rôle maternel regagne du terrain » observe le rapport¹⁶⁰. Les violences sexuelles sont toujours un phénomène d'ampleur : 37 % des femmes déclarent avoir vécu au moins une situation de non-consentement (presque une femme sur deux chez les 25-49 ans), alors que seulement 23 % des hommes reconnaissent avoir été l'auteur d'au moins une situation de non-consentement. En 2022, 118 féminicides ont été recensés¹⁶¹. Le rapport de novembre 2023, publié par la Commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants (CIIVISE), estime quant à lui que 160 000 enfants sont victimes de violences sexuelles chaque année et que 5,4 millions de femmes et d'hommes adultes en ont

¹⁵⁹ Voir HAUT CONSEIL À L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET MES HOMMES. Rapport n°2024-01-22-STER-61. Rapport annuel 2024 : état des lieux du sexisme en France. Publié le 22 janvier 2024. Disponible à l'adresse : https://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/IMG/pdf/hce-rapport_annuel_2024-etat_des_lieux_sexisme_en_france.pdf.

¹⁶⁰ *Ibid.*

¹⁶¹ *Ibid.*

2. Le regard des professionnel les sur le rôle à jouer des bibliothèques dans l'Évras

été victimes dans leur enfance¹⁶². Le livre blanc *Pour une véritable éducation à la sexualité* rapporte qu'environ « 125 000 femmes adultes auraient subi une mutilation sexuelle féminine en France au milieu des années 2010 »¹⁶³. Le rapport sur les LGBTI-phobies de 2023 intitule sa synthèse « le retour au grand air des violences ». Il rappelle que les violences homophobes et transphobes existent toujours de manière massive et que des « enfants sont harcelé-es quotidiennement, en raison de leur orientation sexuelle et/ou de leur identité de genre supposées, par leurs camarades de classe, des personnels de l'éducation ou leur famille »¹⁶⁴. Toutes ces violences et discriminations ont de nombreuses conséquences sur la vie des victimes : perte de confiance en soi, atteinte à la santé mentale et physique, à la vie affective et sexuelle, comportements à risque, suicides. Globalement les différents rapports sur le sujet pointent des jeunes générations en manque d'éducation à la vie relationnelle et alertent sur la nécessité de renforcer l'éducation à la vie relationnelle et affective pour lutter contre le sexisme et toutes ces violences. Les chiffres concernant la transmission des IST¹⁶⁵ et des grossesses non désirées¹⁶⁶ révèlent eux aussi l'importance d'informer et de communiquer sur la prévention en matière de sexualité.

Parce que l'enjeu de la politique publique en faveur de la santé sexuelle est d'« améliorer l'accès à l'information en matière de santé sexuelle » et « d'agir contre la désinformation en santé sexuelle et les représentations normatives concernant le genre, l'orientation sexuelle et la sexualité, véhiculées dans les médias et les réseaux sociaux », cela y compris en dehors du cursus scolaire¹⁶⁷, il est tout à fait pertinent que les bibliothèques y prennent part.

Un thème politique et institutionnel toujours plus soutenu

Le contexte politique et institutionnel a souvent été mentionné comme une opportunité pour la mise en place d'une démarche d'Évras en bibliothèque, à la fois au niveau international, national et territorial.

Au niveau international, il a été fait référence aux objectifs de développement durable définis par l'ONU. La France en tant qu'État membre de l'ONU a adopté en septembre 2015 le programme de développement durable à l'horizon 2030, intitulé « Agenda 2030 ». Il comprend 17 objectifs de développement durable afin de construire une société plus juste et plus désirable sans compromettre l'avenir des générations futures. Parmi ces 17 objectifs, l'objectif 3 concerne la bonne santé et

¹⁶² Voir COMMISSION INDÉPENDANTE SUR L'INCESTE ET LES VIOLENCES SEXUELLES FAITES AUX ENFANTS. *Violences sexuelles faites aux enfants: « on vous croit »*. 20 novembre 2023. Disponible à l'adresse : <https://www.ciivise.fr/wp-content/uploads/2023/11/VERSION-DEF-SUR-LE-SITE-1611.pdf>.

¹⁶³ *Op. cit.*

¹⁶⁴ Voir SOS HOMOPHOBIE. *Rapport sur les LGBTIphobies 2023*. Disponible à l'adresse : https://ressource.sos-homophobie.org/Rapports_annuels/Rapport_LGBTIphobies_2023.pdf.

¹⁶⁵ Sur la recrudescence des IST chez les jeunes, voir INSPECTION GÉNÉRALE DES AFFAIRES SOCIALES. *Organisation des structures de prévention et de prise en charge en santé sexuelle*. Rapport n°2022-049R. Février 2023. Disponible à l'adresse : <https://www.igas.gouv.fr/IMG/pdf/2022-049r.pdf>.

¹⁶⁶ Voir le rapport de l'INSPECTION GÉNÉRALE DES AFFAIRES SOCIALES. *La prévention des grossesses non désirées : information, éducation et communication*. Rapport n° RM2009-118A – octobre 2009. Disponible à l'adresse : https://medias.vie-publique.fr/data_storage_s3/rapport/pdf/104000048.pdf. Ce rapport insiste sur l'importance de l'information, de la communication et de l'éducation dans le domaine de la contraception. Voir aussi le nombre d'IVG pratiquée en France en 2022 : <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/2023-09/ER1281MAJ.pdf>.

¹⁶⁷ Voir la stratégie nationale de santé sexuelle. *Op. cit.*

2. Le regard des professionnel·les sur le rôle à jouer des bibliothèques dans l'Évras

le bien-être pour toutes et tous, l'objectif 4 concerne l'accès de toutes et tous, tout au long de leur vie, à une éducation de qualité et l'objectif 5 concerne l'égalité entre les genres. Les actions en faveur de la santé sexuelle de toutes et tous sans discrimination participent donc à la mise en œuvre des objectifs de développement durable. Il est acquis que les bibliothèques ont leur rôle à jouer dans cette mise en œuvre. L'idée est énoncée dans le manifeste IFLA/Unesco sur la bibliothèque publique : « les bibliothèques publiques contribuent aux objectifs de développement durable et à la construction de sociétés plus équitables, humaines et durables »¹⁶⁸.

Il y a de fait un mouvement autant du côté des bibliothèques de lecture publique que du côté des bibliothèques de l'enseignement supérieur vers la prise en compte de ces objectifs de développement durable. Les établissements de l'enseignement supérieur y sont incités par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et les bibliothèques de lecture publique peuvent l'être par leur tutelle. Un certain nombre d'établissement d'enseignement supérieur se lancent ainsi dans un processus de labellisation DDRS, ce qui est l'occasion pour les bibliothèques parties prenantes de ces établissements de participer à la commission développement durable et de renouveler leurs missions en prenant en compte cette dimension¹⁶⁹. Les bibliothèques sont également incitées à se lancer dans une telle démarche avec le prix IFLA « Bibliothèque verte ». Même si le développement durable est prioritairement compris sous l'angle écologique cela n'empêche pas que ce label et ce prix concernent le développement durable au sens large et donc aussi les questions de santé sexuelle et de lutte contre les discriminations et violences sexistes et sexuelles. Les professionnel·les des bibliothèques qui m'ont parlé des ODD les ont présentés comme une opportunité pour motiver les équipes à mener de nouvelles actions.

Au niveau national, il a été fait référence au fait que l'égalité hommes-femmes et la lutte contre les VSS sont l'objet d'une politique gouvernementale, ce qui favorise l'attribution de financement aux bibliothèques qui souhaiteraient s'engager dans cette politique. Le fonds Aspasia (fonds spécialisé sur les questions de genre de la BU Education Lyon Croix-Rousse) a ainsi « été constitué dans le cadre d'une convention interministérielle sur l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif en 2000 » et d'abord financé « grâce à des subventions de la Direction de l'enseignement supérieur et du Fonds social Européen »¹⁷⁰. L'histoire du fonds, lié directement à un soutien institutionnel fort, l'a tout de suite rendu légitime et accepté sans difficulté. Plus récemment, en 2017, l'égalité hommes-femmes a été déclarée grande cause nationale du quinquennat par le président de la République et la lutte contre toutes les violences sexistes et sexuelles a été présentée comme le premier pilier de cette grande cause du quinquennat. Depuis 2017, existe également une stratégie nationale de santé sexuelle mais qui n'est pas connue des professionnel·les des bibliothèques. Ces orientations politiques ont eu une incidence au niveau des établissements d'enseignement supérieur qui se sont lancés dans des politiques volontaristes dans la lutte contre les

¹⁶⁸ Voir IFLA et UNESCO. *Manifeste IFLA-UNESCO sur les bibliothèques publiques*. 18 juillet 2022. Disponible à l'adresse : <https://repository.ifla.org/bitstream/123456789/2122/1/Manifeste%20IFLA-UNESCO%20sur%20les%20biblioth%C3%A8ques%20publiques.v2.pdf>

¹⁶⁹ Voir la page de présentation du label ici [consultée le 23 février 2024] : <https://www.label-ddrs.org/>.

¹⁷⁰ Citation de Véronique Reynard, responsable du fonds Aspasia dans le billet de blog « Rencontre avec la responsable du fonds Aspasia ». *Légothèque*. 6 novembre 2018. Disponible à l'adresse : <https://legothequeabf.wordpress.com/2018/11/06/rencontre-avec-la-responsable-du-fonds-aspasie/>.

2. Le regard des professionnel·les sur le rôle à jouer des bibliothèques dans l'Évras

VSS et pour l'égalité et l'inclusion en renforçant le rôle des missions égalité et des services de santé. Les personnes travaillant en SSU ont mentionné le rôle important des étudiant·es relais santé quand le dispositif est institué (il existe depuis 2005 et se généralise progressivement). Il s'agit d'un dispositif de prévention entre pairs. Les étudiant·es volontaires sont recruté·es et formé·es par les professionnel·les des SSU et organisent des actions de promotion de la santé afin de sensibiliser et informer les étudiant·es sur diverses thématiques, dont la santé affective et sexuelle. La loi ORE (orientation et réussite étudiante) de 2018 a également conduit les établissements à se doter d'un schéma directeur pour la réussite étudiante et à mener une réflexion sur leur rôle social envers les étudiant·es¹⁷¹. Ce schéma directeur a parfois été cité comme un appui pour les bibliothèques qui s'engagent dans une démarche sociale en faveur du bien-être étudiant¹⁷². Une autre opportunité citée par la directrice d'un SCD est la création de la CVEC (Contribution de vie étudiante et de campus) instituée par la même loi. Il s'agit d'une contribution financière obligatoire due par les étudiants qui permet de financer des projets variés pour améliorer les conditions de vie et d'étude, et notamment l'accès aux soins et aux informations de prévention en matière de santé. Ces fonds ont par exemple servi à financer des actions de lutte contre la précarité menstruelle et de prévention des IST¹⁷³.

Au niveau territorial, peuvent exister des plans égalité et des politiques de santé publique favorables à la santé sexuelle et à l'engagement des bibliothèques sur ces questions. C'est par exemple le cas à la Ville de Paris qui s'emploie depuis plusieurs années à mener une politique tournée vers l'égalité des genres à la fois en interne vis-à-vis des agent·es et en externe en direction des publics. Le plan égalité 2021-2023 s'articule ainsi autour de trois thématiques : l'égalité entre les femmes et les hommes, la lutte contre toutes les formes de discriminations, la prise en compte du handicap. Ce plan est décliné au niveau de la Direction des affaires culturelles dont le plan d'action égalité a comme objectif la « lutte contre les stéréotypes de genre et pour l'égalité à partir du service public de la culture, notamment de la lecture publique et des enseignements artistiques ». Le Bureau des bibliothèques et de la lecture soutient donc les initiatives prises par les bibliothèques du réseau, notamment la constitution de fonds spécialisés comme à la bibliothèque Claude Lévi-Strauss et la constitution d'un groupe réseau « Genres et féminismes » depuis janvier 2023 qui rassemble différents membres du réseau des bibliothèques de la Ville ainsi que des membres du BBL et de la DAC. De la même manière à Strasbourg et Lyon : c'est l'appui des tutelles engagées en faveur de l'égalité des genres et la lutte contre les discriminations, qui a permis de financer les centres de ressources dédiés aux questions de genre de la bibliothèque Olympe de Gouges à Strasbourg¹⁷⁴ et de la bibliothèque de la Part Dieu à Lyon.

¹⁷¹ Voir la loi du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants dite « loi ORE ». Disponible à l'adresse : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000036683777>.

¹⁷² À titre d'exemple, voir le schéma directeur d'amélioration de la qualité de vie étudiante et de la promotion sociale de l'Université Grenoble Alpes qui m'a été transmis par Marie Déage, directrice des services aux publics du SCD suite à notre entretien [consulté le 28 février 2024] : <https://www.univ-grenoble-alpes.fr/universite/ambition-et-strategie/les-documents-strategiques/schema-directeur-d-amelioration-de-la-qualite-de-vie-etudiante-et-de-la-promotion-sociale--1271423.kjsp?RH=1535363111921>.

¹⁷³ Voir la page du MESR qui présente la CVEC [consultée le 7 février 2024] : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/la-contribution-de-vie-etudiante-et-de-campus-cvec-46279>.

¹⁷⁴ Voir « *Soft power à la médiathèque Olympe de Gouges, l'expérience strasbourgeoise* » dans SALANOUVE, Florence (dir.). *Agir pour l'égalité. Questions de genre en bibliothèque*. Villeurbanne, France : Presses de l'Esssib, 2021. Disponible à l'adresse : <https://books-openedition-org.docelec.enssib.fr/pressesenssib/16265>.

2.2.2. Les menaces

Les hostilités sociales et politiques

Le contexte social et politique n'est toutefois pas pleinement favorable. Plusieurs personnes interrogées l'ont fait remarquer quand je les ai questionnées sur les freins à la mise en œuvre d'une démarche d'Évras en bibliothèque. De fait, certaines actions qui participent à la déconstruction des stéréotypes de genre et à la lutte contre l'homophobie et la transphobie rencontrent parfois des échos négatifs chez certains publics ou même des membres de la société civile qui ne fréquentent pas forcément les bibliothèques.

Les hostilités se sont notamment cristallisées sur l'organisation de lecture de contes par des drag queens et drag kings. Toute bibliothèque engagée dans l'organisation d'un tel événement sait qu'elle doit se préparer à d'éventuelles critiques, le plus souvent issues de militant·es d'extrême droite. Différents modes de protestation sont utilisés: courriers ou pétitions envoyées aux directions et tutelles, harcèlement en ligne sur les réseaux sociaux de la bibliothèque, *sitting* devant la bibliothèque le jour de l'événement, distribution de tracts, interruption de l'événement, lecture d'un discours pour expliquer les dangers de l'organisation d'une telle lecture, captation vidéo de l'événement et diffusion sur des réseaux sociaux hostiles à la pratique, diffamation en ligne des intervenant·es¹⁷⁵.

Mais ce ne sont pas les seules actions qui suscitent des critiques. Dans toutes les bibliothèques enquêtées qui ont un fonds jeunesse, il m'a été fait le récit de retours (qui reste exceptionnels) de certains adultes mécontent·es de la présence d'ouvrages qui présentent des personnages homosexuels sans que cela soit signalé. En 2014, la ministre de la Culture avait dénoncé dans un communiqué les pressions exercées par « des groupuscules fédérés sur internet par des mouvements extrémistes » contre des ouvrages abordant l'égalité filles-garçons, l'homoparentalité et la transidentité dans les bibliothèques municipales¹⁷⁶. Ces pressions existent toujours aujourd'hui, parfois individuelles parfois collectives (quand elles prennent la forme de pétition ou d'envoi massif de courrier). Alexandre Faverau, chargé du développement et de l'accueil des publics au BBL à Paris a témoigné de « réactions d'usagers qui critiquent les collections et s'inquiètent de la

¹⁷⁵ Informations recueillies auprès des bibliothécaires de la Ville de Paris qui ont participé à l'organisation de telles lectures (bibliothèque Jacqueline de Romilly, bibliothèque Louise Michel, bibliothèque Parmentier). Voir aussi : BOQUEN, Manon. En Bretagne, la culture drag dans le viseur de l'extrême droite. *Le Monde*. 22 juin 2023. Disponible à l'adresse : https://www.lemonde.fr/m-le-mag/article/2023/06/22/en-bretagne-la-culture-drag-dans-le-viseur-de-l-extreme-droite_6178678_4500055.html; CADO, Camille. Après des lectures par des drag-queens, une bibliothèque parisienne menacée. *ActuaLitté.com*. 20 mars 2019. Disponible à l'adresse : <https://actualitte.com/article/14243/reseaux-sociaux/apres-des-lectures-par-des-drag-queens-une-bibliotheque-parisienne-menacee> et VIRDEL. Drags en bib : soutien réaffirmé face aux attaques persistantes. *Légothèque*. 11 avril 2023. Disponible à l'adresse : <https://legothequeabf.wordpress.com/2023/04/11/drags-en-bib-soutien-reaffirme-face-aux-attaques-persistantes/>.

¹⁷⁶ Voir FABRE, Clarisse. « Théorie du genre » : des militants d'extrême droite intimident des bibliothèques. *Le Monde*. 12 février 2014. Disponible à l'adresse : https://www.lemonde.fr/societe/article/2014/02/12/genre-des-militants-d-extreme-droite-font-pression-sur-les-bibliotheques_4365002_3224.html. Dans son communiqué, la ministre dénonce les groupes qui « se rendent dans les bibliothèques de lecture publique, exercent des pressions sur les personnels, les somment de se justifier sur leur politique d'acquisition, fouillent dans les rayonnages avec une obsession particulière pour les sections jeunesse, et exigent le retrait de la consultation de tout ouvrage ne correspondant pas à la morale qu'ils prétendent incarner ». L'article précise toutefois que « le mouvement semble cependant plus limité que ne laisse entendre le ministère de la culture ».

2. Le regard des professionnel·les sur le rôle à jouer des bibliothèques dans l'Évras

mise à disposition de ces ouvrages pour des publics qui seraient trop jeunes, selon eux, pour y être confrontés »¹⁷⁷.

D'après les témoignages que j'ai pu recueillir, ce climat entraîne parfois des doutes de la part des équipes quant au soutien plein et entier des directions et des tutelles dont elles suspectent parfois un manque d'engagement parce qu'elles semblent assez passives sur le sujet, ou tiennent des propos compris comme hostiles à la démarche, par exemple contre le « wokisme »¹⁷⁸.

La crainte de l'avenir politique

Une directrice de bibliothèque d'un établissement supérieur a également fait part de sa crainte de l'évolution politique du pays dans un contexte de montée en puissance des extrêmes droites en Europe. Le souvenir de l'arrivée des premières municipalités FN en 1995 et des pressions sur les collections des bibliothèques et les actions culturelles proposées est encore vif chez certain·es professionnel·les. À titre d'exemple, il avait été demandé le retrait d'un roman où il était question d'homosexualité pour « atteinte aux bonnes mœurs à la bibliothèque municipale d'Orange »¹⁷⁹. Des craintes ont été exprimées par quelques personnes interrogées que ce type de situation devienne plus fréquent à l'avenir.

Aujourd'hui, malgré la promotion de l'égalité femmes-hommes et la lutte contre les discriminations fondées sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre inscrites dans les traités européens, les droits acquis dans les différents États apparaissent fragiles dans un contexte de montée des illibéralismes (Hongrie, Italie, Pologne, Roumanie, etc.) qui se manifeste par une franche hostilité vis-à-vis de l'objectif d'égalité des sexes¹⁸⁰. Dans plusieurs pays des restrictions ont entraîné un recul des droits des personnes LGBTQIA+ et des femmes en matière d'accès à la contraception et à l'interruption volontaire de grossesse (Arménie, Géorgie, Macédoine, Russie, Slovaquie)¹⁸¹. Dans toute l'Europe des formes omniprésentes de honte et de tabous sociaux sont toujours associées à la sexualité (notamment celle des femmes, des personnes homosexuelles, des personnes transgenres et des personnes intersexes, mais pas seulement) et des groupes politiques conservateurs défendent des lois défavorables à la santé sexuelle de toutes et tous en mettant à mal le droit à l'avortement et les droits des personnes LGBTQIA+.

¹⁷⁷ Information recueillie lors de l'entretien avec Alexandre Favereau le 27 octobre 2023.

¹⁷⁸ Il s'agit d'un terme péjoratif utilisé pour critiquer les idées de celles et ceux qui s'engagent contre les injustices sociales et dans la lutte contre toutes les formes de discrimination. Il leur est reproché de vouloir établir un nouvel ordre moral qui met en cause la liberté d'expression.

¹⁷⁹ Voir KIBBEE, Jo. Aux armes citoyens ! : les bibliothèques publiques françaises face à l'extrême droite , *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*. 2004, n° 6, p. 10-19. Disponible à l'adresse : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2004-06-0010-002>.

¹⁸⁰ Au sein de l'Union européenne, le principe de subsidiarité prévaut s'agissant des questions de santé sexuelle et reproductive. La définition de ces droits repose donc avant tout sur les États.

¹⁸¹ Voir « IVG et contraception : le Conseil de l'Europe alerte sur une régression des droits des femmes ». *Le Monde*. 5 décembre 2017. Disponible à l'adresse : https://www.lemonde.fr/europe/article/2017/12/05/ivg-et-contraception-le-conseil-de-l-europe-alerte-sur-une-regression-des-droits-des-femmes_5224600_3214.html. Voir CONSEIL ÉCONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL. *Droits sexuels et reproductifs en Europe : entre menaces et progrès*. Disponible à l'adresse : https://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Etudes/2019/2019_25_droits_sexuels_reproductifs.pdf.

2. Le regard des professionnel·les sur le rôle à jouer des bibliothèques dans l'Évras

La directrice inquiète de l'avenir politique de la France s'est interrogée ainsi lors de notre entretien : si de telles mesures étaient prises, l'inscription du rôle d'Évras des bibliothèques dans des textes officiels ne pourrait-elle pas conduire à leur lier les mains en les obligeant à suivre des directives qui ne les auraient pas concernées si elles avaient continué à être oubliées ? On a en effet vu que l'éducation à la sexualité et à la vie affective peut être mise au service d'objectifs politiques très différents, y compris des objectifs réactionnaires¹⁸². La directrice interrogée a insisté sur l'importance de s'interroger sur les raisons qui font que l'inscription officielle des bibliothèques dans cette politique publique est souhaitable. Les inscrire, c'est en effet courir le risque qu'elles soient utilisées à des fins politiques contraires à celles définies par les organisations internationales que sont l'ONU et l'OMS, à savoir la santé sexuelle de toutes et tous, peu importe le genre, l'orientation sexuelle, l'origine, le milieu social, l'âge¹⁸³.

La crainte d'un retour de la censure

Pour parler des freins à la mise en œuvre d'une démarche d'Évras en bibliothèque, certain·es professionnel·les des bibliothèques interrogé·es ont également évoqué l'affaire récente autour de l'ouvrage paru en 2023 *Bien trop petit* de Manu Causse de la collection l'Ardeur des éditions Thierry Magnier. La collection l'Ardeur est une collection à destination des adolescent·es, lancée en 2019, dont la particularité est de proposer des romans à un public averti, à partir de 15 ans, qui parlent de corps et de sexualité¹⁸⁴. La loi de 1949 qui interdit, entre autres, les contenus pornographiques dans les œuvres destinées à la jeunesse¹⁸⁵ a été utilisée en juillet 2023 par le ministre de l'intérieur pour limiter la vente de ce roman aux personnes majeures, car il contient « la description complaisante de nombreuses scènes de sexe très explicites » et présente « de ce fait un danger pour les mineurs qui pourraient l'acquérir ou le consulter »¹⁸⁶. Cette affaire montre bien que mettre à disposition des ouvrages parlant de sexualité à des mineur·es est toujours compliqué, même quand une attention est portée à la tranche d'âge à laquelle il s'adresse (dans ce cas, 15 ans et plus) et qu'un soin est pris de proposer une vision sans violence de la sexualité.

L'éditeur Thierry Magnier défend le texte et l'importance de le rendre accessible à des mineurs de plus de 15 ans parce qu'il participe d'une éducation à la sexualité positive et nécessaire: « À l'heure où la consommation d'images pornographiques violentes et

¹⁸² Voir la partie « 1.1. L'histoire de l'éducation à la vie relationnelle, sexuelle et affective en France ».

¹⁸³ Voir dans les pages du site de l'OMS la définition de l'éducation complète à la sexualité [consultées le 14 janvier 2024] : <https://www.who.int/fr/news-room/questions-and-answers/item/comprehensive-sexuality-education> et la définition de la santé sexuelle : https://www.who.int/fr/health-topics/sexual-health#tab=tab_1.

¹⁸⁴ Voir la présentation de la collection sur le site de l'éditeur : <https://www.editions-thierry-magnier.com/collection-l-ardeur-1237.htm> et la présentation qui en est faite dans Christian. *L'aventure politique du livre jeunesse*. Paris : la Fabrique éditions, 2022, p. 263.

¹⁸⁵ Voir la loi n° 49-956 du 16 juillet 1949 sur les publications destinées à la jeunesse. Elle énonce que les publications destinées à la jeunesse « ne doivent comporter aucun contenu présentant un danger pour la jeunesse en raison de son caractère pornographique ou lorsqu'il est susceptible d'inciter à la discrimination ou à la haine contre une personne déterminée ou un groupe de personnes, aux atteintes à la dignité humaine, à l'usage, à la détention ou au trafic de stupéfiants ou de substances psychotropes, à la violence ou à tous actes qualifiés de crimes ou de délits ou de nature à nuire à l'épanouissement physique, mental ou moral de l'enfance ou la jeunesse. Elles ne doivent comporter aucune publicité ou annonce pour des publications de nature à démoréaliser l'enfance ou la jeunesse ».

¹⁸⁶ Citation de la commission de surveillance et de contrôle des publications destinées à l'enfance et à l'adolescence. Voir VULSER, Nicole. Le livre « Bien trop petit » interdit à la vente aux mineurs. *Le Monde*. 21 juillet 2023. Disponible à l'adresse : https://www.lemonde.fr/culture/article/2023/07/21/le-livre-bien-trop-petit-interdit-a-la-vente-aux-mineurs_6182894_3246.html.

2. Le regard des professionnel les sur le rôle à jouer des bibliothèques dans l'Évras

sexistes explose chez les plus jeunes, à l'heure où l'éducation à la sexualité peine à exister, il nous semble au contraire essentiel d'oser proposer à nos lecteurs et lectrices, des œuvres littéraires traitant avec soin et conviction de ces sujets cruciaux. Contrairement à ce qui est en accès libre sur Internet ou à certains genres, comme la "dark romance", qui présentent des clichés sur la sexualité à la fois machistes et violents »¹⁸⁷. L'auteur évoque lui aussi la *dark romance* et certains mangas à destination de mineur-es où sont décrits des viols de façon complaisante et érotisée, et s'étonne que de tels ouvrages échappent à la commission de surveillance et de contrôle des publications destinées à l'enfance et à l'adolescence.

Il existe donc une réflexion, légitime et nécessaire, dans le milieu de l'édition et des bibliothèques sur la protection de la jeunesse des représentations violentes et machistes de la sexualité, mais aussi des représentations explicites de la sexualité tout court. Certaines bibliothèques peuvent être frileuses à acquérir des ouvrages de la collection l'Ardeur ou se trouver en difficulté pour savoir où les positionner dans la bibliothèque pour qu'ils trouvent leur public. Dans une bibliothèque comme la Canopée à Paris, on trouve une étagère « Littérature jeunes adultes » caractérisé par le logo #12-17, il n'est donc pas évident d'y placer des ouvrages recommandés à partir de 15 ans. Mais placer ces ouvrages dans les étagères adultes empêche que les jeunes adultes qui consultent prioritairement l'étagère « Littérature jeunes adultes » les découvrent et les empruntent...

L'affaire *Bien trop petit* rappelle que le sujet de la sexualité dans les ouvrages destinés à des mineur-es est toujours un sujet délicat. Les bibliothécaires peuvent ainsi craindre d'acquérir des ouvrages sur le thème par peur qu'ils ne soient pas appropriés ou par peur de retombées. Il y a des précédents. En février 2014, le livre *Tous à poil* fait polémique suite à l'intervention de Jean François Copé à la télévision qui fustige l'ouvrage parce qu'il est « recommandé aux enseignants » et vise à « décomplexer la nudité »¹⁸⁸. En octobre 2016, les ouvrages *Le dictionnaire fou du corps* de Katy Coupri et *Beta civilisations* (vol.1) de Jens Harder sont rappelés par la direction des affaires scolaires de Paris pour être retiré des bibliothèques scolaires dans les écoles à cause de vignettes ayant trait à « la chose sexuelle » et pouvant « choquer de jeunes enfants ou leurs parents »¹⁸⁹. En 2018, l'ouvrage *On a chopé la puberté* de Mélissa Conté Grimard et Séverine Clochard, illustré par Anne Guillard, fait polémique suite à une pétition en ligne contre l'ouvrage. Les attaques viennent cette fois de l'autre camp : l'ouvrage est accusé non pas tant parce qu'il parle de sexualité, mais parce qu'il véhicule des clichés sexistes et une image dégradante des femmes¹⁹⁰. Les éditions Milan ont décidé de ne pas réimprimer l'ouvrage.

¹⁸⁷ Voir CARREIRA, Elodie. Roman jeunesse censuré : « Nous n'avons pas pu faire valoir nos arguments », déplore l'auteur Manu Causse. *Livres Hebdo*. 20 juillet 2023. Disponible à l'adresse : <https://www.livreshebdo.fr/article/roman-jeunesse-censure-nous-navons-pas-pu-faire-valoir-nos-arguments-deploire-lauteur-manu>.

¹⁸⁸ Voir l'article Jean-François Copé s'empolte contre le livre pour enfants « Tous à poil ». *Le Monde*. 10 février 2014. Disponible à l'adresse : https://www.lemonde.fr/politique/article/2014/02/10/cope-s-oultre-contre-le-livre-pour-enfants-tous-a-poil_4363155_823448.html.

¹⁸⁹ Voir LE CARBOULEC, Rozenn. « La chose sexuelle » : quand la mairie de Paris censure deux livres. *L'Obs*. 28 octobre 2016. Disponible à l'adresse : <https://www.nouvelobs.com/culture/20161028.OBS0465/la-chose-sexuelle-quand-la-mairie-de-paris-censure-deux-livres.html>.

¹⁹⁰ Voir l'article Une pétition réclame le retrait d'un livre sur la puberté jugé sexiste et dégradant. *Le Monde*. 3 mars 2018. Disponible à l'adresse : https://www.lemonde.fr/societe/article/2018/03/03/une-petition-reclame-le-retrait-d-un-livre-sur-la-puberte-juge-sexiste-et-degradant_5265270_3224.html.

2. Le regard des professionnel les sur le rôle à jouer des bibliothèques dans l'Évras

Du côté législatif, il est possible qu'un durcissement soit à venir concernant la représentation de la sexualité pratiquée par des mineur·es dans les livres et les films. Le rapport du HCE de novembre 2023 sur la pornocriminalité propose de définir la pédopornographie afin de lever toute possibilité de divergence d'interprétation comme « l'image ou la représentation d'un·e mineur·e se livrant à un comportement sexuel explicite, réel ou simulé. C'est l'intention voulue (par le titre, par l'image) qui compte pour qualifier la pédopornographie, sans nécessiter de vérifier l'âge de la personne représentée »¹⁹¹. L'article du Monde qui fait le compte-rendu des recommandations note ainsi que « cette proposition vise les contenus pornos scénarisant des adolescentes, même lorsque les actrices qui les incarnent sont majeures. Mais elle pourrait également s'appliquer à d'autres œuvres de fiction, comme le manga japonais, où la représentation de sexualités adolescentes est fréquente, ou même à des films grand public »¹⁹². Un pas de plus pourrait être fait dans le contrôle des œuvres qui représentent de la sexualité, puisqu'il ne s'agirait plus seulement de protéger la jeunesse de représentations pornographiques de la sexualité, mais également de bannir la représentation de la sexualité pratiquée par des mineurs, y compris quand elle est non violente, des différents types d'œuvres (films, BD, livres).

La question se pose désormais de savoir comment les bibliothèques peuvent s'engager pratiquement dans une démarche d'Évras, en prenant en compte le contexte social et politique dont on vient de voir l'ambivalence et la complexité. Donner des pistes pour répondre à cette question est l'objet de la dernière partie de ce travail.

¹⁹¹ Voir HAUT CONSEIL A L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES. *Pornocriminalité : mettons fin à l'impunité de l'industrie pornographique*. Rapport n° 2023-09-27. Publié le 27 septembre 2023. Disponible à l'adresse : https://haut-conseil-egalite.gouv.fr/IMG/pdf/hce-vio-rapport_pornocriminalite-v11-bdef.pdf.

¹⁹² Voir LELOUP, Damien et LAURENT, Samuel. Pornographie : les propositions du Haut Conseil à l'égalité pour encadrer les pratiques en ligne. *Le Monde*. 26 septembre 2023. Disponible à l'adresse : https://www.lemonde.fr/societe/article/2023/09/26/pornographie-les-propositions-du-haut-conseil-a-l-egalite-pour-encadrer-les-pratiques-en-ligne_6191127_3224.html.

3. CE QUE PEUVENT LES BIBLIOTHEQUES DANS LE DOMAINE DE L'ÉVRAS

3.1. FORMALISER LA DEMARCHE

L'inscrire dans le projet de service ou d'établissement...

Comme nous l'avons vu dans les parties précédentes, le contexte institutionnel est favorable à une formalisation de la démarche des bibliothèques en faveur de la santé sexuelle de leurs publics. Cette formalisation est possible parce qu'elle s'ancre dans une dynamique politique qui cherche à renforcer la politique publique en faveur de la santé sexuelle grâce à des actions d'Évras en dehors de l'institution scolaire. Mais elle est également nécessaire pour avoir le soutien des tutelles, des moyens pour mettre ces actions en œuvre et des outils pour répondre aux questions et critiques éventuelles des publics, de la société civile ou de personnalités politiques.

Cette formalisation peut prendre place lors du travail de rédaction d'un nouveau projet d'établissement pour les bibliothèques territoriales ou d'un nouveau projet de service pour les bibliothèques de l'enseignement supérieur. Elle doit s'ancre dans les plans ou schémas directeurs adoptés par les tutelles, l'idéal étant de participer à leur élaboration pour affirmer le rôle de sa bibliothèque ou de son service dans leur mise en œuvre.

En juin 2023, la médiathèque de la Canopée de la ville de Paris a ainsi saisi l'occasion de la réflexion en cours sur le nouveau schéma directeur de la lecture publique de la Ville de Paris¹⁹³ pour mener une réflexion collective sur son nouveau projet d'établissement. Cette réflexion a entraîné la constitution d'un nouveau groupe de travail auquel j'ai appartenu le temps de mon stage : le groupe Diversité et inclusion. Il est issu de la fusion de deux anciens groupes de travail : le groupe PAPP (Publics allophones et publics précaires) et le groupe Publics sourds. À ces deux sous-groupes s'est greffé un nouveau sous-groupe : le groupe Genres et féminismes. Un enjeu de mon stage était de soutenir ce groupe de travail dans la définition d'un de ses axes stratégiques, à savoir le renforcement de la démarche de la médiathèque en faveur de la santé sexuelle de ses publics. Le fait que le groupe de travail Genres et féminismes ne soit pas un groupe-projet en soi mais partie prenante du groupe Diversité et inclusion impliquait de ne pas travailler en silo. Il s'agissait de proposer une réflexion et des actions orientées vers les publics les plus éloignés de l'information et des soins dans le domaine de la santé sexuelle (pour des raisons liées à la maîtrise de la langue, à la précarité, au handicap ou autre) et non uniquement vers des personnes jeunes, en bonne santé, déjà sensibilisées aux questions queer et féministes et éventuellement engagées dans le monde militant. Faire exister cet axe stratégique exigeait non seulement de le formaliser dans le projet d'établissement de la médiathèque, mais aussi de l'ancre dans les axes de travail du nouveau plan Lire à Paris (2024-2028) définis par le BBL afin de s'assurer son soutien¹⁹⁴ et de le faire savoir

¹⁹³ Il doit paraître au premier semestre 2024 et vaudra pour les cinq années à venir.

¹⁹⁴ Parmi les axes de travail définis, la démarche de la médiathèque de la Canopée peut s'ancre dans les deux axes suivants : l'axe 1.2. « Affirmer l'accès aux collections et la lutte contre la censure » et l'axe 1.4. « Œuvrer à l'accueil inconditionnel et à la lutte contre les discriminations ».

3. Ce que peuvent les bibliothèques dans le domaine de l'Évras

aux autres directions de la Ville de Paris concernées par le sujet, à savoir la direction de la santé publique et la direction des solidarités.

Dans les établissements d'enseignement supérieur, les SCD peuvent notamment saisir l'opportunité de la rédaction du schéma directeur de la vie étudiante pour être associés à la réflexion sur la mise en œuvre d'une politique globale de la vie étudiante en tant que service de l'établissement et être reconnu comme un acteur du bien-être étudiant et un partenaire de l'éducation à la santé des étudiant·es, y compris de la santé sexuelle. La directrice adjointe du SCD de Lyon Rhône-Alpes a ainsi présenté l'influence du schéma directeur de la vie étudiante de l'Université Grenoble Alpes (2022-2025) sur la rédaction de leur nouveau schéma directeur de la documentation (2024-2028) qui va désormais intégrer un axe sur le bien-être étudiant et le rôle social du SCD. Cela leur permet de formaliser une démarche déjà existante et de mettre en place des conditions favorables à son renforcement étant donné le soutien de la gouvernance sur le sujet¹⁹⁵.

On a vu que les expressions d'Évras et de santé sexuelle ne sont pas utilisées par les professionnel·les des bibliothèques et qu'ils ont pu exprimer des doutes, lors des entretiens menés, sur la pertinence d'utiliser ces expressions¹⁹⁶. Si on peut effectivement douter du fait qu'il s'agisse d'outils de communication efficace pour porter la démarche auprès des publics, il est néanmoins utile de reprendre ces termes dans les projets d'établissement ou de service des bibliothèques. Ils permettent de donner une orientation stratégique commune à toutes les actions qui en relèvent et les ancrent dans les nombreux textes institutionnels, nationaux et internationaux, qui les soutiennent. Leur inscription dans les projets de service ou d'établissement limite également le risque évoqué¹⁹⁷ que les bibliothèques soient utilisées à des fins politiques contraires à celles définies par les organisations internationales que sont l'ONU et l'OMS, à savoir la santé sexuelle de toutes et tous, peu importe le genre, l'orientation sexuelle, l'origine, le milieu social, l'âge. Ce cadre définitionnel et réglementaire international peut constituer un garde-fou susceptible d'empêcher que les bibliothèques soient mises au service d'une politique de santé publique discriminatoire et portant atteinte aux droits sexuels et reproductifs.

L'inscription de la démarche éducative de la bibliothèque en faveur de la santé sexuelle dans les projets d'établissement ou de service permet d'avoir un axe stratégique clairement formulé, communicable, connu et appuyé par la tutelle. Cet appui politique donne une légitimité à la démarche et crée un contexte favorable à la mise œuvre de partenariats et d'actions dans le domaine. L'existence de ces documents officiels évite que la démarche repose seulement sur de bonnes volontés individuelles et enlève de la force aux freins humains évoqués plus haut. C'est une bonne manière d'assurer sa pérennité et de rendre possible son renforcement. Cela fait aussi apparaître son caractère institutionnel et conforme au devoir de neutralité et de pluralisme des professionnel·les des bibliothèques¹⁹⁸. En effet, si les luttes contre le sexisme, l'homophobie et la transphobie, et pour les droits sexuels et reproductifs ont d'abord été portées par les seuls milieux militants, elles le sont

¹⁹⁵ Information recueillie lors de mon entretien avec Marie Déage le 23 octobre 2023.

¹⁹⁶ Voir la sous-partie « Des doutes sur l'expression d'Évras » dans la partie « 2.1.2. Les faiblesses ».

¹⁹⁷ Voir la sous-partie « La crainte de l'avenir politique » dans la partie « 2.2.2. Les menaces ».

¹⁹⁸ Je réponds ici aux inquiétudes que j'ai présentées dans la sous-partie « La tension entre engagement et devoir de neutralité » dans la partie « 2.1.2. Les faiblesses ».

également désormais par l'État¹⁹⁹. Assumer un engagement en faveur de l'égalité et de la lutte contre les discriminations et violences en raison de l'identité de genre et de l'orientation sexuelle, c'est ancrer son action dans des politiques publiques portées au niveau national et territorial, et mener des actions d'utilité publique. Les associations qui ont porté ces luttes se sont désormais institutionnalisées et sont reconnues par l'État comme des actrices de ces politiques publiques. Le devoir de neutralité n'implique donc pas l'absence d'engagement dans ces luttes, bien au contraire. Il n'implique pas non plus d'être aveugle aux particularités des publics et à leurs besoins spécifiques. Garantir l'égalité et ne pas en faire un principe abstrait exige justement une attention à la spécificité des publics, à la diversité de leurs situations et besoins, cela dans une démarche d'inclusion. Concrètement, cela signifie que les bibliothèques, en tant que service public soucieuse du principe d'égalité, sont légitimes à mettre en place des services adaptés à la diversité de leurs publics, sans qu'on puisse les accuser de « communautarisme » ou de « militantisme ». Cela signifie également que la mise à disposition de brochures en faveur de la santé sexuelle n'exige pas d'être contrebalancé par la mise à disposition de brochures anti-IVG ou homophobes au nom du pluralisme. Mettre à disposition les premières sans les secondes revient à agir dans le sens de la loi et en faveur du respect des droits humains.

...pour fédérer les équipes et accompagner le changement

Formaliser la démarche est également une manière de fédérer une équipe autour d'un axe stratégique clair dont la légitimité est institutionnellement reconnue. Pour ce faire, cet axe doit être l'objet d'une appropriation par les équipes. Le processus de formalisation de la démarche peut donc être l'occasion de les impliquer dans la réflexion collective et de les sensibiliser par là-même aux enjeux liés à la santé sexuelle et au rôle que peuvent jouer les bibliothèques dans ce domaine.

Au terme de ce processus, il doit être clair pour tout le monde que le respect de la liberté de conscience et de croyance et le droit à l'intimité et à la vie privée n'empêchent pas qu'une place soit accordée aux thématiques de la sexualité et de la vie affective en bibliothèque. Parce que le manque d'information et d'éducation dans ce domaine entraîne de nombreux ravages du point de vue de la santé mentale et physique, mais aussi plus largement des relations sociales²⁰⁰, il ne relève pas seulement du domaine intime et privée. C'est ce qui a justifié la mise en place d'une politique publique d'éducation à la sexualité. Les bibliothécaires, étant donnée leurs compétences dans le domaine de l'information et de l'éducation ont un rôle à jouer dans cette politique publique.

Mais le travail d'enquête mené a fait apparaître que certain·es professionnel·les sont réticent·es à l'idée de prendre un rôle « éducatif » infantilisant qui imposerait une norme comportementale²⁰¹. Formaliser la démarche peut donc être l'occasion de la clarifier pour tout le monde et d'essayer de lever ce frein. L'histoire de l'éducation à la sexualité décrite dans la première partie a bien fait apparaître la dimension normative de cette éducation et le fait qu'elle peut être mise au service d'objectifs politiques très différents, qui sont

¹⁹⁹ Voir la partie « 1.1. L'histoire de l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle en France ».

²⁰⁰ Voir la partie « 1. L'histoire de l'Évras en France » et la sous-partie « Le contexte social : des besoins criants » de la partie « 2.2.1. Les opportunités ».

²⁰¹ Voir la sous-partie « Des doutes sur l'expression d'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle » dans la partie « 2.1.2. Les faiblesses ».

3. Ce que peuvent les bibliothèques dans le domaine de l'Évras

effectivement problématiques quand ils sont disciplinaires et moralisateurs (faire des femmes de bonnes épouses, prévenir l'homosexualité et la sexualité en dehors du mariage, encourager la natalité ou au contraire l'empêcher). Mais les objectifs de cette éducation sont désormais plus libéraux : il s'agit de favoriser la libre construction de soi et l'épanouissement grâce à « la possibilité d'avoir des expériences sexuelles agréables et sécuritaires, sans coercition, ni discrimination et ni violence » peu importe son identité de genre, son orientation sexuelle et son origine²⁰². L'éducation à la sexualité telle qu'elle est pensée depuis les années 80 est empreinte de ce que Pierre Niedergang appelle « la matrice normative de la sécurité ou du *safe* » qui, grâce à sa valorisation des discours et comportements *safe*, c'est-à-dire sans danger et non discriminants, permet de prévenir les risques de transmission d'IST et de lutter contre les violences sexistes et sexuelles²⁰³. Cette évolution des objectifs de l'éducation à la sexualité légitime la dimension normative de cette éducation. Il ne s'agit pas de moraliser les éduqué.e.s, c'est-à-dire de les inciter à suivre un modèle normatif précis en matière de vie amoureuse et sexuelle (par exemple le couple hétérosexuel ou homosexuel fidèle, le polyamour queer ou encore l'asexualité), mais de les rendre capables d'avoir un rapport critique aux différentes injonctions qui existent dans le domaine, de faire des choix éclairés en ce qui concerne leur vie affective et sexuelle, et enfin d'être au clair sur les comportements sexuels risqués pour la santé (la sienne et celle des autres) et sur ce qu'est une violence sexuelle, c'est-à-dire d'en savoir la gravité et de pouvoir s'en reconnaître comme victime ou comme auteur²⁰⁴. L'objectif n'est donc plus de discipliner les comportements pour qu'ils soient conformes aux bonnes mœurs, mais de donner des informations permettant à toutes et tous d'avoir la main sur leurs décisions dans le respect du consentement de l'autre et de la loi qui interdit les violences sexuelles. Infantiliser revient à maintenir dans l'ignorance et dans une position de minorité qui déresponsabilise. Ici, il s'agit de rendre les individus responsables parce qu'ayant toutes les connaissances dont ils ont besoin. Avoir en tête ces éléments peut aider à convaincre du bienfondé de l'engagement des bibliothèques dans l'Évras.

L'inscription de cet axe stratégique dans un projet d'établissement ou de service implique également la formation des agent-es qui vont participer à la mise en œuvre de cet axe. Il leur faudra notamment être au clair, sur ce qu'on appelle sexisme, violences sexuelles, homophobie, transphobie et santé sexuelle, et sur la procédure à suivre si l'un-e d'entre eux est victime, témoin ou dépositaire de faits de sexisme, homophobie, transphobie ou de violences sexuelles. Il s'agit de mettre en place un processus d'accompagnement afin que toute l'équipe de la bibliothèque ait un socle de connaissances, de valeurs et de procédures communes qui la feront se sentir confortable avec le sujet²⁰⁵. Les personnes les plus formées et expertes sur le sujet pourront tenir le rôle de référente et être des appuis pour les autres membres de l'équipe.

²⁰² Définition de la santé sexuelle citée sur le site du ministère de la santé et de la prévention à la page suivante : <https://sante.gouv.fr/prevention-en-sante/preserver-sa-sante/sante-sexuelle-et-reproductive/article/sante-sexuelle>.

²⁰³ *Op. cit.* L'auteur rappelle néanmoins qu'il faut garder en tête le caractère limité et dangereux de cette matrice normative quand elle est utilisée pour justifier des structures de dominations, par exemple racistes, en rabattant le « non *safe* » aux seuls comportements « des jeunes de banlieue issus de l'immigration » ou des « étrangers ».

²⁰⁴ Les récits d'entrée dans la sexualité de jeunes femmes, qu'on trouve dans le livre *Mémoire de fille* (2016) d'Annie Ernaux ou dans le film *How to have sex* (2023) de Molly Manning Walker sont des récits de viols qui ne sont pas immédiatement vécus comme tels par les agressées et ne semblent pas non plus reconnus comme tels par les agresseurs. Ces récits ne prétendent pas raconter des faits extraordinaires, mais au contraire des faits banals et fréquents. Ils font apparaître à quel point l'absence d'éducation au consentement et de construction d'une réflexion critique sur l'injonction sociale à la sexualité participe à ce qu'on peut appeler la « culture du viol », c'est-à-dire un contexte culturel qui permet le viol en le banalisant ou en l'érotisant au lieu de l'empêcher.

²⁰⁵ Il s'agit ici d'une piste pour réduire l'inconfort et la gêne des équipes, que peut entraîner l'engagement de leur bibliothèque en faveur de la santé sexuelle. Voir la sous-partie « La sortie d'une zone de confort » de la partie « 2.1.2. Les faiblesses ».

3. Ce que peuvent les bibliothèques dans le domaine de l'Évras

Ce processus est la condition pour que l'ensemble de l'équipe se sente solide pour répondre aux remarques, questions et éventuelles critiques, sans céder à l'autocensure par crainte anticipée des attaques. La clarification de la démarche produite à l'occasion de son inscription dans les documents stratégiques de la bibliothèque et la formation des agent·es leur permettra d'être à l'aise pour la justifier, l'expliquer et travailler à mettre fin aux confusions délétères et discriminatoires entre homosexualité, transidentité, pornographie, pédocriminalité, pathologie psychiatrique, sexualité « débridée » et violences sexuelles. Ce sont ces confusions qui sont à l'origine des nombreuses fausses rumeurs qui entourent l'Évras.

Le confort de l'équipe sur ces sujets sera également rendu possible par une définition claire du périmètre d'actions des bibliothécaires dans ce domaine. Les compétences propres aux bibliothécaires et qui peuvent être utiles à cette éducation ont été nommées plusieurs fois par les personnes interrogées lors de mon enquête : mise en place d'une politique d'acquisition, valorisation des collections, mise à disposition de flyers et de documentations (physiques ou numériques), travail en partenariat avec les professionnel·les et les associations qui ont une expertise dans le domaine, transmission d'informations, médiation entre les acteurs experts et les publics, réorientation ou relais vers les structures appropriées pour répondre aux besoins dans ce domaine, organisation de conférences, de débats, accueil d'exposition, etc. Il doit être clair pour tout le monde que la démarche ne peut pas être conduite par les seul·es bibliothécaires qui ne sont pas suffisamment expert·es du sujet et ne sont pas là pour donner des conseils médicaux.

La décliner dans la charte documentaire et les fiches-domaine

Formaliser la démarche sensible au genre et en faveur de la santé sexuelle dans un projet de service ou dans un projet d'établissement exige également de la décliner dans la charte documentaire et les fiches-domaine des différentes collections concernées. L'existence d'une charte égalité ou d'une charte de lutte contre les VSS dans les établissements peut constituer un appui pour cette redéfinition de la politique documentaire. Il s'agit d'affirmer dans ces documents la volonté d'avoir des collections inclusives, soucieuses de la représentation des diversités, qui participent à promouvoir une culture de l'égalité des genres et de respect des différentes orientations sexuelles et identité de genre, et qui rendent accessibles les informations nécessaires à une bonne santé sexuelle. Cela permettra non seulement de renforcer et d'assumer pleinement la démarche de la bibliothèque en faveur de la santé sexuelle en ayant des collections plus fournies et davantage actualisées sur le sujet, mais aussi d'avoir des documents communs pour appuyer le travail d'acquisition et de valorisation fait par les gestionnaires de collection, et de faire en sorte que l'ensemble de l'équipe puisse répondre aux questions et remarques des usager·ères dans ce domaine. Cette formalisation de la démarche dans la charte documentaire est également utile pour se protéger d'éventuelles ingérences de la tutelle dans la politique documentaire de l'établissement (comme des demandes de retrait d'ouvrages ou de suppression de titre sur une liste de commande ou encore l'imposition d'un ouvrage). La loi Robert de décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique a permis de renforcer les bibliothèques face à des pressions de ce type. L'article 5 affirme le principe de pluralisme des collections et l'article 7 rappelle que la définition de la politique documentaire est sans ambiguïté la

prérogative de la bibliothèque²⁰⁶. La charte documentaire doit être validée par la tutelle mais cette dernière ne peut pas en être la rédactrice, de même qu'elle ne peut pas avoir des demandes à posteriori qui vont dans un sens contraire aux grands axes définis dans cette charte²⁰⁷.

3.2. S'INSERER DANS LE RESEAU DES ACTEURS EN SANTE SEXUELLE ET PROPOSER UN PROGRAMME D'ACTIONS CULTURELLES

Formaliser la démarche d'Évras dans laquelle s'engage la bibliothèque permet également de la faire connaître à son territoire et d'être ainsi reconnue comme une actrice de cette éducation et une partenaire potentielle pour toutes les structures du territoire concernées et intéressées. Il est en effet acté que l'Évras ne peut pas être le fait d'un seul type d'acteur dans un seul type de lieu. La feuille de route 2021-2024 de mise en œuvre de la stratégie nationale de santé sexuelle a pour ambition prioritaire de « poursuivre résolument l'information, la promotion et la formation à la santé sexuelle dans tous les milieux et à toutes les étapes de la vie », cela en renforçant « l'éducation à la sexualité des jeunes en milieu scolaire, universitaire et extrascolaire, [et en formant] largement les professionnels des champs social, médico-social, santé et justice »²⁰⁸. Les bibliothèques qui ont un rôle d'information, d'éducation et également un rôle social peuvent être considérées comme des actrices de cette éducation au côté de tous les autres acteurs concernés.

Comme cela a été rappelé maintes fois par les professionnel·les des bibliothèques dans le cadre de mon enquête, il ne s'agit pas de se substituer aux soignant·es et éducateur·rices spécialistes du domaine, mais de mutualiser les forces et les compétences diverses des différents acteurs de cette éducation afin de participer à créer un « environnement qui affirme et promeut la santé sexuelle »²⁰⁹ et de toucher le plus de monde possible. Renforcer la politique publique d'éducation à la vie affective et sexuelle exige, selon les vœux de la stratégie de santé sexuelle, d'avoir une approche globale de la santé sexuelle grâce à une mobilisation transversale des différents acteurs afin de mettre fin aux fonctionnements en silo non coordonnés, qui créent des inégalités dans l'accès à l'information, à l'éducation et aux soins dans ce domaine.

Cette mutualisation des forces exige de penser la complémentarité des actions qui peuvent être menées par les différents acteurs en fonction de leur expertise propre, de leurs compétences, mais aussi de leurs moyens matériels et humains. La bibliothèque peut ainsi accueillir dans ses murs des actions mises en œuvre par des partenaires (comme des stands tenus par des infirmier·ères du SSU et des étudiant·es relais-santé, des lectures de contes par des drag queens ou drag kings, des conférences, des projections, des ateliers d'auto-défense féministe, des sessions de théâtre forum²¹⁰, des expositions, etc.) et

²⁰⁶ Voir Loi n° 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique dite « Loi Robert ». Disponible à l'adresse : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044537514/>.

²⁰⁷ Elle peut par contre demander à ce que la charte documentaire soit redéfinie dans un nouveau sens.

²⁰⁸ Voir MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ. *Feuille de route stratégie nationale de santé sexuelle 2021-2024*. Disponible à l'adresse : https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/feuille_de_route_sante_sexuelle_16122021.pdf.

²⁰⁹ Voir l'édito de Jérôme Salomon, *Op. cit.*

²¹⁰ On appelle théâtre forum une méthode de théâtre interactif venue de l'éducation populaire. Le principe est le suivant : des acteurs jouent une scène réaliste (par exemple de harcèlement sexuel) qui se passe mal et connaît un

3. Ce que peuvent les bibliothèques dans le domaine de l'Évras

profiter de l'occasion pour valoriser ses collections en lien. Mais elle peut aussi proposer dans ses murs des actions animées par un·e bibliothécaire, éventuellement à destination du public d'un des partenaires (comme un club de lecture de textes sur les relations amicales et amoureuses, un groupe de discussion sur les féminismes, un atelier jeunesse de lutte contre les stéréotypes de genre, un comité d'acquisition des usager·ères²¹¹, une bibliothèque vivante²¹², etc.), ou encore mener ces actions hors-les-murs, dans les locaux de ses partenaires. Cela permet d'aller à la rencontre d'autres publics et de leur faire savoir l'existence de la bibliothèque et de ses services.

La mission d'éducation à la santé sexuelle doit donc être partagée par les différents acteurs : par les agences régionales de santé (ARS), les caisses primaires d'assurance maladie (CPAM) et les comités de coordination territoriale en matière de lutte contre le VIH et les IST (COREVIH) au niveau du pilotage territorial, et par les structures spécialisées en santé sexuelle²¹³ et les autres acteurs associatifs locaux (comme les centres LGBTQIA+, les associations féministes, les associations de lutte contre le sida et les IST, les associations d'écoute et d'accueil de femmes victimes de violence, les associations de lutte contre le harcèlement sexuel, etc.). Engager sa bibliothèque dans une démarche en faveur de la santé sexuelle exige d'identifier les différents acteurs afin de les contacter pour étudier ce qui serait possible et intéressant à mettre en place. Cela permettra d'avoir une vue sur l'ensemble de l'offre sur le territoire de la bibliothèque, d'être un relais efficace vers les structures appropriées pour les publics qui en ont besoin, et de construire un programme d'actions culturelles en faveur de la santé sexuelle, qui soit cohérent par rapport aux besoins et à l'offre qui existent déjà sur le territoire.

Dans son mémoire sur les liens entre bibliothèques de lecture publique et bibliothèques associatives LGBTQIA+, Chloé Jean rappelle que « les logiques partenariales naissent des besoins réciproques des partenaires »²¹⁴. On a vu que les bibliothèques sont parfois perçues comme des partenaires naturels de structures spécialisées en santé sexuelle (les SSU des universités, le centre de santé sexuelle de Paris centre) ou d'autres structures (ESAT, écoles, collèges, lycées) qui reçoivent des publics ayant des besoins de formation dans ce domaine²¹⁵. Mon stage à la médiathèque de la

dénouement difficile. Une fois la scène jouée, une discussion a lieu entre le public et les acteur·rices pour changer des éléments de cette scène afin qu'une issue plus heureuse soit trouvée. Les nouvelles propositions sont jouées par les acteur·rices et/ou des membres du public qui le souhaitent. Ce processus permet de mener une réflexion collective sur les situations d'oppressions courantes et de trouver ensemble des moyens pour y mettre fin.

²¹¹ Un comité d'acquisition des usager·ères consiste à impliquer des usager·ères volontaires dans la politique d'achat des documents de la bibliothèque. Les chargés·es d'acquisition des bandes dessinées de la médiathèque de la Canopée animent ainsi un comité d'acquisition de BD. Sur le même modèle, on peut envisager la mise en place d'un comité d'acquisition de documents sur les thématiques de la vie sexuelle et affective.

²¹² Pour des précisions sur ce qu'est une bibliothèque vivante et les choses à avoir en tête pour en organiser une, on peut se reporter à la fiche-action rédigée dans le cadre de mon stage: « organiser une bibliothèque vivante ». On la trouvera dans l'annexe 8.

²¹³ Les structures spécialisées en santé sexuelle sont les Centres de planification et d'éducation familiale (CPEF), les Espaces de vie affective (EVARS) et les Centres gratuits de dépistage et de diagnostic du VIH, des hépatites virales et des infections sexuellement transmissibles (CeGIDD). Voir INSPECTION GÉNÉRALE DES AFFAIRES SOCIALES. *Organisation des structures de prévention et de prise en charge en santé sexuelle*. Rapport n°2022-049R. Février 2023. Disponible à l'adresse : <https://www.igas.gouv.fr/IMG/pdf/2022-049r.pdf>. Il y a également les centres Intimagir qui sont des lieux d'information et d'échange sur la vie intime, affective et sexuelle et le soutien à la parentalité à destination des personnes en situation de handicap

²¹⁴ Voir JEAN, Chloé. *Repenser la bibliothèque publique par la bibliothèque communautaire: l'exemple des bibliothèques associatives LGBTQIA+*. Mémoire d'étude de conservateur·rice des bibliothèques, sous la direction de Raphaëlle Bats. Villeurbanne : Enssib, 2020. Disponible à l'adresse : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/69612-repenser-la-bibliotheque-publique-par-la-bibliotheque-communautaire-l-exemple-des-bibliotheques-associatives-lgbtqi.pdf>.

²¹⁵ Voir la partie « 2.1.1. Les forces ».

3. Ce que peuvent les bibliothèques dans le domaine de l'Évras

Canopée m'a permis d'observer que la médiathèque était considérée sans difficulté comme une partenaire légitime par un membre de l'association Stop harcèlement de rue pour accueillir un atelier d'autodéfense féministe, par une bénévole de la bibliothèque associative du centre LGBT de Paris, par une bénévole de l'association soie rouge qui mène des ateliers couture de serviettes hygiéniques, par une membre du planning familial (qui a répondu favorablement à une première prise de contact) ou encore par un membre du collectif Intersexe activiste - OII France (CIA-OII France) pour proposer une table-ronde dans la cadre de la quinzaine de visibilité intersexe.

Mais cette identification des bibliothèques comme partenaire dans la mise en œuvre d'une démarche en faveur de la santé sexuelle n'est pas la norme. Il convient donc de communiquer sur la volonté de la bibliothèque de s'engager dans une telle démarche et de bien préciser d'une part ses besoins et d'autre part les moyens et compétences dont elle dispose. Cela permet de faire apparaître les bénéfices du partenariat pour les deux parties, mais aussi de clarifier leur positionnement respectif afin d'assurer la bonne articulation de leurs actions. L'établissement d'une convention partenariale permettra d'éviter tout malentendu à ce sujet.

Dans l'ouvrage *Agir pour l'égalité : questions de genre en bibliothèque*, Camille Hubert relate le succès du partenariat entre une bibliothèque LGBTQI+ gérée par une association et la grande bibliothèque publique d'Amsterdam²¹⁶. L'Openbare Bibliotheek d'Amsterdam (OBA) accueille dans ses murs une section consacrée à l'homosexualité et à la diversité sexuelle, qui est gérée par l'association IHLIA (le centre international d'archives et de documentation gay et lesbienne). Elle met ainsi à disposition de l'IHLIA des outils de travail dont le SIGB de la bibliothèque, des espaces pour mettre à disposition leurs documents et conserver leurs archives, et leur donne une visibilité forte au sein de leur lieu très fréquenté et ouvert à tous les publics. En retour, l'IHLIA met à disposition de la bibliothèque des ressources importantes sur l'homosexualité et la diversité sexuelle et du personnel spécialisé sur les questions LGBTQI+, qui fournit des informations liées aux collections de l'IHLIA, mais répond aussi aux demandes courantes des publics. Des formations réciproques sont organisées : l'IHLIA forme les bibliothécaires de l'OBA sur les thématiques de l'homosexualité et de la diversité sexuelle, l'OBA propose des formations sur le fonctionnement de la bibliothèque pour les personnels de l'IHLIA.

On notera également l'importance de formaliser les partenariats engagés afin qu'ils prennent place dans un cadre clair, à savoir celui de la formation en faveur de la santé sexuelle telle qu'elle est définie par l'OMS et reprise par la stratégie nationale de santé sexuelle. Cela permettra d'avoir des critères pour identifier des actions non appropriées (par exemple parce qu'elles reconduisent des préjugés sexistes et homophobes, parce qu'elles banalisent les violences sexuelles ou parce qu'elles ne sont pas adaptées aux âges des publics). L'enjeu de cette formalisation est également de faire en sorte que les partenariats ne reposent pas seulement sur des liens interpersonnels afin d'assurer leur pérennité et qu'ils soient efficaces grâce à la définition d'objectifs clairs et à une délimitation précise du périmètre d'action de chacun des acteurs engagés dans le partenariat.

²¹⁶ Voir HUBERT, Camille. Une bibliothèque LGBTQI+ gérée par une association dans la grande bibliothèque publique d'Amsterdam : Une initiative à mettre en valeur. Dans : SALANOUVE, Florence (dir.), *Agir pour l'égalité. Questions de genre en bibliothèque*. Villeurbanne : Presses de l'enssib, 2021, p. 108-112. La Boîte à outils. DOI [10.4000/books.pressesenssib.16240](https://doi.org/10.4000/books.pressesenssib.16240).

3.3. SE FORMER POUR BIEN ACCUEILLIR

Engager une bibliothèque dans une démarche en faveur de la santé sexuelle exige également de mener une réflexion sur l'accueil des publics. Accorder une place importante à la thématique de la sexualité peut en effet faire de la bibliothèque un espace moins ouvert et accueillant. On a tendance à considérer que ce qui relève de la sexualité doit prendre place dans des espaces privés, intimes, ou *a minima* des espaces qui assurent le secret et l'anonymat. Or une bibliothèque est un espace public, ouvert, où les emprunts se font sous son nom propre et où on peut se sentir surveillé·e, ou en tout cas regardé·e, par les bibliothécaires en poste dans les espaces (dont une des missions est bel et bien de s'assurer que tout se passe bien et que le règlement est respecté), et par les autres usager·ères.

Dans un article sur l'inclusion en bibliothèque, Nathalie Clot, directrice du SCD d'Angers, conclut sur cette remarque :

Les bibliothèques sont porteuses de normes sociales nombreuses et contraignantes : la légitimité d'y venir, le regard de tous sur tous dans nos installations souvent proches du panoptique, la notion de « surveillance » des salles de lectures sont marquées de valeurs normatives internalisées, et nombre de collègues et d'usager·ères se réfèrent volontiers à ce qu'il est « normal » ou non de faire dans nos murs²¹⁷.

La question se pose donc de savoir comment faire pour que l'engagement de la bibliothèque dans une démarche d'Évras n'apparaisse pas comme anormale et inconvenante, mais soit au contraire l'occasion de renforcer l'identité de la bibliothèque comme un espace *safe* où on se sent libre de circuler, de s'installer pour consulter des ouvrages sur la sexualité et la vie affective, de les emprunter, et de participer aux actions culturelles sur ces thématiques sans crainte des regards, des jugements, des moqueries. C'est une gageure étant donné qu'il faut concilier deux exigences qui peuvent sembler contradictoires. D'une part, être ouverte et accueillante pour toutes et tous, sans distinction. D'autre part, faire se sentir à l'aise et à leur place des publics dont les identités de genre, les orientations sexuelles ou les pratiques sexuelles sont socialement minorisées (personnes transgenres, homosexuelles, bisexuelles, intersexes, asexuelles, en situation de handicap, malades chroniques, personnes âgées, etc.). En effet, un espace *safe* est souvent caractérisé par un certain entre-soi qui permet de se protéger des oppressions venant des personnes socialement privilégiées (personnes cis hétérosexuelles, personnes valides, etc.). L'idéal à viser est donc celui d'un espace *safe* qui ne passe pas par une forme de non-mixité ou mixité choisie comme cela peut être le cas dans les lieux militants ou associatifs qui s'adressent à un seul type de public (femmes victimes de violence, personnes transgenres, personnes intersexes, personnes homosexuelles, femmes victimes de racisme, etc.).

Cela exige de la part des bibliothécaires et des publics une connaissance des structures de domination existantes et la volonté de les mettre en cause. Or la reconnaissance et le respect de tous les êtres humains ne sont pas innés : nous devons les apprendre. Les équipes de bibliothécaires doivent donc être sensibilisées et

²¹⁷ Voir CLOT, Nathalie. *Peut-on être inclusif? Développer la capacité d'agir de la bibliothèque*. Villeurbanne : Presses de l'Enssib, 2023. Disponible à l'adresse : [10.4000/books.pressesensib.18033](https://books.pressesensib.fr/18033).

3. Ce que peuvent les bibliothèques dans le domaine de l'Évras

formées à la lutte contre les discriminations et au vocabulaire approprié pour nommer les personnes et les situations afin d'être à même de bien accueillir tout le monde (pas seulement les personnes qui correspondent à la norme majoritaire), de reconnaître les éléments de langage et les attitudes discriminatoires, de savoir comment y réagir, et de participer à la sensibilisation et à la formation des publics dans le domaine en mettant à disposition et en valorisant les ressources qui y participent.

On peut distinguer trois grands axes à prendre en compte pour que la place donnée à l'éducation sexuelle et affective soit l'occasion de rendre la bibliothèque encore plus accueillante et attractive pour les publics. Le premier axe consiste à rendre la bibliothèque la plus inclusive possible, c'est-à-dire à faire en sorte que vraiment tous·tes s'y sentent bienvenu·es et à l'aise. Le second consiste à dédramatiser le sujet de la sexualité et de la vie affective, à aller contre les tabous qui l'entourent, en en faisant un sujet aussi légitime que tous les autres qui sont abordés sans aucune gêne en bibliothèque. Le dernier axe consiste quant à lui à rendre possible l'intimité et un sentiment d'anonymat dans la bibliothèque afin d'éviter autant que possible le malaise qui peut être causé par la demande d'information ou l'emprunt d'un document sur ces sujets auprès d'un·e bibliothécaire.

Être inclusif

Dans la partie où elle s'interroge sur la question de savoir « Comment être vraiment des bibliothécaires pour tous·tes ? », Chloé Jean part du constat que malgré leur bonne volonté les bibliothèques ne sont pas pour tous·tes : « tout le monde ne vient pas à la bibliothèque, parce que tout le monde ne peut pas y venir, parce que tout le monde ne pense pas qu'il peut y venir, parce que certain·es ne trouvent rien à la bibliothèque qui leur donnerait envie de venir »²¹⁸. Si elles sont excluantes, c'est qu'« elles sont construites sur un certain nombre de références, de normes, de rites appartenant à une culture dominante »²¹⁹, autrement dit elles s'adressent malgré elle à un public qui correspond à certaines normes culturelles et sociales. La notion d'inclusion aide à avoir un rapport réflexif à la manière dont les publics sont accueillis et à ce qui fait qu'ils se sentent bienvenus ou non. Chloé Jean reprend dans son mémoire la définition de la notion d'inclusion présentée dans l'introduction du numéro 80 de Bibliothèque(s) :

*Il ne s'agit pas d'intégration. Dans la logique du concept d'intégration, c'est à la personne de s'adapter pour intégrer la société et ses règles, de gommer ses traits culturels et ses différences considérés comme excluants. Le concept d'inclusion inverse le vecteur en demandant cette fois à la société, et donc à la bibliothèque, de s'adapter pour intégrer l'ensemble des personnes avec leurs différences culturelles, physiques et sociales*²²⁰.

²¹⁸ Voir JEAN, Chloé. *Repenser la bibliothèque publique par la bibliothèque communautaire: l'exemple des bibliothèques associatives LGBTQI+*. Mémoire d'étude de conservateur·rice des bibliothèques, sous la direction de Raphaëlle Bats. Villeurbanne : Esssib, 2020. Disponible à l'adresse : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/69612-repenser-la-bibliotheque-publique-par-la-bibliotheque-communautaire-l-exemple-des-bibliotheques-associatives-lgbtqi.pdf>.

²¹⁹ *Op. cit.* S

²²⁰ Voir CHAIMBAULT-PETITJEAN, Thomas et ANDISSAC, Marie-Noëlle. *Des bibliothèques inclusives*. Bibliothèque(s). Association des bibliothécaires de France (ABF). Octobre 2015, n° 80 : Bibliothèques et inclusion.

3. Ce que peuvent les bibliothèques dans le domaine de l'Évras

Pour être inclusives, les bibliothèques doivent trouver les moyens de faire en sorte que les publics, dans toute leur diversité, se sentent accueillis et à l'aise dans les espaces parce que leur existence est prise en compte. Cela peut se faire grâce à l'envoi d'un certain nombre de signaux aux usager·ères qui pourraient douter du fait que la bibliothèque est aussi faite pour eux parce qu'ils ne correspondent pas à la « culture dominante » qui est plutôt validiste et hétérosexuelle²²¹. Ces signaux doivent donc manifester que les autres situations et identités sont également reconnues et prises en compte (les situations de handicap, de maladies chroniques, d'homosexualité, de transidentité, etc.). Cela afin que personne ne se dise : cet espace n'est pas pour moi, je n'y trouverai rien qui m'intéresse, il semble même contre moi tant mon existence (en tant que personne intersexe, en tant que personne transgenre, en tant que parent homosexuel, en tant que personne âgée, en tant que personne sourde, etc.) semble ignorée (quand elle n'est pas dénigrée par exemple par la valorisation d'ouvrages sexistes ou transphobes).

Ces signaux peuvent consister en des détails, mais des détails qui comptent. À la médiathèque de la Canopée, on trouve ainsi une jolie guirlande de papier aux couleurs LGBTQIA+ au-dessus des bureaux d'accueil à l'entrée. On peut ne pas la voir, mais on ne manquera pas de l'identifier si on est concerné·e ou sensible à la cause. De même une bibliothécaire particulièrement formée et engagée sur ces questions a discrètement mis les couleurs arc-en-ciel sur son badge ce qui permet aux personnes LGBTQIA+ venant à la médiathèque de l'identifier comme une personne de confiance. Une autre manière pour la bibliothèque de manifester son positionnement engagé et inclusif est également sa participation aux grandes dates locales, nationales et internationales en lien avec la lutte contre les discriminations et les violences. Les affichages et les éléments de communication choisis ont aussi beaucoup d'importance. En tant que pôle sourd, la médiathèque de la Canopée se fait le relais de communication de l'ARCAF (Association d'Autodéfense et de Ressources pour le Choix et l'Autonomie des Femmes) qui propose des stages d'autodéfense féministes, dont certains sont en LSF (Langue des signes française). Les affiches et dépliants de l'association manifestent son engagement contre les discriminations sexistes, racistes ou liées aux situations de handicap, à l'orientation sexuelle, à l'âge, la religion, la langue, le niveau scolaire, la classe sociale, etc. Éviter les affichages qui reconduisent des préjugés sexistes, racistes ou autre, et privilégier des affiches qui manifestent un vrai souci de lutter contre les discriminations et d'inclusion est une manière de faire se sentir en confiance le plus de monde possible et de signaler son intolérance aux discriminations.

Disponible à l'adresse : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/67095-80-bibliotheques-et-inclusion.pdf>.

²²¹ Il faut entendre par là une culture qui fait du couple hétérosexuel cisgenre en bonne santé (avec de préférence des corps minces, jeunes et blancs) la norme sociale. Elle induit l'oubli, des préjugés et des comportements discriminatoires à l'égard des personnes qui ne correspondent pas à cette norme.

3. Ce que peuvent les bibliothèques dans le domaine de l'Évras



Figure 2 - Un exemple d'affiche de l'ARCAF

Les types de brochures et de flyers présents dans la bibliothèque sont également des signaux à destination des publics. Il est donc important de faire en sorte qu'ils ne s'adressent pas qu'à un seul type de public, mais puissent répondre à des besoins d'informations variés qui correspondent à la diversité des publics susceptibles de passer à la bibliothèque. Pour rassembler des brochures d'informations sur la santé sexuelle à destination d'un public divers, on pourra se rendre sur le site de santé publique France où se trouvent en libre téléchargement différents documents de prévention et d'information produits par l'organisme²²². On peut également s'appuyer sur le travail du centre de documentation du planning familial qui rend accessible en ligne différents guides pratiques et brochures sur les sexualités et la vie affective²²³. Les centres ressources INTIMAGIR (centres qui écoutent et informent les personnes en situation de handicap sur leur vie intime, affective, sexuelle, la parentalité et les violences sexuelles) mettent eux aussi en libre-accès de nombreuses brochures sur la vie effective et sexuelle à destination des personnes en situation de handicap²²⁴. Certaines sont rédigées en FALC (Facile à lire et à comprendre), c'est-à-dire dans un texte accessible pour les personnes qui maîtrisent mal le français, les personnes malvoyantes, dyslexiques ou ayant des troubles mentaux. On pourra également consulter les sites des différentes associations parties prenantes de l'Évras ou les contacter pour savoir si elles ont des brochures à disposition. On peut même envisager de compléter ce fonds de brochures institutionnelles et associatives par l'impression ou l'acquisition de fanzines sur ces thématiques sachant

²²² Voir <https://www.santepubliquefrance.fr/determinants-de-sante/sante-sexuelle/outils/#tabs>. Voir aussi leurs différents catalogues d'outils sur la santé sexuelle [consultés le 13 février 2024] : à destination du grand public : <https://www.santepubliquefrance.fr/determinants-de-sante/sante-sexuelle/documents/depliant-flyer/outils-sur-la-sante-sexuelle-a-destination-du-grand-public>; à destination des jeunes : <https://www.santepubliquefrance.fr/determinants-de-sante/sante-sexuelle/documents/depliant-flyer/outils-sur-la-sante-sexuelle-a-destination-des-jeunes>; à destination des personnes allophones : <https://www.santepubliquefrance.fr/determinants-de-sante/sante-sexuelle/documents/depliant-flyer/outils-sur-la-sante-sexuelle-a-destination-des-populations-allophones>.

²²³ Voir le catalogue en ligne du centre de documentation du planning familial : <https://documentation.planning-familial.org/Main.htm?context=0>.

²²⁴ Voir l'espace ressource « Intimagir » Ile de France où sont mises en lignes de nombreuses brochures sur différentes thématiques telles que le corps, les émotions, le consentement, la contraception, etc. : <https://www.intimagir-idf.fr/vie-affective-et-sexuelle/> [Consulté le 28 février 2024].

3. Ce que peuvent les bibliothèques dans le domaine de l'Évras

qu'il y a une forte vitalité et inventivité de la production dans ce domaine²²⁵. L'enjeu est de fournir de l'information dans le domaine de la santé sexuelle dans un format court, plaisant et créatif, et de faire connaître les débats d'idées, les réflexions engagées et parfois militantes sur les questions de la vie sexuelle et affective, en visibilisant les paroles de personnes marginalisées (personnes trans, personnes handicapées, personnes intersexes, personnes ayant le VIH, personnes homosexuelles, etc.)²²⁶. Cette diversité doit se retrouver également dans les ouvrages valorisés sur les thématiques de la sexualité et de la vie affective : l'offre doit être large et permettre à tout un chacun d'accéder à des représentations positives de soi et de répondre à ses besoins particuliers du moment (questions sur les règles, sur son corps, sur le plaisir, sur la parentalité, sur la sexualité après la grossesse, sur la transidentité, sur l'intersexuation, sur la PMA, etc.).

Les toilettes sont également un élément central d'un accueil de qualité. Elles doivent être propres, spacieuses, bien éclairées, fournies en papier toilette et en protection hygiéniques, dotées de lavabos et de savons (dans l'idéal dans les cabines pour permettre aux personnes qui ont leurs règles de nettoyer leurs coupes menstruelles), accessibles aux personnes à mobilité réduite, et dégenrées. Dégenrer les toilettes est la condition pour que les personnes transgenres se sentent reconnues et bien accueillies. Cela exige l'effacement des logos hommes-femmes et la présence de poubelles dans toutes les toilettes (en évitant d'y mettre des inscriptions du type « mettez vos protections féminines »). Pour mener une réflexion sur les toilettes dans son établissement, on peut s'appuyer sur le travail de la Légothèque sur le sujet et s'inspirer des bibliothèques lauréates du prix « chouettes toilettes » mis en place par la commission²²⁷.

Travailler sur l'inclusivité exige également de mener une réflexion plus large sur l'accueil des personnes transgenres qui peuvent se sentir mal à l'aise dans les espaces publics, surtout quand leur apparence n'est pas en accord avec leur genre affirmé et quand leur genre et leur prénom ne sont pas ceux indiqués sur leur pièce d'identité. La procédure d'inscription peut ainsi être un frein à leur usage de la bibliothèque. Pour remédier à cela la commission Légothèque a réalisé une boîte à outils à destination des professionnel·les qui vise à les accompagner pour améliorer leur accueil de ces publics²²⁸. Certaines associations de personnes transgenres proposent également des formations pour les professionnel·les. Il est également possible de s'autoformer en équipe grâce aux fiches de la Légothèque, comme en ont témoigné les personnes interrogées des bibliothèques Claude Lévi-Strauss et Louise Michel à la Ville de Paris. Dans ces bibliothèques les

²²⁵ Un fanzine est une publication créée par des non-professionnel·les, auto-éditée et hors des circuits de distribution traditionnels. Il peut porter sur toute sorte de sujets culturels et politiques. Il est un outil d'expression important pour les personnes minorisées.

²²⁶ Pour avoir davantage d'outils pour rassembler des brochures, on peut se reporter à la fiche-action élaborée à l'occasion de mon stage à la Canopée « Acquérir, mettre à disposition et valoriser un fonds de fanzines et brochures sur les thématiques de la santé sexuelle et de la vie affective ». Elle se trouve dans l'annexe 6.

²²⁷ Voir la page du site de la Légothèque dédiée à ce concours [consultée le 22 février 2024] : <https://www.abf.asso.fr/2/200/1000/ABF/concours-chouettes-toilettes-2023>, la fiche-pratique de la Légothèque rédigée sur le sujet : https://www.abf.asso.fr/fichiers_site/fichiers/ABF/legotheque/5_bao%20_toilettes_mixtes.pdf et cet article : CLOT, Nathalie. WC management. *BUApro*. 27 janvier 2019. Disponible à l'adresse : <https://blog.univ-angers.fr/buapro/2019/01/27/wc-management/>.

²²⁸ Voir la page de présentation de la boîte à outils ici [consultée le 20 février 2024] : <https://www.abf.asso.fr/4/117/973/ABF/boite-a-outils-accueil-des-personnes-trans>. On pourra prioritairement s'appuyer sur cette fiche sur l'accueil et l'inscription : https://www.abf.asso.fr/fichiers_site/fichiers/ABF/legotheque/2_bao_accueillir_inscrire.pdf.

équipes ont pris un temps collectif, sous la forme d'un world café, pour réfléchir ensemble à comment faire pour améliorer l'accueil des personnes transgenres²²⁹.

Bien accueillir, exige également de mener des enquêtes auprès des publics pour connaître leurs points de vue sur l'accueil de la bibliothèque et ses services. Ces retours seront utiles pour améliorer la qualité de l'accueil et des services aux publics proposés, en répondant à des besoins véritables et non à des besoins imaginés. On peut même aller plus loin en proposant aux usager·ères de co-construire avec les bibliothécaires des actions sur les thématiques de la vie affective et sexuelle dans l'espace de la bibliothèque ou en ligne. L'enjeu est d'éviter de mettre en place des actions qui présupposent les besoins des publics et risquent donc de demander beaucoup de travail et de rencontrer peu de succès.

Dédramatiser le sujet

Tout ce travail en faveur de l'inclusion vise également à visibiliser et à normaliser ce qui a longtemps été tabou. La mise en place de boîte à dons de serviettes hygiéniques dans les espaces d'une bibliothèque, la valorisation de la documentation sur les règles, sur l'endométriose, sur le plaisir sexuel, sur les violences sexuelles, sur l'anatomie des organes génitaux, sur la contraception féminine et masculine, etc., participent à mettre fin à la gêne, si ce n'est au silence public, sur tout ce qui a trait à la sexualité et ainsi à légitimer la thématique. Il s'agit de fait d'un objet de discussion public qui est traité dans de nombreuses œuvres culturelles, dont certaines ont été très médiatisées et ont reçu un grand succès. C'est par exemple le cas du guide du plaisir sexuel *Jouissance club* de Jüne Plã, de la série netflix *Sex education* créée par Laurie Nunn ou encore des podcasts *Le cœur sur la table* et *Les couilles sur la table* de Victoire Tuailon. Ces œuvres grand public abordent sans gêne les thématiques de la sexualité et de la vie amoureuse, montrent l'importance d'en parler et de l'éducation dans ce domaine, et contribuent ainsi à en faire un sujet à la fois banal et plaisant dont on peut discuter en public.

La valorisation par les bibliothèques des œuvres culturelles qui abordent ces thématiques dans une perspective inclusive permet de dédramatiser la question, d'en faire quelque chose de joyeux et enthousiasmant, et non quelque chose de honteux et gênant qui n'a pas sa place dans une bibliothèques ou seulement bien caché dans les étagères ou en magasin. On peut s'inspirer à cet égard des tables de valorisation « Sex education » mises en place à la librairie rouge du XXe arrondissement de Paris à l'occasion de la sortie de la saison 4 de la série *Sex Education*.

²²⁹ Pour plus de détail sur la procédure qu'il est possible de suivre, voir dans l'annexe 7 la fiche action « Améliorer l'accueil des personnes transgenres » rédigée lors de mon stage à la médiathèque de la Canopée.

3. Ce que peuvent les bibliothèques dans le domaine de l'Évras



Figures 3 - Tables de valorisation "Sex education" à la librairie rouge (Paris)



Assurer un sentiment d'anonymat

Il n'en reste pas moins que le sujet est intime et que les ouvrages et documents qu'on choisit de consulter peuvent révéler des éléments de notre vie privée. Bien accueillir, c'est donc à la fois réduire autant que possible la gêne à consulter ou demander de la documentation sur la thématique de la sexualité, à se servir en serviettes hygiéniques ou en préservatifs en en faisant quelque chose de normal, mais aussi permettre aux usager·ères de le faire en toute discrétion, sans avoir l'impression d'exposer leur intimité aux bibliothécaires et aux autres usager·ères.

Pour cela, il faut rendre possible l'absence d'interactions avec les personnels de la bibliothèque. C'est la piste évoquée par Nathalie Clot pour améliorer l'accueil, notamment des personnes neuroatypiques :

La première piste est de permettre de faire sans nous. D'ores et déjà, pour certaines personnes neuroatypiques, la possibilité de ne pas avoir d'interactions avec les personnels de la bibliothèque, de pouvoir faire leurs emprunts par l'intermédiaire d'automates, [...] de ne pas venir à la bibliothèque et de pourtant disposer d'une documentation abondante est la formule la plus inclusive possible. Permettre aux gens de se passer de notre maternalisme, de notre envie d'aider et de guider et les laisser libres d'assumer leur chemin est sans doute une des voies, peu gratifiantes mais sûre de permettre à chacun de vivre sa différence à la bibliothèque sans discrimination²³⁰.

Cette piste est également intéressante pour garantir le respect de l'intimité et de la vie privée des usager·ères. Bien accueillir, c'est donc également s'efforcer d'organiser les espaces et la signalétique de telle sorte que les usager·ères soient autonomes pour trouver ce qu'ils cherchent et puissent emprunter des documents et les rendre en toute discrétion grâce aux automates de prêt et retour. On peut également prendre soin

²³⁰ Voir CLOT, Nathalie. *Peut-on être inclusif? Développer la capacité d'agir de la bibliothèque*. Villeurbanne : Presses de l'enssib, 2023. Disponible à l'adresse : 10.4000/books.pressesensib.18033

3. Ce que peuvent les bibliothèques dans le domaine de l'Évras

d'investir les espaces les plus confidentiels de la bibliothèque parce que peu fréquentés et dans des recoins pour y mettre la documentation qui touche à la vie intime. L'espace des toilettes, étant donné l'intimité qu'il offre, est également intéressant à investir pour y mettre à disposition des flyers et brochures, des protections périodiques et des préservatifs.

La Légothèque donne l'exemple de l'espace dédié aux adolescent·es de la Parkway Central à Philadelphie. On y trouve des flyers, un affichage sur les différents moyens de contraception et des produits d'hygiène de première nécessité en accès libre : tampons et serviettes hygiéniques, coupes menstruelles, déodorants, préservatifs, savons, mouchoirs, etc. Le côtoiement de ces différents produits contribue à les banaliser. Leur mise à disposition dans un espace discret, comme le sas des toilettes, permet aux adolescent·es de se sentir autoriser à se servir.

Crédit photo : CC BY-SA Amandine Jacquet

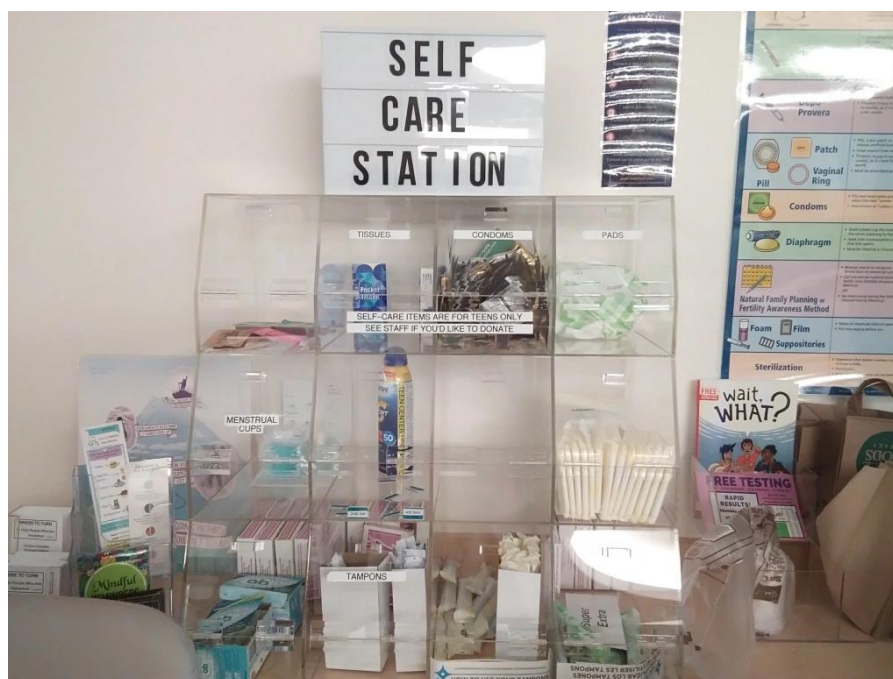


Figure 4 - La self care station de la Parkway Central (Philadelphie)

3.4. RENDRE ACCESSIBLES LES COLLECTIONS SUR LA VIE AFFECTIVE ET SEXUELLE SANS AVOIR A OSER LE DEMANDER

Engager sa bibliothèque dans une démarche d'Évras exige un important travail de veille, d'acquisition, de classification, de valorisation et de médiation des ressources qui participent à cette éducation. L'abondance d'informations en ligne ne suffit en effet pas à faire que tout le monde soit correctement informé et formé. C'est ce que note le rapport de l'IGAS de 2009 sur la prévention des grossesses non désirées :

La persistance de carences importantes dans l'information peut apparaître paradoxale dans une société où la sexualité est omniprésente et où chacun prétend dès le plus jeune âge, tout connaître en la matière. En l'occurrence il s'agit moins de remédier à une absence d'information que de structurer et fiabiliser une information surabondante, et de contrebalancer certaines sources de

3. Ce que peuvent les bibliothèques dans le domaine de l'Évras

*désinformation : idées fausses véhiculées par les pairs et propagées dans les forums de discussion, messages biaisés adressés par l'industrie pornographique*²³¹.

Ce constat permet de répondre aux professionnel·les des bibliothèques interrogées, qui se demandaient si les publics ont vraiment besoin des bibliothèques pour accéder aux informations et ressources sur la sexualité et la vie affective alors que tout est disponible sur internet²³². Il apparaît que les bibliothécaires ont un rôle à jouer dans la structuration de toute cette information et dans la lutte contre la désinformation.

Un enjeu important est également de faire en sorte que les publics puissent trouver les ressources dont ils ont besoin sans avoir à les demander, ou en tout cas sans être identifié comme étant à l'origine de la demande. Quand un·e usager·ère sait ce qu'il cherche, il peut utiliser le catalogue de la bibliothèque, qui lui permettra de connaître la disponibilité d'un document et de le localiser, mais qui ne lui permettra pas toujours d'accéder à l'ensemble des ouvrages sur un sujet. En effet, l'indexation des documents par sujet est souvent insuffisante et parfois défailante : les fictions sont rarement indexées, l'indexation des documentaires est trop peu systématique et ne permet donc pas de retrouver tous les documents qui traitent d'un même sujet, et les termes d'indexation sont parfois peu appropriés et constituent alors une barrière à la consultation des documents.

Le référentiel RAMEAU, malgré son actualisation, comprend toujours des confusions dommageables : la vedette-matière « transsexualisme » est employé pour « intersexualité » et a comme terme associé « homosexualité »²³³. Or être une personne transgenre (terme qui renvoie à une personne qui a une autre identité de genre que celle qui lui a été assignée à la naissance) n'est pas la même chose qu'être une personne intersexe (terme qui renvoie aux caractéristiques sexuelles innées de la personne) et n'est pas non plus lié à l'homosexualité (terme qui renvoie à une orientation sexuelle ou amoureuse tournée vers les personnes du même genre que le sien). Le choix du seul terme « hermaphrodisme » comme vedette-matière pour désigner l'intersexuation est lui aussi maladroit parce qu'il renvoie à la pathologisation passée de l'intersexuation et à son exotisation²³⁴. L'utiliser pour indexer des documents contemporains qui proposent une vision non pathologisante de l'intersexuation n'a pas de sens. De plus le terme « hermaphrodisme » est le terme associé à la vedette-matière « bisexualité ». Deux termes sont associés quand ils ont un sens proche. Mais la notion d'intersexuation qui renvoie à des caractéristiques sexuelles innées a un sens bien différent de la bisexualité qui renvoie à une orientation sexuelle qui peut concerner tout le monde. On retrouve le même type de difficulté avec l'indexation Dewey²³⁵.

²³¹ Voir la synthèse du rapport dans INSPECTION GÉNÉRALE DES AFFAIRES SOCIALES. *La prévention des grossesses non désirées : information, éducation et communication*. Rapport n° RM2009-118A – octobre 2009. Disponible à l'adresse : https://medias.vie-publique.fr/data_storage_s3/rapport/pdf/104000048.pdf.

²³² Voir la sous-partie « Les publics en ont-ils besoin ? » dans la partie « 2.1.2. Les faiblesses ».

²³³ Pour rappel, il est désormais recommandé d'abandonner le terme de « transsexualisme » qui renvoie à une vision fautive et pathologisante de la transidentité. Dans la décision-cadre du défenseur des droits n°2020-136 du 18 juin 2020, le Défenseur des droits recommande d'utiliser les termes « identité de genre » et « personnes transgenres » et d'abandonner les notions de « transsexualisme » et d'« identité sexuelle », « parce que la transidentité est une expérience indépendante de la morphologie et donc du sexe des personnes ». Voir TOUBON, Jacques. *Décision-cadre du Défenseur des droits n°2020-136* [en ligne]. Décision-cadre n°2020-136. [Consulté le 15 février 2024]. Disponible à l'adresse : https://juridique.defenseurdesdroits.fr/doc_num.php?explnum_id=19875.

²³⁴ Voir la page du gouvernement sur le respect des droits des personnes intersexes : <https://www.gouvernement.fr/fiches-pratiques-le-respect-des-droits-des-personnes-intersexes>.

²³⁵ Pour une description détaillée des problèmes posés par le référentiel Rameau et la classification Dewey, voir cet article sur l'indexation et la classification des documents LGBTQIA+ : BEYRON-WHITTAKER, Violaine. Les

3. Ce que peuvent les bibliothèques dans le domaine de l'Évras

Les transformations régulières de ces référentiels afin qu'ils prennent en compte de manière moins discriminante les différentes identités de genre et orientations sexuelles n'empêchent pas qu'ils aient toujours un temps de retard sur l'histoire de la lutte contre les discriminations. Les confusions qu'on y trouve, peuvent entraîner des confusions intellectuelles pour les bibliothécaires et les usager·ères, l'invisibilisation des ressources au sein des catalogues et une barrière à la consultation des documents quand les termes d'indexation utilisés ne sont pas appropriés, ce qui peut être vu comme insultant par les personnes concernées. Les bibliothécaires sont souvent conscient·es du problème mais parfois dans l'impossibilité d'agir pour améliorer l'indexation de leurs documents.

Une autre solution existe pour trouver ce qu'on cherche quand on ne sait pas utiliser le catalogue ou qu'il ne nous donne pas des résultats intéressants, et qu'on souhaite conserver son anonymat : utiliser un dispositif qui permet de poser des questions en ligne à un·e bibliothécaire (plutôt que poser sa question directement). Le Guichet du Savoir qui est le dispositif mis en place par les bibliothèques municipales de Lyon a ainsi été utilisé par les usager·ères pour poser de nombreuses questions en lien avec l'identité de genre, la vie affective et la sexualité. Voici quelques exemples :

QUESTION D'ORIGINE :

Bonjour,

Pourriez-vous svp me recommander un/des livre.s photos ou un/des livre.s d'une exposition, qui me permettrai.en.t de voir ce que représente la transmasculinité non-binaire ainsi que la transidentité non-binaire pour d'autres personnes comme moi se définissant comme trans ?

En vous remerciant

Cordialement

Eli-jah

QUESTION D'ORIGINE :

Cher Guichet,

peux-tu, je te prie, me dire combien de temps il faut attendre après le dernier rapport sexuel non protégé pour effectuer un test fiable?

Grand merci à toi!

QUESTION D'ORIGINE :

bonsoir,

Premièrement, je voudrais savoir si un préservatif peut laisser passer du sperme même sans s'être déchiré ni retiré. Ma deuxième question concerne les spermicides. Combien de temps faut-il attendre pour se baigner (même sans savon), après utilisation?

Merci d'avance!

bonne soirée

Bobob

bibliothèques, lieux ressources pour les publics LGBT+. *InterCDI*. Novembre-décembre 2018, n° 276. Disponible à l'adresse : <http://www.intercdi.org/les-bibliotheques-lieux-ressources-pour-les-publics-lgbt/>.

3. Ce que peuvent les bibliothèques dans le domaine de l'Évras

QUESTION D'ORIGINE :

Bonjour,

Ma question concerne la contraception avec pilule : Je souhaiterais savoir si durant les 7 jours d'arrêt de pilule, on est protégé ? Car j'ai également lu l'information que si l'on oublie de prendre sa pilule pendant + de 12h les rapports suivants peuvent être fécond... donc sommes-nous réellement protégés durant ces 7 jours de pause ? Merci

QUESTION D'ORIGINE :

Quels romans analysent les états d'âmes et le processus de deuil que traversent deux personnes qui viennent de rompre.

Existe-t-il également des ouvrages en psychologie qui s'intéressent à ce même sujet?

Figure 5 - Quelques exemples de questions sur la vie sexuelle et affective posées au Guichet du Savoir²³⁶

On peut trouver étonnant que certaines de ces questions soient adressées à des bibliothécaires plutôt qu'à des professionnel·les de santé, il n'en reste pas moins que ces personnes sont à la recherche d'informations fiables ou d'ouvrages pertinents, qu'elles ont sûrement interrogé internet et trouvé des réponses peu satisfaisantes, et qu'elles s'adressent aux bibliothécaires en tant que professionnel·les de l'information et de la documentation, compétent·es pour leur indiquer les sources d'informations sûres en ligne, des ressources numériques et des ouvrages qui pourront les intéresser, ainsi qu'éventuellement les coordonnées d'autres structures expertes qui pourront mieux répondre à leurs questions²³⁷.

Mais si on sait parfois le type d'information, de documentation ou de récit qu'on cherche, il arrive aussi qu'on ne sache pas ce dont on a besoin. C'est le cas par exemple des informations sur les règles qui doivent être données avant l'arrivée des premières règles ou des informations sur la contraception qui doivent être données avant l'entrée dans la sexualité. Là encore l'enjeu est de faciliter l'accès à ces informations : il faut que la documentation sur ces sujets soit visible et trouvable même quand on ne la cherche pas. L'objectif est de créer dans la bibliothèque un environnement culturel favorable à la santé sexuelle. La question se pose de savoir comment faire.

On peut distinguer au moins trois stratégies distinctes de traitement des collections qui participent à créer un tel environnement culturel. Ces stratégies ne sont pas exclusives : elles peuvent se concilier puisque ce qu'il est pertinent de mettre en place dans un espace jeunesse ne l'est pas nécessairement dans un espace adulte, de même que ce qu'il est pertinent et possible de faire avec les documentaires ne l'est pas forcément avec les fictions. Elles pourront également être accompagnées en ligne par un ou plusieurs dispositifs de valorisation des ressources physiques et numériques sur le sujet. Ces stratégies doivent également être adaptées en fonction des établissements concernés : une bibliothèque de lecture publique reste très différente d'une bibliothèque de

²³⁶ Pour accéder aux réponses des bibliothécaires, voir : <https://www.guichetdusavoir.org/question/voir/132113>; <https://www.guichetdusavoir.org/question/voir/49695>; <https://www.guichetdusavoir.org/question/voir/55337>; <https://www.guichetdusavoir.org/question/voir/136268>; <https://www.guichetdusavoir.org/question/voir/11989> et <https://www.guichetdusavoir.org/question/voir/32405> [consultées le 15 février 2024].

²³⁷ C'est le cas dans la réponse à la question sur la pilule où il est d'abord rappelé que : « Tout d'abord, nous ne le dirons jamais assez, le Guichet du Savoir est un service généraliste assuré par des bibliothécaires. Pour les questions touchant à la santé, à l'usage d'un médicament, ou plus précisément, à la contraception, nous vous invitons fortement à vous renseigner prioritairement auprès d'un médecin, d'un·e pharmacien·ne, ou, en l'occurrence, au planning familial ». La suite du texte répond tout de même à la question en indiquant des sources d'informations fiables.

l'enseignement supérieur : elles n'ont pas les mêmes missions, n'accueillent pas les mêmes publics et ont donc des collections bien différentes.

Assurer leur présence dans tous les fonds de la bibliothèque

La première stratégie (qui fait surtout sens pour les bibliothèques de lecture publique), consiste à ne rien changer de l'organisation spatiale des collections et à leur plan de classement (sauf si des intitulés de ce plan de classement sont problématiques comme les termes de « transsexualisme » ou d' « hermaphrodisme » que nous avons évoqué toute à l'heure) et à renforcer la politique documentaire en faveur de la déconstruction des stéréotypes de genre, de la représentativité des collections en matière de vie amoureuse et sexuelle, d'une culture de l'égalité des genres et de respect des différentes orientations sexuelles et identité de genre, et plus largement de la santé sexuelle.

Étant donné l'importante production éditoriale contemporaine sur ces thématiques, les bibliothèques possèdent en général déjà un fonds sur les questions de sexualité et de vie amoureuse. L'idée est de renforcer cette dynamique d'acquisition en faveur de la santé sexuelle en ayant des collections plus fournies et davantage actualisées sur le sujet. Si on y réfléchit bien, ces collections peuvent être disséminées dans presque toutes les collections d'une bibliothèque de lecture publique. On le trouvera dans les collections jeunesse : dans les documentaires qui abordent la description du corps et la reproduction, mais aussi dans les fictions (BD, albums, premiers romans) qui participent à déconstruire les stéréotypes de genres. On peut les trouver également dans les collections adultes tant dans les documentaires, que dans les romans, les BD, les revues ou que dans le fonds FAL quand il y en a un.

Dans les bibliothèques de l'enseignement supérieur, l'enjeu de la politique documentaire est d'abord et avant tout de fournir la documentation nécessaire aux étudiant·es et aux chercheur·euses pour mener à bien leurs études et leurs recherches. L'orientation décrite ci-dessus peut surtout valoir pour le fonds « Loisirs et vie pratique » (quand il existe) qui peut être coloré de telle sorte que les films, BD, mangas, romans et documentaires proposés prennent en compte ces thématiques de la vie amoureuse et sexuelle dans une dynamique inclusive et favorable à la santé sexuelle.

Ce choix de teinter discrètement l'ensemble d'un fonds plutôt que de rassembler les collections sur la vie affective et sexuelle dans un espace dédié permet d'exercer une sorte de « *soft power* » en créant un contexte culturel favorable à la santé sexuelle de toutes et tous. Cette stratégie manifeste qu'il ne s'agit pas d'une thématique à part ou d'une thématique qui ne concernerait qu'un type de publics (par exemple : les personnes LGBTQIA+, les personnes qui s'intéressent au féminisme, les adolescent·es). Elle permet d'éviter la catégorisation des publics et éventuellement leur stigmatisation. Le sujet apparaît ainsi comme concernant tout le monde : toutes les personnes qui furent dans les rayons, que ce soit dans les BD, les romans, les documentaires, peuvent tomber par hasard sur ces œuvres.

On peut donc facilement trouver ce qu'on ne cherche pas, mais il est moins sûr qu'on parvienne à trouver facilement ce qu'on cherche. Si on suit une telle stratégie, les documents sont éparpillés dans les espaces étant donné qu'ils ne sont pas rassemblés par sujet. Le risque est donc celui de l'invisibilisation de ces ouvrages. Il peut être

3. Ce que peuvent les bibliothèques dans le domaine de l'Évras

contrebalancé par la valorisation thématique de ces ouvrages sur internet (par exemple sur le site de la bibliothèque) et par des bibliographies thématiques disponibles dans les espaces de la bibliothèque.



Figure 6 - Une bibliographie « Si tu as envie de découvrir la sexualité, que lire... » à destination des adolescent.es à la bibliothèque Françoise Sagan (Ville de Paris)



Figure 7 - Le *bookflix* du genre à la médiathèque de la Canopée (Ville de Paris): un outil de valorisation en ligne

Identifier les collections concernées à l'aide d'un logo

Une autre stratégie pour maintenir cette coloration générale de l'ensemble du fonds de la bibliothèque tout en facilitant l'identification des ouvrages issus de la politique d'acquisition en faveur de la santé sexuelle, est leur visibilité à l'aide d'un logo. Engager une telle démarche exige de se poser plusieurs questions. La première est celle du périmètre de la collection concernée par cette identification. Quels devraient être les critères d'inclusion et d'exclusion ? Il faudra décider des types de documents qu'il est le plus intéressant d'identifier ainsi. Il s'agira à priori de ceux qui sont les plus éparpillés et invisibilisés (c'est en général davantage le cas pour les fictions que pour les documentaires). Il faudra également choisir s'il est pertinent de mettre en place un tel logo à la fois dans les espaces jeunesse et les espaces adulte. Enfin et surtout, il faudra convenir des thématiques abordées qui justifieront l'identification des ouvrages. On a vu que l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle embrasse un large éventail de sujets, d'autant plus quand on prend en compte le fait qu'elle ne concerne pas seulement la jeunesse, mais toutes les personnes, à tous les âges de leur vie. Un choix doit être fait. Plus le périmètre est large, plus cette identification va perdre en lisibilité. Mais plus il est restreint, plus il y aura d'ouvrages invisibilisés. Un des choix les plus restreints possibles (et ainsi très lisible) peut être celui de l'identification des ouvrages « LGBTQIA+ friendly », autrement dit des ouvrages non hétérocentrés qui présentent positivement les identités LGBTQIA+. On peut aussi proposer un périmètre plus large en englobant également les ouvrages qui s'inscrivent dans le mouvement féministe (à condition qu'ils n'aient pas des positionnements transphobes qui pathologisent la transidentité) et qui abordent notamment les relations hétérosexuelles et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles sur les femmes et les enfants²³⁸. Le périmètre le plus large consisterait à identifier tous les documents qui œuvrent en faveur de la santé sexuelle : les documents LGBTQIA+, les documents ancrés dans le courant féministe et les documents d'information et d'éducation sur la sexualité et le sexe en général : anatomie, hygiène, reproduction, contraception, maladies et infections, plaisir sexuel, informations juridiques, information sur les centres d'accueil et de soin du territoire, etc.

La deuxième question à se poser est celle du logo ou du moyen d'identification choisi. Il faut qu'il soit reconnaissable, qu'il fasse sens, mais aussi qu'il soit discret si on souhaite emprunter le document chez soi, dans un contexte qui peut ne pas être favorable à la santé sexuelle. La bibliothèque Louise Michel a ainsi fait machine arrière après avoir mis en place un logo « pride flag » qui permettaient de visibilité les ouvrages avec des personnages LGBTQIA+ représentés positivement²³⁹. Le billet de blog qui relate la réflexion fait part du retour d'un usager :

Un usager militant d'Act Up nous a fait remarquer que c'était un peu stigmatisant (en comprenant la difficulté de valoriser sans stigmatiser), mais surtout, que ça pouvait être dangereux pour des enfants qui choisiraient des livres avec un pride flag dans un entourage familial ou amical homophobe ou transphobe²⁴⁰.

²³⁸ Il n'y a pas une délimitation nette entre les ouvrages LGBTQIA+ et les ouvrages féministes. De nombreux textes rentrent dans ces deux catégories. Les ouvrages féministes peuvent être des ouvrages LGBTQIA+ mais peuvent aussi s'en distinguer du fait des thématiques choisies ou du fait de positionnements transphobes.

²³⁹ Cela correspond à un drapeau des fiertés, un drapeau couleur arc-en-ciel qui est l'emblème des mouvements LGBTQIA+.

²⁴⁰ Voir le billet de blog de GREYSWENDIR. Le Pride-Flag à Louise Michel – Une histoire d'équilibre. Dans : *Louise et les canards sauvages*. 25 octobre 2023. Disponible à l'adresse : <https://biblouisemichel.wordpress.com/2023/10/25/le-pride-flag-a-louise-michel-une-histoire-dequilibre/>.

3. Ce que peuvent les bibliothèques dans le domaine de l'Évras

Cela a conduit à la décision de retirer ce logo et à chercher d'autres moyens d'assurer la visibilité de ces ouvrages. À la médiathèque de la Canopée, une réflexion est en cours pour mettre en place une cote violette pour identifier les ouvrages LGBTQIA+. Cette couleur est un symbole du féminisme, mais elle est moins connue que les couleurs arc-en-ciel des luttes LGBTQIA+ et plus discrète. On peut ne pas remarquer une cote violette sur un ouvrage qu'on emprunte, mais si on cherche les ouvrages avec une cote violette, on les verra. À la bibliothèque Olympe de Gouges de Strasbourg, le choix a été fait d'identifier tous les ouvrages en lien avec l'égalité des genres, qui sont dans le fonds généraliste, notamment les fictions jeunesse et adultes (contes, romans, BD, films), à l'aide d'un logo « plus juste, plus égalitaire » qui reprend le logo du fonds spécialisé de documentaires sur l'égalité de genre.



Figure 8 - Le logo "Plus juste Plus égalitaire" mis en place à la bibliothèque Olympe de Gouges (Strasbourg)

Ce procédé d'identification des collections disséminées dans les différents fonds a l'avantage de faciliter la découvrabilité des ouvrages et permet de compenser la difficulté de les identifier dans le catalogue. Il permet également de signaler l'engagement de la bibliothèque. Mais le revers de ce procédé, c'est qu'il pourrait entraîner le fait que des personnes ayant des préventions contre l'éducation sexuelle, le féminisme, le mouvement LGBTQIA+, évitent volontairement tous les livres identifiés alors qu'elles auraient pu tomber dessus par hasard et être intéressées. Le risque est donc celui d'un cloisonnement des publics.

Créer un fonds spécialisé en santé sexuelle

Une autre stratégie, pour favoriser la découvrabilité des ouvrages et de la documentation dont dispose la bibliothèque, peut consister en la création d'un fonds spécialisé en santé sexuelle. Un tel fonds thématique pourrait bénéficier d'une image plus inclusive que les fonds spécialisés sur les féminismes, les identités LGBTQIA+ ou l'égalité des genres. En effet, ces fonds attirent surtout des personnes qui s'intéressent déjà aux féminismes et aux cultures LGBTQIA+ et ont un engagement personnel sur ces questions. Un fonds spécialisé en santé sexuelle pourrait avoir une identité plus ouverte en mettant à disposition des ressources pour tout le monde, pour toutes les situations liées à la sexualité et à la vie affective, à tous les moments de la vie. Le fonds, par sa reconnaissance de la diversité en matière de sexualité et de vie amoureuse, respecterait l'exigence de pluralisme tout en s'efforçant d'éviter les documents qui reconduisent des préjugés sexistes, validistes, transphobes, homophobes, grossophobes, racistes, âgistes, etc. Cela est la condition pour que ce fonds spécialisé soit véritablement inclusif et qu'il œuvre bien à ce à quoi il prétend : créer des conditions favorables à la santé sexuelle en aidant les personnes à se sentir à l'aise avec leur corps, à faire les choix qui leur conviennent véritablement en ce qui concerne leur vie amoureuse et sexuelle, à respecter celui des autres et leur consentement, et à se prémunir des violences.

L'intitulé d'un tel fonds est à réfléchir. Peut-être ne serait-il pas judicieux de l'appeler « espace de ressources sur la santé sexuelle » parce que l'expression de « santé

3. Ce que peuvent les bibliothèques dans le domaine de l'Évras

sexuelle » renvoie à une vision très médicale de la sexualité qui peut tenir à distance. Mais l'intérêt, en maintenant ce nom, peut également être de faire savoir le sens très large de cette expression et de contribuer à lui donner une image plus positive en la rattachant à la lutte contre l'oppression en matière de sexualité, à la liberté de choisir, et au plaisir. On peut aussi envisager d'appeler ce fonds « Amours et sexualités ». Deux thématiques qui ne manqueront pas d'attiser la curiosité d'un grand nombre parce qu'elles concernent la plupart d'entre nous, si ce n'est tout le monde (y compris quand on se définit comme asexuel²⁴¹ et aromantique²⁴², deux orientations qui devront être prises en compte dans ce fonds).

Constituer un tel fonds facilite la découvrabilité des ressources à disposition et contribue à faire de la thématique de la santé sexuelle un sujet qui a sa place dans l'espace public et non un sujet tabou. Le problème qui peut se poser est celui de l'adaptation des ressources mises à disposition à l'âge des personnes qui les consultent. Il est en effet important d'organiser des espaces documentaires cohérents avec des collections appropriées en fonction des âges des publics. Il ne semble pas judicieux que ce fonds rassemble dans un seul espace toute la documentation en lien avec la santé sexuelle pour tous les âges : enfants, préadolescent·es, adolescent·es, jeunes adultes, adultes, personnes âgées. Il est en effet très important que les ressources proposées soient adaptées aux âges des jeunes qui les consultent. Une possibilité est de faire de ce fonds thématique un fonds pour adultes et jeunes adultes seulement. La documentation sur le sujet à destination des adolescent·es pourra être rassemblée ailleurs, par exemple à proximité des espaces dédiés à la littérature pour les adolescent·es et les jeunes adultes par exemple. De même en ce qui concerne la documentation pour les enfants. On pourra la mettre à disposition dans l'espace jeunesse, parmi les documentaires. Mais on peut aussi envisager de la placer dans le fonds à destination des parents, s'il existe, parce que ce sont des documents qui exigent une médiation de la part des adultes.

²⁴¹ L'asexualité désigne le fait de ne pas ressentir d'attraction sexuelle pour d'autres personnes. Cela n'empêche pas le fait de ressentir une attraction amoureuse pour d'autres personnes.

²⁴² L'aromantisme désigne le fait de ne pas ressentir d'attraction amoureuse. Cela n'empêche pas de ressentir une attraction sexuelle pour d'autres personnes.

CONCLUSION

Au terme de ce parcours, j'espère avoir convaincu du bienfondé de l'idée que les bibliothèques ont un rôle à jouer dans l'Évras. La santé sexuelle ne dépend en effet pas seulement de l'accès au soin, elle est liée à une démarche préventive adressée à l'ensemble de la population, qui repose essentiellement sur la transmission d'informations, l'apprentissage de la capacité à trouver par soi-même des informations fiables et à reconnaître celles qui ne le sont pas, la traduction de ces informations en comportement et le développement de l'esprit critique à l'égard du flux médiatique et des injonctions sociales oppressantes qu'il charrie. Les bibliothécaires ne sont pas des soignant·es mais iels ont leur rôle à jouer dans cette démarche de prévention qui repose sur le développement de la littératie en santé sexuelle des individus.

L'époque est favorable à la mise en œuvre d'une telle démarche, tant dans les bibliothèques de lecture publique que dans les bibliothèques de l'enseignement supérieur. C'est le constat historique que l'on peut faire quand on considère l'histoire de la mise en œuvre de la politique publique d'éducation à la sexualité. Son champ s'est considérablement élargi et son objectif s'est clarifié. Il s'agit de garantir à chacun et chacune les conditions nécessaires à une sereine construction de soi et la possibilité de mener une vie relationnelle, affective et sexuelle épanouissante parce que non coercitive et non violente. Le rôle social désormais assumé tant par les bibliothèques de lecture publique que par les bibliothèques de l'enseignement supérieur, en plus de leur rôle informationnel et éducatif, justifie l'attention qu'elles portent au bien-être de leurs publics. Il est donc temps que les bibliothèques de lecture publique et de l'enseignement supérieur soient explicitement comprises parmi les acteurs de la politique publique d'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle.

Les professionnel·les que j'ai rencontré·es dans le cadre de ce travail et lors de mon stage à la médiathèque de la Canopée ont massivement exprimé leur accord sur l'idée que les bibliothèques ont un rôle à jouer dans ce domaine éducatif. Il est en effet rattaché à l'éducation aux médias et à l'information. Les faiblesses et les menaces identifiées ne sont pas apparues comme des obstacles insurmontables. Elles sont au contraire l'occasion d'affiner la réflexion sur la meilleure manière de mettre en place une telle démarche en bibliothèque, en prenant soin de ne pas céder aux dérives qui inquiètent de manière légitime certains parents (concernant notamment l'hypersexualisation des enfants ou la confrontation à des images ou des textes qui ne sont pas appropriés pour leur âge) et ainsi de lutter contre les fausses rumeurs qui entourent cette éducation.

Il existe de fait un ensemble d'actions que les bibliothèques sont capables de mener et qui participent à créer des conditions favorables à une bonne santé sexuelle. Cela en restant proche du cœur de métier des bibliothécaires, qui concerne l'accueil des publics, les collections et l'action culturelle. Il est important que des limites claires soient posées à ce rôle des bibliothèques dans l'Évras et qu'un accompagnement des équipes soit mis en place afin d'assurer l'adhésion à la démarche. Ce sont deux conditions importantes pour assurer le confort des bibliothécaires sur les sujets en lien avec la vie affective et sexuelle, et pour asseoir la légitimité de toutes les actions qui sont déjà menées dans le domaine.

BIBLIOGRAPHIE

Essais sur les sexualités, les genres et les relations affectives

ALLISON, Dorothy. *Peau : à propos de sexe, de classe et de littérature*. Trad. MILON, Nicolas et OLIVIER, Camille. Paris : Cambourakis, 2015 [1981-1994].

BEAUVOIR, Simone de. *Le deuxième sexe*. Paris : Gallimard, 1976 [1949].

BUTLER, Judith. *Trouble dans le genre: le féminisme et la subversion de l'identité*. Trad. KRAUS, Cynthia. Paris : La découverte, 2019 [1990].

DUSSY, Dorothée. *Le berceau des dominations : anthropologie de l'inceste*. Édition revue et Augmentée par l'auteure. Paris : Pocket, 2021.

DORLIN, Elsa. *Sexe, genre et sexualités : introduction à la théorie féministe*. Paris : Presses universitaires de France, 2008.

FOUCAULT, Michel. *Histoire de la sexualité, 1 : La volonté de savoir*. Paris : Gallimard, 1991.

GARCIA, Manon. *On ne naît pas soumise, on le devient*. Paris : Flammarion, 2018.

GARCIA, Manon. *La conversation des sexes: philosophie du consentement*. Paris : Flammarion, 2021.

GAYLE, Rubin. *Surveiller et jouir : anthropologie politique du sexe*. Trad. BOLTER, Flora, BROQUA, Christophe et CLAUDE-MATHIEU, Nicole. Paris : EPEL, 2010.

NIEDERGANG, Pierre. *Vers la normativité queer*. Toulouse : Blast, 2023.

TRONTO, Joan. *Un monde vulnérable : Pour une politique du care*. Trad. MAURY, Hervé. Paris : La Découverte, 2009 [1993].

WITTIG, Monique. *La pensée straight*. Paris : Éditions Amsterdam, 2018 [1992] .

Histoire de l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle

GIAMI, Alain. Une histoire de l'éducation sexuelle en France: une médicalisation progressive de la sexualité (1945–1980). *Sexologies* [en ligne]. 2007, Vol. 16, n° 3, p. 219-229. [Consulté le 20 février 2024]. Disponible à l'adresse : <https://www.hal.inserm.fr/inserm-00167498/document>.

JUTANT, Jean-Marie. Histoire de l'éducation sexuelle à l'école. *Les professionnels face à la sexualité des adolescents. Les institutions à l'épreuve* [en ligne]. Toulouse : Érès, 2001, p. 137-140. [Consulté le 20 février 2024]. Disponible à l'adresse : <https://www.cairn.info/les-professionnels-face-a-la-sexualite—9782865869619-page-137.htm>.

MOSSUZ-LAVAU, Janine. *Les lois de l'amour : les politiques de la sexualité en France (1950-2002)*, Paris : Payot, 2002.

POUTRAIN, Véronique. L'évolution de l'éducation à la sexualité dans les établissements scolaires : De « l'information sexuelle » à l'égalité entre les filles et les garçons. *Éducation et socialisation* [en ligne]. 2014, n° 36. [Consulté le 20 février 2024]. Disponible à l'adresse : <https://doi.org/10.4000/edso.951>.

REVENIN, Régis. De l'éducation sexuelle : le rapport de 1948. *Louis François et les frontières scolaires : Itinéraire pédagogique d'un inspecteur général (1904-2002)* [en ligne]. Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2014. [Consulté le 20 février 2024]. Disponible à l'adresse : <https://doi.org/10.4000/books.pur.50946>.

Les livres et l'éducation à la sexualité

BRUEL, Christian. *L'aventure politique du livre jeunesse*. Paris : la Fabrique éditions, 2022.

Histoire des bibliothèques

BARBIER, Frédéric. *Histoire des bibliothèques : d'Alexandrie aux bibliothèques numériques*. Paris : Armand Colin, 2021.

BERTRAND, Anne-Marie et ALIX, Yves. *Les bibliothèques*. Paris : La découverte, 2015.

POULAIN, Martine. *Histoire des bibliothèques françaises : 1914-1990*. Paris : Éditions du Cercle de la librairie, 2009.

RICHTER, Noë. Histoire de la lecture publique en France. *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)* [en ligne]. 1977, n°1, p. 1-24. [Consulté le 20 février 2024]. Disponible à l'adresse : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1977-01-0001-001>.

SANDRAS, Agnès (dir.). *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* [en ligne]. Villeurbanne : Presses de l'Esssib, 2014. [Consulté le 20 février 2024]. Disponible à l'adresse: <https://doi.org/10.4000/books.pressesenssib.12308>.

SERVET, Mathilde. « Les bibliothèques troisième lieu : une nouvelle génération d'établissements culturels » [en ligne]. *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 2010, n° 4, p. 57-63. [Consulté le 20 février 2024]. Disponible à l'adresse : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2010-04-0057-001>.

La mission éducative des bibliothèques

BERTRAND, Anne-Marie. Bibliothèque, politique et recherche. *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)* [en ligne]. 2005, n° 2, p. 35-40. [Consulté le 6 juillet 2023]. Disponible à l'adresse : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2005-02-0035-006>.

BEUDON, Nicolas. *Apprendre et se former dans les bibliothèques: la mission éducative des bibliothèques municipales*. Mémoire d'étude de conservateur·rice des bibliothèques,

sous la direction d'Anne-Marie Bertrand [en ligne]. Villeurbanne : Enssib, 2009. [Consulté le 20 février 2024]. Disponible à l'adresse : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/2040-apprendre-et-se-former-dans-les-bibliotheques.pdf>.

CHAMBON, Fabrice. *Le rôle social des bibliothèques: quels terrains d'action et stratégies d'alliances pour la réduction des inégalités d'accès au savoir ?* Mémoire d'étude de conservateur·rice des bibliothèques, sous la direction de Thierry Ermakoff [en ligne]. Villeurbanne : Enssib, 2010. [Consulté le 20 février 2024]. Disponible à l'adresse : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/48221-le-role-social-des-bibliotheques.pdf>.

BLANDIN, Pascaline. *De l'autodidaxie à l'autoformation : le rôle des bibliothèques ?*. *Bibliothèques et autoformation. La formation tout au long de la vie quels rôles pour les bibliothèques à l'heure du multimédia ?*. Paris : Bibliothèque publique d'information, 2006.

HASSENFORDER, Jean. *La Bibliothèque, institution éducative, recherche et développement*. Paris : Lecture et bibliothèques, 1972.

ILLICH, Ivan. *Une société sans école*. Paris : Éditions Points, 2015.

PETIT, Michèle. *Éloge de la lecture: la construction de soi*. Paris : Belin, 2002.

Neutralité et engagement des bibliothèques

BATS, Raphaëlle. *De la participation à la mobilisation collective, la bibliothèque à la recherche de sa vocation démocratique* [en ligne]. Université Paris Diderot, 14 octobre 2019. [Consulté le 12 juin 2023]. Disponible à l'adresse : <https://hal.science/tel-02465951>.

HUBERT, Camille. *Bibliothécaires et militantisme : neutralité et pratiques professionnelles*. Mémoire d'étude de conservateur·rice des bibliothèques, sous la direction de Raphaëlle Bats. Villeurbanne : Enssib, 2014.

LAHARY, Dominique. *Politiques publiques et responsabilités des bibliothécaires. 2023. Bibliothèques, objets politiques. Bulletin des bibliothèques de France (BBF)* [en ligne]. 2023, p. 28-33. [Consulté le 12 juin 2023]. Disponible à l'adresse : <https://www.cairn.info/bibliotheques-objets-politiques--9782492897023-page-28.htm>.

LE GUEVEL, Quentin et PROST, Julien. *Neutralité, pluralité, lâcheté ? 2023. Bibliothèques, objets politiques. Bulletin des bibliothèques de France (BBF)* [en ligne]. 2023, p. 40-44. [Consulté le 12 juin 2023]. Disponible à l'adresse : <https://www.cairn.info/bibliotheques-objets-politiques—9782492897023-p-40.htm>.

Les bibliothèques et la santé de leurs publics

CLOT, Nathalie. *Peut-on être inclusif ? Développer la capacité d'agir de la bibliothèque* [en ligne]. Villeurbanne : Presses de l'Enssib, 2023. [Consulté le 4 février 2024]. Disponible à l'adresse : 10.4000/books.pressesenssib.18033.

COUTURIER, Alexandre. *Prendre en compte la santé mentale des publics en bibliothèque universitaire*. Mémoire d'étude de conservateur·rice des bibliothèques, sous la direction de Nadine Rousseau-Kiker [en ligne]. Villeurbanne : Enssib, 2023. [Consulté le 20 février 2024]. Disponible à l'adresse : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/71155-prendre-en-compte-la-sante-mentale-des-publics-en-bibliotheque-universitaire.pdf>.

DELODDE, Claudine. *La bibliothérapie en bibliothèque, une pratique qui ne dit pas son nom ?* Mémoire d'étude de conservateur·rice des bibliothèques, sous la direction de Sophie Bobet [en ligne]. Villeurbanne : Enssib, 2022. [Consulté le 20 février 2024]. Disponible à l'adresse : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/70670-la-bibliothherapie-en-bibliotheque-une-pratique-qui-ne-dit-pas-son-nom.pdf>.

Les bibliothèques engagées en faveur de la santé sexuelle

BADOUX Mylène. Un groupe de travail dédié aux questions LGBTQIA+ à la Bibliothèque de Vevey. Dans : *Légothèque* [en ligne]. 11 octobre 2022. [Consulté le 16 mai 2023]. Disponible à l'adresse : <https://legothequeabf.wordpress.com/2022/10/11/un-groupe-de-travail-dedie-aux-questions-lgbtqia-a-la-bibliotheque-de-vevey/>.

BENYAMINA, Renan. *Du placard aux rayons: visibilité des questions de genre dans les bibliothèques publiques*. Mémoire d'étude de conservateur·rice des bibliothèques, sous la direction de Christophe Catanèse [en ligne]. Villeurbanne : Enssib, 2013. [Consulté le 20 février 2024]. Disponible à l'adresse : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/60383-du-placard-aux-rayons-visibilite-des-questions-de-genre-dans-les-bibliotheques-publiques.pdf>.

BEYRON-WHITTAKER, Violaine. Les bibliothèques, lieux ressources pour les publics LGBT+. *InterCDI* [en ligne]. Novembre-décembre 2018, n° 276. [Consulté le 6 juillet 2023]. [Consulté le 20 février 2024]. Disponible à l'adresse : <http://www.intercdi.org/les-bibliotheques-lieux-ressources-pour-les-publics-lgbt/>.

BLANES, Élisabeth. Les bibliothèques face au SIDA. *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)* [en ligne]. 1997, n° 3, p. 80-82. [Consulté le 20 février 2024]. Disponible à l'adresse : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1997-03-0080-006>.

BRUNO, Pierre. Que peuvent faire les bibliothèques ? Partenaire et cadres administratif. *Nouvelles du livre jeunesse* [en ligne]. 2013 n°198 p. 45-47. [Consulté le 20 février 2024]. Disponible à l'adresse : <https://www.nvl-larevue.fr/wp-content/uploads/2022/02/NVL-198-sexisme-.pdf>.

CLOT, Nathalie. WC management. *BUApro* [en ligne]. 27 janvier 2019. [Consulté le 27 février 2024]. Disponible à l'adresse : <https://blog.univ-angers.fr/buapro/2019/01/27/wc-management/>.

DE RUGERIIS, Talia. *Lutte contre les stéréotypes de genre: Quelle place pour la Bibliothèque pour enfants?* Mémoire de master Enssib sous la direction de Mina Bouland [en ligne]. Villeurbanne : Enssib, 2021. [Consulté le 20 février 2024] Disponible à l'adresse : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/70184-lutte>

[contre-les-stereotypes-de-genre-quelle-place-pour-la-bibliotheque-pour-enfants.pdf](#).

DONNEZAN, Flora. *Faire sortir les collections LGBTQ+ du placard: un enjeu pour les secteurs jeunesse*. Mémoire de master Enssib sous la direction de Thomas Colombéra [en ligne]. Villeurbanne : Enssib, 2019. [Consulté le 20 février 2024]. Disponible à l'adresse : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/69309-faire-sortir-les-collections-lgbtq-du-placard-un-enjeu-pour-les-secteurs-jeunesse.pdf>.

GAFFET, Mathilde. *L'égalité des genres en bibliothèque: L'objectif 5 de l'Agenda 2030 en acte*. Mémoire de master Enssib sous la direction de Raphaëlle Bats. Villeurbanne : Enssib, 2017.

GREYSWENDIR. Le Pride-Flag à Louise Michel – Une histoire d'équilibre. Dans : *Louise et les canards sauvages* [en ligne]. 25 octobre 2023. [Consulté le 16 février 2024]. Disponible à l'adresse : <https://biblouisemichel.wordpress.com/2023/10/25/le-pride-flag-a-louise-michel-une-histoire-dequilibre/>.

HIRTZ, Céline. La question de l'égalité femmes-hommes en médiathèque : journée d'étude ABF Alsace – 5 décembre 2016. *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)* [en ligne]. 2017, n° 11. Disponible à l'adresse : https://bbf.enssib.fr/tour-d-horizon/la-question-de-l-egalite-femmes-hommes-enmediatheque_67441.

JEAN, Chloé. *Repenser la bibliothèque publique par la bibliothèque communautaire: l'exemple des bibliothèques associatives LGBTQI+*. Mémoire d'étude de conservateur·rice des bibliothèques, sous la direction de Raphaëlle Bats [en ligne]. Villeurbanne : Enssib, 2020. [Consulté le 20 février 2024]. Disponible à l'adresse : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/69612-repenser-la-bibliotheque-publique-par-la-bibliotheque-communautaire-l-exemple-des-bibliotheques-associatives-lgbtqi.pdf>.

MASSET, Séverine. Quel projet de lutte contre le sexisme en bibliothèque jeunesse ?. *Nouvelles du livre jeunesse* [en ligne]. 2013, n°198 p. 51-54. [Consulté le 20 février 2024] Disponible à l'adresse : <https://www.nvl-larevue.fr/wp-content/uploads/2022/02/NVL-198-sexisme-.pdf>.

RACCAH, Philippe. Les bibliothèques face au SIDA. *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)* [en ligne]. 1995, n° 2, p. 76-77. [Consulté le 20 février 2024]. Disponible à l'adresse : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1995-02-0076-004>.

SALANOUVE, Florence. Les bibliothèques en France ont-elles un Genre?: l'indispensable conversion du regard vers le Genre » [en ligne]. *Revue de l'Enssib*, 2016, n° 3. [Consulté le 7 juillet 2023]. Disponible à l'adresse : <https://bbf.enssib.fr/revue-enssib/consulter/revue-2016-03-003>.

SALANOUVE, Florence (dir.). *Agir pour l'égalité. Questions de genre en bibliothèque*. Villeurbanne, France : Presses de l'Enssib, 2021. [Consulté le 12 juin 2023]. Disponible à l'adresse : <https://books.openedition.org/pressesenssib/16080>.

UGHETTO-MONFRIN, Fabien. Sexe, genre et bibliothèque : journée d'étude Médiadix – 13 décembre 2013. *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)* [en ligne]. 2013, n° 6. [Consulté le 20 février 2024]. Disponible à l'adresse : https://bbf.enssib.fr/tour-d-horizon/sexe-genre-et-bibliotheque_64169.

SOURCES

Textes et lois sur les missions des bibliothèques

ABF. Code de déontologie du bibliothécaire [en ligne]. 2023. [Consulté le 22 février 2024]. Disponible à l'adresse : https://www.abf.asso.fr/fichiers_site/fichiers/ABF/textes_reference/code_deontologie_ABF_commentairesdesmodifications.pdf.

BATS, Raphaëlle, CHAIMBAULT, Thomas, COLOMB Philippe, PICARD David-Georges. Texte fondateur de la Légothèque [en ligne]. 2012. [Consulté le 13 juillet 2023]. Disponible à l'adresse : <https://legothequeabf.wordpress.com/texte-fondateur/>.

CONSEIL SUPÉRIEUR DES BIBLIOTHÈQUES. Charte des bibliothèques [en ligne]. 1991. [Consulté le 22 février 2024]. Disponible à l'adresse : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/1096-charte-des-bibliotheques.pdf>.

Code de l'éducation, Section 4 : Les bibliothèques et autres structures de documentation des établissements d'enseignement supérieur créées sous forme de services communs (Articles D714-28 à D714-40) [en ligne]. [Consulté le 22 février 2024]. Disponible à l'adresse : https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006071191/LEGISCTA000027866275/#LEGISCTA000027866275.

CROZET, Léo. *Manuel pratique du bibliothécaire* [en ligne]. Paris : Emile Nourry. 1937, p. 56-57. [Consulté le 22 février 2024]. Disponible à l'adresse : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/48783-manuel-pratique-du-bibliothecaire.pdf>.

IFLA et UNESCO. *Manifeste IFLA-UNESCO sur les bibliothèques publiques* [en ligne]. 18 juillet 2022. [Consulté le 24 janvier 2024]. Disponible à l'adresse : <https://repository.ifla.org/bitstream/123456789/2122/1/Manifeste%20IFLA-UNESCO%20sur%20les%20biblioth%C3%A8ques%20publiques.v2.pdf>.

KERDAFFREC, Clémence. De nouveaux services et un risque de perte d'identité dans les BU ? Dans : *Campus Matin* [en ligne]. 12 avril 2023. [Consulté le 24 juillet 2023]. Disponible à l'adresse : <https://www.campusmatin.com/vie-campus/experience-etudiante/bibliotheques-universitaires-des-missions-loin-des-collections.html>.

Loi n° 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique dite « Loi Robert » [en ligne]. [Consulté le 22

février 2024]. Disponible à l'adresse : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044537514/>.

MOREL, Eugène. *La librairie publique*, Paris : A. Colin. 1910.

ORSENNA, Erik. *Voyage au pays des bibliothèques. Lire aujourd'hui, lire demain* [en ligne]. Février 2018. [Consulté le 22 février 2024]. Disponible à l'adresse : <https://www.culture.gouv.fr/content/download/182381/file/20182002%20Rapport%20Voyage%20au%20pays%20des%20biblioth%C3%A8ques.pdf?inLanguage=fr-e-FR>.

PARLEMENT EUROPÉEN, Commission de la culture, de la jeunesse, de l'éducation et des médias. *Rapport sur le rôle des bibliothèques dans la société moderne* [en ligne]. 1998. [Consulté le 22 février 2024] Disponible à l'adresse : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/1931-rapport-sur-le-role-des-bibliotheques-dans-la-societe-moderne.pdf>.

UNESCO et IFLA. *Les Services de la bibliothèque publique: principes directeurs de l'IFLA/UNESCO - UNESCO Bibliothèque Numérique* [en ligne]. 2001. [Consulté le 7 juillet 2023]. Disponible à l'adresse : <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000124654>.

Lois, circulaires, discours et documents stratégiques relatifs à la santé sexuelle en France

Circulaire n°98-234 du 19 novembre 1998. L'éducation à la sexualité et prévention du sida [en ligne]. [Consulté le 22 février 2024]. Disponible à l'adresse : <https://www.Éducation.gouv.fr/bo/1998/46/ensel.htm>.

Circulaire n° 2003-027 du 17 février 2003. L'éducation à la sexualité dans les écoles, les collèges et les lycées [en ligne]. [Consulté le 22 février 2024] Disponible à l'adresse : <https://www.Éducation.gouv.fr/botexte/bo030227/MENE0300322C.htm>.

Circulaire n° 2018-111 du 12 septembre 2018. L'éducation à la sexualité [en ligne]. [Consulté le 22 février 2024]. Disponible à l'adresse : <https://www.Éducation.gouv.fr/bo/18/Hebdo33/MENE1824340C.htm>.

Circulaire du 29 septembre 2021. Pour une meilleure prise en compte des questions relatives à l'identité de genre en milieu scolaire [en ligne]. [Consulté le 22 février 2024]. Disponible à l'adresse : <https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo36/MENE2128373C.htm>.

Code de l'éducation, Section 9 : L'éducation à la santé et à la sexualité (Articles L312-16 à L312-17-2). Version en vigueur au 10 juillet 2023 [en ligne]. [Consulté le 22 février 2024]. Disponible à l'adresse :

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006071191/LEGISCTA000006182408/#LEGISCTA000006182408.

LANG, Jack. *Déclaration de M. Jack Lang, ministre de l'Éducation nationale, sur l'éducation sexuelle et la prévention des mineures en matière de grossesses non désirées*. Vanves, 29 septembre 2000 [en ligne]. [Consulté le 22 février 2024]. Disponible à l'adresse : <http://www.vie-publique.fr/discours/145509-declaration-de-m-jack-lang-ministre-de-leducation-nationale-sur-led>.

Loi n°73-639 du 11 juillet 1973 portant création d'un conseil supérieur de l'information sexuelle de la régulation des naissances et de l'éducation familiale [en ligne]. [Consulté le 22 février 2024]. Disponible à l'adresse : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000518345>.

Loi n° 2001-588 du 4 juillet 2001 relative à l'interruption volontaire de grossesse et à la contraception [en ligne]. [Consulté le 22 février 2024]. Disponible à l'adresse : https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/article_jo/JORFARTI000001718526.

Loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République [en ligne]. [Consulté le 22 février 2024]. Disponible à l'adresse : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000027677984/>.

MINISTÈRE CHARGÉ DE L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES. *Plan national pour l'égalité, contre la haine et les discriminations anti-LGBT+ (2023-2026)* [en ligne]. [Consulté le 26 décembre 2023]. Disponible à l'adresse : <https://www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr/sites/efh/files/2023-07/Dossier%20de%20presse%20Plan%20lutte%20haine%20LGBT.pdf>.

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ. *Stratégie nationale de santé sexuelle 2017-2030* [en ligne]. [Consulté le 22 février 2024]. Disponible en ligne à l'adresse : https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/strategie_nationale_sante_sexuelle.pdf.

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ. *Feuille de route stratégie nationale de santé sexuelle 2021-2024* [en ligne]. [Consulté le 22 février 2024]. Disponible à l'adresse : https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/feuille_de_route_sante_sexuelle_16122021.pdf.

Rapports relatifs à l'éducation en faveur de la santé sexuelle

COMITÉ INTERMINISTÉRIEL A L'ÉGALITÉ HOMMES-FEMMES. *Convention interministérielle pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif, 2019-2024* [en ligne]. [Consulté le 22 février 2024].

2024]. Disponible à l'adresse: <https://eduscol.Éducation.fr/document/22321/download>.

DÉFENSEUR DES DROITS. *Droits de l'enfant en 2017 : au miroir de la convention internationale des droits de l'enfant* [en ligne]. Remis le 20 novembre 2017. [Consulté le 22 février 2024]. Disponible à l'adresse : https://medias.vie-publique.fr/data_storage_s3/rapport/pdf/174000797.pdf.

HAUT CONSEIL DE LA SANTÉ PUBLIQUE. *Santé sexuelle et reproductive* [en ligne]. Mars 2016. [Consulté le 22 février 2024]. Disponible à l'adresse : https://www.hcsp.fr/Explore.cgi/Telecharger?NomFichier=hcspr201600302_santesexuelleet reproductive.pdf.

HAUT CONSEIL A L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES. *Rapport relatif à l'éducation à la sexualité : répondre aux attentes des jeunes, construire une société d'égalité hommes-femmes*. Rapport n°2016-06-13-SAN-021 – juin 2016 [en ligne]. [Consulté le 22 février 2024]. Disponible à l'adresse : http://haut-conseil-egalite.gouv.fr/IMG/pdf/hce_rapport_education_a_la_sexualite_2016_06_15_vf.pdf.

INSPECTION GÉNÉRALE DES AFFAIRES SOCIALES. *La prévention des grossesses non désirées : information, éducation et communication*. Rapport n° RM2009-118A – octobre 2009 [en ligne]. [Consulté le 22 février 2024]. Disponible à l'adresse : https://medias.vie-publique.fr/data_storage_s3/rapport/pdf/104000048.pdf.

INSPECTION GÉNÉRALE DES AFFAIRES SOCIALES. *Les organismes de planification, de conseil et d'éducation familiale : un bilan*. Rapport n° RM2011-088P [en ligne]. Juin 2011. [Consulté le 22 février 2024]. Disponible à l'adresse : https://medias.vie-publique.fr/data_storage_s3/rapport/pdf/114000405.pdf.

INSPECTION GÉNÉRALE DES AFFAIRES SOCIALES. *Organisation des structures de prévention et de prise en charge en santé sexuelle*. Rapport n°2022-049R [en ligne]. Février 2023. [Consulté le 5 février 2024]. Disponible à l'adresse : <https://www.igas.gouv.fr/IMG/pdf/2022-049r.pdf>.

INSPECTION GÉNÉRALE DES AFFAIRES SOCIALES. *L'accès gratuit et confidentiel à la contraception pour les mineurs*. Rapport n° 2014-167R – avril 2015 [en ligne]. [Consulté le 22 février 2024]. Disponible à l'adresse : https://www.igas.gouv.fr/IMG/pdf/Rapport_2014-167R.pdf.

INSPECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION DU SPORT ET DE LA RECHERCHE, *Éducation à la sexualité en milieu scolaire*. Rapport n° 2021-149 [en ligne]. Juillet 2021. [Consulté le 22 février 2024]. Disponible à l'adresse : <https://www.Éducation.gouv.fr/media/113772/download>.

L'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle en débat

BATTAGLIA, Mattea et SÉNÉCAT, Adrien. Education sexuelle à l'école : le retour des rumeurs. *Le Monde* [en ligne]. 11 septembre 2018. [Consulté le 28 décembre 2023]. Disponible à l'adresse : https://www.lemonde.fr/societe/article/2018/09/11/education-a-la-sexualite-de-quoi-les-familles-ont-elles-peur_5353242_3224.html.

BERETS, Anne ; RIALIN, Chantal ; BOUSQUET, Danielle ; THUNE, Florence ; BRIE, Françoise ; PEREIRA DIOGO, Laura ; KAPO, Ramata ; GUERESCHI Saphia ; DUROCHER, Sarah ; BOURDIN, Valérie. Le livre blanc pour une véritable éducation à la sexualité. Les recommandations de la société civile aux pouvoirs publics [en ligne]. Novembre 2023. [Consulté le 28 décembre 2023]. Disponible à l'adresse : https://www.planning-familial.org/sites/default/files/2023-11/LIVRE_BLANC_WEB.pdf.

CARPENTIER, Jean. *Apprenons à faire l'amour* [en ligne]. 1971. [Consulté le 22 février 2024]. Disponible à l'adresse : <https://www.archyves.net/html/Documents/drcarpentier.pdf>.

CARREIRA, Elodie. Roman jeunesse censuré : « Nous n'avons pas pu faire valoir nos arguments », déplore l'auteur Manu Causse. *Livres Hebdo*. 20 juillet 2023. [Consulté le 26 janvier 2024]. Disponible à l'adresse : <https://www.livreshebdo.fr/article/roman-jeunesse-censure-nous-navons-pas-pu-faire-valoir-nos-arguments-deploire-lauteur-manu>.

CÉDELLE, Luc. Contre la « théorie du genre » au lycée, l'UMP se mobilise. *Le Monde* [en ligne]. 31 août 2011. [Consulté le 28 décembre 2023]. Disponible à l'adresse : https://www.lemonde.fr/societe/article/2011/08/31/contre-la-theorie-du-genre-au-lycee-l-ump-se-mobilise_1565751_3224.html.

DURKHEIM, Émile, DOLÉRIS, Jacques-Amédée et BARRUSSE, Virginie Préfacier. *Sur l'éducation sexuelle* [en ligne]. Paris, France : Payot & Rivages, 2011 [1911]. [Consulté le 22 février 2024]. Disponible à l'adresse : http://classiques.uqac.ca/classiques/Durkheim_emile/textes_2/textes_2_08/Éducation_sexuelle.html.

EUZEN, Philippe. L'« ABCD de l'égalité », au cœur de la polémique sur la « théorie du genre ». *Le Monde* [en ligne]. 31 janvier 2014. [Consulté le 28 décembre 2023]. Disponible à l'adresse : https://www.lemonde.fr/politique/article/2014/01/31/qu-est-ce-que-l-abcd-de-l-egalite_4358081_823448.html.

LARONCHE Martine, La lutte contre l'homophobie privée d'école. *Le Monde* [en ligne]. 15 mai 2010. [Consulté le 28 décembre 2023]. Disponible à l'adresse :

https://www.lemonde.fr/vous/article/2010/05/15/la-lutte-contre-l-homophobie-privee-d-ecole_1352199_3238.html.

LECHERBONIER, Sylvie. L'éducation à la sexualité, un dossier miné pour Pap Ndiaye. *Le Monde* [en ligne]. 12 septembre 2022. [Consulté le 28 décembre 2023]. Disponible à l'adresse : https://www.lemonde.fr/societe/article/2022/09/12/l-education-a-la-sexualite-un-dossier-mine-pour-pap-ndiaye_6141307_3224.html.

LECHERBONIER, Sylvie. Education à la sexualité : trois associations attaquent l'Etat pour « défaut de mise en œuvre de la loi ». *Le Monde* [en ligne]. 2 mars 2023. [Consulté le 28 décembre 2023]. Disponible à l'adresse : https://www.lemonde.fr/societe/article/2023/03/02/education-a-la-sexualite-trois-associations-attaquent-l-etat-pour-defaut-de-mise-en-uvre-de-la-loi_6163844_3224.html.

PELLETIER, Madeleine. *L'éducation féministe des filles* [en ligne]. Paris, France : Syros, 1978 [1914]. [Consulté le 22 février 2024]. Disponible à l'adresse : https://fr.wikisource.org/wiki/L%E2%80%99%C3%89ducation_f%C3%A9ministe_des_filles#Chapitre_IV._L%E2%80%99%C3%A9ducation_sexuelle.

ZEROUALA, Faïza. Faut-il parler de l'homosexualité dès le primaire ? *Le Monde* [en ligne]. 27 avril 2012. [Consulté le 28 décembre 2023]. Disponible à l'adresse : https://www.lemonde.fr/ecole-primaire-et-secondaire/article/2012/04/27/faut-il-parler-de-l-homosexualite-des-le-primaire_1692368_1473688.html.

Textes concernant l'enseignement supérieur et la recherche

GOURDON, Jessica. « Les études sur le genre ont gagné en légitimité ». *Le Monde* [en ligne] 21 septembre 2017. [Consulté le 4 janvier 2024]. Disponible à l'adresse : https://www.lemonde.fr/campus/article/2017/09/21/les-etudes-sur-le-genre-ont-gagne-en-legitimite_5188904_4401467.html.

LOI n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche [en ligne]. 22 juillet 2013. [Consulté le 22 février 2024]. Disponible à l'adresse : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000027735009>.

Loi du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants dite « loi ORE » [en ligne]. [Consulté le 22 février 2024]. Disponible à l'adresse : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000036683777>.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE. *Plan national d'action contre les violences sexistes et sexuelles dans l'ESR 2021-2025* [en ligne]. [Consulté le 22 février 2024]. Disponible à l'adresse : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/2022-11/plan-national-d-action-contre-les-violences-sexistes-et-sexuelles-dans-l-enseignement-sup-rieur-et-la-recherche-13730.pdf>.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION. Lutter contre la haine et les discriminations anti-LGBT+ dans l'enseignement supérieur et la recherche [en ligne]. 2021. [Consulté le 5 janvier 2024]. Disponible à l'adresse : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/2021-10/guide-2021-lutter-contre-la-haine-et-les-discriminations-anti-lgbt-dans-l-esr--14053.pdf>.

INSPECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION, DU SPORT ET DE LA RECHERCHE (IGÉSR), *Mission relative à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans les Instituts d'études politiques*. Rapport n°143 – juillet 2021 [en ligne]. Parution le 26 juillet 2021. [Consulté le 22 février 2024]. Disponible à l'adresse : https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/imported_files/documents/Mission_VSS_dans_les_IEP_1416414.pdf.

INSPECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION, DU SPORT ET DE LA RECHERCHE (IGÉSR), MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE. *Des services universitaires de médecine préventive et de promotion de la santé (SUMPPS) vers des services de santé étudiante (SSE)*. Rapport n° 2021-179 – octobre 2021 [en ligne]. [Consulté le 22 février 2024]. Parution le 16 mars 2022. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/2022-03/rapport-igesr-2021-179-17153.pdf>.

Les hostilités face à l'Évras en bibliothèque

ANTOINE, Aline. Le politiquement correct et les livres documentaires pour la jeunesse [en ligne]. *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)* [en ligne]. 2004, n° 6, p. 56-60. [Consulté le 24 juillet 2023]. Disponible à l'adresse : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2004-06-0056-008>.

BOQUEN, Manon. En Bretagne, la culture drag dans le viseur de l'extrême droite. *Le Monde* [en ligne]. 22 juin 2023. [Consulté le 22 juin 2023]. Disponible à l'adresse : https://www.lemonde.fr/m-le-mag/article/2023/06/22/en-bretagne-la-culture-drag-dans-le-viseur-de-l-extreme-droite_6178678_4500055.html.

CADO, Camille. Après des lectures par des drag-queens, une bibliothèque parisienne menacée. *ActuaLitté.com* [en ligne]. 20 mars 2019. [Consulté le 22 mai 2023]. Disponible à l'adresse : <https://actualitte.com/article/14243/reseaux-sociaux/apres-des-lectures-par-des-drag-queens-une-bibliotheque-parisienne-menacee>.

FABRE, Clarisse. « Théorie du genre » : des militants d'extrême droite intimident des bibliothèques. *Le Monde* [en ligne]. 12 février 2014. [Consulté le 24 juillet 2023]. Disponible à l'adresse : https://www.lemonde.fr/societe/article/2014/02/12/genre-des-militants-d-extreme-droite-font-pression-sur-les-bibliotheques_4365002_3224.html.

KIBBEE, Jo. Aux armes citoyens ! : les bibliothèques publiques françaises face à l'extrême droite. *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)* [en ligne]. 2004, n° 6, p. 10-19. [Consulté le 5 février 2024] Disponible à l'adresse : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2004-06-0010-002>.

LAURENT, Samuel, PARIENTE Jonathan, Euzen Philippe. Éducation sexuelle et genre : 5 (autres) intox décryptées. *Le Monde* [en ligne]. 31 janvier 2014. [Consulté le 24 juillet 2023]. Disponible à l'adresse : https://www.lemonde.fr/societe/article/2014/01/31/Éducation-sexuelle-et-genre-5-autres-intox-decryptees_4358039_3224.html.

LE CORRE, Maëlle. Haro sur les drag-queens : l'extrême droite invente une nouvelle « menace » pour les enfants. *Mediapart* [en ligne]. [Consulté le 30 juin 2023]. Disponible à l'adresse : <https://www.mediapart.fr/journal/france/300123/haro-sur-les-drag-queens-l-extreme-droite-invente-une-nouvelle-menace-pour-les-enfants>.

LESQUATREFANTASBIB. La frileuse mobilisation des bibliothèques municipales pour la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie. Dans : Les Quatre fantas'bib [en ligne]. 28 mai 2017. [Consulté le 16 mai 2023]. Disponible à l'adresse : <https://lesquatrefantasbib.wordpress.com/2017/05/28/la-frileuse-mobilisation-des-bibliotheques-municipales-pour-la-journee-internationale-contre-lhomophobie-et-la-transphobie/>.

SOULÉ, Véronique. Censures et autocensures : autour du livre de jeunesse [en ligne]. *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)* [en ligne]. 1999, n° 3, p. 44-48. [Consulté le 24 juillet 2023]. Disponible à l'adresse : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1999-03-0044-005>.

VIRDEL. Drags en bib : soutien réaffirmé face aux attaques persistantes. Dans : L'égothèque [en ligne]. 11 avril 2023. [Consulté le 16 mai 2023]. Disponible à l'adresse : <https://legothequeabf.wordpress.com/2023/04/11/drags-en-bib-soutien-reaffirme-face-aux-attaques-persistantes/>.

VULSER, Nicole. Le livre « Bien trop petit » interdit à la vente aux mineurs. *Le Monde* [en ligne]. 21 juillet 2023. [Consulté le 26 janvier 2024]. Disponible à l'adresse : https://www.lemonde.fr/culture/article/2023/07/21/le-livre-bien-trop-petit-interdit-a-la-vente-aux-mineurs_6182894_3246.html.

Enquêtes

AMSELLEM-MAINGUY, Yaëlle et VUATTOUX, Arthur. *Les jeunes, la sexualité et internet*. Paris, France : ÉFB, 2020.

BAJOS, Nathalie, BOZON, Michel (dir.), BELTZER, Nathalie. *Enquête sur la sexualité en France: pratiques, genre et santé*. Paris : La Découverte, 2008.

BOZON, Michel. *Sociologie de la sexualité*. Malakoff : Armand Colin, 2018.

CARBAIN, Aenor. Retour sur le questionnaire Légothèque portant sur l'Accueil des personnes trans en bibliothèques. *Légothèque* [en ligne]. 23 novembre 2021. [Consulté le 16 mai 2023]. Disponible à l'adresse : <https://legothequeabf.wordpress.com/2021/11/23/retour-sur-le-questionnaire-legotheque-portant-sur-laccueil-des-personnes-trans-en-bibliotheques/>.

COMMISSION INDÉPENDANTE SUR L'INCESTE ET LES VIOLENCES SEXUELLES FAITES AUX ENFANTS. *Violences sexuelles faites aux enfants: « on vous croit »* [en ligne]. 20 novembre 2023. [Consulté le 24 janvier 2024]. Disponible à l'adresse : <https://www.ciivise.fr/wp-content/uploads/2023/11/VERSION-DEF-SUR-LE-SITE-1611.pdf>.

CONSEIL ÉCONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL. *Droits sexuels et reproductifs en Europe : entre menaces et progrès* [en ligne]. [Consulté le 22 février 2024]. Disponible à l'adresse : https://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Etudes/2019/2019_25_droits_sexuels_reproductifs.pdf.

HAUT CONSEIL A L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES. Rapport n°2023-01-23-STER-55. *Rapport annuel 2023 sur l'état des lieux du sexisme en France* [en ligne]. Publié le 23 janvier 2023. [Consulté le 22 février 2024]. Disponible à l'adresse : https://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/IMG/pdf/hce_-_rapport_annuel_2023_etat_du_sexisme_en_france.pdf.

HAUT CONSEIL À L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET MES HOMMES. Rapport n°2024-01-22-STER-61. *Rapport annuel 2024 sur l'état des lieux du sexisme en France* [en ligne]. [Consulté le 24 janvier 2024]. Publié le 22 janvier 2024. Disponible à l'adresse : https://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/IMG/pdf/hce-rapport_annuel_2024-etat_des_lieux_sexisme_en_france.pdf.

IPSOS, MINISTÈRE DE LA CULTURE. Les français et la lecture : résultats 2023 [en ligne]. [Consulté le 22 février 2024]. Disponible à l'adresse : [https://centrenationaldulivre.fr/sites/default/files/2023-04/Les Français et la lecture Rapport complet 2023-04-12 OK-1.pdf](https://centrenationaldulivre.fr/sites/default/files/2023-04/Les_Français_et_la_lecture_Rapport_complet_2023-04-12_OK-1.pdf).

IRIBARGENAY Léa. Sur Instagram, la nouvelle génération de l'éducation sexuelle. *Le Monde.fr* [en ligne]. 31 août 2021. [Consulté le 25 juillet 2023]. Disponible à l'adresse : https://www.lemonde.fr/campus/article/2021/08/31/sur-instagram-la-nouvelle-generation-de-l-Éducation-sexuelle_6092814_4401467.html.

LOMBARDO, Philippe et LOUP, Wolff. Cinquante ans de pratiques culturelles en France. Rapport n° CE-2020-2 [en ligne]. Juillet 2020. [Consulté le 5 janvier 2024]. Disponible à l'adresse : https://www.culture.gouv.fr/Media/Medias-creation-rapide/CE-2020-2_Cinquante-ans-de-pratiques-culturelles-en-France.pdf2.

OBSERVATOIRE DE LA VIE ÉTUDIANTE. *Enquête sur la santé des étudiants*. 2018 [en ligne]. [Consulté le 22 février 2024]. Disponible à l'adresse: https://www.ove-national.Éducation.fr/wp-content/uploads/2018/11/Reperes_sante_etudiants_2018.pdf.

OBSERVATOIRE ÉTUDIANT DES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR. *Baromètre 2023 des violences sexistes et sexuelles dans l'Enseignement-supérieur* [en ligne]. [Consulté le 5 janvier 2024]. Disponible à l'adresse : <https://observatoire-vss.com/wp-content/uploads/2023/04/Rapport-detaille-Barometre-2023-des-violences-sexistes-et-sexuelles-dans-lEnseignement-superieur.pdf>.

SOS HOMOPHOBIE. Rapport sur les LGBTIphobies 2023 [en ligne]. [Consulté le 22 février 2024]. Disponible à l'adresse : https://ressource.sos-homophobie.org/Rapports_annuels/Rapport_LGBTIphobies_2023.pdf.

STASSIN, Bérengère. Les pratiques informationnelles des personnes transgenres. Quels besoins et usages de l'information dans un parcours de transition ? *Balisages. La revue de recherche de l'Enssib* [en ligne]. Enssib, Février 2023, n° 5. [Consulté le 22 février 2024]. Disponible à l'adresse : <https://publications-prairial.fr/balisages/index.php?id=979#tocto2n8>.

ANNEXES

Table des annexes

ANNEXE 1 – GRILLE D’ENTRETIEN.....	114
ANNEXE 2 – QUESTIONNAIRE EN LIGNE	115
ANNEXE 3 – LES BIBLIOTHEQUES DE LECTURE PUBLIQUE ENQUETEES.....	119
ANNEXE 4 – LES BIBLIOTHEQUES DE L’ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ENQUETEES.....	120
ANNEXE 5 – REPONSES AU QUESTIONNAIRE (DONNEES DE LA RECHERCHE)	121
ANNEXE 6 – FICHE ACTION : ACQUERIR, METTRE A DISPOSITION ET VALORISER UN FONDS DE BROCHURES ET FANZINES SUR LES THEMATIQUES DE LA SANTE SEXUELLE ET DE LA VIE AFFECTIVE	140
ANNEXE 7 – FICHE ACTION : AMELIORER L’ACCUEIL DES PERSONNES TRANSGENRES	145
ANNEXE 8 – FICHE ACTION : ORGANISER UNE BIBLIOTHEQUE VIVANTE	148

ANNEXE 1 – GRILLE D’ENTRETIEN

L'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (Évras) concerne la santé sexuelle au sens large, c'est-à-dire à la fois l'information dans le domaine de la sexualité (anatomie, contraception, prévention des IST, des grossesses non désirées, etc.) mais aussi tout ce qui favorise l'épanouissement grâce à des relations affectives saines (notamment avec la notion de consentement, la confiance en soi, la connaissance de son corps, etc.) et à la reconnaissance des différentes orientations sexuelles et identités de genre.

- **Sur le rôle des bibliothèques en général**

- Êtes-vous d'accord avec l'idée que les bibliothèques ont un rôle à jouer dans le domaine de l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle ? Pour quelles raisons ?
- Si vous êtes d'accord, identifiez-vous des *limites* à ce rôle ? Pensez-vous qu'il y a de bonnes raisons de refuser de reconnaître qu'il s'agit bien d'une mission des bibliothèques ?
- L'idée vous semble-t-elle faire consensus au sein de la profession ou est-ce une idée nouvelle ?

- **Sur votre bibliothèque**

- Diriez-vous que votre bibliothèque est active dans le domaine de l'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle (même si elle ne le formule pas ainsi) ?
- Identifiez-vous des *freins* à la mise en place d'actions dans le domaine de l'éducation à la vie affective et sexuelle dans votre bibliothèque ? Et des *opportunités* ?
- Pouvez-vous décrire des actions mises en œuvre qui en relèvent ?
- Quels sont vos partenaires qui participent à la mise en œuvre de cette démarche (ou pourraient y participer) ?
- Quelle valorisation faites-vous de ces actions et dans quels objectifs ?
- Avez-vous des objectifs ou des indicateurs pour la réalisation des actions mises en place dans le domaine de l'Évras ?
- Avez-vous eu des retours, positifs comme négatifs, sur ces actions en interne ? Et de la part des publics ?
- Cette démarche est-elle formalisée dans un document (document stratégique, projet d'établissement, charte, document de communication) ? Si oui, qu'est-ce qui a conduit à cela ?
- Êtes-vous soutenus par votre gouvernance dans le cadre de la mise en œuvre d'une telle démarche ?
- Quels moyens financiers et humains y sont dédiés ?
- Selon vous, quelles compétences sont nécessaires pour mener à bien des actions dans ce domaine ? Quels besoins de formations identifiez-vous ?

ANNEXE 2 – QUESTIONNAIRE EN LIGNE

Page 1 du questionnaire

Le rôle des bibliothèques dans l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (Evras)

Les informations personnelles recueillies demeureront confidentielles et seront utilisées dans le strict cadre de ce mémoire. En vertu du Règlement général sur la protection des données et de la Loi informatique et libertés vous disposez d'un droit de rectification et de suppression de vos données personnelles via l'adresse suivante : nina.pranal@enssib.fr.

Si vous ne souhaitez pas être identifié vous pouvez vous contenter de préciser dans quel type de bibliothèque vous travaillez et éventuellement le poste que vous y occupez.

Vous pouvez ne pas répondre à toutes les questions.

Si vous avez des choses à dire mais que vous préférez les formuler lors d'un rendez-vous téléphonique ou d'une visioconférence plutôt que par écrit, vous pouvez me le faire savoir en m'écrivant à l'adresse ci-dessus afin que nous convenions d'un rendez-vous pour un entretien.

Pour toute information sur cette enquête ou cette recherche, vous pouvez utiliser la même adresse de contact.

Merci beaucoup pour votre contribution!
Nina Pranal

Nom

Prénom

Adresse mail (si vous êtes d'accord pour que je vous recontacte si j'ai besoin d'informations en plus)

Dans quel type de bibliothèque travaillez-vous ?

Sélectionner

- Bibliothèque de lecture publique (bibliothèque municipale, BPI, etc.)
- Bibliothèque de l'enseignement supérieur (BU, bibliothèque de grande école, etc.)
- Autre

Dans quelle bibliothèque travaillez-vous ?

Quel est votre poste au sein de cette bibliothèque ?

Page 2 du questionnaire

Sur le rôle des bibliothèques en général

L'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (Évras) concerne à la fois l'information dans le domaine de la sexualité (anatomie, reproduction, contraception, prévention des IST, des grossesses non désirées, etc.) mais aussi toutes les œuvres et actions qui participent à la construction de soi et au respect des autres grâce à des relations affectives saines (notamment avec la notion de consentement et la lutte contre les VSS) et à la reconnaissance des différentes orientations sexuelles et identités de genre.

Êtes-vous d'accord avec l'idée que les bibliothèques ont un rôle à jouer dans le domaine de l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (Évras) ?

Sélectionner

- Oui
- Non
- Ça dépend
- Je ne sais pas

Pour quelles raisons ?

Si vous êtes d'accord, identifiez-vous des limites à ce rôle ?

Sélectionner

- Oui
- Non
- Je ne sais pas

Si oui, quelles sont ces limites ?

Page 3

Sur votre bibliothèque

Diriez-vous que votre bibliothèque est active dans le domaine de l'éducation à la vie relationnelle, affective, et sexuelle de ses publics (même si elle ne le formule pas ainsi) ?

Sélectionner

- Oui, très active
- Oui, plutôt
- Oui, un peu
- Non, pas du tout

Identifiez-vous des freins à la mise en place d'actions dans le domaine de l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle dans votre bibliothèque ?

Sélectionner

- Oui
- Non
- Je ne sais pas

Si oui, quels sont ces freins ?

Identifiez-vous des opportunités à la mise en place d'actions dans le domaine de l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle dans votre bibliothèque ?

Sélectionner

- Oui
- Non
- Je ne sais pas

Si oui, quelles sont ces opportunités ?

Pouvez-vous décrire des actions mises en œuvre dans votre bibliothèque qui relèvent du domaine de l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (même si elles ne sont pas présentées ainsi) ?

Quels sont vos partenaires qui participent à la mise en œuvre de ces actions (ou pourraient y participer) ?

Quelle valorisation faites-vous de ces actions et dans quels objectifs ?

Avez-vous des objectifs ou des indicateurs pour la réalisation des actions mises en place dans le domaine de l'Évras ?

Sélectionner

- Oui
- Non
- Je ne sais pas

Si oui, quels sont ces objectifs ou ces indicateurs ?

Avez-vous eu des retours positifs sur ces actions en interne ?

Sélectionner

- Oui
- Non
- Je ne sais pas

Si oui, quel était le contenu de ces retours positifs en interne ?

Avez-vous eu des retours négatifs sur ces actions en interne ?

Sélectionner

- Oui
- Non
- Je ne sais pas

Si oui, quel était le contenu de ces retours négatifs en interne ?

Avez-vous eu des retours positifs sur ces actions de la part des publics ?

Sélectionner

- Oui
- Non
- Je ne sais pas

Si oui, quel était le contenu de ces retours positifs de la part des publics ?

Avez-vous eu des retours négatifs sur ces actions de la part des publics ?

Sélectionner

- Oui
- Non
- Je ne sais pas

Si oui, quel était le contenu de ces retours négatifs de la part des publics ?

Cette démarche en faveur de la santé sexuelle des publics est-elle formalisée dans un document (document stratégique, projet d'établissement, charte, document de communication, etc.) ?

Sélectionner

- Oui
- Non
- Je ne sais pas

Si oui, quel est ce document et qu'est-ce qui a conduit à cela ?

Êtes-vous soutenus par votre gouvernance dans le cadre de la mise en œuvre d'une telle démarche en faveur de la santé sexuelle de vos publics ?

Quels moyens financiers et humains y sont dédiés ?

Selon vous quelles compétences sont nécessaires pour mener à bien des actions dans le domaine de l'Évras ? Quels besoins de formations identifiez-vous ?

Si vous avez d'autres remarques à faire sur le sujet, vous pouvez les indiquer ici :

ANNEXE 3 – LES BIBLIOTHEQUES DE LECTURE PUBLIQUE ENQUETEES

Bibliothèques enquêtées		Personnes interrogées	Fonctions	Date et durée des entretiens	
Bibliothèques municipales	Bibliothèque municipale de Lyon	Sylvie Tomolillo	Responsable du centre de ressources sur le genre ou point G	23 mai 2023, 17h - 18h45 (sur place)	
		Barbara Issaly	Responsable des collections « Santé » du département science	30 juin 2023, 13h - 14h30 (sur place)	
		Violaine Kammacher	Responsable du département jeunesse	7 juillet 2023, 15h00-15h45 (téléphone)	
	Bibliothèque Olympes de Gougues (Strasbourg)	Sabine Schwinte	Coordinatrice de l'espace « Egalité de genre », assistante en secteur jeunesse	8 décembre 2023, 15h-16h (téléphone)	
	Bibliothèques de la Ville de Paris	Bureau des bibliothèques et de la lecture	Alexandre Favereau	Chargé de mission développement et accueil des publics	27 octobre 2023, 10h-11h (sur place)
		Bibliothèque la Canopée	Sophie Bobet	Directrice	Rencontre pendant mon stage
			Julie Garnier	Médiatrice, pilote du groupe-projet Diversité et inclusion	Rencontre pendant mon stage
			Clémence Jonchère	Responsable du fonds Lija, référente du groupe Genres et féminismes	Rencontre pendant mon stage
			Elodie Cassyals	Responsable du fonds cultures urbaines, référente du groupe Genres et féminismes	Rencontre pendant mon stage
			Catherine Neveu*	Cadre du centre de santé sexuelle de Paris centre (partenaire de la bibliothèque)	14 décembre 2023, 16h30-17h30 (sur place)
		Bibliothèque Claude Lévi-Strauss	Juliette Nguyen	Responsable du fonds « Féminismes », membre de la légothèque	26 octobre 2023, 10h-12h (sur place)
		Bibliothèque Louise Michel	Mélanie Mesquita	Coreponsable du fonds jeunesse	1 ^{er} décembre 2023, 15h-16h (sur place)
			Elise Polton Virginie Feral	Chargée de l'action culturelle Coreponsable du fonds jeunesse	
		Bibliothèque Jacqueline de Romilly	Laure Vaquer	Directrice adjointe, responsable de l'action culturelle	29 septembre 2023, 15h-16h30 (sur place)
Nicolas Bardot			Responsable du fonds cinéma		
Bibliothèque Parmentier		Philippe Colomb	Directeur, membre de la légothèque	14 novembre 2023 – 10h00-11h00 (sur place)	
		Manon Maurin	Responsable de la section adulte		
Bibliothèque Françoise Sagan	Louise Ferreira	Responsable du fonds parentalité	18 octobre 2023 10h-12h00 (sur place)		
Bibliothèque Buffon	Vincent Tommy	Chargé du fonds du CDML, référent pour la constitution d'un fonds LGBTQIA+, membre de la légothèque	23 novembre 2023 10h-11h30 (sur place)		
Bibliothèque François Villon	Fabienne Le Hein	Directrice, membre de la légothèque	20 octobre 2023, 10h-11h		
Bibliothèque d'Etat	BPI	Laura Gili-Thebaudeau	Responsable du fonds dédié à la lutte contre les LGBT-phobies	6 octobre 2023, 14h-15h	

* L'astérisque signale que les personnes interrogées ne font pas partie du personnel de la bibliothèque mais qu'elles en sont des partenaires.

ANNEXE 4 – LES BIBLIOTHEQUES DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ENQUETEES

	Bibliothèques enquêtées	Personnes interrogées	Fonctions	Date et durée des entretiens
Bibliothèques universitaires	SCD Lyon 1	Véronique Reynard	Responsable des collections des BU Éducation	23 juin 2023, 14h-15h30 (sur place)
		Bridget Bowers	Responsable du fonds Aspasia à la BU éducation Lyon Croix-Rousse	27 juillet 2023 (par mail)
		Marthe Villafagne*	Cheffe de projet égalité et lutte contre les discriminations de l'université Lyon 1	6 juillet 2023, 14h30- 15h10 (téléphone)
		Jules Ronchail*	Infirmier, coordinateur des étudiant.e.s relatif à la santé du SSU	23 octobre 2023, 16h30 (téléphone)
	SCD d'Angers	Nathalie Clot	Directrice du SCD	24 mai 2023, 17h15-18h30 (présentiel)
		Maxime Szczepanski	Responsable du service des collections et des usages documentaires	10 juillet 2023 (par mail) 25 juillet 2023, 15h-15h45 (téléphone)
		Florence Hartheiser*	Médecin du SSU	24 août 2023 (par mail)
		Céline Maudet Rioual*	Infirmière, coordinatrice éducation à la santé du SSU	9 octobre 2023, 15h00-16h00 (visioconférence)
	SCD Paris 8	Catherine Dufour	Responsable de la cellule communication, référente VSS	13 octobre 2023, 16h-16h30 (téléphone)
		Alexandra Nobile	Responsable du secteur Sociologie, Féminismes et Études de genre, chargée de projet et de services innovants	22 septembre 2023, 16h30-17h30 (visioconférence)
		Mona Oiry	Responsable du département des services aux publics	22 septembre 2023, 16h30-17h30 (visioconférence)
	BULCO - Bibliothèque de l'Université du Littoral Côte d'Opale	Virginie Delrue	Chargée d'animations culturelles, des formations et des acquisitions en SVT, membre de la légothèque	20 novembre 2023 – 14h30-15h30 (téléphone)
	SCD Grenoble Alpes	Marie Dégage	Directrice des services aux publics	23 octobre 2023, 18h (téléphone)
Maxime Gatti*		Direction de la vie étudiante – chargé de la lutte contre les VSS	4 décembre 2023, 15h-16h (téléphone)	
Bibliothèques de grandes écoles	Bibliothèque sciences po Lille	Coline Blanpain	Directrice	23 mai 2023, 14h-14h30 (présentiel) 27 juillet 2023, 15h-16h (visioconférence)
		Catherine Saupin*	Responsable de la mission égalité de genre	8 septembre 2023, 15h30-16h15 (téléphone)

* L'astérisque signale que les personnes interrogées ne font pas partie du personnel du SCD ou de la bibliothèque mais qu'elles en sont des partenaires.

ANNEXE 5 – REPONSES AU QUESTIONNAIRE (DONNEES DE LA RECHERCHE)

Profil des 28 personnes qui ont répondu au questionnaire :

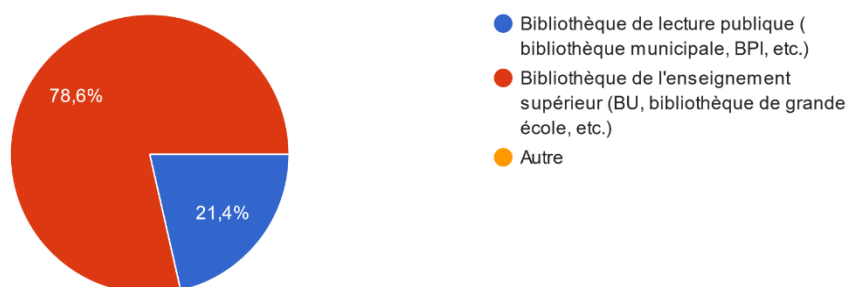
- 1) Responsable adjointe d'une médiathèque
- 2) Coordinatrice des collections jeunesse dans un réseau de médiathèques
- 3) Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques dans une bibliothèque de lecture publique
- 4) Bibliothécaire d'une bibliothèque départementale
- 5) Directrice adjointe et responsable des services aux publics et de l'action culturelle d'une médiathèque et d'une bibliothèque
- 6) Directrice adjointe, responsable du soutien à la recherche d'un SCD
- 7) Responsable adjoint d'une BU
- 8) Chargé de mission Formation aux publics dans un SCD
- 9) Directeur adjoint d'une BU
- 10) Directrice d'une BU
- 11) Responsable d'une BU
- 12) Directeur adjoint des BU et du service culturel d'une Université
- 13) Responsable du département des collections et intérim de la BU droit au SCD d'une Université
- 14) Directeur d'un réseau de BU INSPE
- 15) Responsable d'une bibliothèque hospitalo-universitaire
- 16) Directrice du SCD d'une Université
- 17) Responsable du département SID et co-responsable de la mission DD dans un SCD d'une Université
- 18) Responsable de la BU santé et responsable de la mission égalité-diversité-inclusion
- 19) Responsable du pôle documentaire d'une bibliothèque de l'enseignement supérieur
- 20) Responsable de la communication et de la formation continue au SCD d'une Université
- 21) Conservatrice des bibliothèques, cheffe du département économie gestion d'un SCD
- 21) Conservatrice des bibliothèques, cheffe du département économie gestion d'un SCD
- 22) Directrice adjointe d'une bibliothèque de santé d'une Université
- 23) Magasinière en BU
- 24) Responsable d'une BU et responsable des services aux publics du réseau des bibliothèques d'une Université
- 25) Responsable d'une bibliothèque de l'enseignement supérieur
- 26) Vidéothécaire de catégorie B dans une médiathèque
- 27) Directrice de la bibliothèque de l'INSA
- 28) Responsable du service communication et action culturelle des BU d'une Université

Parmi les 28 personnes interrogées, 22 ont des postes à responsabilité (directeur·rice, directeur·rice adjoint·e, responsable de département) et participent à donner une orientation stratégique à leur établissement.

Parmi les personnes interrogées, 6 travaillent en bibliothèque de lecture publique et 22 dans des bibliothèques de l'enseignement supérieur.

Dans quel type de bibliothèque travaillez-vous?

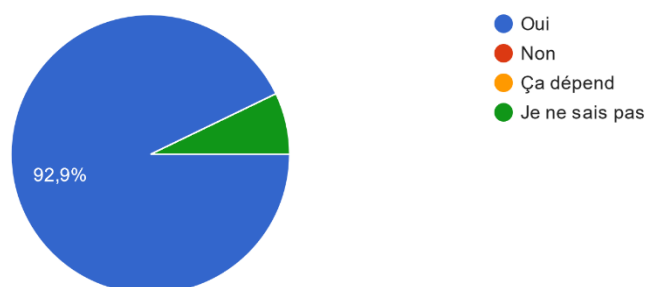
28 réponses



A la question de savoir si elles sont d'accord avec l'idée que les bibliothèques ont un rôle à jouer dans le domaine de l'éducation à la vie relationnelle, sexuelle et affective, 28 personnes ont répondu : 26 ont répondu « Oui » (1, 2, 3, 4, 5, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28), 2 ont répondu « Je ne sais pas » (6, 16).

Êtes-vous d'accord avec l'idée que les bibliothèques ont un rôle à jouer dans le domaine de l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (Evras) ?

28 réponses



Les raisons données à la réponse positive sont les suivantes :

Par leurs collections et services et leur manière de servir tous les publics, elles participent à la construction de la vie collective dans tous les domaines, et donc dans celui de l'EVRAS (1)

rôle d'information (2)

Les bibliothèques ont pour rôle d'apporter de la documentation sur tous sujets pouvant aider ses usagers, il n'y a pas de raison à ce que le domaine de la sexualité soit une exception. Dans certaines zones rurales, la bibliothèque peut par ailleurs être le seul endroit dans lequel ce genre d'information peut être trouvé.(3)

fait partie des missions des bibliothèques diffusion de la culture, de l'éducation et de l'information (4)

Car les bibliothèques sont le premier équipement culturel de proximité (culturel au sens large) (5)

Il s'agit d'informations donc nous avons un rôle (7)

Bibliothèque = lieu d'éducation. Nécessité aussi d'en faire un lieu indemne autant que possible de tout type de pression sexiste (8)

Pour participer à la lutte contre les discriminations, notamment celles qui visent les orientations sexuelles et les identités de genre. Pour participer à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles. A [...] c'est l'ensemble de l'établissement qui est mobilisé. (9)

A minima, une offre de documentation sur le sujet participe à la construction de la citoyenneté des étudiants et peut offrir une réponse à leurs besoins en terme de santé et d'information. Si on considère que les BU ont un rôle à jouer dans l'information sur les enjeux sociétaux, l'Evras en fait partie. (10)

Les BUs ont un public majoritairement étudiant, et doivent affirmer un rôle social par leurs services et collections ; dans les thématiques sur lesquelles des services & collections peuvent être utilement mis à contribution, l'EVRAS apparaît naturellement, et particulièrement en lien avec des partenaires sur les campus (vie étudiante, infirmiers, assistantes sociales, services de prévention...). (11)

Qu'importe le sujet finalement, bibliothèque et éducation sont liées. Ceci est renforcé par notre rôle d'accueil des publics avec nécessité d'instauration un lien de confiance, d'assistance et de neutralité. (12)

Participation de la bibliothèque à la réussite étudiante, qui passe notamment par le bien-être (13)

Véhiculer les valeurs de la république, d'éducation de respect des autres et de leurs différences (14)

Les étudiants en santé arrivent très tôt le matin et partent très tard le soir. Dans ce laps de temps, de nombreux échanges ont lieu entre eux et entre nous et eux. Nous sommes un support affectif pour celles et ceux qui sont éloignés de leur famille. En tenant un discours tolérant, juste et respectueux, ils nous font confiance. Les introvertis remarquent l'intérêt que nous leur portons et cela les aide à s'ouvrir à la communauté. (15)

Elle ont un rôle à jouer dans la lutte pour l'émancipation, pour la liberté d'expression, pour l'égalité des droits et sur ces questions tout particulièrement lorsqu'elles accueillent un public d'enfants, d'adolescents ou de jeunes adultes (17)

Lieu privilégié pour informer les étudiants (18)

Les bibliothèques ont un rôle d'information sur tous les sujets, et celui-ci en fait évidemment partie ! Pour ce qui est des BU, je pense que c'est extrêmement important pour nos publics, à savoir des jeunes en fin d'adolescence/début d'âge adulte, et donc encore en construction et qui ont des vies dans lesquelles ces questionnements sont particulièrement prégnants. (19)

Les bibliothèques ont un rôle social et se positionnent auprès de publics larges (dans le cas de la lecture publique, des publics jeunes, défavorisés, marginalisés... / dans le cas des BU, des publics en construction intellectuelle, sociale, professionnelle et politique). Elles sont des lieux privilégiés d'information et ont un devoir de lutte contre la désinformation. Les sujets attachés à l'Evras étant particulièrement touchés par ces problématiques de mésinformation, voire de désinformation. (20)

Rôle social des BU : informer les usagers qui sont précisément de jeunes adultes en construction de leur vie relationnelle, affective et sexuelle ; les informer par la documentation, relayer les initiatives institutionnelles de l'enseignement supérieur (par ex. la lutte contre les discriminations), organiser des conférences, discuter avec les partenaires comme le service de la médecine étudiante, faire intervenir des associations telles Aides, SOS- homophobie lors de rencontres ; et même indiquer des interlocuteurs ressources si des difficultés sont confiées par exemple au personnel à l'accueil. A un niveau interne, prévenir le harcèlement des / par les usagers et usagères. (21)

C'est un lieu d'accès à l'information et un lieu de sociabilisation. (22)

Les bibliothèques peuvent être un relai important pour offrir un cadre d'accompagnement plus large dans la vie des étudiants en plus de leurs études. (distribution de documentation, organisation de rencontres ou d'atelier, échanges avec les associations étudiantes ...) (23)

Nos bibliothèques voient passer beaucoup de jeunes personnes, qui sont concernées au premier chef par cette problématique (24)

La BU est au service de la communauté universitaire. Les violences sexistes et sexuelles dans le milieu universitaire existent et il faut une prise en charge. La bibliothèque a vocation à être un lieu relais, un lieu engagé sur ces questions. Informer, sensibiliser les personnels, les étudiantes et les étudiants. Également pour visibiliser les questions de genre > participer à la reconnaissance d'identités et d'expériences. (25)

A minima car nos collections peuvent toucher à tout type de sujet, dont celui-ci ; parce qu'en Université nous accueillons une population étudiante dont le degré d'information à ce sujet n'est pas forcément optimal et qui s'y intéresse, se pose des questions. (26)

Les raisons données à la réponse incertaine sont les suivantes :

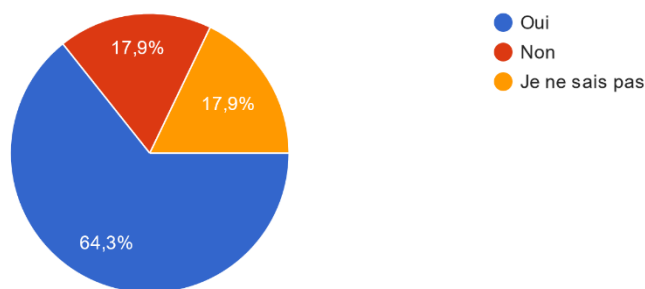
En tant que BU, nous avons un rôle social qui est évident, notamment dans le fait de proposer des espaces de travail, d'échanges et de partages, de vie culturelle, mais je ne me suis jamais posée la question de savoir si nous avons un rôle à jouer dans le domaine que vous évoquez. Pour moi, il concerne davantage les BM ou les actions de prévention menées par les services compétents de l'Université (et déployées dans les composantes/campus/et pourquoi pas les BU pour la communication) (6)

Nous n'avons jamais été interpellé sur ce sujet (16²⁴³)

A la question de savoir si les personnes interrogées identifient des limites à ce rôle des bibliothèques dans l'Evras, toutes ont répondu : 18 ont répondu « oui » (1, 2, 4, 5, 6, 7, 8, 10, 12, 13, 14, 15, 17, 18, 20, 23, 27, 28), 5 « non » (9, 19, 21, 22, 25) et 5 « je ne sais pas » (3, 11, 16, 24, 26).

Si vous êtes d'accord, identifiez-vous des limites à ce rôle ?

28 réponses



19 ont répondu pour dire quelles sont les limites qu'elles identifient. Voici leurs réponses :

Elle ne peut en aucun cas préconiser ou prescrire quoi que ce soit, elle peut simplement proposer des pistes de réflexion, de discussions, d'échanges, et des espaces propices et tolérants à toutes les questions. (1)

ne pas pencher vers le militantisme (2)

Formation, médiation (4)

La médiation uniquement (pas de rôle moralisateur), dans le respect de la neutralité du fonctionnaire (5)

La formation des agents (6)²⁴⁴.

Je ne me sentirai ni légitime ni compétent pour outrepasser mon rôle de bibliothécaire et donc de mise à disposition d'informations en organisant le type d'activités citées dans la présentation et risquant donc d'influer sur des décisions relevant de la sphère privée (7)

Pas d'expérience pour gérer les collections LGBTQI+ à part des autres / Question sur la possibilité d'organiser des réunions à mixité choisie dans une bibliothèque universitaire. (8)

²⁴³ Cette personne a toutefois tenu à préciser par mail qu'elle avait répondu un peu vite au questionnaire et ajoute que « Si ce thème n'est pas au centre de la politique de l'établissement, nous menons quand même des actions dans ce domaine que je n'ai pas listées. J'avais lu trop rapidement votre propos introductif, désolée. Nous organisons assez régulièrement des expositions ou sensibilisations aux violences sexuelles et sexistes en partenariat avec les associations comme Solidarité Femme ou d'autres et avons engagé un partenariat spécifique avec le CIDFF (centre d'information sur le droit des femmes et des familles) de [...]. Depuis cette année, nous participons notamment au dispositif Angela (lieux refuges) pour l'ensemble des bu de [...] » (mail en date du 18 octobre 2023).

²⁴⁴ Cette personne répond sur la question des limites tout en ayant répondu qu'elle ne sait pas s'il y a des limites à ce rôle.

Une partie de cette éducation peut passer par des réponses individuelles qui sont davantage dans le périmètre d'autres acteurs (médecine préventive, référent égalité homme-femmes, etc...) (10)

À mon sens, le manque de prise en compte de cet aspect dans la réflexion stratégique (pour l'instant) du SCD rend difficile l'identification de limites. On peut tout de même citer la résistance possible d'une partie de l'équipe et la concurrence (réelle ou ressentie) avec des services identifiés comme acteurs sur le sujet comme deux freins à anticiper. (11)

Il s'agit d'incarner et de mettre en œuvre le respect de la vie privée au plan déontologique, juridique et éthique. Par ailleurs, nous sommes des acteurs d'un réseau. réorienter de manière judicieuse est une nécessité. Il s'agit enfin que ce rôle soit aussi bien appréhendé en interne. Des résistances peuvent être une forme de limite. (12)

Exigences sur la qualité des sources, aspect peut-être davantage académique (13)

Clichés, stéréotypes, mémoire collective, comportement de foules (14)

Aucune relation intime (15)

Selon les types de bibliothèques les actions et les approches peuvent différer (lecture publique / enseignement supérieur et recherche) (17)

Faire intervenir des professionnels dont c'est le métier dans nos locaux. Ne pas se substituer à eux. (18)

Les bibliothèques ne peuvent pas proposer d'accompagnement personnalisé sur ces questions, et les professionnel•les qui y travaillent ne sont pas formé•es à cet accompagnement, et encore moins au recueil de récit de violences, par exemple. (20)

Les bibliothécaires ne sont pas des professionnels de santé et ne peuvent s'y substituer. Mais des formations pourraient être mises en place (23)

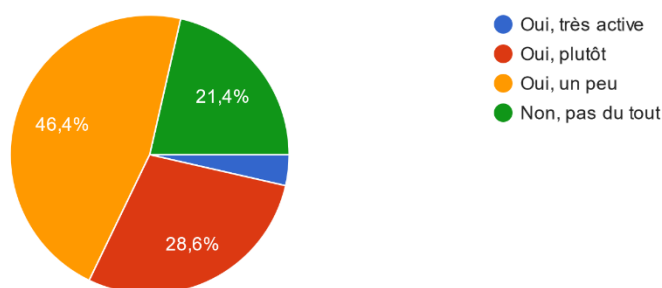
Actions menées en collaboration avec des personnels de santé et s'intégrant à un plan d'action plus large défini par la direction et les services associés à cette thématique (27)

Toute action en contexte universitaire doit se faire en lien avec les services de l'Université concernés par ces questions (médecine, mission égalité et non discrimination, etc.) (28)

A la question de savoir si les personnes interrogées considèrent que leur bibliothèque est active dans le domaine de l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle de ses publics (même si elle ne le formule pas ainsi), toutes ont répondu : 1 personne a répondu « oui, très active » (15), 8 « oui, plutôt » (2, 5, 9, 14, 21, 24, 25, 26), 13 « oui, un peu » (1, 4, 11, 12, 16, 17, 18, 19, 20, 22, 23, 27, 28) et 6 « non, pas du tout » (3, 6, 7, 8, 10, 13).

Diriez vous que votre bibliothèque est active dans le domaine de l'éducation à la vie relationnelle, affective, et sexuelle de ses publics (même si elle ne le formule pas ainsi) ?

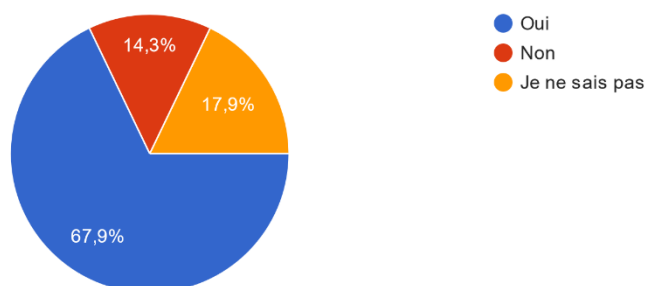
28 réponses



A la question de savoir si les personnes interrogées identifient des freins à la mise en place d'actions dans le domaine de la vie relationnelle, affective et sexuelle dans leur bibliothèque, toutes ont répondu : 19 ont répondu « oui » (1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 18, 20, 21, 22, 25, 26) 4 ont répondu « non » (9, 16, 24, 27) et 5 « je ne sais pas » (8, 17, 19, 23, 28).

Identifiez-vous des freins à la mise en place d'actions dans le domaine de l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle dans votre bibliothèque ?

28 réponses



A la question de savoir quels sont ces freins, 20 ont répondu :

Sur des sujets aussi intimes, et aussi très discutés dans les médias ces dernières années, cela demande beaucoup de délicatesse et de tact que de les aborder très ouvertement, cela peut provoquer des réticences ou agacements... Il faut savoir ouvrir des interstices sans bousculer trop vite parfois. (1)

la pudeur de ma hiérarchie vis-à-vis de ces sujets (2)

Sujet toujours un peu tabou, certaines personnes (usagers, bénévoles, élus, parfois professionnels des bibliothèques) peuvent estimer que ce sujet n'a pas à être présent en bibliothèques pour des raisons personnelles/idéologiques (tabou de la sexualité, rejet des questions de genre considérée comme trop orientée politiquement) ou estiment qu'il s'agit du rôle d'autres organismes et non de la bibliothèque. Parfois, une peur de la part des élus et du personnel/bénévole d'avoir à faire face à des tensions avec certains sujets (livres sur la sexualité orientée vers la jeunesse, questions de genres, d'orientation sexuelle). (3)

le temps! (4)

Pas toujours d'adhésion de l'équipe (5)

Le positionnement d'une majorité des agents. (6)

La limite entre la mise à disposition de l'information et la frontière entre ce qui relève de la sphère personnelle et privée (7)

On a une référente parité et lutte contre les violences sexistes, mais on n'identifie pas vraiment les actions qui seraient à mettre en œuvre et on ne sent pas non plus d'incitation à les mettre en œuvre venant de la tutelle ou des étudiant.e.s (8)²⁴⁵

S'agissant de publics adultes, nécessité de porter un discours précis (et loin des cours d'éducation sexuelle très normés voire moralisateurs) pour lesquels les bibliothécaires ne sont pas formés. Nécessité donc de travailler avec des professionnels ou des associations. Les bibliothécaires peuvent être très pertinents sur la valorisation des collections sur ces thèmes et sur une politique d'acquisition, mais au delà... (10)

Identique à ce qui a été développé il y a quelques questions : résistance possible d'une partie de l'équipe (et notamment à travers une vision d'un éloignement du " cœur de métier) et concurrence (réelle ou ressentie) ou difficulté de coordination entre différents services agissant sur le sujet (11)

²⁴⁵ Cette personne a répondu « je ne sais pas » à la question de savoir si elle identifiait des freins à la mise en place d'actions dans le domaine de l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle dans sa bibliothèque.

La formation, parfois la compétence et le temps dévolu au portage de ces objectifs de qualité du service et à l'intégration de ces sujets de manière transversale dans l'ensemble de nos activités. (12)

Une éventuelle difficulté à faire l'unanimité dans l'équipe, car cela sort des missions plus traditionnelles des BU (ceci est purement hypothétique, car il n'y a rien de mis en place en la matière) (13)

la formation insuffisante des agents de Bibliothèque - la prise de conscience collective (14)

La hiérarchie n'apprécie pas forcément l'esprit d'ouverture. (15)

Disponibilité des partenaires (18)

La formation des personnels (tout le monde ne se renseigne pas sur les problématiques relevant de l'Evras), l'impression que ce n'est pas une mission des bibliothèques Et surtout, par manque de temps, de ressources, et en l'absence de directives ou d'un cadre institutionnel. (20)

Du côté du public, il n'y a jamais beaucoup de monde qui vient aux conférences ou actions de prévention en la matière (21)

Du temps et des moyens humains pour se poser ces questions et envisager des actions. (22)

Pas assez de moyens humains (25)

Certains lecteurs plutôt conservateurs (26)

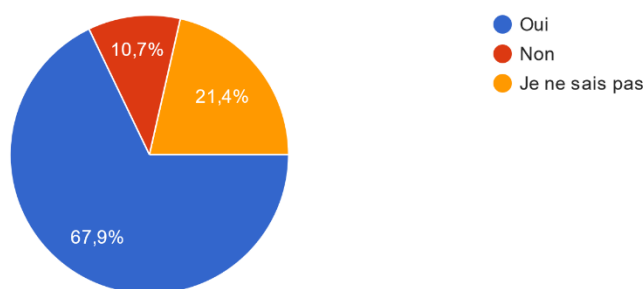
A la question de savoir si les personnes interrogées identifient des opportunités à la mise en place d'actions dans le domaine de l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle dans leur bibliothèque, toutes ont répondu : 19 ont répondu « oui » (1, 4, 5, 6, 9, 12, 13, 14, 15, 17, 18, 20, 21, 23, 24, 25, 26, 27, 28) , 3 « non » (7, 8, 22) et 6 « je ne sais pas » (2, 3, 10, 11, 16, 19).

A la question de savoir quelles sont ces opportunités, 19 ont répondu :

La Ville de Paris porte un discours très ouvert sur ces sujets ces dernières années, qui encourage ses bibliothèques à s'en emparer également. Par ailleurs, c'est une attente d'une partie des publics, à laquelle il faut pouvoir répondre. (1)

Identifiez-vous des opportunités à la mise en place d'actions dans le domaine de l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle dans votre bibliothèque ?

28 réponses



Partenariats avec d'autres structures (centre social, IREPS...ETc) (4)

Dans le cadre de partenariat avec des acteurs du quartier, lors d'évènements nationaux (5)

Travailler en collaboration avec les composantes (nous avons 11 BU pour l'Université sur 3 départements) pour davantage de proximité. (6)

Cette année, la participation de la BU à la Pride de [...]. Sinon, depuis plusieurs années, le fait d'accueillir très volontiers le service de santé universitaire. (9)

Sans être exhaustif, la revalorisation de la notion d'accueil ou la démultiplication des objets de formations et de médiation sont des leviers importants. La diversité éditoriale et les approches combinat web et médias plus anciens sont autant d'outils naturels pour cela. (12)

S'inscrire dans la politique de l'Université en la matière, relayer les informations qui en proviennent et s'appuyer dessus pour développer un fonds (13)

Actions culturelles autour du sujet , expositions, rencontres, débats, (14)

Chaque demande exprimée est une opportunité pour communiquer. (15)

Lieu d'accueil pour des événements, sur le sujet, organisés par la BU ou par d'autres acteurs (17)

Lieu hautement fréquenté. Image de "safe place" (18)

La formation aux usagers, pour apprendre à chercher l'information (en l'appliquant non pas uniquement aux recherches universitaires mais à la recherche d'information au quotidien) Les actions culturelles, la programmation scientifique La communication, en veillant à la rendre inclusive et à soigner les représentations qui sont faites, en s'éloignant des stéréotypes par exemple. (20)

Politique volontariste de la part de l'enseignement supérieur dans la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, permettant de trouver facilement des partenariats pour des actions ; importance de la question égalité femmes - hommes (21)

La mission égalité qui se décline en trois moments dans l'année : mois du genre, mois de l'égalité, mois de la diversité. (23)

collaboration avec le SSU et des associations étudiantes (24)

Relais d'actions portées par la mission Égalité de l'Université (ex. Orange Day) (25)

Un groupe projet autour de la santé (26)

Décloisonner, initier de nouvelles collaborations, être mieux identifier comme un lieu de sensibilisation dans ce domaine (27)

Nous constituons actuellement un fonds Vie étudiante qui intègre ces thématiques. (28)

A la question de savoir si les personnes interrogées peuvent décrire des actions mises en œuvre dans leur bibliothèque qui relèvent du domaine de l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (même si elles ne sont pas présentées ainsi), 24 ont répondu :

Une soirée d'échanges avec Jennifer Padjemi et Rose Lamy sur les représentations des femmes dans la pop culture, une autre sur le sexisme dans le sport... (1)

fonds divers et plutôt exhaustif sur la sexualité, le genre, les violences sexuelles faites aux femmes comme aux enfants, les relations amoureuses.... (2)

Uniquement des ouvrages présents dans la collection, regroupés ensembles au sein d'un rayonnage "vie pratique" (3)

valises thématiques (4)

Heure du conte par des drag queens, participation à la semaine de la santé mentale (accueil d'auteur jeunesse + valorisation du fonds), stand bibliothèque lors d'un forum sur la santé dans le quartier (5)

Hormis les affichages de l'Université, rien. (6)

Les expositions présentées en mai-juin 2023 dans le cadre de la Pride de [...], vous pourrez les retrouver sur notre site web. (9)

Participation aux campagnes de communication de l'Université contre les VSS, participation à la Semaine de l'égalité organisée pendant 2 ans (10)

Distribution de préservatifs dans les WC usagers, affichage régulier (dans le cadre de campagnes nationales ou d'événements locaux) sur des thématiques EVRAS particulièrement liées à la prévention des comportements problématiques. (11)

Il me semble que la médiation animale ou l'engagement à l'accueil de tous les formes d'atteinte de handicap ou de maladie psychique concourent à ces objectifs. La mise en lumière des étudiantes et étudiants eux mêmes dans les activités culturelles sont également un terreau d'initiatives favorables. (12)

NC (13)

Affichages à l'entrée de la BU - Participation à des actions INSPE, Jeu sur l'éducation à la sexualité (14)

Cet été, mise à disposition d'un réfrigérateur qui était à partager entre toutes et tous. Réunions pour fêter la fin des examens. Ouverture de la BHU la plus large possible pour faciliter la préparation aux examens. (15)

Accueil de stands d'associations ou du service de santé des étudiants par exemple (16)

Escape game sur les relations affectives et sexuelles des étudiants organisé par le SSU; accueil de stands du SSU (17)

Stands de promotion de la santé (18)

Je suis en poste uniquement depuis quelques mois, donc je ne connais pas encore tout, mais comme je suis responsable du fonds documentaire, j'ai déjà pu constater que nous disposons de quelques ouvrages en lien avec ces questions. Néanmoins, nous en avons peu, et j'en ai récemment commandé quelques-uns parmi les nouvelles parutions. Dans notre catalogue, des ouvrages ont un "tag" spécifique quand ils sont en lien avec des thématiques de santé, dont des questions de sexualité et de féminisme (ce "tag" permet de les retrouver en faisant une recherche avancée). Nous avons déjà fait des publications sur nos réseaux sociaux lors de journées particulière (la journée internationale des droits des femmes, ou le mois des fiertés par exemple), en mettant en avant nos ouvrages. (19)

C'est très maigre et ne constitue pas des actions d'Evrans en tant que telles mais : La formation aux usagers, qui s'attelle dans une certaine mesure à éduquer à la recherche d'information. La mise en place d'un fonds loisirs, parmi lequel un fonds de bandes dessinées engagées. La communication, par le relai de campagnes d'affiches anti-discriminations par exemple. (20)

Affichage sur le harcèlement ; expositions sur les thématiques sociales avec des partenaires tels la Ligue de l'Enseignement ; diffusion des infos institutionnelles en matière d'égalité femmes - hommes, en matière de lutte contre les discriminations et également de laïcité ; accompagnement dépôt de plainte pour une victime ; prise de contact auprès des étudiants ayant confié leur mal-être au cours d'activités organisées à la BU, notamment un questionnaire UX ou un atelier d'écriture. Je précise que le mal-être était affectif (isolement) mais pas directement sentimental. (21)

Une valorisation de nos fonds lors du mois du genre avec des documents traitants du sujet. Ainsi qu'une rencontre avec des doctorantes sur le thème "les études de genre et la littérature" (23)

Actions d'information sur la contraception, sur les maladies sexuellement transmissibles, achat de livres sur le sujet en concertation avec le SSU (24)

Inscription dans la programmation du Mois du genre, avec l'organisation d'une rencontre avec des doctorantes autour des apports théoriques des études de genre dans leurs travaux de recherche. Mobilisation pour l'Orange Day avec distribution de violentomètres et flyers pour la sensibilisation à l'élimination de la violence envers les femmes. (25)

Semaine bien-être, actions de sensibilisation contre les VSS, Foodtalk, atelier feelgood... (27)

Accueil de stands d'autres services / relai de leurs informations, acquisition d'ouvrages, événements intégrant ce type de thématique. (28)

A la question de savoir quels sont leurs partenaires qui participent à la mise en place de ces actions (ou pourraient y participer), 21 personnes ont répondu :

Les collègues de la direction de quartier, les libraires (5)

Service dédié à l'Université ou dans la composante. (6)

Syndicats étudiants, Médecine universitaire, chargée de mission Parité et luttes contre les violences sexuelles et sexistes (8)

Le SDSU : actions de prévention/sensibilisation autour de la sexualité. Et rdv à venir avec l'association Grey Pride [...] pour mettre en place des actions sur le thème des orientations sexuelles, avec une dimension intergénérationnelle. (9)

VP en charge de la responsabilité sociétale, médecine préventive, associations étudiantes; (10)

Service de la vie étudiante, Pôle Etudiant Prévention santé et handicap, ministère de l'enseignement supérieur... (11)

Au sein de l'Université, le travail entre plusieurs services (étude, action sociale, culture...) me paraît essentiel de même que l'ouverture aux partenariats avec les acteurs de la vie locale (lecture publique, socio-culturel, collectivités, associations...) (12)

NC (13)

Service Culturel, Service Recherche (pratiques dans l'éducation) , Direction INSPE (14)

Les collègues de la BHU (15)

Associations, médecin de prévention, psychologue (16)

SSU, mission égalité diversité (17)

Service de Santé Etudiante, associations étudiantes, services sanitaires des étudiants en santé (18)

Nous avons notamment les Étudiants Relais Santé qui peuvent faire un travail sur le sujet. (19)

Ce n'est pas le cas, mais nous pourrions travailler avec le service social/médical de l'Université (20)

Médecine étudiante, CVEC, services sociaux CROUS, associations d'éducation populaires (21)

Des collègues, des enseignants (23)

SSU, associations étudiantes (24)

Mission Égalité de l'Université. Doctorantes et doctorants, enseignantes et enseignants (25)

SIMPPS, pôle médico-psycho-social, CPTS, SVEU, Amicale étudiante, centre des activités Physiques et sportives, comité d'action sociale, pôle RH et CVT, DDRS (27)

Le SUMP, la mission égalité, la Direction de la communication. (28)

A la question de savoir quelle valorisation les personnes interrogées font de ces actions, 18 ont répondu :

Communication en amont puis en aval, inscription dans nos bilan annuels. (1)

plutôt dans la médiation du quotidien : s'assurer que les documents sont variés, représentatifs et les mettre en avant (2)

sélections thématiques en plus de la communication (affiche, flyer, agenda trimestriel, site internet). Objectif d'éducation (5)

Aucune. (6)

Nous inscrivons nos actions dans le cadre de la politique menée par notre vice-présidente Egalité sur le campus. (9)

Jusqu'alors, valorisation de collections en lien avec les thèmes, c'est un peu tout. (10)

Ces actions sont particulièrement des actions de communication (donc de valorisation). L'objectif est à mon sens peu clair, la bibliothèque est plus conçue comme un lieu de passage donnant de la visibilité qu'un service particulièrement "partie prenante" sur ces sujets. (11)

Pour le moment, on se limite à une valorisation classique de communication institutionnelle et par la proposition de partenariats à la politique de l'établissement. Nous n'avons rien de spécifique ou de grande ampleur à ce stade. (12)

NC (13)

Annnonce Facebook, communication institutionnelle, public cible les étudiants (14)

J'en parle pour justifier le taux de fréquentation. (15)

Communication sur les stands et ateliers. Objectifs de développement de partenariat ou de soutien à des associations mais ce sujet n'est pas un axe stratégique du projet d'établissement (16)

Communication sur les réseaux sociaux notamment; objectif de démontrer le caractère ouvert et accueillant de la BU pour toutes et tous. (17)

Information des étudiants (18)

Pas de valorisation (20)

Je ne suis pas sûre de bien comprendre le terme valorisation. S'il s'agit de la com', le slogan de l'[Université] est "socialement engagé" et l'Université relaye nos initiatives, notamment la vice-présidence égalité FH [...](21)

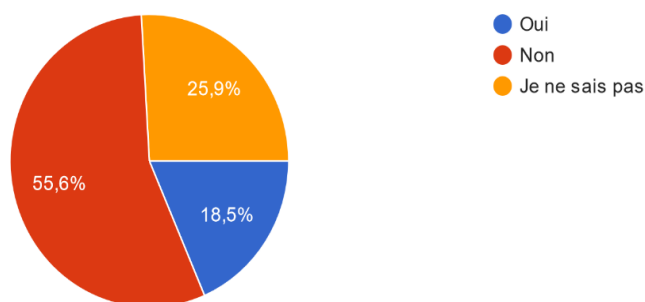
Manifestation culturelle (rencontre) avec valorisations documentaires. Permettre aux étudiant-es de s'approprier des notions, courants, autrices et approches pertinentes sur la question du genre en littérature. Campagnes de communication autour de l'égalité, des VSS. Intégration dans la communauté universitaire. (25)

Bilan en conseil de la documentation, présentation en comité de dérivation et en réunion campus avec les étudiants (27)

A la question de savoir si les personnes interrogées ont des objectifs ou des indicateurs pour la réalisation des actions mises en place dans le domaine de l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle, 27 ont répondu, 15 ont répondu « non » (2, 3, 4, 6, 7, 9, 10, 11, 12, 16, 18, 22, 23, 24, 25, 7 « je ne sais pas » (8, 14, 17, 19, 20, 21, 26) et 5 « oui » (1, 5, 15, 27, 28).

Avez-vous des objectifs ou des indicateurs pour la réalisations des actions mises en place dans le domaine de l'Evras ?

27 réponses



A la question de savoir quels sont ces objectifs ou ces indicateurs, 7 ont répondu :

Nous souhaitons que l'égalité femme-homme, la lutte contre les violences sexistes et sexuelles et contre toute forme de discrimination se reflètent dans les choix de thèmes des actions que nous programmons, mais également dans le choix des intervenant-es ou des œuvres qui nous inspirent... L'objectif étant de sensibiliser, d'ouvrir le dialogue, aussi bien avec les publics qu'en interne avec les collègues. (1)

indicateurs : fréquentation de l'action culturelle + prêts de la sélection thématique (5)

bonne question en fait, comment mesurer ce travail sur la qualité relationnelle, les acquis de l'enseignement et une contribution à une forme d'estime de soi ? (12)

NC (13)

Le sourire des étudiants, leur bien-être. (15)

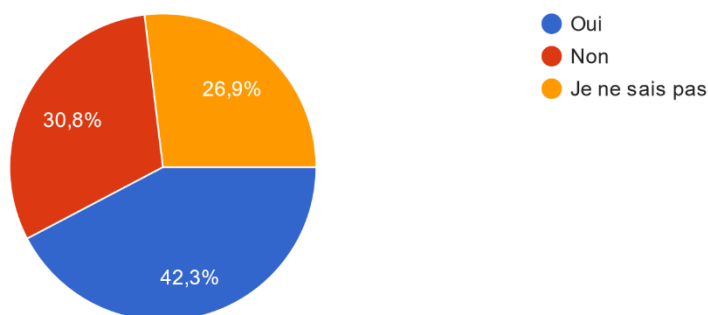
Répondre aux 17ODD, favoriser le bien-être des étudiants, nous suivons l'activité en mesurant le nombre d'activités/an (27)

Ils ne sont pas encore en place. (28)

A la question de savoir si les personnes interrogées ont eu des retours positifs sur ces actions en interne, 26 ont répondu : 11 ont répondu « Oui » (1, 2, 5, 9, 11, 16, 20, 21, 24, 25, 27), 8 ont répondu « Non » (3, 4, 6, 8, 10, 15, 22, 28) et 7 « Je ne sais pas » (12, 14, 17, 18, 19, 23, 26).

Avez-vous eu des retours positifs sur ces actions en interne ?

26 réponses



A la question de savoir quel était le contenu positif de ces retours en interne, 12 ont répondu :

(1) Collègues très intéressés, fiers de participer à certains événements ou simplement curieux.

collègues qui sont de plus en plus sensibilisés à ces questions, entre autres, je pense, car je mets l'accent sur des acquisitions en ce sens (2)

public nombreux, échanges très positifs avec le public (5)

Retour positif de la direction de la communication, de la Maison de l'étudiant/espace culture, de certains enseignants et de la VP Egalité sur le campus. (9)

Une partie des collègues impliquées et assurées que la BU a bien un rôle social à jouer ont des retours tout à fait positifs sur le fait que ces affichages et ce service soit déployé à la BU. (11)

Intéressant pour les étudiants (16)

Sur le fonds BD : des acquisitions qui plaisent parce qu'engagées et de qualité (20)

(21) Remerciements, et offre de partages de tâches par exemple pour créer un événement culturel

bonnes réactions du public étudiant = satisfaction des collègues (24)

Actions reçues positivement par les collègues (25)

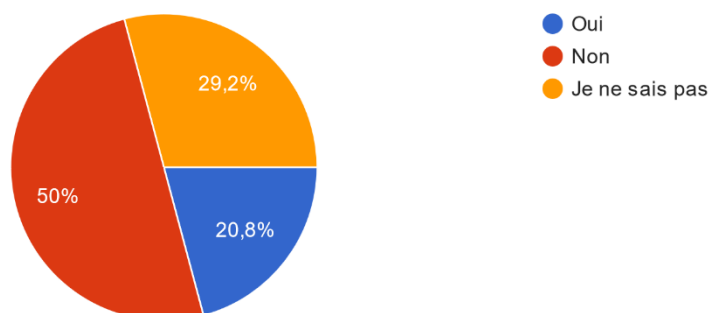
Enthousiastes et en demande de poursuivre les actions (27)

Concernant le fonds VIe étudiante, il est trop tôt pour se présenter. (28)

A la question de savoir si les personnes interrogées ont eu des retours négatifs en interne, 24 ont répondu : 12 ont répondu « Non » (1, 3, 4, 6, 9, 10, 21, 23, 24, 27, 28), 7 « Je ne sais pas » (11, 12, 14, 17, 18, 19, 26), 5 « Oui » (2, 5, 15, 16, 20).

Avez-vous eu des retours négatifs sur ces actions en interne ?

24 réponses



A la question de savoir quel était le contenu de ces retours négatifs en interne, 7 ont répondu :

Certains collègues se disent saturés par ces sujets, qu'ils estiment entendre trop dans les médias. (1)

de la part de mon responsable, à propos de certains contenus pour les enfants, par exemple "Le rose le bleu et moi" d'Elise Gravel (par rapport aux questions de transidentité) (2)

la sexualité ne doit pas être un sujet abordé en action culturelle pour certains collègues (confusion entre les drags queen et l'affichage d'une sexualité) (5)

dans mon poste précédent, il peut y avoir de vives oppositions dès que l'on touche à des sujets liés à la sexualité ou au genre (12)

Ce n'est pas notre rôle. (15)

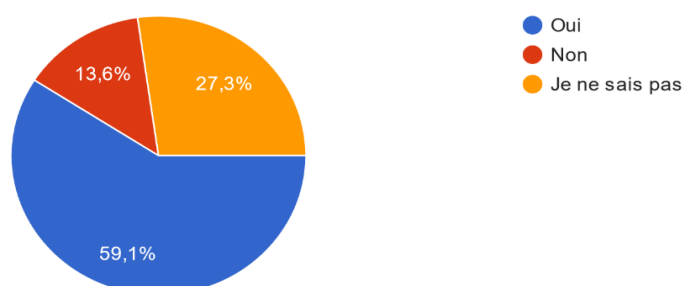
Quelques remarques sur le fait que la BU n'est pas le lieu idéal pour ce genre d'action. Remarques négatives rares cependant. Ce sont en priorité les questions de genre qui intéressent les étudiants (16)

Sur le fonds BD : des acquisitions qui déplaisent parce qu'engagées (20)

A la question de savoir si les personnes interrogées ont eu des retours positifs sur ces actions de la part des publics, 22 ont répondu : 13 « Oui » (1,2, 3, 4, 5, 15, 16, 21, 23, 24, 25, 27, 28), 6 « Je ne sais pas » (11, 12, 14, 17, 19, 20) et 3 « Non » (6, 10, 22).

Avez-vous eu des retours positifs sur ces actions de la part des publics ?

22 réponses



A la question de savoir quel était le contenu de ces retours positifs de la part des publics, 13 personnes ont répondu :

Actions qui remplissent l'auditorium, public plus jeune, différent du public habituel. Beaucoup de compliments en direct, de joie exprimée pendant ces événements. (1)

en particulier sur la variété des supports disponibles pour l'éducation à la sexualité pour tous les âges, et spécifiquement pour les ados ; un retour très positif d'une maman par rapport à "Les filles" de Rosenstielh, qui est tombé par hasard entre les mains de sa fille, victime de violences sexuelles et qui a permis de débloquent des choses en terme de parole (2)

Des adolescents ont été contents de trouver des ouvrages relatifs à la sexualité, les questions de genre et l'homosexualité. (3)

Répond à un besoin (4)

Un retour ni positif ni négatif est fait régulièrement quand le stock de préservatif est épuisé (c'est souvent le cas), ce qui signifie a minima que le service est repéré... (11)

Nous les comprenons. (15)

Comme indiqué plus haut (16)

Des likes sur nos publications sur les réseaux sociaux ? Mais ce n'est pas très parlant...! (19)

Remerciements dans le livre d'or et commentaires à l'accueil (21)

La valorisation et le rencontre n'a pas encore eu lieu mais les personnes sollicités ainsi que des enseignants étaient motivés par le projet (23)

Des publics intéressés et qui ont été au rendez-vous lors des actions proposées (24)

Intérêt fort pour les actions de valorisation autour des questions de genre (qui entrent en résonance avec les sujets de recherche de doctorantes et doctorants) (25)

Idem interne (27)

A la question de savoir si les personnes interrogées ont eu des retours négatifs sur ces actions de la part des publics, 22 personnes ont répondu : 12 « Non » (3, 4, 6, 10, 11, 15, 18, 21, 22, 24, 27, 28), 9 « Je ne sais pas » (1, 5, 12, 14, 17, 19, 20, 23, 25), 1 « Oui » (2).

A la question de savoir quel était le contenu de ces retours négatifs de la part des publics, 4 ont répondu :

Rien d'exprimé en direct. (1)

retours négatifs par rapport à la valorisation : exemple une maman qui aurait aimé qu'un macaron indique en couverture que "ce livre est à lire accompagné des parents" (je lui ai expliqué que l'homophobie est illégale en France et que nous ne sommes pas censeurs, ce qui a émergé vers des explications sur la loi de 49, échanges très intéressants au final) (2)

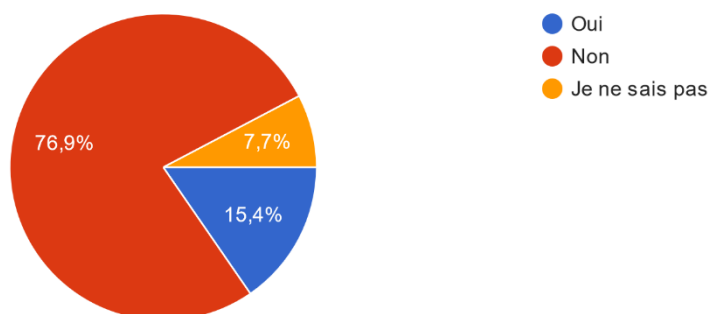
Aucun retour négatif de la part des publics, mais petite bibliothèque rurale avec une collection limitée en ce sens et pas d'animations organisées sur ce sujet pour le moment. (3)

Non, pas de retour négatif, néanmoins quand on participe à cet événement-concours de la Ligue de l'Enseignement, je me dis toujours qu'on va avoir des remarques ! <https://laligue13.fr/evenement-culture/concours-photos-discrimin-action> (21)

A la question de savoir si cette démarche en faveur de la santé sexuelle des publics est formalisée dans un document (document stratégique, projet d'établissement, charte, document de communication, etc.), 26 ont répondu ; 20 « non » (1, 2, 4, 5, 6, 7,8,11, 12, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 22, 24, 25, 27, 28), 4 « Oui » (3, 14, 21, 23), 2 « Je ne sais pas » (9, 10).

Cette démarche en faveur de la santé sexuelle des publics est-elle formalisée dans un document (document stratégique, projet d'établissement, charte, document de communication, etc.) ?

26 réponses



A la question de savoir quel est ce document et qu'est-ce qui a conduit à cela, 7 ont répondu :

Au sein de la charte documentaire de l'établissement, il a été mentionné que les questions relatives à la sexualité devaient être inclus au sein d'un rayonnage "vie pratique" (3)

Je peux me renseigner, peut-être que ce document existe. (9)

Je ne sais pas si ce document existe dans l'Université. (10)

cette question est réduite à la "santé sexuelle" du coup je crains d'avoir été hors sujet ? (12)

Action culturelle, journée d'études sur l'éducation à la sexualité (14)

Mission égalité femme homme, portée par une vice présidente [de l'Université] ; centre de Santé sur deux campus ouverts pour les consultations aux étudiants et proposant aussi des conseils en santé mentale Existence d'un service pour le respect et l'égalité à [l'Université], doté d'une ligne d'écoute.

C'est un événement qui s'inscrit au sein de [...] l'Université (23)

A la question de savoir si les personnes interrogées sont soutenues par leur gouvernance dans le cadre de la mise en œuvre d'une telle démarche en faveur de la santé sexuelle de leurs publics, 16 ont répondu :

Oui (1)

Non (2)

Aucun problème quant à la mise en place d'une petite collection dans ce domaine de la part de la collectivité de tutelle qui a estimé que, compte tenu du fait que nous sommes une petite bibliothèque rurale, il était intéressant de s'emparer de ce genre de sujet, afin de compenser un manque d'autres administrations publiques sur le territoire (3)

oui (5)

Non (7)

Oui, clairement. (9)

Il n'y a pas à ce jour d'action de la BU dans le domaine. Nous avons accompagné ponctuellement l'Université sur des actions précises, mais qui n'ont pas donné lieu, à ma connaissance, à une démarche concertée des services. (10)

Oui au niveau de la présidence de l'Université, dans la logique d'une implication volontariste de celle-ci dans ces problématiques. (11)

OUI, c'est la direction qui a validé le projet , le réseau des BU INSPE y participe (14)

Non (15)

Non ce n'est pas un axe de l'établissement contrairement à la précarité et au bien-être (16)

Oui (17)

Je dirais que oui, mais c'est à nous d'initier (21)

Oui (23)

Oui (24)

Pas la santé sexuelle en particulier mais le bien-être oui (27)

A la question de savoir quels moyens financiers et humains y sont dédiés, 15 ont répondu :

Moyens humains : 2 pilotes + 1 référent sur ces sujets / Moyens financiers : aucun en particulier pour le moment (1)

pas de moyens spécifiques (2)

La collection comprend une quarantaine d'ouvrages dans ce domaine. Pas vraiment de moyen humain pour traiter cette partie de la collection en elle-même du fait de sa petite taille, mais une veille pour mettre à jour cette partie de la collection est effectuée, comme pour le reste du fonds de la bibliothèque. (3)

3 personnes, financement variable chaque année, environ 400€ (5)

A la BU : 2 personnes impliquées. Au SDSU : 2 infirmières. Côté financier : pour l'instant ça correspond aux frais engagés pour les expos présentées cette année, projet pour lequel on a bénéficié d'une aide financière de la commission culture de l'établissement. (9)

Au niveau de la BU, aucun moyen financier n'est déployé : les produits sont fournis par des services partenaires, et mis à disposition par les personnels de la BU (investissement humain limité, donc) (11)

kit de communication, intervenants, table rondes, Bibliothécaires acteurs (jeu) (14)

Aucun moyen financier ; les moyens humains sont ceux pour lesquels nous sommes payés. (15)

Zéro (16)

Ne s'applique pas (pas de financements en propre sur le SCD) (17)

10% ETP pour la mission EDI dans chaque BU. 30% de ma fiche de poste pour animer le réseau et mettre en place des partenariats (18)

S'agissant de documentation, les documents de la BU médecine sont ceux qui bien sûr comportent le plus d'ouvrage typés santé sexuelle, et tous les campus peuvent se les procurer grâce à un service de navette ; mais par ailleurs, il y a des collections de type santé et développement personnel sur tous les campus. Au niveau du SCD, nous avons un référent égalité FH. (21)

Aucun directement (22)

Peu/pas de moyens financiers à l'échelle de la bibliothèque, les collègues (23)

Aide ponctuelle de la direction des études et de la CVEC (27)

A la question de savoir quelles sont, selon les personnes interrogées, les compétences nécessaires pour mener à bien des actions dans le domaine de l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle et quelles sont les besoins de formations qu'elles identifient, 16 ont répondu :

Beaucoup de patience et de tact. Des actions de sensibilisation peuvent être utiles mais peuvent aussi braquer certaines personnes. (1)

Des formations spécifiques pour apprendre à connaître les collections d'ouvrage, les organismes/associations avec lesquels faire des partenariats pour mener des animations ou avoir une aide au choix des documents, et pour savoir comment aborder le sujet avec les élus, usagers et le reste du personnel d'une bibliothèque. (3)

Le contexte du jeune adulte aujourd'hui: besoins, organisation quotidienne, évolution des pratiques... (6)

On n'a pas traduit cela en compétences spécifiques, en tout cas pas pour l'instant, mais la question mérite d'être posée, idem pour les formations du coup. (9)

Compétences pour trouver le bon positionnement dans le ton et dans les actions. (10)

Communication, relation partenaires (institutionnels et associatifs), veille active sur les problématiques. (11)

une refonte des questions d'accueil en formation initiale et une explicitation dans nos missions de même qu'une valorisation dans les politiques d'établissement et les carrières des agents (12)

Formations et sensibilisations régulières pour faire évoluer les mentalités, témoignages d'association, des victimes,... (14)

Du bon sens, de l'écoute, de l'humilité et de l'humanité. (15)

Savoir-être, soft skills... (17)

Je pense que si l'on veut mettre en place des animations plus poussées (des débats, des expositions etc.), il faudrait d'abord que les agent.e.s soient formé.e.s à ces questions, pour que par exemple les différentes notions qui sont très complexes (identités de genre, harcèlement, consentement etc.) soient bien définies. (19)

Des formations génériques (qu'est-ce que l'Evras, quelles sont les problématiques liées, en quoi sont-elles réelles et en quoi les bibliothèques ont une mission à ce niveau), et des plus spécifique (comment accompagner tel ou tel public, comment mieux communiquer, comment faire de la prévention... le tout appliqué aux spécificités et aux missions des bibliothèques) (20)

Il faut collaborer avec des professionnels de santé ou des services sociaux, ou encore des éducateurs ou des membres d'associations reconnues. (21)

Connaissances du domaine, aisance orale, bon relationnel (22)

Médicales, psychologique (23)

Formation PSSM, accueil des publics (27)

A la dernière question qui proposait aux personnes interrogées de faire d'autres remarques sur le sujet si elles en ont, 8 ont répondu :

Bon courage pour le mémoire ! Sujet très intéressant et original ! (7)

le sujet mérite d'être posé et défini par des exemples pour des réponses plus optimales mais très clairement on n'est encore au début, je suis en difficulté pour répondre aux toutes dernières questions (12)

Sujet sensible selon les milieux sociaux professionnels des étudiants (14)

Votre sujet est très intéressant c'est pourquoi j'y ai répondu. J'espère que mes remarques vous serviront. Bon courage (15)

Je ne suis pas à un poste en gestion sur ces questions mais je pense important que les bibliothèques travaillent sur ce sujet (17)

J'étais enseignante avant de devenir bibliothécaire, et je constatais qu'en lycée, très peu de cours ou d'ateliers étaient proposés sur la question, ce que je trouve très dommage... Je suis dans le milieu des bibliothèques depuis peu de temps, mais j'ai là encore l'impression que cela se fait malheureusement assez peu ! Je suis dans une Université de sciences et techniques cela dit, donc cela se fait peut-être davantage en SHS. Ce sont des questions qui intéressent le public étudiant, donc je trouverais ça pertinent d'organiser par exemple des conférences / débats à la BU, en invitant un expert / auteur d'ouvrage. (19)

J'ai essentiellement parlé des BU puisqu'elles constituent mon quotidien actuellement, mais la lecture publique rencontre d'autres enjeux absolument essentiels à ce niveau également, et peut-être un peu plus facilement "défendables" en matière de missions. Ce sujet est passionnant, merci et bon courage pour votre mémoire ! (20)

ANNEXE 6 – FICHE ACTION : ACQUERIR, METTRE A DISPOSITION ET VALORISER UN FONDS DE BROCHURES ET FANZINES SUR LES THEMATIQUES DE LA SANTE SEXUELLE ET DE LA VIE AFFECTIVE

Domaine concerné : Collections

- **Détails de l'action**

On peut proposer une boîte ou un présentoir dans laquelle se trouveraient des brochures et fanzines en lien avec la santé sexuelle et la vie affective. Ce présentoir ou cette boîte pourrait s'intituler : « Brochures sur les sexualités et la vie affective ».

En fonction de la documentation rassemblée, on décidera s'il vaut mieux la rendre disponible en libre-accès (parce qu'on a une source d'approvisionnement sûre), la rendre disponible en libre consultation sur place (en faisant savoir qu'elle est accessible en ligne) ou la rendre disponible à l'emprunt (quand il s'agit de petits livrets).

- **Origine de l'idée**

Elle est inspirée par les deux boîtes mise à disposition en consultation libre au fanzinarium de la Ville de Paris et intitulé « Féminismes » et « LGBTQIA+ »²⁴⁶ qui témoignent de la vitalité et de l'inventivité de la production dans ce domaine.

- **Objectifs**

- Fournir de l'information dans le domaine de la santé sexuelle dans un format court, plaisant et créatif.
- Faire connaître les débats d'idées, des réflexions engagées et parfois militantes sur les questions de la vie sexuelle et affective en visibilisant les paroles de personnes marginalisées (personnes trans, personnes handicapées, personnes intersexes, personnes ayant le VIH, personnes homosexuelles, etc.).

- **Outils**

Pour constituer ce fonds de brochures et de fanzines (dans la mesure du possible gratuitement ou à très faible coût : celui de l'impression ou des frais postaux pour l'envoi à la bibliothèque), on pourra s'appuyer sur :

- Le site de santé publique France ²⁴⁷ :

Ces documents recensent les brochures produites par santé publique France:

- Outils sur la santé sexuelle à destination du grand public (santepubliquefrance.fr)
- Outils sur la santé sexuelle à destination des jeunes (santepubliquefrance.fr)

²⁴⁶Voir leur site : Catalogue en ligne [Le Fanzinarium](#)

²⁴⁷En bas de la page vers laquelle conduit le lien on trouvera un ensemble de brochures produites par santé publique France pour informer dans le domaine de la santé sexuelle.

- Outils sur la santé sexuelle à destination des personnes migrantes (santepubliquefrance.fr)

- Les brochures rendues accessibles par le centre de documentation du planning familial

Par exemple :

- un guide pratique sur l'endométriose et l'adénomyose
- une brochure sur la santé menstruelle
- une brochure sur les règles
- un guide sur l'IVG

- Les brochures du centre Hubertine Auclert

- Les brochures des centres ressources INTIMAGIR (centres qui écoutent et informent les personnes en situation de handicap sur leur vie intime, affective, sexuelle, la parentalité et les violences sexuelles)

Par exemple :

- La déclaration sexualité et handicap en FALC
- Mon corps, moi et les autres (guide à destination des personnes ayant des troubles du spectre autistique)
- Le consentement de la personne en situation de handicap – guide en FALC

- Le site de l'association Outrans (dans l'onglet ressources) qui propose trois brochures :

- Brochure Dicklit et T Claques - OUTrans - Association féministe d'autosupport trans à Paris
- Brochures OPÉ-TRANS (anciennement Mt*/Ft*) - OUTrans - Association féministe d'autosupport trans à Paris
- Brochure Hormones et parcours trans - OUTrans - Association féministe d'autosupport trans à Paris

- Les brochures de l'association Contact

- Et si mon enfant était homo ? Bi ? Trans ?
- Homo ? Bi ? Trans ?... Et alors ?
- Homophobie et éducation, Prévention des conduites à risque à l'adolescence

- Les brochures signalées par le centre de documentation du planning familial belge. Elles sont indiquées comme gratuites et peuvent parfois être téléchargées en pdf (c'est indiqué par une petite icône).

- Les brochures de prévention du VIH :

- Brochures / Flyers | Plateforme Prévention Sida (preventionsida.org)
- Guide-PrEP-2018-FR-BAT.indd (aides.org)
- Sexe et Santé, une brochure pour les gays vivant avec le VIH - Sida Info Service (sida-info-service.org)

- Les brochures recensées par la cité de la santé :

- <https://www.cite-sciences.fr/fr/au-programme/lieux-ressources/cite-de-la-sante/chercher-de-la-documentation/des-brochures-sur-la-sante/brochures-contraception-sexualite/>

- Brochures IST et VIH sida - Des brochures sur la santé - Chercher de la documentation - Cité de la santé - Lieux ressources - Au programme - Cité des sciences et de l'industrie (cite-sciences.fr)

- Les brochures de SOS homophobie :
 - Sur le bout des lèvres | SOS homophobie (sos-homophobie.org)
 - Tomber la culotte #2 | SOS homophobie (sos-homophobie.org)
 - Livret c'est comme ça.pdf (sos-homophobie.org)

- Les brochures du collectif intersexe activiste
(Association militante qui s'oppose à certaines pratiques médicales toujours en cours sur les enfants intersexes en France, à savoir les modifications des caractéristiques sexuelles d'enfants (chirurgicales et hormonales) non consenties pour des raisons qui ne sont pas des raisons de santé mais de correspondance aux normes de genre. Dans cette lutte elle s'appuie sur des instances internationales, comme le Comité contre la torture de l'ONU et le Conseil de l'Europe, mais aussi, en 2017, sur la délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT, sur le Défenseur des droits ainsi que sur le Conseil d'Etat (2018))²⁴⁸.
 - Brochure Parents (cia-oiifrance.org)
 - parents_toolkit_intersex_fra_es_web.pdf (wordpress.com)

- Les plaquettes de l'ANCIC (Association nationale des centres d'IVG et de Contraception)
 - La contraception: une histoire d'hommes aussi... | Réseau Périnatal Centre-Val de Loire (perinatalite-centre.fr)
 - Depliant-ANCIC-HD-PANT258c+Noir-MdeParislight.pdf

- Les fanzines et brochures en ligne disponibles via le catalogue du collectif Big Tata (le premier réseau des bibliothèques et centres d'archives LGBTQIA+)

- Les livrets de l'association Stop harcèlement de rue
 - <http://www.stopharcelementderue.org/wp-content/uploads/2023/10/guides-stop-harcelement-de-rue-2023.pdf>
 - <https://www.calameo.com/read/00518666567eab0cc63d8>

- Le site infokiosques.net dans le thème « sexualités, vie affective », « corps, santé, antivalidisme », « Féminisme, (question de) genre » et « transpédégouines, queer » où on trouvera de nombreuses brochures en accès libre rédigées par des collectifs ou personnes individuelles (étant donné la profusion, un travail de sélection est à faire).

Exemples :

- [un corps de femme - version livret.pdf \(infokiosques.net\)](#)
- [Pourquoi le rose ? \(infokiosques.net\)](#)
- [lamour le sexe pourquoi j'ai deserte-32p-A5-cahier.pdf \(infokiosques.net\)](#)
- [pourquoi-avons-nous-besoin-d-un-feminisme-sourd-cahier-couleur.pdf \(infokiosques.net\)](#)

²⁴⁸Voir la fiche pratique du gouvernement sur le respect des droits des personnes intersexes et cette vidéo qui s'ouvre sur une présentation très claire de ce que signifie être intersexe et présente la lutte contre certaines pratiques médicales toujours pratiquées sur des enfants intersexes.

Travail de recherche qui n'est pas exhaustif et gagne à être poursuivi avec une attention particulière à la qualité des brochures et fanzines proposés.

- **Budget**

- Budget pour payer les frais d'envoi postaux de certaines brochures (ou alors aller chercher directement les brochures auprès des associations quand c'est possible).
- Budget pour imprimer et agraffer les brochures
- Achat ou récupération d'une boîte ou d'un présentoir pour y ranger le fonds

- **Matériel**

- Boîte ou présentoir pour mettre en vue les brochures et fanzines
- Signalétique
- Eventuellement : matériel d'équipement

- **Préparation**

- Réaliser une fiche-domaine afin d'avoir les critères de sélection des brochures qui feront partie du fonds.
- Sélectionner les brochures. Décider de leur type de mise à disposition.
- Imprimer les brochures choisies, les relier / se faire envoyer les brochures choisies quand c'est possible.
- Décider si un équipement est nécessaire pour toutes les brochures ou seulement pour les plus fragiles ou pour aucune d'entre elles sachant qu'on pourra mettre à recycler et réimprimer celles qui sont trop abîmées.
- Éventuellement : les envoyer au service de catalogage pour qu'elles soient référencées dans le catalogue.

- **Mise en œuvre**

- Préparer la boîte/le présentoir qui accueillera les brochures (lui donner un nom : Brochures sur la vie affective et les sexualités et inscrire « En libre accès », « A consulter sur place » ou « disponible à l'emprunt » selon le cas).
- Installer les brochures dans la boîte/le présentoir.
- Lui choisir un espace .

- **Suivi de l'action**

- Il faudra qu'il y ait une personne référente pour ce petit fonds : elle sera référente pour son entretien et en charge des nouvelles acquisitions.

- **Pistes d'évaluation**

- Si les brochures sont consultables sur place uniquement, on pourra prendre le temps d'observer si des usagers les consultent et s'ils sont empruntables, on pourra consulter leur taux d'emprunt.

- **Prolongement ou pistes complémentaires**

- Question de la classification du fonds (est-ce qu'on le laisse en « vrac » ou est-ce qu'on le classe par thématique ?).

ANNEXE 7 – FICHE ACTION : AMELIORER L'ACCUEIL DES PERSONNES TRANSGENRES

Domaine concerné : L'accueil

- **Détails de l'action**

Autoformation de l'ensemble de l'équipe lors d'une demi-journée grâce à un World Café et aux fiches-outils de la Légothèque. Le World Café est une méthode d'éducation populaire qui consiste à inviter des groupes à réfléchir collectivement à plusieurs questions et à y apporter des réponses en se nourrissant de la réflexion des groupes précédents.

- **Origine de l'idée**

La bibliothèque Claude Lévi-Strauss et la bibliothèque Louise Michel de la Ville de Paris qui ont mis en place un tel processus d'auto-formation.

- **Objectifs**

- Lutter contre les discriminations envers les personnes transgenres
- Fédérer l'équipe, la sensibiliser et la former à l'accueil des personnes transgenres
- Rassembler de nouvelles idées pour rendre la bibliothèque plus accueillante encore, faire de la bibliothèque un espace *safe* pour les personnes transgenres²⁴⁹
- Avoir des procédures d'accueil communes
- Mettre en place de nouveaux services

- **Outils**

- Les fiches de la Légothèque disponibles en ligne

- **Matériel**

- Tables, chaises, grandes feuilles de papier, stylos, tableau (ou document vidéoprojeté)

- **Préparation**

Les personnes volontaires pour préparer cet atelier doivent prendre connaissance des fiches de la Légothèque, définir à l'avance les questions sur lesquelles les groupes vont travailler et les inscrire sur les grandes feuilles de papier (une question par feuille).

Exemples des questions choisies à la bibliothèque Claude Lévi-Strauss :

²⁴⁹La pratique des *safe spaces* s'est développée à partir des années 1960 dans les milieux féministes. Un espace *safe* est un lieu où chacun·e se sent à l'aise parce que son expérience est reconnue et que des attaques ou moqueries ne sont pas à craindre. Cela peut passer par la non-mixité (se retrouver entre femmes, entre lesbiennes, entre femmes victimes de racisme, entre hommes gays, entre personnes trans, entre personnes intersexes, etc.) et par la mise en place de règles de conduites ou d'expression. L'enjeu en bibliothèque est de parvenir à en faire un espace *safe* pour tout le monde sans passer par la non-mixité.

→ Quels peuvent être les freins pour les personnes transgenres et non-binaires à l'entrée et à l'inscription dans la bibliothèque ?

→ Que peut-on améliorer pour accueillir les personnes transgenres ?

- **Déroulé**

- **Étape 1** : Présenter le principe du World Café (10mn)

Les personnes qui ont préparé l'atelier présente la manière dont il va se dérouler. Une d'entre elle devra gérer le temps et pourra passer dans les groupes pour nourrir la réflexion.

Elles invitent ensuite les participants à se rassembler en groupe autour des tables sur lesquelles sont disposées les feuilles (4-5 personnes par table et une feuille par table).

Puis elles proposent à chaque groupe de nommer un.e maître de table, les autres participant.e.s seront des ambassadeurs.

Seuls les ambassadeurs changeront de table. Le maître de table restera à sa place tout le long du World Café afin de faire la synthèse de ce qui a été dit pour le groupe suivant.

Elles présentent les différentes questions préparées (elles sont inscrites sur les feuilles sur les tables, une feuille par table) et expliquent qu'il y aura par exemple un temps de réflexion de 20 minutes sur chacune des tables et que les idées formulées devront être inscrites sur les feuilles.

- **Étape 2** : Échanges (20mn)

Chaque groupe discute et inscrit ses idées de réponses sur la feuille où est inscrite la question.

Au bout de 20 minutes, les ambassadeurs changent de table et les maîtres de table restent.

- **Étape 3** : Deuxième temps d'échange sur une nouvelle question (20mn)

Les maîtres de table accueillent le nouveau groupe arrivé à leur table, ils font une synthèse des échanges du précédent groupe, des difficultés et questions restées ouvertes, et relancent la discussion avec le nouveau groupe.

Le nouveau groupe continue à remplir la feuille avec des éléments de réponse.

S'il y a seulement deux questions, on prévoira deux temps d'échange, s'il y en a trois, on peut prévoir trois temps d'échange (sans que cela soit nécessaire), etc.

- **Étape 4** : Restitution collective

Inviter les maîtres de table à faire la synthèse des échanges qui ont eu lieu à leur table, noter les idées sur un tableau (points d'accord, points de désaccord, difficultés sans solution pour le moment).

➤ **Étape 5** : Discussion collective, accord sur un plan d'action et sa mise en œuvre

Discussion sur les idées rassemblées et effort de trouver un consensus sur un processus d'accueil et un plan d'action commun afin de prendre en compte les personnes qui ne s'identifient pas à leur sexe assigné à la naissance et ont parfois un autre prénom que celui inscrit sur leurs documents d'identité.

- **Prolongement**

Expérimenter cette pratique du World Café permet de comprendre comment la mettre soi-même en œuvre auprès des usager.ères. Cela rend possible d'organiser des World Café avec les usager.ères sur plein de thématiques, y compris la santé sexuelle.

ANNEXE 8 – FICHE ACTION : ORGANISER UNE BIBLIOTHEQUE VIVANTE

Domaine concerné : Action culturelle

- **Détails de l'action**

Une bibliothèque vivante se déroule sur une demi-journée. On propose en amont aux publics un ensemble de « livres vivants » qui sont des personnes appartenant à des groupes fréquemment soumis à des préjugés et qui sont volontaires pour raconter leur histoire et participer à déconstruire les préjugés qui les concernent.

Les publics doivent pouvoir accéder à la liste de ces personnes par le biais d'un catalogue papier et/ou en ligne qui précise à l'aide d'un résumé le type d'expérience que le livre vivant racontera. Ils choisiront alors la personne/le livre vivant qu'ils souhaitent rencontrer et un créneau horaire de 15 à 30 minutes leur sera proposé. La rencontre a lieu entre deux personnes seulement. La personne qui vient écouter le livre vivant peut lui poser des questions.

Le jour J, les personnes qui ont pris rendez-vous avec un ou plusieurs livres vivants se présentent à la bibliothèque et elles sont conduites à l'heure prévue à l'emplacement réservé pour elle dans la bibliothèque pour rencontrer le livre vivant qu'elles ont choisi.

- **Origine de l'idée**

- Les bibliothèques vivantes organisées par la metteuse en scène Fanny de Chaillé dans les bibliothèques de la maison Heinriche-Heine et de la Maison internationale, à Paris : [LA BIBLIOTHEQUE2010](http://LA.BIBLIOTHEQUE2010) – Fanny de Chaillé (fannydechaille.fr)

- Les bibliothèques vivantes organisées par les commissions Légothèque et AccessibilitÉS lors des congrès de l'ABF de Strasbourg (2015) et de Dunkerque (2023).

On trouvera [ici](#) un retour d'expérience sur l'organisation de la bibliothèque vivante « questions de genre » lors du congrès de l'ABF de Strasbourg.

Exemples des titres des livres vivants (à destination d'un public de bibliothécaires) :

- Because I'm a girl (Parce que je suis une fille)
- Les dialogues du vagin
- L'égalité femmes-hommes, défi inachevé de l'Europe.
- Filles-garçons, l'Egalité est-elle en action ?
- Féministes en 2015 ? Mais qu'est-ce qu'elles veulent encore ?
- Manuel à l'usage des directeurs-trices: inclure une commande politique « égalité de genre » dans le fonctionnement d'une médiathèque
- Bibliothécaire ou militant ? Egalité hommes / femmes : comment informer en médiathèque ?
- Du bon usage des combats féministes dans une collectivité : recettes, conseils et avertissements d'une chargée de mission

- Ne dites pas à mes voisins-es que je suis bibliothécaire : je gère un pôle d'excellence sur le genre
- Portrait de groupe avec femmes, elles racontent...
- Lesbo/haine. Etre lesbienne aujourd'hui en France et dans le monde
- Contes et légendes des violences ordinaires
- Parler pour ne plus subir et exister, une histoire d'égalité
- Prostitution : un autre regard
- Abolition de la plus vieille exploitation des hommes sur les femmes : un défi pour le 21ème siècle !
- Le genre s'anime : accueillir le jeune public

L'idée d'un tel dispositif date des années 2000 et vient de l'association Stop violence au Danemark qui est une association de lutte contre les violences racistes.

- **Objectifs**

- faire se rencontrer des personnes différentes, promouvoir le dialogue et l'ouverture à l'autre, favoriser la compréhension d'autrui, lutter contre les préjugés et stéréotypes, œuvrer à l'inclusion de toutes et tous, valoriser la diversité comme source d'enrichissement réciproque
- aborder des problématiques actuelles (homophobie, transphobie, racisme, égalité femmes-hommes, etc.) à travers des histoires personnelles
- partager des savoirs, rendre accessible des informations, des parcours de vie sans passer par l'écrit
- valoriser la culture orale et ouvrir davantage ses portes à un public pas forcément à l'aise avec l'écrit

- **Outils**

- [Le guide de l'organisateur de la bibliothèque vivante](#), éditions du conseil de l'Europe, 2006
- [Manuel.pdf \(laconcertation-asbl.org\)](#)
- [Le site de l'association bibliothèque vivante](#)
- [La bibliothèque vivante](#), mémoire de Mathilde Dumaine sous la direction de Raphaëlle Bats, 2014
- [Le site Unjudge someone - The Human Library Organization](#)
- [La bibliothèque vivante : un dispositif de médiation pour \(re\)créer du commun](#), Hanna Torabully, mémoire DCB32, sous la direction de Christophe Didier

Point d'attention à avoir :

- ne pas objectiver les personnes qui jouent les rôles de « livres vivants » en parlant d'elle systématiquement comme des livres, à « emprunter » et « rendre » « en bon état », etc.
- ne pas les assigner à une identité : « l'homosexuel », « le trans », « la féministe », « le migrant », « l'handicapé » afin que *rien* dans la manière dans les choses se font ou se disent ne puissent faire penser à une sorte de « zoo humain » des personnes marginalisées.

- **Budget**

Budget courant pour les actions culturelles : prévoir de quoi boire et manger pour les livres vivants.

- **Matériel**

Tables et chaises pour constituer les salons de discussion où auront lieu les échanges.

- **Préparation (s’y prendre environ 6 mois à l’avance)**

- **Étape 1 (un mois) : réflexion collective sur la démarche**

- mise au point des éléments de communication à apporter pour recruter les livres vivants
- définition préalable de la thématique de la bibliothèque vivante (si thématique il y a)
- nombre maximum de livres vivants à recruter
- cartographie des associations, institutions et personnes à contacter pour recruter les livres vivants (ce sont des personnes volontaires et bénévoles)

- **Étape 2 (un à deux mois) : prise de contact et recrutement des livres vivants**

Pour trouver des personnes intéressées pour participer en tant que livre vivant, on peut lancer un appel à différentes associations locales engagées en faveur de l’égalité des genres et la lutte contre les discriminations. On peut également passer des appels à participation auprès des publics. Des membres de l’équipe de la bibliothèque peuvent également se porter volontaire ou encore d’autres agents de la ville de Paris.

- **Étape 3 (un à deux mois) : préparation du catalogue et formation des livres vivants**

Plusieurs réunions devront ensuite être organisées avec les personnes volontaires recrutées afin de trouver les titres des différents livres vivants et d’en proposer un court résumé, de constituer le catalogue et de préparer leur rencontre avec les publics inscrits.

On pourra demander aux personnes recrutées « Si vous étiez un livre, quel serait votre titre ? ».

On prendra soin de bien préciser qu’il ne s’agit pas d’un débat, ni d’une conférence ou d’un discours, mais plutôt d’un récit à la première personne, une interaction, dans un espace de partage et d’échange. Chaque personne choisit son style de récit. Elle n’a pas l’obligation de répondre à toutes les questions qui lui sont posées.

- **Étape 4 : (un mois avant) communication sur l’événement et prise des inscriptions**

On pourra ensuite passer par les canaux de communication habituelle pour faire connaître la date de l’événement et prendre les inscriptions des personnes intéressées qui pourront s’inscrire sur un ou plusieurs créneaux pour écouter les personnes qui les intéressent.

- **Le jour J**

Il faudra prévoir un emplacement pour chaque rendez-vous dans la bibliothèque, emplacement qui devra être tel qu'il permet à deux personnes de discuter ensemble. On prendra soin de s'assurer qu'ils conviennent aux personnes qui viennent raconter leur histoire.

Il faudra également prévoir dans les espaces internes un espace de repos et de restauration pour les personnes qui sont les livres vivants et qui pourront venir là entre deux rendez-vous.

Les bibliothécaires à l'accueil auront le tableau des rendez-vous pris et éventuellement des créneaux vides qui pourront être proposés aux publics de passage et non informés de l'organisation de la bibliothèque vivante. Ils accueilleront les lecteurs et les conduiront à l'emplacement de leur rendez-vous au moment convenu.

Des bibliothécaires doivent se tenir non loin des échanges en cours : ils sont les garants de la sérénité des échanges.

- **Évaluation de l'action**

→ Livre d'or à destination des publics participants pour qu'ils puissent écrire un retour sur l'expérience qu'ils viennent de vivre.

→ Un questionnaire papier à remplir donné aux publics qui ont participé à l'expérience

- **Pistes complémentaires**

- Il est intéressant que les thématiques abordées soient très larges et ne se réduisent pas seulement aux questions de genre, de vie affective et de santé sexuelle. Dans ce genre d'initiative, c'est la représentation de la diversité des expériences qui est en jeu et leur partage.

- On peut aussi adresser une bibliothèque vivante à un public particulier, par exemple les personnes migrantes comme cela a pu se faire dans des bibliothèques en Suède : [Bibliothèque vivante et migrant-es : comment faire ? L'exemple suédois – Légothèque \(wordpress.com\)](#)

- L'organisation d'une bibliothèque vivante peut être un événement exceptionnel ou régulier. [L'article de la Légothèque sur les livres vivants](#) rapporte que « certaines bibliothèques la proposent en rendez-vous régulier : « la BAnQ (Bibliothèque et Archives nationales du Québec) donne rendez-vous chaque semaine avec deux « métiers hors de l'ordinaire » tels que sergent d'infanterie, charpentière-menuisière, experte en cyber-sécurité, débardeur... À Malmö (BP, Suède), la « bibliothèque vivante » se tient tous les samedis avec un catalogue fixe, mais tous les livres ne sont pas présents à chaque fois ».

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1- Infographie du ministère de l'Éducation nationale pour décrire les trois champs de connaissances et de compétences de l'éducation à la sexualité ...	30
Figure 2 - Un exemple d'affiche de l'ARCAF.....	82
Figures 3 - Tables de valorisation " <i>Sex education</i> " à la librairie rouge (Paris)	85
Figure 4 - La <i>self care station</i> de la Parkway Central (Philadelphie).....	86
Figure 5 - Quelques exemples de questions sur la vie sexuelle et affective posées au Guichet du Savoir	89
Figure 6 - Une bibliographie « Si tu as envie de découvrir la sexualité, que lire... » à destination des adolescent.es à la bibliothèque Françoise Sagan (Ville de Paris)	91
Figure 7 - Le <i>bookflix</i> du genre à la médiathèque de la Canopée (Ville de Paris): un outil de valorisation en ligne	91
Figure 8 - Le logo "Plus juste Plus égalitaire" mis en place à la bibliothèque Olympe de Gouges (Strasbourg)	93

TABLE DES MATIERES

SIGLES ET ABBREVIATIONS	9
INTRODUCTION.....	13
1. LA CONVERGENCE EN COURS DE DEUX HISTOIRES	21
1.1. L’histoire de l’éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle en France.....	21
<i>La première moitié du XXe siècle : l’éducation à la sexualité en débat</i>	21
<i>1945 - 1968 : l’éducation à la sexualité à l’école, un projet « pour après-demain »</i>	22
<i>Les années 70 : l’entrée officielle de l’éducation à la sexualité dans l’Éducation nationale</i>	23
<i>Les années 80-90 : l’éducation à la sexualité au temps du sida</i>	25
<i>Les années 2000 : l’éducation à la sexualité prise entre deux feux</i>	26
1.2. L’histoire des bibliothèques fait qu’elles sont concernées par ce domaine éducatif.....	33
<i>Les bibliothèques de lecture publique.....</i>	33
La première moitié du XXe siècle : ouvrir les bibliothèques au plus grand nombre et le mettre à l’abri des « formes anormales de la vie sentimentale et physiologique »	33
La deuxième moitié du XXe siècle : la métamorphose des bibliothèques en lieux de vie sociaux et culturels.....	34
Les années 2000 : l’arrivée des questions de genre et de sexualité dans les bibliothèques de lecture publique	36
<i>Les bibliothèques de l’enseignement supérieur</i>	40
Le début du XXe siècle : la scientia sexualis.....	40
La deuxième moitié du XXe siècle : la massification de l’accès aux études supérieures et les débuts des études féministes.....	40
Les années 2000 : un nouveau focus sur la santé sexuelle des étudiant·es, l’éducation au consentement et la lutte contre les VSS	42
2. LE REGARD DES PROFESSIONNEL·LES SUR LE ROLE A JOUER DES BIBLIOTHEQUES DANS L’ÉVRAS.....	45
2.1. Les forces et les faiblesses internes pour la mise en œuvre de l’Évras en bibliothèque	46
2.1.1. <i>Les forces.....</i>	46
Un accord très majoritaire sur le fait que les bibliothèques ont un rôle à jouer dans ce domaine	46
Une mission cohérente avec ce que nombre de bibliothèques font déjà même si elles ne le formulent pas ainsi.....	49
Un engagement fort et une expertise de certain·es professionnel·les des bibliothèques sur ces questions	53

2.1.2. <i>Les faiblesses</i>	54
La sortie d'une zone de confort.....	54
Des doutes sur l'expression d'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle	55
La tension entre engagement et devoir de neutralité	56
Les publics en ont-ils besoin ?.....	59
2.2. Les opportunités et les menaces sociales et politiques pour la mise en œuvre de l'Évras en bibliothèque.....	60
2.2.1. <i>Les opportunités</i>	60
Un sujet d'actualité qui suscite l'intérêt des publics	60
Le contexte social : des besoins criants	61
Un thème politique et institutionnel toujours plus soutenu.....	62
2.2.2. <i>Les menaces</i>	65
Les hostilités sociales et politiques	65
La crainte de l'avenir politique	66
La crainte d'un retour de la censure	67
3. CE QUE PEUVENT LES BIBLIOTHEQUES DANS LE DOMAINE DE L'ÉVRAS.....	71
3.1. Formaliser la démarche	71
<i>L'inscrire dans le projet de service ou d'établissement</i>	71
<i>...pour fédérer les équipes et accompagner le changement</i>	73
<i>La décliner dans la charte documentaire et les fiches-domaine</i>	75
3.2. S'insérer dans le réseau des acteurs en santé sexuelle et proposer un programme d'actions culturelles	76
3.3. Se former pour bien accueillir	79
<i>Être inclusif</i>	80
<i>Dédramatiser le sujet</i>	84
<i>Assurer un sentiment d'anonymat</i>	85
3.4. Rendre accessibles les collections sur la vie affective et sexuelle sans avoir à oser le demander	86
<i>Assurer leur présence dans tous les fonds de la bibliothèque</i>	90
<i>Identifier les collections concernées à l'aide d'un logo</i>	92
<i>Créer un fonds spécialisé en santé sexuelle</i>	93
CONCLUSION	95
BIBLIOGRAPHIE	97
SOURCES	103
ANNEXES	113
TABLE DES ILLUSTRATIONS	153
TABLE DES MATIERES	155

